



LIBR-01014

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

8 Analyse
des nouvelles
télévisées

Monique Mousseau

PLEASE RETURN TO
MANAGEMENT INFORMATION CENTRE
PRIVY COUNCIL OFFICE
Ottawa

MAY 10 1971

Analyse des nouvelles
télévisées

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

- 1 Peter H. Russell *The Supreme Court of Canada as a Bilingual and Bicultural Institution*
- 2 Thérèse Nilski *Conference Interpretation in Canada*
- 3 David Hoffman et Norman Ward *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons*
- 4 Donald V. Smiley *Constitutional Adaptation and Canadian Federalism Since 1945*
- 5 Robert N. Morrison *Corporate Adaptability to Bilingualism and Biculturalism*
- 6 Jacques Dofny *Les ingénieurs canadiens-français et canadiens-anglais à Montréal*
- 7 Donald E. Armstrong *Education and Economic Achievement*
- 8 Monique Mousseau *Analyse des nouvelles télévisées*

À paraître

- C. Beattie, J. Désy et S. Longstaff *Bureaucratic Careers : Anglophones and Francophones in the Canadian Public Service*
- Guy Bourassa *Les relations ethniques dans la vie politique de Montréal*
- Gérard Lapointe *Essais sur la fonction publique québécoise*

Documents
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme
et le biculturalisme

Analyse 8 des nouvelles télévisées

Monique Mousseau

La présente étude a été effectuée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Sa publication sous les auspices de la Commission ne signifie pas nécessairement que celle-ci souscrive aux points de vue qui y sont exprimés.

Droits de la Couronne réservés

En vente chez
Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies
d'Information Canada :

Halifax
1735, rue Barrington

Montréal
1182 ouest, rue Sainte-Catherine

Ottawa
171, rue Slater

Toronto
221, rue Yonge

Winnipeg
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

Vancouver
657, rue Granville

ou chez votre libraire

Prix \$ 3.00 (sujet à changement sans avis préalable)

N° de catalogue Z1-1963/1-2/8F

Information Canada
Ottawa, 1970

Liste des figures	X
Tableaux	X
Graphiques	XIV

Première partie	Aspects théoriques et méthodologiques	
-----------------	---------------------------------------	--

Chapitre premier	Les nouvelles : un reflet et une influence	1
	A Le processus de communication	2
	B Premier postulat	6
	C Deuxième postulat	9
Chapitre II	Objet de l'étude : les nouvelles télévisées	15
	A Les nouvelles télévisées : un journal « national »	15
	B L'objet de l'étude	16
	C La durée des bulletins de nouvelles	17
	D Écoute des nouvelles	19
Chapitre III	Les techniques de l'analyse	23
	A L'échantillonnage	24
	B L'unité de nouvelle ou de contexte	24
	C La sous-unité de nouvelle ou unité d'énumération	25
	D Le codage	27
	E Méthodes d'analyse statistique	28

Deuxième partie	Analyse des données	31
-----------------	---------------------	----

Chapitre IV	Les mentions de nationalité et d'ethnicité	33
	A Les catégories de nationalité et d'ethnicité	33

	B	La mention de nationalité dans les nouvelles	37
		Les mentions de nationalité par les émetteurs	37
		Comparaisons entre les émetteurs	38
	C	La mention d'ethnicité dans les nouvelles	41
		Les mentions d'ethnicité par les émetteurs	41
		Comparaisons entre les émetteurs	42
		Conclusions	43
	D	La mention d'ethnicité dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères	44
		Les mentions d'ethnicité par les émetteurs	44
		Comparaisons entre les émetteurs	45
		Conclusions	48
Chapitre V		L'ordre de présentation dans les nouvelles	51
Chapitre VI		Les sphères d'activité	55
	A	Définition des sphères d'activité	56
	B	Les sphères d'activité dans les nouvelles	61
		L'ensemble des nouvelles canadiennes	61
		Répartition pour chaque émetteur	62
		Comparaison entre les émetteurs	63
		Nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères	65
		Répartition pour chaque émetteur	65
		Comparaison entre les émetteurs	67
		Les sous-groupes de nouvelles canadiennes	68
		Canadiens français, Canadiens anglais	69
		Canadiens français associés aux Canadiens anglais	76
		Canadiens sans mention d'ethnicité	77
		Les sous-groupes de nouvelles canadiennes-étrangères	78
		Canadiens français, Canadiens anglais	78
		Canadiens sans mention d'ethnicité	79
		Résumé et conclusions	80
Chapitre VII		Les rôles	85
	A	Définition des rôles	86
	B	Les rôles dans les nouvelles	95
		Aperçu général	95

	Les rôles individuels	96
	L'ensemble des Canadiens	97
	Canadiens français, Canadiens anglais	98
	Comparaisons entre les émetteurs	99
	Canadiens sans mention d'ethnicité	106
	Les rôles de groupe	107
Chapitre VIII	Le cadre géographique	113
	A Définition	114
	B Le cadre géographique dans les nouvelles	115
	Les nouvelles canadiennes	115
	L'ensemble des Canadiens	115
	Canadiens français, Canadiens anglais	117
	Canadiens français associés aux Canadiens anglais	123
	Canadiens sans mention d'ethnicité	124
	Importance des régions	124
	Les nouvelles canadiennes-étrangères	128
Chapitre IX	Conclusions : les nouvelles télévisées et la société canadienne	131

Appendices

Appendice I	Dates échantillonnées	149
Appendice II	Règles de codage	150
	A La mention de nationalité	150
	Application de l'élément d'analyse	150
	Les agents de communication	150
	Nationalité inconnue	150
	Personnes indéterminées	150
	Lieux géographiques	150
	Objets et abstractions	151
	Code « non applicable »	151
	Expressions ayant trait à plusieurs pays	151
	Relations extérieures	151
	Organisations internationales	152
	B La mention d'ethnicité	152
	Application de l'élément d'analyse	152

	Unités d'énumération	152
	Unités « canadiennes-étrangères »	152
	Agents de communication	152
	Personnes indéterminées	152
	Personnes indirectement objets de nouvelle	153
	Abstractions	153
	Objets	153
	Lieux géographiques	154
	Le code « non applicable »	154
	Ethnicité des individus	154
	Nom et fonction de l'individu	154
	Ethnicité des groupes	155
C	Les sphères d'activité	155
	Application de l'élément d'analyse	155
	Distinction entre sphère d'activité et fonctions d'un individu	155
	Unité de contexte	155
	Une seule sphère d'activité par unité d'énumération	156
	Critères de choix entre économie et travail	156
	Critères de choix entre gouvernement et politique de partis	156
	Débats à caractère partisan	156
	Relations entre le gouvernement et le secteur privé	156
	Critères de choix entre travail et bien-être social	157
	Économie, travail, éducation : critères de choix entre le secteur privé et le secteur public	157
D	Le cadre géographique	157
	Application de l'élément d'analyse	157
	Détermination du cadre géographique	158
	Combinaisons de catégories	159
E	Les rôles	160
	Application de l'élément d'analyse	160
	Unités d'énumération	160
	Unités « canadiennes-étrangères »	160
	Rôle et ethnicité	160
	Rôles familiaux	161
	Expressions désignant des rôles indéterminés	161
	Expressions qui sous-entendent plusieurs rôles	161
	Choix du rôle d'un acteur	162
	Règle générale	162

	Rôle actuel, rôle passé, rôle éventuel	162
	Rôles religieux	163
	Chefs des partis d'opposition	163
	Rôles individuels et rôles de groupe	163
	Maisons d'enseignement privées	164
	Écoles publiques	164
	Grévistes	164
	Vedettes	164
	Nombre et choix des rôles codés	165
	Nombre de rôles par unité d'énumération	165
	Choix des rôles	165
F	Attribution de l'ethnicité aux rôles	165
Appendice III	Formation des codeurs	167
Appendice IV	Degré de fiabilité	169
	A Fiabilité des mentions de nationalité	170
	B Fiabilité des mentions d'ethnicité	171
	C Fiabilité des mentions de sphère d'activité	172
	D Fiabilité des mentions de cadre géographique	173
	E Fiabilité des mentions de rôle	174
	F Fiabilité de l'attribution de l'ethnicité aux rôles	176
Appendice V	Tableaux	178
	Bibliographie	247
	Notes	255

Tableaux

- 1 Auditoire total et auditoire francophone du réseau français de télévision de Radio-Canada, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966 179
- 2 Auditoire total et auditoire anglophone du réseau anglais de télévision de Radio-Canada, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966 180
- 3 Auditoire total et auditoire anglophone du réseau de télévision CTV, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966 181
- 4 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de la programmation après 18 h consacré à chaque catégorie — CBFT et CBMT, avril-mai 1960 182
- 5 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — CBFT et CBMT, saison d'hiver 1961-1962 182
- 6 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — Quatre groupes de stations, heures d'écoute de l'auditoire général, semaine du 15 au 21 janvier 1956 183
- 7 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — Quatre groupes de stations, heures d'écoute de l'auditoire adulte, semaine du 15 au 21 janvier 1956 184
- 8 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — Huit stations, 7 au 13 mars 1965 185
- 9 Répartition en pourcentage, selon la mention de nationalité, des nouvelles télévisées — Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV 186
- 10 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de Radio-Canada 187
- 11 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de CFTM 188

- 12 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de la CBC 189
- 13 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères du CTV 190
- 14 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - Radio-Canada 191
- 15 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CFTM 191
- 16 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CBC 192
- 17 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CTV 192
- 18 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères - Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV 193
- 19 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - Radio-Canada 194
- 20 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CFTM 195
- 21 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CBC 196
- 22 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CTV 197
- 23 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, de l'ensemble des nouvelles canadiennes - Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV 198
- 24 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères - Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV 199
- 25 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - Radio-Canada 200

- 26 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 202
- 27 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 204
- 28 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 206
- 29 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 208
- 30 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 208
- 31 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 209
- 32 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 209
- 33 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 210
- 34 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 212
- 35 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 214
- 36 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 216
- 37 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 218
- 38 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 219
- 39 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 220
- 40 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 221
- 41 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — Radio-Canada 222

- 42 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — CFTM 223
- 43 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — CBC 224
- 44 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — CTV 225
- 45 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des mentions, classées par émetteur, de rôles attribués aux Canadiens français relativement à la justice 226
- 46 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des mentions de rôles attribués aux Canadiens français et aux « Canadiens » dans leurs activités conjointes consacrées au secteur gouvernement-travail — Radio-Canada et CFTM 228
- 47 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des mentions de rôles attribués aux Canadiens français et aux « Canadiens » dans leurs activités conjointes consacrées au secteur gouvernement-travail — Radio-Canada et CFTM 230
- 48 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 231
- 49 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 232
- 50 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 233
- 51 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 234
- 52 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 235
- 53 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM 236
- 54 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC 237
- 55 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CTV 238
- 56 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada 239

- 57 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CFTM 240
- 58 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CBC 241
- 59 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CTV 242
- 60 Pourcentage des journalistes anglophones et francophones fiers d'appartenir à l'une ou l'autre des réalités ci-dessous 243
- 61 Indice et ordre de convenance des caractéristiques attribuées aux Canadiens anglais par les journalistes anglophones et francophones 244
- 62 Indice et ordre de convenance des caractéristiques attribuées aux Canadiens français par les journalistes anglophones et francophones 245

Graphiques

- 1 Répartition des nouvelles de chaque émetteur selon la mention de nationalité 39
- 2 Mention de l'ethnicité dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères de chaque émetteur 46
- 3 Répartition des nouvelles de chaque émetteur selon la sphère d'activité 70
- 4 Sphères d'activité que les émetteurs considèrent comme importantes chez les Canadiens français et chez les Canadiens anglais 73
- 5 Taux de mention des sphères d'activité que chaque émetteur considère comme importante chez les Canadiens anglais 74
- 6 Taux de mention des rôles individuels que chaque émetteur met en évidence chez les Canadiens français 100
- 7 Rôles individuels que les émetteurs mettent en évidence chez les Canadiens français et chez les Canadiens anglais 102
- 8 Taux de mention des rôles individuels que chaque émetteur met en évidence chez les Canadiens anglais 103
- 9 Taux de mention d'Ottawa, du Québec et des régions anglophones dans les nouvelles que chaque émetteur consacre aux Canadiens français 119
- 10 Taux de mention d'Ottawa, du Québec et des régions anglophones dans les nouvelles que chaque émetteur consacre aux Canadiens anglais 121

Le rapport préliminaire de la Commission rappelle que les nouvelles, dans leur orientation présente, contribuent très peu à rapprocher les Canadiens français et les Canadiens anglais. Il insiste en particulier sur les difficultés qu'éprouvent les Canadiens anglais hors du Québec lorsqu'ils veulent connaître les francophones du Québec : les premiers ne connaîtraient des seconds que le sensationnel, que « ce qui se produit de mal ou de radical¹ ». Par ailleurs, il existerait, tant chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais, des oppositions à connaître « l'autre groupe », « des résistances [...] devant ce qui apparaît très vite [...] comme une « surabondance » de nouvelles et de commentaires consacrés à « l'autre » culture ou à « l'autre » société² ». Le rapport note donc l'intérêt des Canadiens pour les nouvelles, l'opposition au dosage de certaines informations et la perception d'une certaine image des deux groupes. Voilà autant de raisons qui nous incitent à connaître avec exactitude l'image que les nouvelles projettent des Canadiens français et des Canadiens anglais et qui justifient l'apport d'une telle étude à l'établissement du bilan de la situation canadienne.

Les nouvelles font « connaître les comportements des individus et des groupes qui opèrent dans les différents secteurs d'une société, les opinions qui y circulent et les attitudes qui s'y développent³ ». Sauf pour les journalistes, il n'y a pas de source d'information plus directe que les nouvelles sur l'ensemble de la vie sociale. Produit final, les nouvelles sont fabriquées à partir de l'événement auquel le réseau producteurs-diffuseurs a fait subir maintes modifications. C'est à l'aide des symboles que l'événement est transmis et qu'il devient objet de connaissance.

La présente étude ne vise pas à déterminer les processus d'élaboration des nouvelles ni à connaître les préoccupations conscientes des émetteurs. Elle ne vise pas, non plus, à connaître les motifs poussant le public à suivre les nouvelles ni à connaître les perceptions qu'il en retire. L'étude traite des nouvelles elles-mêmes et cherche à analyser les composantes de ce produit final.

Les nouvelles sont étudiées en fonction du bilinguisme et du biculturalisme. Cette analyse cherche donc à dégager ce qui, dans les nouvelles de langue française et de langue anglaise — plus précisément celles de la télévision —, permet de broser le tableau des activités propres aux Canadiens français et aux Canadiens anglais de même que celui des activités communes aux deux groupes,

En rendant compte des événements, les nouvelles reflètent le milieu où vit le public récepteur. La sélection qu'occasionne nécessairement la présentation des nouvelles influe sur les façons dont les récepteurs perçoivent le milieu. L'analyse du contenu des nouvelles repose donc sur deux postulats : reflet du milieu d'une part et influence sur la perception de ce milieu d'autre part.

Appliqués au problème des relations inter-ethniques, ces postulats peuvent se formuler de la façon suivante :

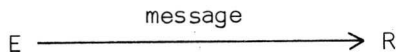
1. Les images ou représentations des groupes ethniques⁴ transmises par les nouvelles sont plus ou moins tributaires des images qui déjà circulent à l'intérieur du groupe ethnique auquel appartiennent les agents de communication (les émetteurs).
2. Par les images qu'elles transmettent, les nouvelles exercent une influence sur les relations inter-ethniques.

L'analyse des représentations qui se dégagent des nouvelles fournit donc un moyen — parmi bien d'autres — de connaître l'image que chaque groupe ethnique se fait de lui-même et des autres groupes.

Tout postulat sur la nature ou les effets d'un type de communication de masse s'appuie sur une certaine conception du processus de communication envisagé en lui-même. Avant d'explicitier les postulats, il convient d'exposer dans ses grandes lignes le modèle du processus de communication adopté.

A. Le processus de communication

Les premières recherches en communications de masse s'inspiraient de modèles atomistiques dérivés de l'étude des moyens techniques de diffusion et du traitement mécanique de l'information, et que la cybernétique a mis en valeur. Dans cette perspective, le processus de communication se réduit à la transmission d'un message par un émetteur isolé *E* à un récepteur isolé *R* :



La diffusion obéit au même schéma très simple, à cette différence près que le message atteint simultanément plusieurs récepteurs isolés (« atomisés »). À la condition d'éliminer du réseau les « parasites » qui peuvent se produire à chacune des étapes de la communication (codage, introduction dans le réseau, décodage et réception du message), on postule une correspondance stricte entre le message émis au

point de départ du réseau et le message effectivement capté au point d'arrivée. Les seuls facteurs susceptibles de réduire la fidélité de la transmission sont d'ordre sémantique et technique.

En passant à l'étude des effets de la communication, il a fallu adopter un autre modèle d'inspiration mécaniste, celui du behaviorisme watsonien : du point de vue de l'individu *R*, le message reçu est un stimulus qui perturbe l'état d'équilibre de l'organisme. Celui-ci réagit nécessairement pour s'adapter à la situation nouvelle et créer ainsi un nouvel équilibre. Au postulat de l'identité du message émis et du message capté, une fois la fidélité de la transmission assurée, s'ajoutait celui d'un effet nécessaire et direct de la communication sur le récepteur.

Confronté à la réalité, ce modèle atomistique et mécaniste a permis, et permet encore, de rendre compte d'un certain nombre de phénomènes. Mais les recherches empiriques en communications de masse ont dégagé tout un ensemble de faits qui ne peuvent s'intégrer dans un cadre aussi étroit. Les apports de diverses disciplines — psychologie, psychologie sociale, sociologie — ont forcément élargi ce premier schéma.

Les découvertes de la psychologie de la perception ont détruit la conception d'un récepteur qui serait semblable à une pellicule vierge où les messages s'impriment fidèlement. L'organisme opère un choix dans la masse des informations (des « messages ») qui lui parviennent du milieu à chaque instant. De plus, il organise, il gauchit, peut-on dire, les éléments perçus. Le choix et l'organisation des éléments perçus s'effectuent en fonction des besoins et des intérêts, des attitudes et des opinions de la personne qui perçoit. La perception est, en quelque sorte, conditionnée, dans son objet comme dans sa structure, par l'expérience et la situation actuelle du récepteur par rapport au milieu.

Il en va de même pour la mémoire, qui opère également de façon sélective. Des informations perçues, l'organisme retient surtout celles qui sont utiles à son fonctionnement et au maintien de son équilibre et il oublie ou refoule celles qui menacent cet équilibre. Par exemple, on retient plus facilement les informations qui renforcent ses propres opinions que celles qui les infirment.

Les résultats de certaines recherches sur les communications de masse confirment les découvertes de la psychologie de la perception et indiquent que le récepteur, en plus d'organiser le contenu de ce qui lui est transmis, effectue, quand cela lui est possible, un choix dans l'ensemble des messages qui lui sont présentés. « Il écoute ce qu'il désire entendre, et lit les messages qui confirment ce qu'il veut croire⁵. »

Les facteurs de personnalité et d'expérience qui déterminent, à la réception, une certaine sélection, non seulement du message lui-même mais encore des éléments perçus et des éléments retenus, jouent également à l'émission de la communication.

L'émetteur⁶ est aussi doué d'une structure cognitive qui agit comme un filtre par rapport à la réalité. Il y a donc, entre la réalité (ici l'événement) et l'information (l'événement perçu et codé pour être transmis) un décalage tout comme il en existe entre le message transmis et le message effectivement reçu.

Déjà au niveau de la psychologie individuelle, on constate que la subjectivité des agents — et dans un certain sens le récepteur est aussi un agent — est à l'oeuvre tout au long du processus de communication. On ne saurait donc ramener ce processus à un simple enregistrement ou à la transmission mécanique des informations fournies par le milieu (de la « réalité objective ») pas plus d'ailleurs qu'on pourrait le charger d'un effet direct et nécessaire sur un récepteur passif.

Par ailleurs, ces phénomènes psychologiques ne se produisent pas dans un vacuum social. La psychologie sociale et la sociologie ont montré qu'émetteurs et récepteurs orientent leurs comportements par rapport à un contexte qui est aussi, et peut-être avant tout, social. Le modèle que proposent les Riley⁷ semble présenter la meilleure synthèse des apports de ces disciplines à l'étude des communications de masse; c'est pourquoi il inspire largement les lignes qui suivent.

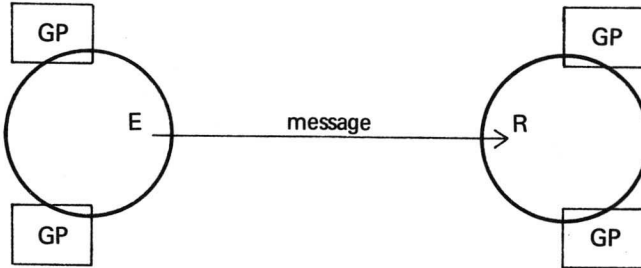
Partant du schéma traditionnel d'une communication qui relie entre eux deux atomes isolés, *E* et *R*, les Riley font ensuite intervenir la théorie des groupes de référence que, après Merton et Kitt, ils caractérisent ainsi : « This theory centers on the processes through which men relate themselves to groups and refer their behavior to the value of these groups⁸, »

D'après cette théorie, certains groupes sociaux, surtout ceux dits primaires⁹, lieux de la communication directe (*face-to-face*), fournissent à l'individu ses valeurs et ses normes de comportement. De ces valeurs et de ces normes, l'individu dérive des critères d'évaluation de lui-même et des autres. Les Riley en tirent les conséquences suivantes par rapport au processus de communication : « If the recipient's values are indeed shaped in part by the primary groups to which he belongs or aspires, then his perception of a message and his response to it may be better understood in terms of his relationship to these primary groups and to their values¹⁰. »

Un certain nombre de recherches empiriques font ressortir que la réaction à un message varie en fonction de la position d'un individu et de son degré d'intégration à l'intérieur de certains groupes primaires. Cette réaction dépend du degré d'adhésion de l'individu aux valeurs des groupes primaires qui le concernent et des rapports de complémentarité ou de conflit entre les valeurs des divers groupes primaires de référence¹¹.

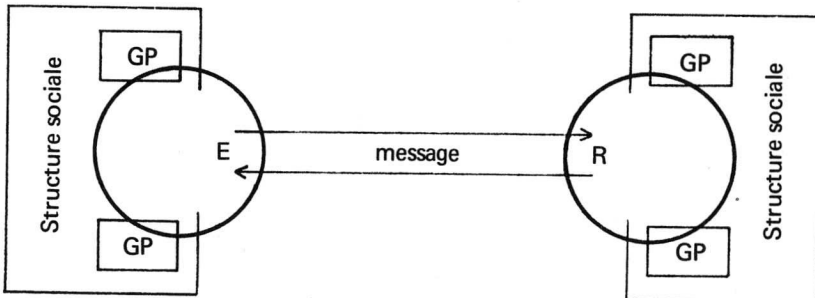
Il semble donc que les effets d'une communication sur le récepteur, le genre de réponses qu'elle provoque, soient effectivement médiatisés par les groupes de référence et surtout par les groupes primaires. Parallèlement, la façon dont l'émetteur reçoit, interprète,

sélectionne et organise les « messages » venus de son milieu dépend pour une bonne part de son intégration aux groupes primaires. Le schéma suivant illustre cette interférence des groupes primaires (G. P.) dans le processus de communication¹² :



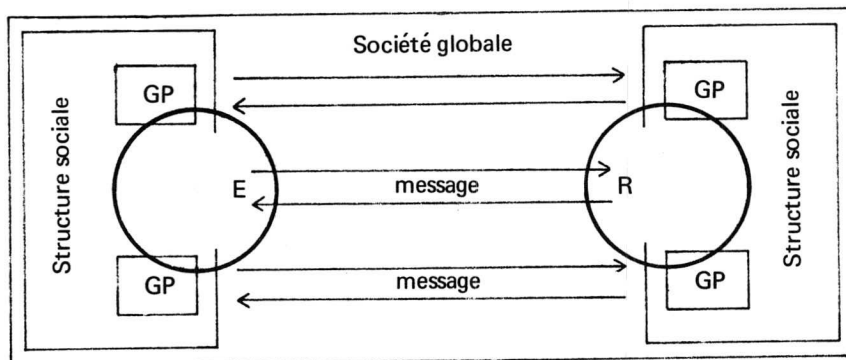
Les groupes primaires eux-mêmes ne sont ni isolés ni autonomes, mais s'inscrivent dans des structures sociales plus larges — institutions, organisations — dont ils tirent en partie leurs valeurs et leurs buts, et qui leur servent de cadre pour entrer en relation les uns avec les autres. Une organisation structurée (une entreprise, une armée, une bureaucratie) constitue aussi pour ses membres un groupe de référence et par conséquent influence leurs valeurs et leurs comportements. D'une part, les relations qui s'établissent entre les individus et cette structure sociale sont plus difficilement repérables et analysables que celles qui ont lieu au sein des petits groupes. D'autre part, l'interaction des individus et d'une structure assez vaste s'accomplit en partie par l'intermédiaire des réseaux de petits groupes qui existent à l'intérieur de la structure de l'organisation. Le rôle de celle-ci n'en est pas nié pour autant. Les interrelations des individus au sein des groupes primaires et les interrelations de ces groupes demeurent incompréhensibles sans la référence à une structure sociale plus vaste qui les englobe.

L'activité professionnelle d'un émetteur et les réactions du récepteur peuvent donc être interprétées par rapport à leurs positions respectives à l'intérieur des structures sociales plus vastes que les groupes primaires. Le rôle de l'émetteur, notamment, ne peut se comprendre si l'on ne tient pas compte de son intégration dans ce qu'on a appelé la bureaucratie de l'information. Cette proposition peut se traduire ainsi :



La relation qui s'établit dans le processus de communication entre émetteur et récepteur n'est pas unilatérale. Le message émis provoque une réaction, ne fût-ce qu'un refus d'écouter, et l'émetteur tient compte de cette réaction dans la détermination de ses comportements ultérieurs. L'ampleur de l'action régulatrice du récepteur dans les communications de masse est fort discutée, mais son existence même paraît incontestable. C'est cette réciprocité de la communication qu'illustre la flèche de retour à l'émetteur introduite dans le schéma précédent.

Au niveau de l'analyse macro-sociologique, tout le système des communications de masse apparaît comme un simple élément de la société globale qui, à l'intérieur de celle-ci, se conjugue avec une multitude d'autres éléments en relation d'interdépendance, de coopération ou de conflit. L'existence même du système des communications de masse, sa nature, ses fonctions dépendent des besoins, des buts et de l'organisation de la société globale. Le schéma suivant illustre cette intégration du système des communications de masse dans l'ensemble du système social; il souligne que les communications de masse ne sont pas la seule forme de communication et ne détiennent pas le monopole de l'information. Entre tous les paliers et éléments de la structure sociale globale, et à travers les canaux les plus divers, il se produit un flot continu de communications. La transmission d'un message s'inscrit dans un réseau de relations sociales extrêmement complexe. En tenant compte du processus de communication, revenons maintenant aux deux postulats afin de dégager la signification d'un ensemble donné de communications.



B. Premier postulat

« Les nouvelles sont un reflet des représentations que les groupes ethniques se font d'eux-mêmes et des autres. »

Le contenu des bulletins d'informations est significatif pour autant qu'il reflète, avec plus ou moins d'exactitude, les idées que les groupes ethniques se font d'eux-mêmes et des autres groupes ethniques.

Comme nous l'avons vu dans la description du processus de communication, l'information transmise est irréductible à une transcription mécanique et fidèle d'une utopique « réalité objective ». L'agent émetteur effectue un choix dans la masse des informations qui lui parviennent pour ensuite les organiser et les présenter de façon conforme à des valeurs, des opinions et des buts proposés à la fois par ses groupes d'appartenance et par la structure sociale dans laquelle il s'insère.

Ce principe vaut même pour le type de communication qui remplit une fonction de surveillance du milieu¹³, et qui paraît pourtant le plus étroitement lié à la réalité (les nouvelles). Les études sur le rôle de garde-fou en matière de nouvelles révèlent que, même dans ce domaine où l'objectivité est la norme première, la subjectivité des agents de communication intervient, à chaque étape de la collecte des informations, pour éliminer certaines d'entre elles¹⁴. En somme, les communications de masse, y compris les nouvelles, véhiculent et reflètent les attitudes, les croyances, les opinions — et éventuellement les préjugés et les stéréotypes — tant des agents individuels de communication que de leurs groupes d'appartenance et de référence.

En ce qui a trait plus précisément aux agents émetteurs, leurs attitudes vis-à-vis de l'ethnicité sont avant tout soumises à l'influence de leur groupe ethnique, sans qu'il s'agisse nécessairement d'une soumission totale et exclusive. À la limite, les attitudes pourraient même s'opposer aux définitions de l'ethnicité proposées par le groupe ethnique. Il n'en reste pas moins que le groupe ethnique compte souvent, pour l'individu, parmi les groupes de référence dominants. Ceci n'a rien d'étonnant, si l'on songe que l'ethnicité peut marquer, plus ou moins profondément, toute son existence sociale. Elle est une composante de sa personnalité sociale et contribue ainsi à définir son statut social et à délimiter son champ d'action. Par ailleurs, les groupes primaires se révèlent comme les agents principaux — et les plus efficaces — de la transmission des normes et des valeurs du groupe ethnique. À cause de l'importance de l'ethnicité comme caractéristique sociale et de la médiation des groupes primaires, le sentiment d'appartenance et l'identification au groupe ethnique sont souvent très prononcés au point de faire du groupe ethnique un groupe de référence des plus importants.

Le fait que le groupe ethnique offre à l'égard de la perception du phénomène ethnique les modèles les plus complets et les plus explicites constitue une autre raison à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les émetteurs subissent l'influence prédominante de leur propre groupe ethnique. En effet, tout groupe se donne une définition de lui-même et de ce qui le distingue des autres groupes; il entre dans ses attributions mêmes de fournir à ses membres un cadre d'évaluation d'eux-mêmes et des groupes extérieurs (*out-groups*). Ce cadre d'évaluation est d'autant plus explicite que le groupe ethnique prend de l'importance dans la vie des membres.

Les nouvelles apparaissent maintenant comme la résultante d'une

série de choix effectués par les agents de communication. Ces choix sont soumis à de multiples influences et notamment à celle du groupe ethnique d'appartenance.

Cette dernière influence se confirme par l'action régulatrice des récepteurs, qui s'exerce dans le processus de communication. En effet, l'émetteur adapte ses messages à son public, à ce qu'il connaît de ses valeurs et de ses attentes. Et ce public, dans sa grande majorité, se rattache au même groupe que l'émetteur :

Plus de la moitié (53 %) de toute la population de langue française¹⁵ n'écoutaient les nouvelles qu'à un des deux postes de langue française : 9 % à CFTM seulement, 14 % à CBFT seulement, 30 % à CBFT et à CFTM...

[Ces] taux d'écoute [...] mettent en évidence l'importance des nouvelles diffusées dans la langue des auditeurs potentiels. Si l'on ne tient compte que de ceux qui effectivement écoutent les nouvelles, l'importance des nouvelles diffusées dans la langue de l'auditeur devient encore plus évidente. En effet, dans les différents groupes de la population de langue française, environ 80 % des auditeurs de nouvelles ne les écoutaient qu'à un des deux postes de langue française.

Ces résultats prennent toute leur signification lorsqu'on se rappelle l'heure de diffusion des bulletins de nouvelles, à l'époque où fut conduite l'enquête. En août 1965, les bulletins de langue anglaise étaient diffusés après ceux de langue française. Les bulletins de langue anglaise n'étaient donc pas en concurrence directe avec ceux de langue française mais pouvaient plutôt être considérés comme un complément. Même dans ces circonstances, environ 80 % des francophones auditeurs de nouvelles n'ont jamais regardé les informations à un poste de télévision de langue anglaise¹⁶.

D'après cette étude sur l'écoute des nouvelles télévisées, le public et l'émetteur participent, sur le plan de l'ethnicité, des mêmes valeurs. La réaction des récepteurs aux communications constitue dès lors une autre voie ouverte aux valeurs et aux normes du groupe ethnique pour influencer sur le contenu même des communications.

Dans la mesure où l'analyse est méthodologiquement valable, les représentations ethniques qui se dégagent des nouvelles peuvent servir d'indices des représentations qu'entretient effectivement le groupe ethnique de l'émetteur. Tout en admettant, en principe, que les représentations ethniques se reflètent dans les communications, il convient de circonscrire la portée de ces indices. Le contenu de la communication, surtout dans le cas des nouvelles, garde toujours une certaine adéquation au réel (aux événements), de sorte qu'on ne saurait le réduire à la somme des influences qui s'exercent sur les agents de communication. De plus, l'émetteur n'est pas soumis à la seule influence de son groupe ethnique, influence qu'il est, par ailleurs, impossible d'isoler. En conséquence, il devient impossible d'estimer le degré de précision des indices des représentations ethniques.

C. Deuxième postulat

« Les représentations ethniques ont un effet sur les relations interethniques.

Il reste à expliciter le second postulat, à savoir que les images des groupes ethniques véhiculées par les communications de masse, et plus particulièrement par les nouvelles, ont un effet sur les relations interethniques.

Ce postulat sous-tend en fait deux propositions distinctes : une première qui reconnaît que les images qu'un groupe ethnique se fait des autres groupes ethniques sont un facteur important de la dynamique des relations interethniques; une seconde proposition qui suppose que les communications de masse jouent un rôle dans la formation ou la transformation de ces images.

Considérons d'abord la première de ces propositions. Le type de relations qui s'établit entre deux groupes ethniques est la résultante d'une multitude de facteurs : facteurs historiques et structurels (économie, organisation sociale), culturels (langue), institutionnels (législation), etc. Mais tous ces facteurs ne contribuent à modeler les relations interethniques que dans la mesure où ils s'incarnent dans les psychismes individuels en créant des configurations d'attitudes, c'est-à-dire des dispositions multiples mais organisées à partir des ensembles d'images, de croyances, d'opinions, parfois de stéréotypes et de préjugés.

Ainsi l'individu applique aux membres des autres groupes ethniques les représentations, plus ou moins adéquates, plus ou moins flexibles, qu'il se fait de ces groupes dans leur ensemble. Il opère un filtrage d'autant plus marqué que ces représentations sont plus structurées et plus rigides. Si les images sont assez souples, elles n'empêchent pas l'individu d'adapter ses comportements à chaque situation concrète et d'intégrer les informations nouvelles qui lui parviennent lorsqu'il entre en contact avec des personnes d'une origine ethnique différente de la sienne. Au contraire, si la représentation est telle qu'elle élimine toute possibilité de relation authentique, stéréotypes et préjugés y prédominent. Ainsi, l'individu fortement préjugé envers une catégorie de personnes stéréotype tous les membres de cette catégorie, c'est-à-dire leur attribue automatiquement les caractéristiques qu'il juge propres à l'ensemble de la catégorie (ici, le groupe ethnique). Sa résistance émotive à l'élimination du préjugé bloque la perception de tous les éléments concrets étrangers ou contraires à la représentation qu'il se fait. Même s'il n'en va pas toujours ainsi, il n'en reste pas moins que les représentations ethniques constituent toujours la base des relations concrètes qui peuvent s'établir entre membres de différents groupes ethniques.

Quel rôle peut-on attribuer aux communications de masse dans l'élaboration et la transformation de ces images? Poser cette question,

c'est poser tout le problème des effets des communications de masse. C'est là un sujet de controverse dont les paragraphes suivants dégageront quelques éléments, implicitement contenus dans le modèle du processus de communication présenté plus haut.

Ce modèle met en évidence le fait que, selon la formule de Morin, « le public n'est pas une cire molle sur laquelle s'impriment les messages des communications de masse¹⁷. » L'effet des messages transmis dépend toujours de certains phénomènes psychologiques (écoute sélective, perception et mémoire sélectives) et sociologiques (jeu des structures sociales) qui interfèrent dans le rapport émetteur-récepteur.

On en vient à la conclusion que, si les messages transmis viennent en contradiction avec les conceptions ethniques des récepteurs et celles de leurs groupes de référence, leur influence sera très réduite, voire nulle. Ces éléments d'opposition suscitent une résistance très forte au point qu'il y a bien des chances qu'ils soient rejetés. Il arrive même qu'un message ait un effet diamétralement opposé aux intentions de l'émetteur; c'est ce qu'on a appelé l'effet de *boomerang*.

Les communications de masse semblent plutôt renforcer les attitudes et opinions préexistantes. Elles jouent donc dans le sens du conservatisme social. Il faut toutefois souligner que l'effet des messages transmis ne dépend pas exclusivement des récepteurs. Les communications de masse contribuent au maintien du *statu quo* lorsqu'elles retransmettent des valeurs et des modèles qui ont déjà cours dans leur public. Ce comportement des émetteurs peut s'expliquer par leur volonté de répondre aux attentes du public, et par le fait que, intégrés aux mêmes structures sociales globales, émetteurs et récepteurs ont en commun certaines normes et certaines valeurs.

Il serait abusif cependant de faire de cette constatation une règle absolue. La confrontation des idées et l'acquisition de connaissances nouvelles sont une condition nécessaire, quoique nullement suffisante, de la modification des opinions et des attitudes. Dans la mesure où les communications de masse apportent ces connaissances et idées nouvelles, elles rendent possibles certaines transformations. Ce rôle peut devenir particulièrement important s'il existe peu de sources d'information concurrentes et notamment, dans le cas présent, en l'absence de contacts directs assez fréquents entre les membres des différents groupes ethniques. Le cas échéant, les communications de masse fournissent les seules informations disponibles. C'est pourquoi on peut dire que des groupes n'existent l'un pour l'autre que dans la mesure où les communications de masse les informent l'un sur l'autre : celles-ci « créent » les événements qui, sans elles, seraient inconnus ou socialement inexistantes pour l'un ou l'autre groupe.

Le fait de diffuser pendant une période de temps assez longue une série de messages qui vont dans le même sens et dont les effets sont cumulatifs entraîne probablement des conséquences assez importantes,

surtout si les messages sont présentés non dans un but évident de persuasion mais sous le jour d'informations objectives. Le message véhiculé — soit des représentations ethniques — peut alors pénétrer profondément dans les psychismes individuels, à tout le moins dans le cas des personnalités tolérantes. Ces personnalités sont, en effet, prêtes à intégrer de nouvelles informations et de nouvelles expériences.

Ceci dit, il n'est pas prouvé — il faudrait pour y arriver une analyse étalée sur plusieurs années — que les nouvelles apportent effectivement ces éléments nouveaux qui pourraient faire évoluer les représentations ethniques des récepteurs¹⁸. Quoi qu'il en soit, le renforcement des images préexistantes ou le maintien du *statu quo* sont aussi des effets, et des plus importants. Dans un cas comme dans l'autre, il semble justifié de supposer que les nouvelles ont quelque répercussion sur les relations inter-ethniques.

Une étude du contenu des nouvelles qui ne tiendrait pas compte de ces deux postulats (reflet et influence du milieu) pourrait laisser croire que les nouvelles n'entretiennent aucun lien avec la réalité. Tous deux rappellent en effet que les traditions, valeurs, façons de penser et de parler d'un groupe ethnique imprègnent les événements qui le concernent et qu'elles imprègnent aussi les agents de diffusion qui rendent compte des événements. Ces caractéristiques culturelles influent sur les critères de sélection et les modes de présentation des informations. La manière de rendre compte d'un événement reflète donc une culture tout comme la manière de le vivre.

Si deux groupes culturels participent à la vie d'un pays, tous deux auront leur part d'événements et leur part de nouvelles. Chacun se regardera vivre et regardera vivre l'autre. Les nouvelles qu'un groupe présente sur lui-même portent les traits d'une seule culture; les nouvelles qu'un groupe présente sur un autre groupe reflètent deux cultures. Telle est la situation au Canada, Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise ont leur propres moyens de diffusion et peuvent faire connaître les événements qui leur sont propres, ceux qui sont propres à l'autre groupe culturel ainsi que les événements où les deux groupes agissent de concert.

Les émetteurs conçoivent le plus souvent, dans leur langue, les nouvelles qu'ils destinent effectivement à des récepteurs parlant la même langue qu'eux. L'émetteur et le récepteur partageant les mêmes caractéristiques culturelles, et les nouvelles étant un reflet des caractéristiques du milieu, la présente étude vise à vérifier les deux hypothèses suivantes : 1) à cause de la langue de diffusion, les deux groupes ethniques ne sont pas représentés de la même façon dans les nouvelles d'un émetteur donné; 2) l'image d'un même groupe ethnique varie suivant la langue de l'émetteur; en d'autres mots, les nouvelles de langue française et celles de langue anglaise ne transmettent pas une même image des Canadiens français non plus que des Canadiens anglais.

À ces deux hypothèses, s'en ajoute une troisième, fondée sur une variable qui ne s'insère pas directement dans la perspective de la présente étude, mais qu'il convient d'isoler afin de ne pas confondre son influence avec celle de la langue de diffusion. La variable en question relève spécifiquement du système canadien de télévision qui comprend des exploitants publics et privés. Une des responsabilités premières des réseaux d'État consiste à contribuer aux bonnes relations entre Canadiens français et Canadiens anglais. Ces réseaux peuvent s'acquitter de cette responsabilité en choisissant des nouvelles qui aident les deux groupes à se connaître mutuellement. La sélection des nouvelles pourra être modifiée selon le statut de propriété de l'émetteur.

La troisième hypothèse se formule ainsi : l'image d'un même groupe ethnique varie suivant le statut de propriété de l'émetteur. L'image des Canadiens français et celle des Canadiens anglais qui sont transmises par les stations d'État ne sont pas les mêmes que celles transmises par les stations privées.

En tenant compte du statut de propriété en plus de la langue de diffusion, on ajoute à la première hypothèse une justification supplémentaire; la langue de diffusion et le statut de propriété contribuent tous deux à caractériser un émetteur.

La présente étude porte donc sur les informations différenciées selon la langue de diffusion et le statut de propriété des émetteurs et cherche à dégager l'image qu'elles transmettent de chacun des groupes ethniques.

Qu'est-ce donc qu'une image? Une image ne constitue pas une description systématique et rationnelle d'une réalité. Dans les nouvelles, l'image d'un groupe ethnique est transmise d'une manière non structurée, presque inconsciente. Toutefois, pour étudier l'image d'une réalité, il faut la décomposer en différents aspects et préciser ainsi des éléments qui, dans les faits, restent flous. Une image est constituée d'une multitude de composantes. Les dégager toutes nécessiterait une étude d'une complexité qui la rendrait impossible à réaliser.

Pour décrire les représentations ethniques, il a donc fallu sélectionner quelques composantes, à savoir : l'ordre de présentation, les sphères d'activité, le rôle des acteurs et le cadre géographique des activités. L'ordre de présentation indique la place assignée à une nouvelle à l'intérieur d'un bulletin de nouvelles. Comme tel, cet ordre ne caractérise pas le groupe ethnique mais il indique l'importance que les émetteurs lui accordent. Les trois autres composantes correspondent à des aspects constitutifs des représentations ethniques : les sphères d'activité sont les domaines de la vie sociale où les individus exercent leurs activités; les rôles décrivent les fonctions que remplissent les acteurs d'un événement; le cadre géographique indique le lieu où se déroule un événement. Ces éléments constituent ce qu'on désigne en termes techniques les variables

dépendantes parce que les aspects de ces composantes que les émetteurs peuvent mettre en relief, pour chacun des groupes ethniques, sont susceptibles de variation.

Deux éléments — la mention de nationalité et la mention d'ethnicité — servent à définir les groupes ethniques. La mention de nationalité classe les individus suivant le pays auquel ils appartiennent et la mention d'ethnicité classe les Canadiens suivant le groupe culturel auquel ils appartiennent. Dans l'identification des groupes, il semble nécessaire de tenir compte de ces deux mentions afin de ne pas attribuer à une mention d'ethnicité ce qui, dans une même nouvelle, appartiendrait à une mention de nationalité autre que canadienne.

La teneur du chapitre premier s'applique en grande partie à toute forme de nouvelles et non seulement aux nouvelles télévisées. Même si l'information à la télévision n'a pas l'importance qu'elle a dans les journaux¹, la part qu'on lui accorde est-elle suffisante pour qu'elle soit considérée comme non négligeable?

Le premier argument qui justifie le choix des nouvelles télévisées tient au caractère « national » que le téléjournal pourrait acquérir. D'autres arguments relèvent de l'importance que leur accordent l'émetteur et le récepteur et ils seront illustrés à l'aide de données éparses qui s'appliquent avec plus ou moins d'exactitude à l'objet spécifique de l'étude.

A. Les nouvelles télévisées : un journal « national »

Les bulletins de nouvelles transmis sur les réseaux de télévision sont peut-être appelés à jouer un rôle qu'aucun journal écrit ne joue encore, soit le rôle d'un journal « national », c'est-à-dire tout simplement qu'un tel journal serait susceptible d'atteindre tous les Canadiens sinon au même moment, du moins à quelques heures d'intervalle.

À supposer que tous les Canadiens comprennent l'anglais et le français, les bulletins de nouvelles des trois réseaux pourraient constituer autant de journaux « nationaux ». En réalité, aucun des trois réseaux ne rejoint toute la population canadienne. C'est le réseau anglais de Radio-Canada qui atteint la plus forte proportion de la population canadienne, soit 88 %, contre 61 % pour le CTV et 38 % pour le réseau français de Radio-Canada. Les nouvelles télévisées ne pourraient donc pas rejoindre en même temps toute la population du Canada. De plus, elles ne pourraient, en raison du rayonnement des réseaux à l'intérieur de chaque province, atteindre partout la même proportion de la population. Si le réseau anglais de Radio-Canada pénètre dans chacune des provinces et jouit d'un rayonnement minimal

de 73 %, atteignant même 98 % de la population dans deux d'entre elles, le réseau français ne pénètre que dans cinq provinces avec un rayonnement qui varie entre 3 et 98 %. Par rapport à ces deux réseaux, le CTV occupe une position intermédiaire : il pénètre dans huit provinces avec un rayonnement variant de 24 à 73 % (tableaux nos 1 à 3)*.

Il faut maintenant revenir de la situation hypothétique où la population canadienne serait complètement bilingue pour se placer dans un contexte plus réaliste. Faute de connaissances linguistiques, tous les Canadiens ne peuvent se mettre à l'écoute des nouvelles en anglais et en français. Les nouvelles nationales de la CBC et du CTV seraient destinées à ceux qui, à l'intérieur de l'auditoire virtuel de ces réseaux, comprennent l'anglais. Les anglophones constituent de 33 à 97 % et de 30 à 71 % de la population des provinces que desservent la CBC et le CTV. Quant aux nouvelles nationales de Radio-Canada, elles visent à desservir la population francophone, soit 28 % de l'ensemble de la population canadienne, mais 86 % de la population du Québec.

Toute la population canadienne ne peut donc pas prendre connaissance des nouvelles diffusées sur chacun des trois réseaux tant à cause du rayonnement des réseaux que de l'ignorance, chez les télé-spectateurs, de l'une ou l'autre langue de diffusion. Même compte tenu de ces restrictions, les journaux télévisés pourraient atteindre une plus grande proportion de la population du pays qu'aucun des journaux écrits actuellement en existence.

B. L'objet de l'étude

Pour délimiter le champ de l'analyse, il faut faire entrer en ligne de compte, en plus de la caractéristique nationale du journal télévisé, la langue de diffusion et le statut de propriété des émetteurs puisque, conformément aux hypothèses énoncées, ces deux facteurs influent sur la rédaction des nouvelles. En plus du choix des émetteurs, la définition de l'objet de l'étude implique le choix des bulletins de nouvelles et de la période de référence.

Pour satisfaire à ces exigences, il fallait au moins quatre émetteurs qui diffusent à l'échelle du pays, qui utilisent l'anglais ou le français comme langue de diffusion et qui appartiennent soit à l'entreprise publique soit à l'entreprise privée. Les réseaux, en dépit de leurs limites, restent les émetteurs dont le rayonnement est le plus vaste. Il n'y a cependant que trois réseaux, tous inclus dans l'étude : français d'État (Radio-Canada), anglais d'État (CBC); anglais privé (CTV). CFM, qui diffuse dans la région de Montréal et

* Tous les tableaux cités dans le texte se trouvent à l'appendice V.

dont le rayonnement est plus vaste que celui de toute autre station de télévision privée de langue française, représente la quatrième possibilité : émetteur français privé. Dans l'analyse des nouvelles, il faudra tenir compte de deux réserves qu'appelle le choix des émetteurs : 1) un des émetteurs diffuse au niveau local alors que les trois autres opèrent à l'échelle du pays; 2) les trois réseaux ne couvrent pas un territoire de même étendue.

Ce sont les nouvelles diffusées en fin de soirée qui ont fait l'objet particulier de l'analyse. Pour les trois réseaux, ces nouvelles sont dites nationales parce qu'elles sont transmises sur le réseau entier. Les commentaires ou éditoriaux qui, au CTV, suivent la lecture des informations ne sont pas inclus dans l'analyse.

Quelle devrait être la durée de la période choisie pour l'analyse? Il fallait éviter de sélectionner une période trop longue, qui pourrait être marquée par des changements de perception de la part de l'émetteur, de même qu'une période trop courte, qui pourrait donner lieu à des conclusions insuffisamment représentatives des perceptions de l'émetteur. L'analyse couvre une période d'un an, soit du 1er avril 1964 au 31 mars 1965. Compte tenu des délais nécessaires pour réunir les matériaux, cette période correspond approximativement à l'année qui a précédé le début du présent travail. Cette période ne se prétend pas particulièrement représentative. Il n'est d'ailleurs pas possible d'en évaluer le degré de représentativité par rapport à d'autres périodes annuelles. Nous avons toutefois l'impression que certains événements sont uniques, bien caractéristiques d'une période donnée et qu'ils lui donnent un visage bien particulier. Bien sûr, les mêmes événements ne se répéteront plus, mais, dans une certaine mesure, d'autres événements semblables viendront prendre leur place. Pour ne citer qu'un exemple, qui est du ressort de la justice, la période choisie est marquée par l'affaire Rivard et l'enquête Dorion de même que par l'affaire Dupuis. Par ailleurs, la période annuelle suivante a vu des événements semblables : l'affaire Spencer et l'affaire Munsinger. De fait, peu importe dans quelle mesure les mêmes genres d'événements se reproduisent d'année en année et, conséquemment, dans quelle mesure une période est représentative d'autres périodes, l'important à considérer, si l'on veut que l'étude soit utile, c'est le caractère d'actualité de la période choisie. Elle est, en effet, la plus récente à faire l'objet d'une telle analyse.

C. La durée des bulletins de nouvelles

La durée des bulletins de nouvelles est un indice de l'importance que l'émetteur leur accorde à l'intérieur de sa programmation. Les bulletins de nouvelles ne constituent pas la seule forme d'émissions d'actualité. Les émissions dites d'information s'opposent globalement aux émissions de divertissement. En pratique, il n'est pas facile de déterminer ce qu'est une émission d'information et ce

qu'est une émission de divertissement, non plus que de décider à quel type appartient telle émission en particulier. Quelle est la durée des bulletins de nouvelles par rapport aux émissions d'information et par rapport à l'ensemble de la programmation? Quatre sources de renseignements, plus ou moins reliées à l'objet de la présente étude, illustrent l'importance relative des nouvelles à la télévision.

Le Service des recherches de Radio-Canada a classé les émissions diffusées à CBFT et à CBMT en avril et mai 1960. Ce travail établit une distinction nette entre émissions d'information et émissions de divertissement et fait des bulletins de nouvelles une catégorie spéciale d'émissions d'information. À CBFT et à CBMT, les bulletins de nouvelles ont une importance au moins égale aux deux autres catégories d'émissions d'information². Ils occupent 36 et 42 % du temps consacré à l'ensemble des émissions d'information diffusées après 18 h. C'est déjà un bon indice de leur importance comme source d'information. Par rapport à tous les autres genres d'émissions, les bulletins de nouvelles représentent 14 et 9 % des heures de diffusion à compter de 18 h. à CBFT et à CBMT (tableau n° 4). Ces données ont quand même une portée limitée, car elles datent de 1960 et elles ne s'appliquent qu'à deux postes d'État qui diffusent dans la seule région de Montréal.

Un second travail de classification porte sur les émissions que diffusaient également dans la région de Montréal, au cours de la saison d'hiver 1961-1962, un poste d'État et un poste privé, tous deux de langue française³. Les catégories d'émissions alors utilisées peuvent facilement se ramener à celles que propose le Service des recherches de Radio-Canada⁴. Il faut toutefois regretter que les bulletins de nouvelles soient mêlés à d'autres formes d'émissions d'information sur l'actualité. À CBFT, les émissions consacrées à la connaissance de l'actualité détiennent 13 % des heures de diffusion et 30 % du temps accordé aux émissions d'information. À CFTM, les pourcentages sont respectivement de 8 et de 36 (tableau n° 5).

Un troisième travail, qui n'est pas non plus sans limitation, donne des indications sur une autre facette du problème. Ces données sont prélevées de l'analyse des émissions faites sous la direction de Dallas W. Smythe pour la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (1957). Elles portent sur toutes les stations de télévision alors en existence et les stations sont groupées suivant les quatre grandes classifications fondamentales de la présente étude : anglaises d'État, anglaises privées, françaises d'État, françaises privées. Toutefois, comparativement aux données du Service des recherches de Radio-Canada, mentionnées plus haut, elles présentent les limitations suivantes : elles portent sur la semaine du 15 au 21 janvier 1956 et sont donc encore plus anciennes; les catégories d'émissions sont plus détaillées et il n'est pas facile de les regrouper à l'intérieur des trois classifications proposées plus haut⁵; la catégorie qui comprend les nouvelles comprend aussi les nouvelles sportives (quand elles ne durent pas plus de cinq minutes) et les prévisions de la météo; enfin, les périodes horaires ne sont pas

identiques. En dépit de toutes les limites de ces données, retenons que, quels que soient la langue et le statut de propriété des stations de télévision, les bulletins de nouvelles prennent une importance qui va de 5 à 10 % de toute la période horaire considérée. Les nouvelles semblent accaparer une plus large part des émissions d'information aux stations privées qu'aux stations d'État⁶ (tableaux n^{os} 6 et 7).

En dernier lieu, les données du Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion serviront d'indication sur le pourcentage du temps d'antenne consacré aux nouvelles. Ces données partagent les émissions d'information en deux catégories : d'une part, les nouvelles et commentaires⁷; d'autre part, toutes les autres émissions⁸. Ainsi se trouvent classées les émissions de huit stations de télévision situées dans quatre villes différentes. Chacune des quatre villes est représentée par une station d'État et une station privée. L'aspect intéressant de ces données tient au fait qu'elles datent de 1965. Ici encore, la proportion du temps consacré aux bulletins de nouvelles, au regard de l'ensemble de la programmation, reste constante d'un émetteur à l'autre, soit 7, 8 ou 9 %, alors que, au regard des émissions d'information, elle est moins élevée aux stations d'État qu'aux stations privées, soit un cinquième par rapport à un quart ou un tiers (tableau n^o 8).

Il semble donc que les bulletins de nouvelles soient d'une durée suffisamment importante pour les considérer comme une source quantitativement non négligeable, quoique difficile à mesurer avec précision, de toutes les images qui circulent grâce à la télévision. Sans doute, les nouvelles dites nationales, qui font plus précisément l'objet de la présente analyse, ne constituent-elles qu'une proportion de l'ensemble des nouvelles télévisées. Mais il n'en reste pas moins qu'à chaque émetteur elles durent de 10 à 15 minutes par jour et qu'elles reviennent sept soirs par semaine.

Il y a, par ailleurs, d'autres catégories d'émissions dont on pourrait avantageusement étudier le contenu. Ainsi en serait-il des autres émissions d'information, particulièrement pour les stations d'État, où les nouvelles occupent une proportion moindre du temps consacré aux émissions d'information. En regard des problèmes qui préoccupent la Commission, il faudrait d'abord s'attacher à l'étude des émissions d'information qui traitent des Canadiens. Parmi les émissions autres que celles consacrées à l'information, les téléromans ou feuilletons d'inspiration canadienne permettraient de connaître les images qui, sous le signe de la fiction, sont transmises au grand public.

D. Écoute des nouvelles

Il faut maintenant considérer un autre indice de l'intérêt des Canadiens pour les nouvelles télévisées, soit leur degré de pénétration dans le grand public. C'est là, il n'en faut pas douter, un

aspect primordial de la question, car les images que reflètent les nouvelles feront leur chemin à la condition, essentielle mais insuffisante, d'être reçues par un certain nombre d'auditeurs.

L'idéal serait de décrire la composition ethnique des auditoires des bulletins de nouvelles qui constituent l'objet spécifique de l'analyse, mais de telles données n'existent pas. La seule étude à cet égard a été conduite par le Service des recherches de Radio-Canada

sur l'écoute, au cours du mois d'août 1965, des informations diffusées en fin de soirée à CBFT, CFTM, CBMT et CFCF⁹ auprès d'un échantillon de personnes de langue française, adultes c'est-à-dire âgées de 20 ans et plus qui appartiennent à des ménages abonnés au téléphone et qui habitent à l'intérieur du territoire couvert par l'annuaire téléphonique de Montréal.

Les personnes interviewées ont répondu à la question suivante : Au cours du mois d'août, avez-vous regardé les nouvelles en fin de soirée à CBFT, canal 2, une fois sur deux ou plus souvent, moins d'une fois sur deux, ou jamais? La même question fut posée pour l'écoute à CFTM-TV, canal 10; à CBMT, canal 6; et à CFCF-TV, canal 12¹⁰.

Les taux d'écoute de la télévision sont beaucoup plus bas en été qu'en hiver. En conséquence, l'étude précitée présente des taux qui ne dépassent sûrement pas ceux d'autres périodes de l'année.

Cette enquête montre que, au cours du mois d'août 1965, 55 % des adultes de langue française de la région métropolitaine de Montréal étaient auditeurs habituels de nouvelles à au moins un des quatre postes et 13 %, auditeurs occasionnels¹¹. C'est donc dire qu'un tiers de cette population n'a pas écouté un seul bulletin de nouvelles¹².

Cette population de langue française écoute plus souvent les nouvelles de langue française que les nouvelles de langue anglaise : de 56 et 51 % pour les nouvelles de CBFT et CFTM, le taux d'écoute n'est que de 12 et 13 % pour les nouvelles de CBMT et CFCF¹³. L'inverse serait sûrement vrai pour une population de langue anglaise et avec probablement un plus grand écart, de sorte qu'il n'y a pas lieu de minimiser l'importance des nouvelles de langue anglaise. Les nouvelles du poste d'État et du poste privé de langue française retenant, au cours d'un mois, un pourcentage d'écoute cumulatif à peu près semblable. Toutefois, CBFT l'emporte sur CFTM par rapport au taux d'écoute habituelle (38 % contre 25 %)¹⁴, ce qui pourrait indiquer que les nouvelles du poste d'État seraient susceptibles d'exercer une plus grande influence que celles du poste privé.

Prise toute seule, sans référence à l'écoute d'autres émissions, l'écoute des nouvelles à chacun des émetteurs n'apparaît sûrement pas comme négligeable. Mais quelle en est l'importance relative par rapport à l'écoute d'autres émissions? Cette comparaison est difficile à établir. Les bulletins de nouvelles sont à l'horaire sept soirs

par semaine alors que la plupart des programmes ne reviennent qu'une fois la semaine. Les nouvelles pourraient avoir un taux d'écoute plus bas que telle ou telle émission mais, à cause de leur fréquence de présentation, elles rejoindraient, au cours d'une période donnée, autant d'auditeurs, sinon plus. À CBFT, il existe une émission d'information, *Aujourd'hui*, dont la fréquence de présentation — cinq fois par semaine — se rapproche de celle des bulletins de nouvelles nationales. Le Service des recherches de Radio-Canada a mesuré l'écoute de cette émission à l'aide de cette question : « Au cours du mois d'août (1964), avez-vous regardé le programme *Aujourd'hui* : une fois sur deux ou plus souvent, moins d'une fois sur deux, ou jamais? » La question a la même formulation que celle qui mesure l'écoute des nouvelles. De plus, les données de l'enquête s'appliquent à la même population et à la même période de l'année. Il y a donc plusieurs raisons qui motivent la comparaison entre le taux d'écoute des nouvelles et celui d'*Aujourd'hui*. La population adulte de langue française de la région métropolitaine de Montréal se partage ainsi : 46 % n'ont jamais regardé *Aujourd'hui*, 35 % ont regardé cette émission au moins une fois sur deux et 19 % moins d'une fois sur deux¹⁵. Sur une période d'un mois, pendant le même mois de l'année (août), les nouvelles de CBFT comptaient donc un même pourcentage d'auditeurs qu'*Aujourd'hui* (56 et 54 %) et, de plus, un même pourcentage d'auditeurs habituels (38 et 35 %). En outre, au cours du même mois d'août, le taux d'écoute des nouvelles à au moins une des quatre stations canadiennes¹⁶ de Montréal est supérieur à celui d'*Aujourd'hui* (67 % contre 54 %). Il en est de même du taux d'écoute habituelle (55 % contre 35 %).

D'après les quelques données mentionnées ici, il semble possible de penser que les nouvelles ont un taux d'écoute convenable ou suffisamment élevé en tout cas pour exercer une certaine influence sur le public¹⁷.

Le téléjournal en tant que journal « national », la durée et l'écoute des bulletins de nouvelles, voilà autant d'indices qui, sans rien prouver systématiquement, laissent croire que les nouvelles télévisées ne sont pas sans intérêt pour les Canadiens.

Ce chapitre, qui n'apporte rien à la compréhension de l'objet de la présente étude, vise à décrire les instruments de recherche, afin que le lecteur puisse juger par lui-même de l'exactitude de l'analyse présentée dans les chapitres suivants.

Les bulletins de nouvelles se composent du texte écrit des nouvelles et de films sonores. Tous les émetteurs ont fourni le texte écrit des nouvelles, et, sauf le CTV, au moins une partie des films sonores. Le matériel fourni par le CTV est donc moins complet que celui des trois autres sources. L'absence des films sonores peut amener un certain gauchissement des données relatives au CTV, mais il est impossible d'en évaluer l'importance. L'analyse porte sur un échantillon de tous les bulletins lus au cours de la période de référence.

La technique de base est celle de l'analyse quantitative qu'on peut, à la suite de Berelson, définir comme suit : « a research technique for the objective, systematic, and quantitative description of the manifest content of communication¹. »

Elle consiste essentiellement à compter combien de fois tel aspect (ou catégorie) de tel élément d'analyse apparaît dans une unité de contenu. Cette unité doit être rigoureusement délimitée. À cette fin, il convient d'établir des unités de longueur constante qui rendront la quantification d'autant plus valable. Les unités de nouvelles trop longues ont été subdivisées, et ces sous-unités forment les unités de base ou d'énumération.

Il importe que les éléments d'analyse, mention d'ethnicité, sphères d'activité, etc., mesurent ce qu'ils sont destinés à mesurer : c'est là le problème de la validité. Le meilleur critère de jugement qu'on puisse ici fournir au lecteur est une définition précise de l'élément d'analyse et de chacune des subdivisions de cet élément. C'est pourquoi il a paru utile de faire précéder l'analyse elle-même d'un chapitre entièrement consacré à ce travail de définition.

Étroitement relié au problème de la validité se trouve celui de la fiabilité. Les résultats sont fiables si la catégorie choisie — subdivision de l'élément d'analyse — correspond à la réalité exprimée. C'est au moment du codage que telle catégorie d'un élément d'analyse est attribuée à telle unité de contenu. La technique de codage doit permettre de mesurer le degré de fiabilité.

A. L'échantillonnage

Le taux de sélection des bulletins de nouvelles tient aux facteurs suivants : 1) méthode d'analyse statistique*; 2) estimations sur le nombre moyen d'unités d'énumération consacrées à chaque catégorie de mention nationalité-ethnicité pour chaque émetteur; 3) nombre minimal d'unités (25), par catégorie de mention de nationalité-ethnicité, nécessaire pour éviter de trop grandes erreurs d'échantillonnage; 4) intervalle qui convient à un échantillon systématique de jours²; 5) ressources de temps et d'argent. Le taux de sélection est ainsi d'un bulletin sur dix et il établit à 37 le nombre de bulletins à échantillonner par émetteur. Avec un tel échantillon, il fallait toutefois s'attendre à ne pouvoir faire — faute d'un nombre suffisant d'unités — l'analyse de la catégorie canadienne-étrangère à prédominance française-anglaise à CFTM, non plus que l'analyse de toutes les catégories groupées sous la mention d'ethnicité « autre » (voir le tableau n° 10).

L'échantillon est de trois bulletins pour chaque mois de l'année sauf pour octobre qui est représenté par quatre bulletins. Ces trois ou quatre bulletins ont été lus au cours de trois ou quatre semaines différentes. Enfin, chaque jour de la semaine est représenté par cinq ou six bulletins (voir l'appendice I).

B. L'unité de nouvelle ou de contexte

L'unité de nouvelle est ce qui, dans le texte écrit du bulletin de nouvelles, apparaît sous un titre, exemple : Chypre, Caouette, Élections, Krouchtchev.

Cette unité de nouvelle correspond à la *natural unit* de Berelson³, c'est-à-dire à une unité facilement isolable à partir de certaines caractéristiques de sa présentation matérielle.

Il peut arriver que le titre de l'unité de nouvelle soit omis et que seule la présentation typographique permette d'identifier l'unité de nouvelle. Dans la grande majorité des cas, une même unité de nouvelle est présentée sur une seule page (à moins que l'unité ne soit

* Voir la section E, p. 28.

trop longue). Une page partiellement remplie correspond donc à la fin d'une unité de nouvelle — à moins d'une indication contraire — et le texte qui suit une page incomplète marque le début d'une nouvelle unité.

Il arrive également que plusieurs unités de nouvelle très courtes soient présentées sur une seule page. Dans ce cas, un certain espace et quelques tirets les séparent ou encore un tiret précède le premier mot de l'unité de nouvelle.

Il y a cependant deux cas où l'unité de nouvelle n'est pas révélée par sa présentation matérielle. La première exception s'applique à une nouvelle composée de déclarations d'une ou plusieurs personnes sur différents thèmes. Chaque thème forme alors une unité distincte de nouvelle. Par contre, plusieurs déclarations et faits concernant le même thème ne constituent qu'une unité de nouvelle. Ces règles conviennent à toutes les déclarations, y compris celles qui sont faites au cours d'une campagne électorale. La deuxième exception concerne les nouvelles parlementaires, qui comprennent autant d'unités qu'il y a de thèmes.

L'unité de nouvelle constitue le contexte ou le cadre de référence pour coder, selon les éléments d'analyse, les unités d'énumération (ou sous-unités de nouvelle)⁴.

C. La sous-unité de nouvelle ou unité d'énumération

Les unités d'énumération, équivalentes à des subdivisions normales (ou standard) du contenu, servent à compter le nombre de fois qu'un élément apparaît dans le contenu total⁵.

Dans cette étude, la mesure standard est de 50 mots. Les subdivisions sont établies à partir du nombre de mots compris dans chaque unité de nouvelle, celle-ci pouvant coïncider avec la mesure standard d'une unité d'énumération ou, si elle excède 50 mots, être subdivisée en deux ou plusieurs unités d'énumération (ou sous-unités de nouvelle).

1. Mesure de la longueur des unités de nouvelle

Un pré-test a permis d'estimer, pour chaque émetteur, le nombre moyen de mots par ligne de texte écrit. Cette moyenne a ensuite servi à calculer le nombre total de mots de chaque unité de nouvelle, total obtenu en multipliant la moyenne par le nombre de lignes de l'unité.

Pour les films sonores et les films silencieux insérés dans les textes et dont la durée est connue, on utilise une autre mesure. Le calcul du nombre de mots — ou d'une équivalence en nombre de mots — s'effectue en multipliant le nombre de secondes que dure le film par la vitesse moyenne de débit, exprimée en mots/seconde et calculée, pour chaque émetteur, au cours du même pré-test. L'emploi de cette

mesure présente deux avantages : fournir une équivalence, en nombre de mots, du temps consacré à la présentation de films silencieux; permettre une approximation du nombre de mots pour les films sonores dont le texte n'est pas disponible. Lorsqu'on ignore la durée d'un film et qu'on dispose du texte, le calcul du nombre de mots se fait à partir du nombre de lignes du texte et du nombre moyen de mots par ligne. On perd ainsi les moments de pause, qui augmentent la durée de l'unité de nouvelle et pourraient parfois en modifier le nombre de sous-unités.

2. Subdivision des unités de nouvelle en unités d'énumération

Le nombre idéal de mots par unité d'énumération (ou sous-unité de nouvelle) a été fixé à 50. À cause de cette règle, chaque unité de nouvelle de moins de 50 mots équivaudra à une seule unité d'énumération. Ceci peut impliquer un écart, entre le nombre idéal et le nombre réel, qui peut aller jusqu'à 30 ou 40 mots. Par ailleurs, une analyse antérieure du contenu des bulletins de nouvelles de CBFT a montré que seulement 12 % des unités de nouvelle ont une longueur de 50 mots ou moins⁶.

Si une unité de nouvelle compte plus de 50 mots et que le total des mots ne soit pas exactement divisible par 50, il suffit, pour avoir des unités d'énumération d'égale longueur à l'intérieur d'une même nouvelle, de chercher le diviseur plus petit ou plus grand que 50, mais qui s'en rapproche le plus possible.

Exemple

Soit : $N = 132$ mots.

Une division de l'unité de nouvelle en deux sous-unités donne un écart de 16 mots entre le diviseur (66) et le nombre idéal (50) de mots par sous-unité. Une division en 3 sous-unités de 44 mots réduit cet écart à 6 mots.

Solution : 3 unités d'énumération de 44 mots.

Par ailleurs, il est souvent impossible de subdiviser une unité de nouvelle en unités d'énumération parfaitement égales, c'est-à-dire correspondant chacune au diviseur, car une phrase doit être comprise toute entière dans la même unité d'énumération. Il faut se servir d'une deuxième règle et chercher la division de l'unité de nouvelle qui minimise l'écart entre le diviseur et le nombre réel de mots par sous-unité.

Si l'unité de nouvelle est fractionnée en deux sous-unités, la règle est la suivante : toute phrase chevauchant deux sous-unités est incluse dans la première si elle compte un nombre égal de mots dans chaque sous-unité; sinon, elle est incluse dans la sous-unité où elle compte le plus de mots.

Si l'unité de nouvelle comprend plus de deux sous-unités, on recherche l'écart minimal entre le diviseur et le nombre réel, non pour

chaque sous-unité prise isolément mais pour l'ensemble des sous-unités.

Exemple

Soit : $N = 147$.

La première règle permet de diviser l'unité de nouvelle en trois sous-unités d'une longueur de 49 mots. En respectant la règle d'inclusion d'une phrase dans une seule sous-unité, deux divisions de l'unité de nouvelle sont possibles : a) 44, 46 et 57 mots; écarts entre le nombre effectif et le diviseur pour chaque sous-unité : 5, 3 et 8; écart total : 16 mots; b) 55, 48 et 44 mots; écarts pour chaque sous-unité : 6, 1 et 5 mots; écart total : 12 mots.

Solution : b.

D. Le codage

Le codage permet d'attribuer à chacune des unités d'énumération une des catégories de chaque élément d'analyse.

Pour coder les éléments d'analyse suivants : mention de nationalité, mention d'ethnicité, sphères d'activité, cadre géographique, rôles, et attribuer ensuite la mention d'ethnicité convenant à chacun des rôles mentionnés, il fallait comprendre la définition des catégories subdivisant ces éléments d'analyse et choisir, en fonction du contexte de l'unité, la catégorie appropriée (voir l'appendice II).

Dans le codage de ces éléments d'analyse, il faut éviter l'interprétation subjective des codeurs tant au niveau de la compréhension des catégories qu'au niveau de l'attribution d'une des catégories à une unité donnée.

Pour éviter que la subjectivité des codeurs ne joue dans la compréhension des catégories, il faut garantir « la préparation intensive des codeurs afin d'assurer chez tous la compréhension des catégories voulue par le responsable de la recherche⁷. » Le codage comprenait un nombre d'étapes égal au nombre d'éléments à coder. Chaque étape a débuté par un apprentissage approprié à l'élément qui devait être codé (voir l'appendice III).

De même, pour éviter que la subjectivité des codeurs ne joue dans le choix des catégories, il a fallu engager un nombre suffisant de codeurs de façon à obtenir un code majoritaire pour chaque élément d'analyse approprié à chaque unité d'énumération. Le paragraphe suivant donne une courte description de la technique utilisée pour obtenir ce code majoritaire.

Deux codeurs classifient indépendamment une unité d'énumération suivant les catégories propres à un élément donné d'analyse. Si, pour une même unité d'énumération et pour un même élément d'analyse, les deux codeurs ont choisi le même code, ce code est majoritaire et

il est considéré comme définitif et approprié. Dans le cas contraire, deux autres codeurs classent la même unité d'énumération suivant les catégories du même élément d'analyse. Ensuite, on compare les codes choisis par les quatre codeurs. Toutes les fois que trois codeurs sur quatre ont codé de la même façon une unité d'énumération, ce code majoritaire est tenu comme définitif. Le code est également majoritaire lorsque deux codeurs sur quatre ont codé de la même façon, et que les deux autres sont en dissidence. Lorsqu'un nombre égal de codeurs choisissent le même code — soit deux paires de codes identiques, soit quatre codes différents — le superviseur doit faire le choix qui lui semble le mieux convenir.

Les avantages de la technique du code majoritaire n'éliminent pas un certain pourcentage de cas — d'ailleurs minime — où le code choisi par les codeurs est différent de celui qu'aurait choisi le superviseur.

Deux équipes de deux codeurs, soit le minimum requis, ont fait le codage de toutes les unités d'énumération. Le pourcentage des unités d'énumération qui ont été classées par un choix majoritaire dans telle catégorie d'un élément donné atteste l'efficacité de la préparation des codeurs et la fiabilité des données. Les tableaux donnés à l'appendice IV comprennent des pourcentages suffisamment élevés pour confirmer la fiabilité des résultats.

E. Méthodes d'analyse statistique

La principale méthode d'analyse statistique utilisée est celle des répartitions en pourcentage qui permet de décrire, à l'aide des variables dépendantes (ordre de présentation, sphères d'activité, rôles et cadre géographique), chacune des catégories de nationalité-ethnicité et de les comparer entre elles. Les répartitions en pourcentage sont établies selon les catégories propres à chacune des variables dépendantes et sont fondées, sauf pour les rôles, sur le nombre d'unités d'énumération que comprend chacune des catégories de nationalité-ethnicité. Pour les rôles, les répartitions en pourcentage sont basées sur le nombre de mentions de rôle que comprend chaque catégorie de la mention d'ethnicité.

La signification statistique de la différence entre deux pourcentages appartenant à une même catégorie d'une des variables dépendantes, mais à deux catégories différentes de mention de nationalité-ethnicité, se mesure par l'écart-type des différences entre pourcentages. Le niveau de probabilité est fixé à 95 %. La taille nécessaire pour qu'une différence soit significative varie suivant la taille des pourcentages et la taille de l'échantillon. C'est pourquoi des différences de même taille ne seront pas toujours significatives et une différence d'une taille donnée pourra être significative alors qu'une différence plus grande ne le sera pas.

Une deuxième méthode, la méthode de « contingence », a aussi été utilisée mais beaucoup moins souvent. La méthode de contingence ou de « co-occurrence » conduit à une seule répartition en pourcentage sur deux variables. Elle répartit l'ensemble des unités d'énumération à la fois selon les catégories de la variable indépendante et selon les catégories d'une des variables dépendantes. Appliquée à la présente analyse, cette méthode permet de connaître la proportion de nouvelles que chaque émetteur consacre en même temps à tel groupe ethnique et à telle catégorie d'un autre élément d'analyse, par exemple, le cadre géographique.

L'objectif de l'analyse — décrire l'image des Canadiens selon le groupe ethnique auquel ils appartiennent — exige, comme étape préliminaire, l'identification des groupes ethniques et l'évaluation de leur importance dans l'ensemble des nouvelles télévisées.

Les nouvelles que présentent les émetteurs canadiens ne sont pas exclusivement consacrées aux Canadiens. Puisque l'objet de l'étude se borne aux nouvelles canadiennes, il convient de mesurer leur importance quantitative dans l'ensemble des nouvelles en tant qu'indice de l'impact sur les téléspectateurs. Il a donc fallu isoler les nouvelles canadiennes par rapport aux nouvelles étrangères, sans omettre la catégorie intermédiaire des nouvelles canadiennes-étrangères. Afin de tenir compte de certaines observations sur l'importance du rôle des États-Unis dans la vie canadienne¹, et bien que cette préoccupation soit marginale, l'étude ne considère pas tous les étrangers comme un seul groupe mais accorde plutôt une attention spéciale à la nationalité américaine.

Il ne suffit toutefois pas d'identifier les Canadiens. Pour circonscrire les groupes qui seront objets de description, il faut distinguer les Canadiens selon le groupe ethnique auquel ils appartiennent.

Une description des catégories de nationalité et d'ethnicité précède l'analyse consacrée à la fréquence de mention de ces catégories dans les nouvelles. L'analyse elle-même tient compte de la langue de diffusion et du statut de propriété des émetteurs.

A. Les catégories de nationalité et d'ethnicité

La mention de nationalité — qui s'applique aux personnes, aux groupes ou aux peuples — les classe suivant le pays dont ils sont citoyens ou du moins celui auquel ils sont rattachés.

Toute référence à une personne ou à un groupe déterminé comporte une mention de nationalité, que cette référence soit explicite ou implicite. Ainsi, la mention de nationalité est applicable aux noms de lieux, aux noms d'entreprises, etc., chaque fois que ces noms mettent en cause des personnes. La mention de nationalité s'applique également aux objets et aux abstractions associés explicitement à un pays ou à des citoyens de ce pays.

Pour les fins de l'étude, on distingue deux grandes catégories de nationalité : canadienne et étrangère, cette dernière se subdivisant en deux — nationalité américaine et autre qu'américaine.

Sont classés comme Canadiens tous les individus ou groupes rattachés au Canada; comme Américains, ceux rattachés aux États-Unis; comme étrangers autres qu'Américains, ceux rattachés à un pays autre que le Canada ou les États-Unis.

Une même sous-unité de nouvelle pouvant mentionner des personnes ou groupes de différentes nationalités, les trois catégories de base peuvent se combiner pour former sept catégories de nationalité : canadienne, américaine, autre, canadienne-américaine, canadienne-autre, américaine-autre, canadienne-américaine-autre. Il faut aussi compter une catégorie pour les cas où la nationalité n'est pas applicable,

Notons que les organisations ou associations internationales, bien que n'ayant pas de nationalité spécifique, sont classées comme étrangères, en ce sens qu'elles ne concernent pas en particulier les Canadiens ou les Américains, mais un certain nombre de nations.

La mention d'ethnicité s'applique aux personnes, aux groupes et aux objets qui, pour la mention de nationalité, ont été classés comme canadiens. Une même unité d'énumération peut concerner à la fois des Canadiens et d'autres groupes nationaux mais la mention d'ethnicité ne s'applique qu'aux Canadiens.

La présente étude fait usage des catégories d'ethnicité suivantes : canadienne-française (CF), canadienne-anglaise (CA), néo-canadienne (NC), indienne, esquimaude (IE), sans mention d'ethnicité.

La mention explicite de l'ethnicité n'est utilisée, comme critère de classification, que pour les catégories « néo-canadienne » et « indienne, esquimaude ». Les autres catégories d'ethnicité reposent sur deux critères qui permettent d'identifier le fait français et le fait anglais au Canada.

Le premier critère est d'ordre historique. Les gouvernements provinciaux se divisent en deux groupes : français et anglais. En effet, l'histoire a principalement assigné aux Canadiens français le gouvernement du Québec et aux Canadiens anglais, les gouvernements des autres provinces. Le gouvernement fédéral d'Ottawa a été institué afin de pourvoir à certains des intérêts de tous les Canadiens sans distinction de groupes ethniques. Comme les deux groupes ethniques débordent les frontières provinciales, il n'est pas possible de

présumer que tous les habitants de la province de Québec sont Canadiens français et que tous ceux des autres provinces sont Canadiens anglais. C'est pourquoi les habitants d'un territoire quelconque du Canada (village, ville, région, province) sont considérés comme Canadiens sans mention d'ethnicité, de même que le personnel administratif de ces territoires à l'exception de celui des gouvernements provinciaux.

Le second critère servant à identifier les faits français et anglais — et qui a préséance sur le premier lorsqu'il peut être utilisé — est de nature purement formelle, soit la consonance française, anglaise ou étrangère du nom de la personne ou du groupe.

Lorsque le nom d'une personne occupant tel poste n'est pas mentionné, l'ethnicité a quand même été codée d'après le nom français ou anglais du titulaire. Il n'y a pas de règle qui oblige le rédacteur à mentionner le nom de l'intéressé, ceci est laissé à sa discrétion. Il n'y a pas de difficultés s'il s'agit de personnes connues. Par exemple, le maire de Montréal, même s'il n'est pas spécifié qu'il s'agit de Jean Drapeau, est perçu et codé comme français. Par contre, en vue d'assurer l'uniformité lorsque le nom n'est pas mentionné et est inconnu des codeurs, il a fallu faire des recherches même dans les cas où la personne pouvait n'être pas connue du public en général².

Reprenons une à une, pour les définir, les catégories de mention d'ethnicité. La catégorie d'ethnicité française comprend les individus ou groupes de langue française du Canada appelés Canadiens français ou reconnus comme tels. Conformément aux critères mentionnés plus haut, le gouvernement et tout agent du gouvernement du Québec sont considérés comme canadiens-français à moins d'indication contraire venant de la consonance du nom d'une personne ou d'un groupe. La consonance française du nom d'une personne ou d'un groupe (ou, à défaut de cette caractéristique, l'appartenance connue de l'individu au groupe francophone) permettra de juger s'il s'agit d'une personne ou d'un groupe canadiens-français.

Ainsi sont canadiens-français : tout individu ou tout groupe dont le nom est français; tout individu qui occupe un poste de ressort fédéral, provincial ou municipal, ou exerce une fonction administrative ou autre et dont le nom est français; tout individu qui remplit une fonction ou un rôle quelconque, dont le nom est anglais ou étranger mais qui est reconnu comme étant de langue française.

De même, lorsqu'il n'y a pas de référence à des individus en particulier : les ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires, fonctionnaires et policiers de la province de Québec; les Québécois (pris comme groupe ethnique); les minorités françaises des provinces autres que le Québec; le personnel de direction et les membres des associations dites canadiennes-françaises, québécoises, du Québec; le personnel de direction et les employés des entreprises dites canadiennes-françaises, québécoises, du Québec; le personnel de la direction d'une entreprise dont le nom est français.

La catégorie d'ethnicité anglaise comprend les individus de langue anglaise du Canada généralement désignés comme Canadiens anglais, c'est-à-dire ceux qui ne sont ni Canadiens français, ni Néo-Canadiens, ni Indiens, ni Esquimaux. Le gouvernement et tout agent du gouvernement des provinces autres que le Québec sont considérés comme canadiens-anglais à moins d'indication contraire venant d'un nom à consonance française. La consonance étrangère a été assimilée à la consonance française, car il semble que la majorité des gens qui portent un nom à consonance étrangère aient adopté l'anglais comme langue courante et se soient intégrés au milieu anglais. On fera une exception lorsque l'origine étrangère sera explicitement mentionnée, comme il est expliqué à la catégorie d'ethnicité néo-canadienne.

Ainsi sont canadiens-anglais : tout individu ou tout groupe dont le nom est anglais ou étranger; tout individu qui occupe un poste de ressort fédéral, provincial, municipal, ou exerce une fonction administrative ou autre et dont le nom est anglais ou étranger; tout individu qui remplit une fonction ou un rôle quelconque dont le nom est français mais qui est reconnu comme étant de langue anglaise.

De même, lorsqu'il n'y a pas référence à des individus en particulier : les ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires, fonctionnaires et policiers des provinces autres que le Québec; la minorité anglaise de la province de Québec; le personnel de la direction d'une entreprise dont le nom est anglais ou étranger.

La catégorie d'ethnicité néo-canadienne comprend les groupes ou les individus identifiés comme tels ou encore les personnes vivant au Canada et dont l'origine étrangère est précisée. L'identification ne se fait donc pas par la consonance étrangère des noms, mais par la mention expresse de l'origine étrangère ou de l'ethnicité néo-canadienne.

La catégorie d'ethnicité indienne ou esquimaude comprend les individus ou les groupes identifiés expressément comme Indiens ou Esquimaux.

Sont considérés comme sans mention d'ethnicité les individus ou groupes du Canada pour lesquels, compte tenu des deux critères, il n'est pas question du fait français ou du fait anglais et qui ne sont identifiés ni comme Néo-Canadiens, ni comme Indiens, ni comme Esquimaux.

Ainsi sont considérés comme Canadiens sans mention d'ethnicité, lorsqu'il n'y a pas référence à des individus en particulier : les ministres, députés, sénateurs, diplomates, hauts fonctionnaires, fonctionnaires et policiers du fédéral; les habitants de n'importe quelle ville canadienne; l'administration de n'importe quelle ville canadienne; le personnel d'administration d'une entreprise dont le nom n'est pas mentionné; les employés d'une entreprise en exploitation au Canada.

Une même unité d'énumération peut concerner en même temps plusieurs groupes ethniques et les quatre catégories de base peuvent se

regrouper de la façon suivante : française-anglaise, française-néo-canadienne, française-indienne-esquimaude, anglaise-néo-canadienne, anglaise-indienne-esquimaude, néo-canadienne-indienne-esquimaude, autres catégories, soit toutes les autres combinaisons possibles des catégories d'ethnicité.

B. La mention de nationalité dans les nouvelles

Quelle part les nouvelles canadiennes détiennent-elles dans les journaux télévisés? On répondra à cette question, fondamentale par rapport à l'objectif de l'étude, en opposant les nouvelles canadiennes aux nouvelles étrangères. Une distinction entre les nouvelles américaines et les nouvelles étrangères autres qu'américaines permet d'aborder un phénomène qui, bien que secondaire par rapport à l'objectif de l'étude, ne manque pas d'intérêt.

La description s'effectuera en deux étapes. Elle comportera tout d'abord, pour chaque source de diffusion, la répartition des nouvelles selon les catégories de nationalité (tableau n° 9) et ensuite, afin de dégager le jeu de la langue de diffusion et du statut de propriété des émetteurs, la comparaison des répartitions entre elles.

1. Les mentions de nationalité par les émetteurs

Radio-Canada. Radio-Canada présente plus de nouvelles étrangères que de nouvelles canadiennes (50 % contre 39 %); 10 % des nouvelles sont canadiennes-étrangères. Les étrangers autres que les Américains sont plus souvent mentionnés seuls que les Américains (31 % contre 10 %). En outre, les premiers sont plus souvent associés aux Canadiens que les deuxièmes (9 % contre 1 %).

CFTM. Le poste privé de langue française s'est intéressé beaucoup plus à l'actualité canadienne qu'à l'actualité étrangère (67 % des nouvelles contre 19 %); 13 % des nouvelles sont canadiennes-étrangères. Dans les nouvelles étrangères, comme dans les nouvelles canadiennes-étrangères, il est moins souvent fait mention des Américains que de tout autre groupe étranger : 5 % des nouvelles contre 10 %; 3 % contre 9 %, respectivement.

CBC. Le réseau d'État de langue anglaise diffuse plus de nouvelles étrangères que de nouvelles canadiennes (59 % contre 28 %). Les nouvelles canadiennes-étrangères comptent pour 11 % des nouvelles, alors que 20 % des nouvelles ne font mention que de la nationalité américaine et 29 % mentionnent exclusivement les nationalités étrangères autres qu'américaine. C'est d'ailleurs cette mention qui prédomine sur la nationalité américaine lorsque les deux mentions de nationalité étrangère sont associées à la nationalité canadienne (7 % contre 2 %).

CTV. Au réseau privé de langue anglaise, les nouvelles étrangères l'emportent sur les nouvelles canadiennes (59 % contre 27 %). La proportion des unités canadiennes-étrangères y est de 12 %. Les nouvelles qui se réfèrent à la nationalité américaine sont moins

nombreuses que celles qui mentionnent toutes les autres nationalités étrangères, que ces mentions soient seules (15 % contre 33 %) ou associées à la nationalité canadienne (2 % contre 9 %).

2. Comparaisons entre les émetteurs

Les nouvelles étrangères prennent une importance quantitative fort variable d'un émetteur à l'autre (graphique n° 1). Elles groupent les trois cinquièmes de toutes les nouvelles des deux réseaux anglais. À l'opposé, se situe le poste privé de langue française avec un cinquième de nouvelles étrangères; Radio-Canada, dont 50 % des nouvelles sont étrangères, occupe une position intermédiaire.

Comme on observe un même pourcentage de nouvelles canadiennes-étrangères chez tous les émetteurs (de 10 à 13 %), il s'ensuit que les pourcentages de nouvelles canadiennes vont varier en sens inverse des pourcentages de nouvelles étrangères : CFTM a le plus fort pourcentage de nouvelles canadiennes (67 %); la CBC et le CTV ont les moins forts pourcentages (28 et 27 %); Radio-Canada en compte 39 %.

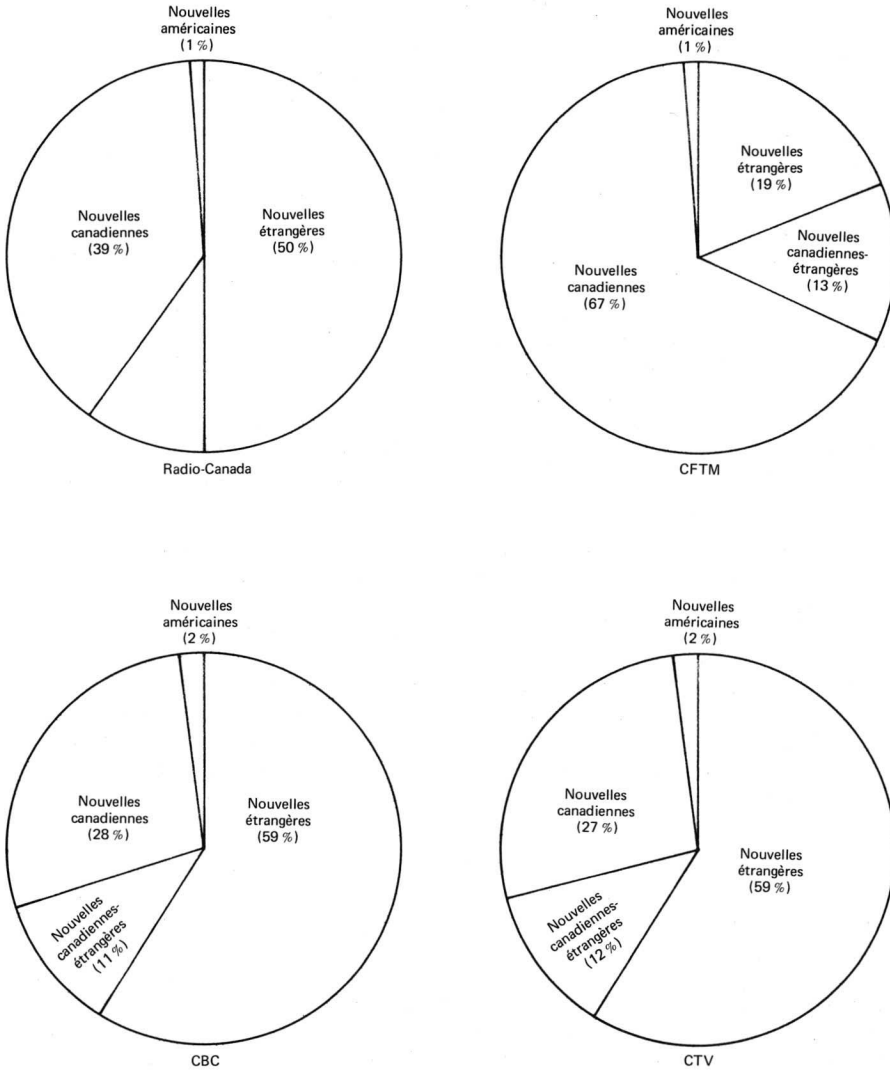
La remarquable similitude des pourcentages relatifs à la CBC et au CTV ne manque pas d'intérêt. Il convient toutefois de rappeler que les textes des films sonores inclus dans les bulletins de nouvelles du CTV n'étaient pas disponibles. Ces films sonores se rattachent plus souvent à des nouvelles canadiennes qu'à des nouvelles étrangères. D'après la durée de ces films, ils représentent environ 196 unités d'énumération dont 74 se rattacheront à des nouvelles étrangères. Ainsi, le CTV aurait accordé 54 % de ses unités à la nationalité étrangère (au lieu de 59 %). Quoique la différence ne puisse s'évaluer avec précision, il semble que le CTV, comparativement à la CBC, ait diffusé une proportion légèrement moins forte de nouvelles étrangères³.

La répartition des nouvelles au réseau d'État de langue française entre la nationalité canadienne et la nationalité étrangère diffère sensiblement de la répartition aux deux réseaux de langue anglaise, mais plus encore de celle qui existe à la station privée de langue française. Cette dernière, avec les deux tiers de ses nouvelles dans la catégorie de nationalité canadienne, présente une répartition tout à fait aberrante par rapport aux trois réseaux. Sans doute ce fait est-il en partie attribuable au caractère local de CFTM, dont l'aire de rayonnement se limite à la région métropolitaine de Montréal, alors que les trois autres sources diffusent leurs émissions de nouvelles à l'échelle nationale.

Les deux paragraphes précédents indiquent qu'un émetteur privé tend à accorder moins d'importance à l'actualité étrangère qu'un émetteur d'État qui diffuse dans la même langue, bien que cette affirmation appelle des réserves tant du côté francophone que du côté anglophone.

Compte tenu de l'importance relative que les différents émetteurs accordent à la nationalité étrangère, on accorde toujours à la nationalité américaine moins d'importance qu'à toutes les autres nationalités étrangères réunies. Alors que le rapport n'est que de 2

Graphique 1 Répartition des nouvelles de chaque émetteur selon la mention de nationalité



à 3 pour la CBC, il est de 1 à 2 pour le CTV et pour CFTM, et de 1 à 3 pour Radio-Canada.

Les sources anglophones accordent à la nationalité américaine plus de mentions que les sources francophones (20 et 15 % contre 10 et 5 %)⁴. En outre, les sources d'état en accordent plus que les sources privées, lorsque les unes et les autres utilisent la même langue de diffusion (20 % contre 15 %; 10 % contre 5 %). La nationalité américaine obtient donc le taux le plus élevé à la CBC et le taux le plus bas à CFTM.

Si les Américains reviennent proportionnellement plus souvent dans les nouvelles des émetteurs anglophones que dans celles des émetteurs francophones, il n'en est pas de même pour les étrangers autres que les Américains. En effet, ceux-ci prennent autant d'importance dans les nouvelles de Radio-Canada que dans celles de la CBC et du CTV (31, 29 et 33 %), quoique moins d'importance à CFTM (10 %) qu'aux trois réseaux. Le surplus d'attention que les émetteurs anglophones accordent aux Américains, c'est aux Canadiens que Radio-Canada l'accorde. Quant à CFTM, c'est l'émetteur qui donne le moins d'importance aux étrangers autres qu'Américains, tout comme aux Américains et, en définitive, à tous les étrangers.

Dans l'ensemble des informations, on accorde à la nationalité américaine une importance moindre qu'à la nationalité canadienne et qu'à l'ensemble des autres nationalités étrangères. Mais la nationalité américaine est-elle d'une importance moindre, égale ou plus grande que telle ou telle autre nationalité étrangère? On ne peut que faire des conjectures puisque les catégories de nationalité ne permettent pas de répondre à cette question. J'opterais volontiers pour l'opinion suivante : selon toute probabilité, après la nationalité canadienne, il n'y a pas une autre nationalité qui prenne autant d'importance que la nationalité américaine.

Compte tenu de l'aire de rayonnement de CFTM et de l'absence des films sonores du CTV, il est difficile de préciser le jeu des caractéristiques des émetteurs dans la répartition des mentions de nationalité. Dans le cas des deux réseaux anglophones, la langue semble un puissant facteur de rapprochement. Par ailleurs, si Radio-Canada et CFTM diffèrent nettement des deux émetteurs anglophones, ils sont aussi fort différents l'un de l'autre. Entre Radio-Canada et une source de diffusion privée francophone qui aurait la même extension territoriale, trouverait-on une similitude tout comme entre les sources anglophones? Le statut public ou privé des émetteurs, en effet, aurait quelque influence sur la répartition des mentions de nationalité à l'intérieur des bulletins de nouvelles, bien que cette influence reste secondaire par rapport à celle de la langue.

Les quatre émetteurs accordent à l'ensemble des nouvelles canadiennes⁵ une part qui représente de deux à quatre cinquièmes de toutes leurs informations. Pour étudier la description que les émetteurs font des Canadiens par leurs nouvelles canadiennes, il faut donc nécessairement constituer des ensembles quantitativement inégaux. Seule une étude de l'image perçue par les téléspectateurs pourrait

indiquer le degré de précision de cette image en fonction du nombre de nouvelles qui s'y rattachent. En l'absence d'une telle étude, on peut présumer que les nouvelles canadiennes de chaque émetteur sont suffisamment nombreuses pour que le téléspectateur perçoive une certaine image des Canadiens.

C. La mention d'ethnicité dans les nouvelles

De quels Canadiens est-il question dans les nouvelles télévisées? Pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le premier critère d'identification des Canadiens est l'appartenance à un groupe ethnique.

Les Canadiens anglais et les Canadiens français, selon les définitions du chapitre précédent, se caractérisent par une homogénéité linguistique et, à un moindre degré, surtout pour les Canadiens anglais, par une homogénéité culturelle. Quant aux Néo-Canadiens, aux Indiens et aux Esquimaux, ils peuvent appartenir aux groupes linguistiques français, anglais ou autre et ils présentent certains traits culturels indéniablement différents de ceux des groupes français et anglais.

Un rapide coup d'oeil aux tableaux nos 10 à 13 fait voir le peu d'importance que prennent, dans les nouvelles des quatre émetteurs, les Néo-Canadiens, les Indiens et les Esquimaux, qu'ils soient seuls ou associés aux groupes français ou anglais. Bien que ce fait ne soit pas négligeable, il ne sera, pour le moment, que mentionné. Le lecteur intéressé à connaître l'importance exacte accordée aux Néo-Canadiens, aux Indiens et aux Esquimaux peut consulter ces tableaux à l'appendice V.

Ce sont donc les groupes français et anglais qui retiendront l'attention, dans les situations où ils agissent conjointement tout comme dans celles où chaque groupe agit isolément. On ne saurait mesurer avec précision l'importance que les nouvelles canadiennes accordent à l'appartenance ethnique sans tenir compte du fait qu'un certain nombre d'elles ne portent aucune mention d'ethnicité.

Voici donc comment chaque émetteur, dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, fait mention de l'ethnicité. Existe-t-il des différences à cet égard entre les émetteurs francophones et les émetteurs anglophones? Entre les émetteurs privés et les émetteurs d'État?

1. Les mentions d'ethnicité par les émetteurs

Radio-Canada. La mention d'ethnicité est présente dans 80 % des nouvelles. Radio-Canada consacre plus de nouvelles à l'ethnicité française qu'à l'ethnicité anglaise (46 % contre 17 %). Les deux groupes ethniques mentionnés ensemble font l'objet de 14 % des nouvelles.

CFTM. Quatre-vingt pour cent (80 %) des nouvelles portent une mention d'ethnicité. L'ethnicité française caractérise la moitié des

nouvelles (52 %) et l'ethnicité anglaise, seulement 13 %. Il est question des Canadiens français et des Canadiens anglais dans 12 % des nouvelles.

CBC. L'une ou l'autre des mentions d'ethnicité caractérise les deux tiers des nouvelles. La mention de l'ethnicité anglaise est plus fréquente que celle de l'ethnicité française (34 % contre 18 %). Les deux groupes ethniques sont présents dans 13 % des nouvelles.

CTV. Près des trois quarts (73 %) des nouvelles ont une mention d'ethnicité. Les nouvelles avec mention d'ethnicité anglaise sont en beaucoup plus forte proportion que les nouvelles avec mention d'ethnicité française (42 % contre 15 %); quant aux nouvelles avec les deux mentions, elles ne comptent que pour 11 %.

2. Comparaisons entre les émetteurs

Tout d'abord, quel est le degré d'attention accordé à l'appartenance ethnique comme telle? Les émetteurs francophones insistent plus sur ce phénomène que les émetteurs anglophones en diffusant relativement plus de nouvelles avec mention d'ethnicité.

À quel groupe ethnique chaque source de diffusion accorde-t-elle le plus de nouvelles? Le pourcentage de nouvelles où les deux groupes ethniques se retrouvent ensemble est semblable d'un émetteur à l'autre et toujours d'importance secondaire : il varie entre 11 et 14 %⁶. Faut-il croire à un nombre restreint d'événements où Canadiens anglais et Canadiens français oeuvrent ensemble? Faut-il plutôt croire à une censure qui s'exerce avec une force égale tant chez les émetteurs anglophones que chez les émetteurs francophones pour minimiser l'importance de ces événements? Ce sont là des questions qui requerraient des études sur la sélection des nouvelles de la part des émetteurs et des agences de presse.

Les proportions de nouvelles sur les Canadiens français et sur les Canadiens anglais varient beaucoup entre les émetteurs francophones et les émetteurs anglophones. Radio-Canada et CFTM diffusent une proportion beaucoup plus élevée de nouvelles sur les Canadiens français que ne le font la CBC et le CTV. La situation est à l'inverse lorsqu'il s'agit de nouvelles sur les Canadiens anglais. Chaque émetteur accorde donc la préséance au groupe ethnique qu'il dessert principalement. Ce fait mérite d'être approfondi. À cette fin, on établira une relation entre les proportions de nouvelles que les sources francophones et anglophones consacrent, d'une part, à leur propre groupe ethnique et, d'autre part, à l'autre groupe ethnique.

L'intérêt qu'un émetteur accorde à son propre groupe ethnique sera une mesure de son ethnocentrisme au sens qu'on accorde ici à ce terme, à savoir : recherche de ce qui est familier sans dévalorisation de ce qui est étranger.

Tous les émetteurs ont tendance à favoriser leur propre groupe ethnique. Cette tendance est toutefois plus prononcée chez les émetteurs de langue française que chez ceux de langue anglaise et, pour

les émetteurs de même langue, chez l'émetteur privé que chez celui de l'État. Font mention de leur propre groupe ethnique, 52 % des nouvelles canadiennes de CFTM, 46 % de celles de Radio-Canada et le tiers seulement des nouvelles de la CBC. Toutefois le CTV, avec 42 % de nouvelles sur son propre groupe ethnique, ne présente pas avec Radio-Canada de différence statistiquement significative. Il ne devient clairement évident que les sources francophones ont un plus fort degré d'ethnocentrisme que si l'on compare les émetteurs ayant un même statut de propriété. La source francophone, qu'elle soit d'État ou privée, a un plus fort pourcentage d'unités de nouvelle consacrées à son propre groupe ethnique que la source anglophone. C'est CFTM et la CBC qui ont respectivement le plus fort et le plus faible degré d'ethnocentrisme.

Le degré d'intérêt porté au groupe ethnique autre que le sien est à peu près constant d'un émetteur à l'autre. Toutefois, pour une même langue de diffusion, l'intérêt au groupe ethnique opposé est légèrement supérieur chez l'émetteur privé; pour un même statut de propriété, la même tendance se remarque chez l'émetteur anglophone. Ces écarts ne sont pas significatifs sauf entre la source privée francophone et la source d'État anglophone, encore qu'il soit peu considérable (13 % contre 18 %).

3. Conclusions

Voici, groupées autour de quatre composantes du phénomène de l'ethnicité, les conclusions qui se dégagent de l'analyse de la mention d'ethnicité pour l'ensemble des nouvelles canadiennes.

L'appartenance ethnique comme telle. Tous les émetteurs portent un grand intérêt à l'appartenance ethnique des Canadiens; toutefois l'intérêt des émetteurs francophones est plus grand que celui des émetteurs anglophones.

L'ethnocentrisme. Tous les émetteurs sont plutôt tournés vers leur propre groupe. Les émetteurs d'un même statut de propriété sont plus ethnocentriques s'ils sont francophones que s'ils sont anglophones. C'est ce plus haut degré d'ethnocentrisme qui explique l'intérêt plus grand des émetteurs francophones à l'appartenance ethnique comme telle.

Le groupe ethnique opposé. On trouve chez tous les émetteurs à peu près le même degré d'intérêt pour le groupe ethnique opposé. Ce n'est qu'entre la source privée francophone et la source d'État anglophone que se trouve une différence significative quoique peu considérable.

L'action conjointe des Canadiens français et des Canadiens anglais. Tous les émetteurs accordent une importance semblable et toujours secondaire aux événements où les Canadiens français et les Canadiens anglais oeuvrent ensemble.

L'analyse de l'ensemble des nouvelles canadiennes de chaque source de diffusion fait ressortir un lien marqué entre la langue de diffu-

sion et le degré d'intérêt accordé aux nouvelles qui ne concernent que des Canadiens français ou que des Canadiens anglais. Tous les émetteurs favorisent leur propre groupe ethnique mais, lorsqu'ils ont un même statut de propriété, les émetteurs francophones sont caractérisés par un degré d'ethnocentrisme plus élevé que celui des émetteurs anglophones. Il faut donc admettre que, dans une certaine mesure, les émetteurs anglophones et francophones ne sélectionnent pas les mêmes nouvelles en ce qui concerne les Canadiens français ni en ce qui concerne les Canadiens anglais.

D. La mention d'ethnicité dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères

L'identification de la mention de nationalité a permis de connaître la part des informations qui est dévolue aux Canadiens. De plus, en départageant l'ensemble des nouvelles entre les nouvelles canadiennes et les nouvelles canadiennes-étrangères, cette même mention fournit l'un des éléments qui, combiné avec la mention d'ethnicité, permet de constituer les groupes comme objet d'étude.

Ce chapitre reprendra la distribution de la mention d'ethnicité en insistant cette fois sur les différences qu'introduit la mention de nationalité et, finalement, spécifiera les groupes qui, dans l'échantillon, sont assez nombreux pour permettre une analyse subséquente (tableaux n^{os} 10 à 13).

1. Les mentions d'ethnicité par les émetteurs

Radio-Canada. Plus de nouvelles canadiennes que de nouvelles canadiennes-étrangères portent une mention d'ethnicité (83 % contre 73 %). Les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères qui mentionnent l'ethnicité française sont les plus fréquentes. Toutefois, le taux de mention de l'ethnicité française est plus élevé dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères (50 % contre 33 %). L'inverse se produit pour l'ethnicité anglaise (14 % contre 25 %).

CFMT. Les nouvelles canadiennes font plus état de l'appartenance ethnique que les nouvelles canadiennes-étrangères (82 % contre 69 %). Cette différence tient en définitive à un plus fort degré d'ethnocentrisme dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères (55 % des nouvelles avec mention d'ethnicité française contre 38 %), le degré d'attention à l'autre groupe ethnique étant à peu près le même (12 et 18 % des nouvelles avec mention d'ethnicité anglaise).

CBC. Les trois quarts des nouvelles canadiennes et seulement la moitié des nouvelles canadiennes-étrangères se rapportent à au moins un groupe ethnique. Les nouvelles canadiennes plus que les nouvelles canadiennes-étrangères font mention des Canadiens français soit seuls, soit associés aux Canadiens anglais (21 % contre 13 %; 16 % contre 5 %).

CTV. Une seule différence à noter : le pourcentage d'événements où Canadiens français et Canadiens anglais oeuvrent conjointement est plus élevé dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères (14 % contre 7 %).

2. Comparaisons entre les émetteurs

En vue de dégager les différences qu'introduit la mention de nationalité, la comparaison entre les émetteurs s'établit autour de quatre composantes du phénomène ethnique. Elles sont les mêmes qu'à la section C : l'appartenance ethnique comme telle; l'ethnocentrisme; le groupe ethnique opposé; l'action conjointe des Canadiens français et des Canadiens anglais (voir le graphique n° 2).

L'appartenance ethnique. Dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères, la mention d'ethnicité est plus souvent présente qu'absente. Une seule exception à noter : pour les nouvelles canadiennes-étrangères de la CBC, la mention d'ethnicité est aussi souvent présente qu'absente.

L'intérêt envers l'appartenance ethnique est toutefois plus prononcé dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères. Seul le CTV, avec un même taux de mention d'ethnicité pour les nouvelles canadiennes et pour les nouvelles canadiennes-étrangères, échappe à cette observation.

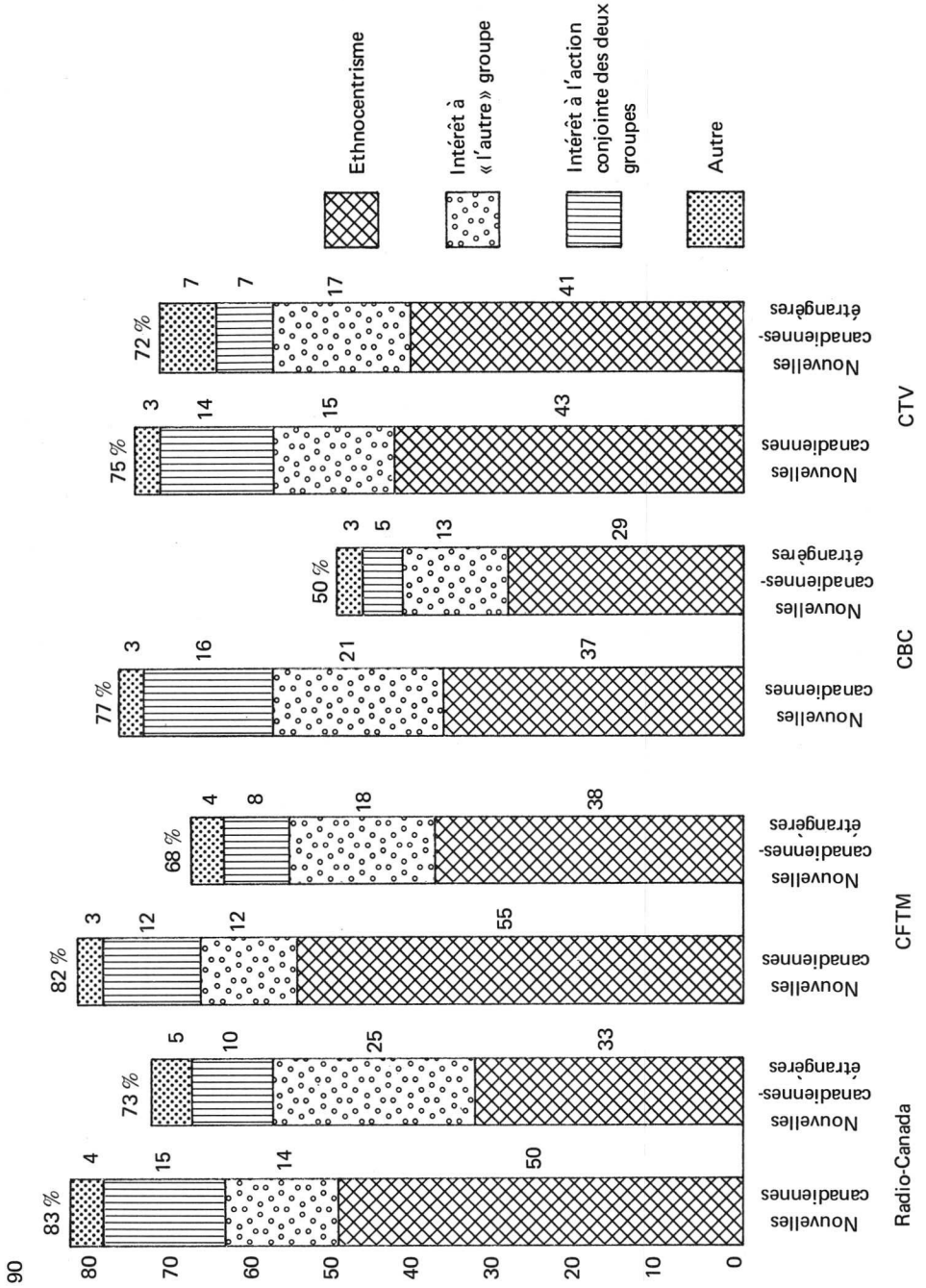
Dans les nouvelles canadiennes des émetteurs francophones, l'intérêt envers l'ethnicité est plus prononcé que dans celles des émetteurs anglophones (83 et 82 % contre 76 et 74 %). Par ailleurs, dans les nouvelles canadiennes-étrangères, le CTV et les émetteurs francophones ont un même taux de mention d'ethnicité (72, 73 et 69 %).

L'ethnocentrisme. Radio-Canada et CFTM manifestent tous deux un même degré d'ethnocentrisme dans leurs nouvelles canadiennes (50 et 55 %) et dans leurs nouvelles canadiennes-étrangères (33 et 38 %). On observe le même phénomène pour les nouvelles canadiennes de la CBC et du CTV (37 et 43 %) ainsi que pour leurs nouvelles canadiennes-étrangères (29 et 41 %)⁷. Pour une même langue de diffusion, tant dans les nouvelles canadiennes que canadiennes-étrangères, le secteur privé tend à avoir un degré d'ethnocentrisme plus fort que le secteur d'État, mais l'écart n'est plus significatif, contrairement à ce qu'il était dans l'ensemble des nouvelles canadiennes.

Chez les émetteurs francophones, le degré d'ethnocentrisme est plus fort dans les nouvelles canadiennes que canadiennes-étrangères (50 et 55 % contre 33 et 38 %), alors qu'il est le même chez les émetteurs anglophones (37 et 43 %, 29 et 41 %)⁸.

Il en résulte que les nouvelles canadiennes-étrangères de tous les émetteurs ont un même degré d'ethnocentrisme (33, 38, 29 et 41 %). Par contre, les nouvelles canadiennes des émetteurs francophones ont un degré d'ethnocentrisme plus fort que celui des émetteurs anglophones (50 et 55 % contre 37 et 43 %), encore que la différence entre

Graphique 2 La mention de l'éthnicité dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères de chaque émetteur



Radio-Canada et CTV (50 et 43 %) ne soit pas statistiquement significative. Pour être précis, il faut donc conclure que, pour un même statut de propriété, l'émetteur francophone présente un plus haut degré d'ethnocentrisme dans les nouvelles canadiennes que l'émetteur anglophone.

Le groupe ethnique autre que le sien. Les deux émetteurs francophones accordent plus d'importance à l'ethnicité anglaise dans leurs nouvelles canadiennes-étrangères que dans leurs nouvelles canadiennes. L'écart est significatif pour Radio-Canada (25 % contre 14 %), mais ne l'est pas pour CFTM (18 et 12 %).

À cet égard, les émetteurs anglophones diffèrent des émetteurs francophones et, de plus, la CBC diffère du CTV. À la CBC, le taux de mention de l'ethnicité française, plus élevé dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères (21 % contre 13 %), est en raison inverse du taux de mention de l'ethnicité anglaise chez les émetteurs francophones. Au CTV, le taux de mention de l'ethnicité française est le même dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères (15 et 17 %).

La proportion des nouvelles canadiennes consacrées à l'ethnicité française est plus forte à la CBC qu'au CTV (21 % contre 15 %) mais l'intérêt du CTV pour l'ethnicité française est de même intensité que celui des émetteurs francophones pour l'ethnicité anglaise (14 et 12 %). Ce peu d'intérêt que les nouvelles canadiennes des émetteurs francophones accordent à l'ethnicité anglaise accentue le caractère ethnocentrique de ces dernières. Par ailleurs, le degré d'intérêt que les nouvelles canadiennes de la CBC manifestent pour l'ethnicité française atténue le caractère ethnocentrique de cet émetteur. Ce caractère, mesuré uniquement par le degré d'intérêt des émetteurs pour les nouvelles de leur propre groupe, était déjà moins prononcé pour la CBC que pour les trois autres.

Pour les nouvelles canadiennes-étrangères, les observations sont différentes. Les émetteurs francophones ont tendance à accorder plus d'attention à l'autre groupe ethnique que ne le font les émetteurs anglophones (25 et 18 % contre 13 et 17 %) quoique l'écart ne soit significatif qu'entre les réseaux d'État francophone et anglophone (25 % contre 13 %). Chez les stations francophones, l'ethnicité anglaise prend une importance telle qu'elle se rapproche de celle qu'elle atteint à la CBC (25, 18 et 29 %). On ne retrouve pas, il s'en faut, le même degré d'attention à l'égard de l'ethnicité française, qui reçoit toujours moins d'importance chez les émetteurs anglophones que chez les émetteurs francophones (13 et 17 % contre 33 et 38 %). De fait, les nouvelles canadiennes-étrangères de Radio-Canada donnent à peine plus d'importance à l'ethnicité française qu'à l'ethnicité anglaise.

L'action conjointe des Canadiens français et des Canadiens anglais. L'intérêt se révèle pour cet aspect du phénomène ethnique plus marqué dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères; la différence est significative pour les émetteurs

anglophones (16 et 14 % contre 5 et 7 %) mais ne l'est pas pour les émetteurs francophones (15 et 12 %, 10 et 8 %).

Les nouvelles canadiennes de tous les émetteurs ont un taux semblable de mention associant Canadiens français et Canadiens anglais (de 12 à 16 %); il en est de même pour les nouvelles canadiennes-étrangères (de 5 à 10 %).

Dans les nouvelles canadiennes, tous les émetteurs accordent aux deux groupes ethniques pris conjointement un degré d'intérêt semblable à celui qu'ils accordent au groupe ethnique autre que le leur; dans les nouvelles canadiennes-étrangères, le premier est inférieur au deuxième. Les bulletins de nouvelles n'offrent qu'une faible proportion d'unités où Canadiens français et Canadiens anglais oeuvrent conjointement et encore une plus faible proportion d'unités où les Canadiens des deux groupes ethniques et les étrangers oeuvrent conjointement.

3. Conclusions

Notre objectif ici était de faire ressortir dans quelle mesure la mention de nationalité rend différentes quatre composantes de l'ethnicité. Exception faite de la première, on ne peut parler de différences que pour les émetteurs de l'une ou l'autre langue de diffusion. La situation pourrait se résumer ainsi :

L'appartenance ethnique. Tous les émetteurs, dans leurs nouvelles canadiennes comme dans leurs nouvelles canadiennes-étrangères, ont porté intérêt à l'appartenance ethnique des Canadiens et, sauf pour le CTV, cet intérêt est plus grand dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères.

L'ethnocentrisme. Le degré d'ethnocentrisme des émetteurs francophones est plus élevé dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères, mais cette affirmation ne se vérifie pas pour les émetteurs anglophones.

Le groupe ethnique autre que le sien. Les émetteurs francophones ont accordé relativement moins d'importance à l'ethnicité anglaise dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères.

L'action conjointe des Canadiens français et des Canadiens anglais. Cet intérêt est plus grand dans les nouvelles canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères, quoique l'écart ne soit significatif que pour les émetteurs anglophones.

C'est donc dire que le lien entre la mention de nationalité et des quatre composantes de la mention d'ethnicité n'existe pas pour tous les émetteurs et que l'existence du lien est dépendante de la langue de diffusion.

Dans la section C, nous avons vu les liens qui existent, dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, entre la langue de diffusion ou le

statut de propriété des émetteurs et les quatre composantes de la mention d'ethnicité. Que deviennent ces liens à l'intérieur des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères?

On peut, quant aux nouvelles canadiennes, formuler les observations suivantes :

Comparativement aux émetteurs anglophones, les émetteurs francophones persistent à manifester vis-à-vis de l'appartenance ethnique comme telle un intérêt plus grand.

Tous les émetteurs sont ethnocentriques mais les émetteurs d'un même statut de propriété sont plus ethnocentriques s'ils sont francophones que s'ils sont anglophones.

Ni la langue de diffusion ni le statut de propriété des émetteurs ne rendent compte des différences relevées plus haut quant à l'intérêt porté au groupe ethnique autre que le leur.

Tous les émetteurs accordent une importance semblable et toujours secondaire aux nouvelles où se trouvent à la fois des Canadiens français et des Canadiens anglais.

Dans les nouvelles canadiennes-étrangères, tous les émetteurs ont un même intérêt pour l'appartenance ethnique comme telle, pour leur propre groupe ethnique et pour l'action conjointe des Canadiens français et des Canadiens anglais. Par ailleurs, le réseau d'État francophone accorde plus d'importance à l'ethnicité anglaise que le réseau d'État anglophone n'en accorde à l'ethnicité française. Si les Canadiens français reçoivent plus d'attention des émetteurs francophones, les Canadiens anglais en reçoivent autant de ces derniers que de la CBC.

Dans les nouvelles canadiennes, il existe donc une relation entre la langue des diffuseurs et le degré d'intérêt accordé aux événements qui ne concernent que des Canadiens français ou que des Canadiens anglais. Dans les nouvelles canadiennes-étrangères, la relation ne persiste que dans le cas des Canadiens appartenant au groupe ethnique français.

Il est devenu évident que les unités de nouvelles ne se répartissent également ni entre les mentions de nationalité ni entre les mentions d'ethnicité. Les groupes ethniques ne prennent donc pas tous la même importance quantitative, mais ont-ils une importance suffisante pour permettre une analyse subséquente selon divers éléments du contenu? On se rappellera que le nombre minimal d'unités nécessaire à l'analyse a été fixé à 25.

Radio-Canada et CFTM (tableaux n^{os} 14 et 15). Près de 40 % de l'ensemble des nouvelles canadiennes de Radio-Canada et 46 % de celles de CFTM font mention de la nationalité canadienne et de l'ethnicité française. Les nouvelles canadiennes sans mention d'ethnicité et avec mention d'ethnicité anglaise ou anglaise-française comptent pour des proportions variant entre 15 et 10 %. Par contre, les nouvelles étrangères et canadiennes avec mention d'ethnicité française ou

anglaise ou encore sans mention d'ethnicité varient entre 7 et 3 %. Les trois autres catégories de nationalité-ethnicité comptent entre 3 et 1 % des unités de chaque émetteur ce qui, en regard du nombre total d'unités, n'est pas suffisant pour permettre une analyse subséquente.

CBC et CTV (tableaux nos 16 et 17). Un peu plus du quart de l'ensemble des nouvelles canadiennes de la CBC et du CTV portent les mentions de nationalité canadienne et d'ethnicité anglaise. Les nouvelles canadiennes ou canadiennes-étrangères sans mention d'ethnicité, canadiennes-françaises, canadiennes-françaises-anglaises, étrangères-canadiennes-anglaises varient entre 18 et 8 %. Les quatre autres catégories de nationalité-ethnicité comptent au plus 5 % des unités de chaque émetteur ce qui, en regard du nombre total d'unités, n'est pas suffisant pour permettre une analyse subséquente.

Faisons une synthèse des catégories de nationalité-ethnicité qui ne comportent pas un nombre suffisant d'unités pour permettre une analyse de leur contenu : 1) pour tous les émetteurs, les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères qui portent une mention d'ethnicité autre que française, anglaise ou française-anglaise; 2) pour tous les émetteurs, les nouvelles canadiennes-étrangères qui portent la mention d'ethnicité française-anglaise; 3) pour les émetteurs anglophones, les nouvelles canadiennes-étrangères avec mention d'ethnicité française.

Les deux derniers cas d'exclusion n'étaient pas prévus dans le modèle d'analyse sauf les nouvelles de CFTM où Canadiens français, Canadiens anglais et étrangers agissent conjointement. Le pré-test a fourni des estimations quant au nombre d'unités par catégorie de nationalité-ethnicité. Toute estimation comporte des variations dont il faut tenir compte, autant que possible, dans la prévision du nombre d'unités de l'échantillon total. Avec tous les bulletins de nouvelles de l'échantillon, le nombre minimal d'unités obtenu par catégorie de nationalité-ethnicité a été de 8. Il aurait donc fallu tripler le nombre de bulletins de nouvelles pour obtenir le nombre minimal d'unités requis pour l'analyse, soit 25. L'augmentation du temps de codage qu'aurait exigé un tel accroissement du volume de l'échantillon était impensable. En ce qui concerne le dernier cas d'exclusion — à la CBC et au CTV, 20 unités canadiennes-étrangères portant la mention d'ethnicité française — une augmentation de 25 % dans le nombre total des bulletins de nouvelles aurait été suffisante. Il n'est cependant pas certain que les ressources auraient permis d'augmenter en conséquence le temps du codage.

L'importance relative qu'un groupe ethnique prend dans les informations télévisées se reflète d'abord et avant tout dans la proportion de nouvelles qu'un émetteur lui consacre. Elle se reflète aussi dans la manière de présenter les nouvelles; cette manière sera décrite sous l'un de ses aspects, soit l'ordre de présentation.

Aux fins du présent chapitre, l'ordre de présentation indique dans quel tiers d'un journal télévisé est lue une nouvelle. Les nouvelles placées au début d'un bulletin sont considérées comme privilégiées, c'est-à-dire plus importantes ou plus intéressantes que les autres, quelles qu'en soient les raisons.

Chaque tiers est constitué par le tiers des mots de chaque journal télévisé. Une unité d'énumération est classée dans l'un ou l'autre tiers suivant la somme obtenue après l'accumulation du nombre de mots des unités précédentes et de l'unité considérée. Lorsqu'une unité d'énumération chevauche sur deux des tiers d'un bulletin de nouvelles, elle est incluse dans le premier des deux tiers si un nombre égal de mots tombe dans les deux tiers; sinon elle est comprise dans le tiers où elle compte le plus de mots.

La mesure statistique habituelle (répartition en pourcentage des nouvelles selon leur présentation dans l'un ou l'autre tiers) est complétée par l'ordre moyen de présentation.

L'ordre moyen de présentation s'obtient en accordant un coefficient de pondération de .85 aux nouvelles présentées dans le premier tiers, de .51 et de .17 à celles présentées respectivement dans le deuxième et le troisième tiers. Les coefficients reposent sur l'hypothèse suivante : les nouvelles passées dans un tiers donné ont la même importance que si elles étaient concentrées au milieu de ce tiers. Le point milieu d'un tiers est .17, valeur donnée aux nouvelles du troisième tiers. Les nouvelles présentées dans les deuxième et premier tiers ont un coefficient trois et cinq fois plus grand que celui des nouvelles présentées dans le troisième tiers, ces coefficients correspondant aussi aux points milieux des intervalles un à deux tiers (.34 à .67) et deux à

trois tiers (.68 à 1.00). Le coefficient le plus fort accordé aux nouvelles du premier tiers est fonction de la plus grande importance qui leur est accordée¹.

L'ordre moyen de présentation a l'avantage de constituer une mesure synthétique plus maniable que les répartitions en pourcentage. Par contre, il est impossible d'attribuer un seuil de signification statistique propre aux variations de l'ordre moyen de présentation. Aussi pour que ces variations soient dites significatives, il faudra qu'elles se rapportent à des moyennes d'ordre de présentation qui synthétisent des répartitions en pourcentage dont le premier ou le troisième tiers présentent des différences significatives.

Comment chaque sous-groupe de nouvelles se distribue-t-il entre les tiers des bulletins? L'interprétation des résultats tient compte du pourcentage de nouvelles contenues dans chacun des tiers, mais je fais grâce aux lecteurs de cette description fastidieuse pour ne présenter que l'ordre moyen.

Les nouvelles canadiennes et les nouvelles canadiennes-étrangères se répartissent à peu près également entre les tiers. Peu importe les émetteurs, ces deux sous-groupes de nouvelles conservent le même ordre moyen de présentation (de 0,51 à 0,56). L'ordre moyen de présentation des nouvelles canadiennes de la CBC et des nouvelles canadiennes-étrangères de CFTM (0,51) semble moins élevé que celui des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères des autres émetteurs (0,55 et 0,56), mais la différence n'est pas significative (tableau n° 18).

Une même proportion de nouvelles canadiennes et de nouvelles canadiennes-étrangères se trouve donc dans chaque tiers des bulletins. Cette similitude entre les nouvelles canadiennes et les nouvelles canadiennes-étrangères subsiste lorsqu'on les subdivise suivant l'appartenance ethnique des Canadiens dont il est fait mention. Il n'y a qu'une seule différence à noter qui concerne les nouvelles de la CBC sur les Canadiens anglais : les nouvelles qui associent les étrangers aux Canadiens anglais sont plus souvent placées vers le début de l'émission (ordre moyen : 0,59 contre 0,47). Il convient donc de grouper nouvelles canadiennes et nouvelles canadiennes-étrangères pour étudier l'ordre de présentation, compte tenu de l'ethnicité des Canadiens (tableaux nos 19 à 22).

Les deux émetteurs francophones accordent aux nouvelles sur les Canadiens français et aux nouvelles sur les Canadiens anglais une même importance, soit un ordre moyen de présentation de 0,55 à 0,57. Par rapport aux deux groupes, les nouvelles sans mention d'ethnicité se trouvent à un rang inférieur (0,49 pour Radio-Canada et 0,51 pour CFTM) et les nouvelles françaises-anglaises ont tendance à être favorisées (0,65 et 0,59), bien que la différence entre les sous-groupes de nouvelles ne soit significative que pour Radio-Canada.

Dans la présentation, les deux réseaux anglophones traitent sur un pied d'égalité toutes les catégories de nouvelles formées par les

diverses mentions d'ethnicité. Une seule exception à noter : la CBC accorde un traitement de faveur aux événements où agissent conjointement Canadiens français et Canadiens anglais (CBC : 0,63 contre 0,50 et 0,53; CTV : de 0,54 à 0,58).

Les réseaux d'État mettent tous deux plus en évidence les nouvelles françaises-anglaises que les autres sous-groupes de nouvelles. Les émetteurs privés ne désavantagent pas les nouvelles françaises-anglaises, mais les répartissent entre les tiers de la même façon que les autres sous-groupes.

Comment les quatre émetteurs se comparent-ils quant à l'ordre de présentation des trois autres sous-groupes de nouvelles? Les nouvelles sur les Canadiens anglais ont le même ordre de présentation aux quatre émetteurs. Lorsqu'il s'agit des Canadiens français, les nouvelles du CTV se distribuent entre les tiers, comme celles des émetteurs francophones, alors que la CBC les présente moins souvent au début des bulletins. Lorsqu'il s'agit des Canadiens dont l'ethnicité est inconnue, ce sont les nouvelles de la CBC qui se distribuent comme celles des émetteurs francophones alors que le CTV les met plus en évidence.

Après avoir étudié l'ordre de présentation de divers sous-groupes de nouvelles, il faut conclure que, quel que soit le type de comparaison, il semble difficile de dégager des constantes — similitudes et différences — attribuables à la langue de diffusion ou au statut de propriété des émetteurs.

Il aurait été intéressant de mettre en relation les deux indices qui mesurent l'importance relative d'un groupe ethnique, en l'occurrence la quantité de nouvelles et l'ordre de présentation, afin de voir si les deux indices vont dans le même sens ou s'ils s'annulent l'un l'autre. Comme il y a peu de différences dans l'ordre de présentation des sous-groupes de nouvelles et que les quelques différences qui existent ne sont attribuables ni à la langue de diffusion ni au statut de propriété, cette démarche serait nécessairement improductive.

Les sphères d'activité sont le premier des trois éléments constitutifs de l'image que les émetteurs projettent des groupes ethniques. Dans les nouvelles, comment se présentent les différents types d'activité des Canadiens anglais et des Canadiens français? Certains champs d'action ont-ils préséance sur d'autres?

Il est d'opinion courante dans le milieu canadien-français que les sources de diffusion de langue anglaise donnent des Canadiens français une image étroite toute centrée sur les activités illégales ou anti-sociales et sur les procédures judiciaires qui en découlent, alors que les Canadiens français se voient eux-mêmes participant à un plus grand nombre de secteurs d'activité. Lorsque les Canadiens anglais se regardent eux-mêmes, quel éventail d'activités s'attribuent-ils? Et comment les Canadiens français décrivent-ils les activités des Canadiens anglais?

Les sphères d'activité sont définies avec suffisamment d'extension pour garantir qu'au cours d'une année, chacune ait pu être le théâtre de certains événements. L'absence de nouvelles sur l'une ou l'autre des sphères d'activité ne signifie pas absence d'événements mais témoigne plutôt du désintéressement des émetteurs à ce genre d'événements. De même, une forte proportion de nouvelles sur l'une ou l'autre des sphères d'activité indique qu'elle a, dans la perception des émetteurs mais non pas nécessairement dans la réalité, préséance sur les autres.

Ce chapitre a comme objectif principal de dégager comment, par l'intermédiaire des nouvelles télévisées, les Canadiens français et les Canadiens anglais voient leurs propres activités, celles de l'autre groupe de même que les activités qu'ils accomplissent conjointement.

Canadiens français et Canadiens anglais peuvent agir dans un milieu exclusivement canadien ou encore se trouver en contact avec des étrangers. Ce sont là deux contextes différents qui peuvent entraîner des activités différentes. C'est pourquoi nous étudierons les activités du domaine canadien et celles du domaine canadien-étranger avant

d'étudier les activités propres aux Canadiens anglais et aux Canadiens français.

De plus, il a paru utile de décrire les activités des Canadiens pris dans leur ensemble, sans référence à leur caractéristique ethnique, de façon à avoir un aperçu sommaire des sphères d'activité que les émetteurs mettent en relief et de celles qu'ils négligent.

A. Définition des sphères d'activité

Les sphères d'activité¹ désignent les secteurs ou domaines de la réalité sociale auxquels se rattachent les événements — faits ou déclarations — devenus objets de nouvelles, et indiquent s'il s'agit de politique, de religion, etc.

Les sphères d'activité constituent une composante majeure de l'image des divers groupes mentionnés dans les nouvelles. Elles décrivent la participation d'un groupe à la vie sociale et sa façon de se présenter sur la scène nationale et internationale.

Il est très rare que l'on puisse isoler dans la réalité des événements à caractère purement politique ou purement économique, etc. Un événement est un tout qui implique plus d'une sphère d'activité. Les catégories de sphères d'activité, comme d'ailleurs toute catégorie, sont utilisées ici pour découper la réalité et permettre d'en isoler un aspect dominant.

Nous avons délimité 16 sphères d'activité. En voici d'abord la liste, suivie, pour chaque rubrique, d'une définition aussi complète que possible :

- Gouvernement et fonction publique;
- Gouvernement, industrie, commerce et finance;
- Gouvernement et travail;
- Gouvernement et bien-être social;
- Gouvernement et éducation;
- Justice et activités anti-sociales ou illégales;
- Politique de partis;
- Industrie, finance, commerce (secteur privé);
- Travail (secteur privé);
- Éducation;
- Religion;
- Sciences et techniques physiques et sociales, arts et lettres;
- Sports;
- Loisirs;
- Accidents, catastrophes;
- Faits divers.

Gouvernement et fonction publique. Sous cette rubrique, sont classés, aux trois niveaux — fédéral, provincial, municipal — les activités et débats des corps législatifs et exécutifs (Parlement, assemblée législative, conseil législatif, conseil municipal, etc.) ou de membres de

ces organismes; les activités des ministères, secrétariats, commissions, bureaux et offices gouvernementaux; les activités d'organismes semi-gouvernementaux ou para-gouvernementaux (sociétés de la Couronne, régies d'État, sociétés mixtes, etc.); les activités d'individus ou groupes mandatés par le gouvernement pour la réalisation d'une tâche, qu'ils aient un pouvoir exécutif ou seulement consultatif (par exemple, le Conseil des arts; les commissions royales d'enquête); les relations diplomatiques, la participation aux guerres et traités.

Cette sphère inclut toutes les activités du gouvernement et de la fonction publique à l'exception de celles qui concernent directement l'un des domaines suivants : travail, industrie, commerce et finance, bien-être social, éducation et justice. Des catégories spéciales représentent chacun de ces domaines.

Cette sphère toutefois comprend les mesures de régie interne² de tous les ministères ou organismes gouvernementaux, y compris ceux qui s'occupent des domaines ci-dessus mentionnés. Elle exclut la politique de partis.

Le terme « gouvernement » est employé ici dans un sens très large. Dans le cas des gouvernements fédéral et provinciaux, il comprend tout l'appareil étatique. Au niveau municipal, il désigne à la fois l'exécutif, le conseil et tous les services administratifs. C'est toujours en ce sens que ce mot est employé tout au long de cette section.

Gouvernement, industrie, commerce et finance. Sont classés sous cette rubrique les débats et décisions des corps législatifs et exécutifs concernant l'industrie, le commerce et la finance; toute mesure économique prise par un gouvernement, un agent gouvernemental, un organisme public ou semi-public, si cette mesure a un caractère économique — plutôt que social avec des implications économiques, comme le sont les mesures de sécurité sociale (voir la rubrique gouvernement-bien-être) et les mesures d'organisation du travail (gouvernement-travail); les relations du pouvoir public avec l'entreprise privée motivées par des considérations économiques.

Concrètement cette sphère d'activité comprend les postes suivants : budget du gouvernement, fiscalité, taxation — sauf la taxe scolaire (gouvernement-éducation); contingentements; crédits et subventions à l'agriculture, à la construction, à l'industrie du textile, etc.; soutien des prix, administrations des entreprises d'État ou mixtes; contrats, subventions, dégrèvements d'impôts; nationalisation, planification, travaux d'aménagement du territoire, prospection minière, reboisement, travaux de voirie, etc.

Cette sphère exclut la régie interne d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental (gouvernement-fonction publique) et les activités du gouvernement axées plutôt sur le bien-être social ou sur l'organisation du travail que sur la croissance économique.

Gouvernement et travail. Sont classés sous cette rubrique les débats et décisions des corps législatifs et exécutifs sur les problèmes du

travail (code du travail, salaire minimal, etc.); les activités d'un ministère du travail ou de tout agent gouvernemental axées sur les relations du travail et les problèmes du travail en général; les relations patronales-ouvrières quand le gouvernement est l'employeur.

Cette sphère exclut l'administration interne d'un ministère du travail, ou d'un service de placement (gouvernement-fonction publique); les critiques à l'égard du gouvernement relativement au travail (politique de partis); les activités syndicales des fonctionnaires autres que leurs relations avec le gouvernement, par exemple la formation d'un syndicat, l'élection de l'exécutif d'un syndicat, etc. (travail).

Gouvernement et bien-être social. Sont classés sous cette rubrique les débats et décisions des corps législatifs et exécutifs en matière de bien-être social; toute mesure gouvernementale ou projet relatifs à la santé publique, physique ou mentale, à l'assistance sociale et à la sécurité sociale; les pensions, allocations, indemnités d'assurances, régimes administrés en tout ou en partie par le gouvernement, y compris l'assurance-chômage, les indemnités payées par la Commission des accidents du travail, les allocations d'études accordées à tous les enfants d'âge scolaire; les activités des services sociaux, des cours du bien-être social, des maisons de rééducation (physique ou sociale).

Cette sphère exclut la régie interne d'un ministère ou de tout organisme gouvernemental intéressé au bien-être social (gouvernement-fonction publique); les bourses d'études ou de recherches décernées par un ministère de l'éducation ou un autre organisme gouvernemental (gouvernement-éducation); les mesures de bien-être concernant l'organisation du travail (gouvernement-travail).

Gouvernement et éducation. Sont classés sous cette rubrique les débats et décisions des corps législatifs et exécutifs relativement à l'éducation; les activités d'un ministère de l'éducation ou de tout agent gouvernemental dans le domaine de l'éducation; l'administration des écoles publiques, règlements et normes d'enseignement du secteur public — sauf les conflits entre un gouvernement comme employeur et les employés (gouvernement-travail ou politique de partis, selon le contexte) —; les relations d'un gouvernement avec le secteur privé d'enseignement.

Voici quelques activités à inclure dans cette sphère : subventions aux écoles, aux collèges, aux universités; bourses d'études et de recherches; taxe scolaire; régionalisation scolaire; commissions royales d'enquête sur l'éducation.

Cette sphère exclut la régie interne d'un ministère de l'éducation ou autre organisme gouvernemental intéressé à l'éducation (gouvernement-fonction publique); les critiques contre une commission d'enquête sur l'éducation et contre le gouvernement par rapport au système d'enseignement, faites en dehors d'un parlement ou d'un conseil municipal (politique de partis).

Justice et activités anti-sociales ou illégales. Sont classés sous cette rubrique les débats et décisions des corps législatifs et exécutifs relativement à l'administration de la justice, les amendements au code civil ou criminel; les activités d'un ministère de la justice ou de tout agent gouvernemental dans le domaine de la justice; les violations des lois civiles ou criminelles (crimes, y compris le crime politique, la violence, la fraude, le vice, la corruption); les enquêtes et poursuites judiciaires en résultant ou résultant d'accidents et de catastrophes; les déclarations sur la justice, le système pénal, la législation civile ou criminelle autres que celles qui constituent un commentaire sur une déclaration ou une action d'un gouvernement (politique de partis).

Cette sphère exclut la régie interne d'un ministère de la justice, des maisons de détention et des services de la police (gouvernement-fonction publique); les actes illégaux ayant un caractère humoristique (faits divers); les mesures légales relatives à la délinquance juvénile (gouvernement-bien-être social) mais elle inclut les actes de délinquance.

Politique de partis. Sont classés sous cette rubrique aux trois niveaux (fédéral, provincial, municipal) les événements touchant les élections (à l'exception des débats de la Chambre des communes ou de mesures administratives); les activités des membres de partis politiques ou de partis en tant que tels; les critiques, discussions ou apologies du gouvernement, d'un projet de loi, etc.; les critiques ou défenses d'un type d'organisation politico-économique donné (socialisme, capitalisme, etc.) en dehors des débats d'un parlement ou d'un conseil municipal, que ces activités soient faites par des personnes exerçant ou non des fonctions gouvernementales.

Industrie, commerce et finance (secteur privé). Sont classés sous cette rubrique le secteur primaire (agriculture, pêcheries, mines et forêts), le secteur secondaire (transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis, usines, manufactures, construction) et le secteur tertiaire (services, commerce et finance), toutes les activités productives de biens et de services, toutes les mesures économiques prises par des individus ou organismes privés non subventionnés par le gouvernement.

Cette sphère exclut les activités du gouvernement et des sociétés mixtes (gouvernement-industrie); les relations de l'entreprise privée avec le pouvoir public (gouvernement-industrie ou politique de partis, suivant le contexte) et avec les travailleurs (gouvernement-travail).

Travail (secteur privé). Sont classées sous cette rubrique les questions d'organisation des travailleurs salariés : syndicats, relations intersyndicales, relations dirigeants-syndiqués, services syndicaux — par exemple, éducation, recherches, collègues syndicaux; les relations patronales-ouvrières : négociations, ententes, conventions collectives, griefs, conflits, grèves; les déclarations sur les problèmes du travail, les prises de position sur l'organisation du travail et les droits des travailleurs (sauf celles qui relèvent des

rubriques gouvernement-travail ou politique de partis), les manifestations syndicales.

Cette sphère exclut les relations patronales-ouvrières lorsque le gouvernement est l'employeur (gouvernement-travail) et les relations syndicats-gouvernement (gouvernement-travail ou politique de partis, suivant le contexte).

Éducation. Sont classées sous cette rubrique les activités pédagogiques des écoles (primaires, secondaires, scientifiques, techniques, écoles d'arts et métiers, de beaux-arts, de musique, d'art dramatique, etc.), instituts, collèges, académies, universités; les expériences pédagogiques, les émissions éducatives à la radio ou à la télévision; l'éducation des adultes, hors des cadres des services syndicaux (travail) ou des partis politiques (politique de partis); l'administration des maisons d'enseignement du secteur privé.

Cette sphère inclut les activités pédagogiques d'écoles publiques. Elle exclut l'administration des écoles publiques (gouvernement-éducation) et les activités syndicales d'éducateurs (gouvernement-travail ou politique de partis) de même que les activités des maisons de rééducation physique ou sociale (gouvernement-bien-être social).

Religion et morale. Sont classées sous cette rubrique les activités des groupes religieux, les cérémonies religieuses autres que les services funèbres, les baptêmes et les mariages (faits divers); les discussions théologiques; les discussions sur des sujets de religion et de morale; la censure ecclésiastique, les questions de droit canonique.

Cette sphère exclut les déclarations sur des sujets de morale constituant une critique ou une approbation de projets ou de réalisations gouvernementales (politique de partis).

Sciences et techniques physiques et sociales; arts et lettres. Sont classés sous cette rubrique les recherches, découvertes, expériences et inventions, y compris celles que font des services gouvernementaux, par exemple, les expériences spatiales; les conférences, congrès scientifiques; les expositions, lancements et vernissages, s'il est question du contenu artistique ou littéraire des oeuvres — et non pas de l'événement comme tel (faits divers); les explorations, expéditions scientifiques à l'exclusion des récits de voyage de « globe-trotters » (faits divers).

Cette sphère inclut toute activité scientifique, littéraire ou artistique qui n'est pas mentionnée explicitement comme une activité courante d'une maison d'enseignement, par exemple, les activités spéciales s'adressant au grand public.

Elle exclut les recherches et congrès scientifiques dans le domaine de la pédagogie (éducation) et de la théologie (religion).

Sports. Sont classées sous cette rubrique les compétitions sportives, d'amateurs ou de professionnels.

Cette sphère exclut les cours d'éducation physique (éducation) et les sports pratiqués uniquement à titre de divertissement (loisirs).

Loisirs. Sont classés sous cette rubrique les loisirs commercialisés : cinéma, théâtre, concerts, radio, télévision, sauf s'il est question de contenu artistique, littéraire ou scientifique, comme dans la critique littéraire ou musicale (arts et lettres); les activités des centres de loisirs; les cirques, défilés, fêtes populaires, etc.; les passe-temps, vacances, activités récréatives en général. Cette sphère exclut les compétitions sportives (sports).

Accidents, catastrophes. Sont classés sous cette rubrique les accidents de la route, de l'air ou de la navigation, les incendies, les tremblements de terre, les avalanches, les inondations, les tempêtes causant des morts ou des dommages et les épidémies. Cette sphère exclut les poursuites judiciaires qui résultent de tels accidents (justice).

Faits divers. Sont classés sous cette rubrique les phénomènes atmosphériques autres que les catastrophes; les maladies, décès, services funèbres, naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, réception; les activités de bienfaisance; les activités des clubs sociaux ou philanthropiques; les activités des vedettes; les concours de beauté, de force, etc.; les faits drôles, bizarres ou touchants.

L'analyse des nouvelles rendra compte de 15 sphères d'activité distinctes car les sports et les loisirs, à cause de faibles taux de mention, sont groupés en une même sphère.

B. Les sphères d'activité dans les nouvelles

À la suite de la définition des sphères d'activité, l'analyse des données s'effectuera en trois étapes. Une première étape dégagera les sphères qui, dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, apparaissent comme importantes ou négligeables; une deuxième étape cherchera à découvrir si les sphères dominantes sont les mêmes dans les nouvelles exclusivement canadiennes que dans les nouvelles canadiennes-étrangères; une dernière étape portera sur l'existence de liens entre les sphères d'activité et la mention d'ethnicité. L'analyse s'organisera autour des deux caractéristiques des émetteurs qui, d'après les hypothèses, sont susceptibles d'influer sur le contenu : la langue de diffusion et le statut de propriété.

1. L'ensemble des nouvelles canadiennes

À quels champs d'action les nouvelles rattachent-elles les événements qui concernent l'ensemble des Canadiens? Les émetteurs anglophones en donnent-ils une description différente de celle des émetteurs francophones? Y a-t-il des différences à cet égard entre les émetteurs publics et privés? Pour répondre à ces questions, on a réparti selon les sphères d'activité l'ensemble des nouvelles canadiennes de chaque émetteur et établi ensuite la comparaison entre les répartitions (tableau n° 23).

a. Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Les divers secteurs d'activité gouvernementale comptent pour près des trois cinquièmes des nouvelles de Radio-Canada. Deux de ces secteurs doivent être considérés comme importants : gouvernement-fonction publique (22 %) et industrie (13 %). Deux autres secteurs, ceux de la justice (9 %) et du travail (8 %) sont d'importance moindre. Enfin les secteurs du bien-être social et de l'éducation sont peu importants (3 %).

La politique de partis et les faits divers sont deux autres sphères dominantes, près d'un cinquième des nouvelles étant consacrées à la première et 10 % à la deuxième. Les accidents ou catastrophes prennent une certaine importance quantitative, 5 % des nouvelles ayant trait à cette sphère. Toutes les autres sphères n'ont qu'une importance minime : aucune n'obtient plus de 3 % des nouvelles et celle de l'éducation n'en obtient aucune.

CFTM. La moitié des nouvelles canadiennes de CFTM portent sur des sphères d'activité gouvernementale. La justice, le secteur gouvernement-fonction publique et l'industrie obtiennent respectivement 18, 14 et 10 % des nouvelles. Les nouvelles sur le travail ont moins d'importance (5 %); celles sur le bien-être social et l'éducation sont en proportion négligeable (1 et 2 %).

En dehors des activités gouvernementales, les sphères dominantes sont la politique de partis, les faits divers et, à un degré moindre, les accidents et catastrophes (14, 13 et 7 %). Peu de nouvelles portent sur l'industrie (secteur privé), sur le travail (secteur privé) ou sur les sciences-arts-lettres (5, 4 et 4 %). Enfin les nouvelles sur le secteur de l'éducation, sur la religion et sur les sports-loisirs sont en proportion négligeable (1 %).

CBC. Les deux tiers des nouvelles canadiennes de la CBC ont trait à des activités gouvernementales. Le secteur gouvernement-fonction publique et la justice sont deux sphères particulièrement importantes, recueillant respectivement 32 et 20 % des unités, alors que 9 % des nouvelles sont consacrées à l'industrie. Les trois autres secteurs d'activité gouvernementale, le bien-être social, le travail et l'éducation, sont peu importants (4, 2 et moins de 1 %).

La politique de partis fait l'objet de 13 % des nouvelles, et les faits divers, de 10 %; ces pourcentages en font deux sphères importantes. La proportion d'unités attribuées à chacune des autres sphères d'activité est minime.

CTV. Le CTV consacre les deux tiers de ses nouvelles canadiennes aux activités gouvernementales : 35 % de ses unités se rangent dans la catégorie gouvernement-fonction publique et 19 % dans celle de la justice. Quant aux activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie, du bien-être social, du travail et de l'éducation, elles recueillent respectivement 5, 3, 2 et moins de 1 % des nouvelles.

On compte deux autres sphères importantes, soit la politique de partis et les faits divers (11 et 10 %). Les accidents ou

catastrophes et le secteur privé de l'industrie ont une importance moindre (5 et 4 %) quoique supérieure à celle des autres sphères d'activité.

b. Comparaison entre les émetteurs

Quel que soit l'émetteur, les quatre sphères d'activité les plus importantes sont toujours les suivantes : gouvernement-fonction publique, justice, politique de partis, faits divers. Tous les émetteurs consacrent au moins un dixième de leurs nouvelles canadiennes à chacune d'elles. Ces quatre sphères, à elles seules, comptent pour 75 % des nouvelles de la CBC et du CTV, 60 et 57 % de celles de Radio-Canada et de CFTM.

Rappelons que, pour les activités gouvernementales, la sphère gouvernement-fonction publique constitue une catégorie résiduelle, c'est-à-dire qu'elle inclut toutes celles qui ne correspondent pas à une catégorie déterminée. L'importance quantitative de cette sphère dans les nouvelles de tous les émetteurs limite donc quelque peu les possibilités d'interprétation. En effet, une proportion considérable de nouvelles canadiennes portent sur des activités gouvernementales sans plus préciser les domaines où cette activité s'exerce.

Deux autres sphères d'activité ont, pour tous les émetteurs, une importance moins grande que les quatre premières mais encore appréciable : gouvernement-industrie, et les accidents ou catastrophes. À la première de ces deux sphères, les émetteurs consacrent de 5 à 13 % de leurs nouvelles canadiennes et à la deuxième, de 4 à 7 %. Les autres sphères d'activité n'ont qu'une importance quantitative minime, sauf celle du gouvernement-travail pour Radio-Canada et CFTM (8 et 5 %) et celle de l'industrie (secteur privé) pour CFTM (5 %).

Apparaissent comme révélateurs non seulement les aspects de la réalité qui sont présents dans les nouvelles mais aussi ceux qui en sont absents. Certes, on ne s'étonne pas de la rareté des nouvelles sur les sports, ceux-ci faisant l'objet de bulletins spéciaux. Mais il est intéressant de souligner que les quatre émetteurs n'accordent que fort peu d'importance à l'éducation, au bien-être social, au travail. Dans chacun de ces secteurs, pourtant, se posent des problèmes d'organisation sociale particulièrement urgents qui ont motivé l'établissement de catégories spéciales. De même, certaines composantes de la vie culturelle reçoivent fort peu d'attention : la religion, les sciences, les arts, les lettres et les loisirs. Enfin, on ne peut passer sous silence qu'il y a fort peu de nouvelles sur le secteur privé de l'industrie, du commerce et de la finance.

Que le « social » et la culture soient absents des bulletins de nouvelles confirme sûrement l'inexistence de certaines formes de pouvoir dans la société canadienne. Mais que le secteur privé de l'économie prenne peu d'importance dans les informations, voilà qui laisse perplexe. Il semble difficile de nier l'influence du secteur de l'économie sur l'organisation de la société. Et pourtant, du moins à la télévision, pour que le public obtienne un certain nombre d'information sur l'économie, il faut que le gouvernement y soit mêlé.

Faut-il penser que le secteur privé de l'économie est assez puissant pour réussir à cacher son fonctionnement et ainsi se mettre à l'abri de tout commentaire et probablement de toute critique?

Cela dit, l'analyse subséquente de l'ensemble des nouvelles canadiennes se fera en fonction des six sphères quantitativement les plus importantes. Si ces sphères sont les mêmes pour tous les émetteurs, leur importance relative, par contre, varie de l'un à l'autre, exception faite pour les faits divers et les accidents.

Les nouvelles canadiennes des réseaux anglophones se répartissent de façon presque identique selon les sphères d'activité. Tous deux sont caractérisés par une très forte proportion de nouvelles sur la sphère gouvernement-fonction publique et sur la justice. On ne remarque qu'une différence statistiquement significative entre la CBC et le CTV : elle concerne la sphère gouvernement-industrie, qui, à la CBC, obtient un taux de mention supérieur.

Par contre, les deux sources francophones ne consacrent pas les mêmes proportions de nouvelles à trois des sphères les plus importantes. En effet, Radio-Canada insiste plus que CFTM sur la sphère gouvernement-fonction publique et sur la politique de partis, mais moins sur la justice.

Comment les émetteurs francophones se comparent-ils aux émetteurs anglophones? L'hétérogénéité des émetteurs francophones force à les prendre séparément pour établir la comparaison.

Comparativement aux nouvelles des réseaux anglophones, celles de Radio-Canada portent plus souvent sur la politique de partis, sur les activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail, mais moins souvent sur la sphère gouvernement-fonction publique et sur la justice. Il y a donc des différences pour cinq sphères d'activité. Ces différences sont d'autant plus significatives que toutes les autres sphères sauf deux (faits divers et accidents) sont quantitativement peu importantes, tant pour Radio-Canada que pour les réseaux anglophones.

Comparativement aux réseaux anglais, CFTM présente des nouvelles en proportion égale sur la justice et sur la politique de partis, en plus grande proportion sur la sphère gouvernement-travail et en moins grande proportion sur la sphère gouvernement-fonction publique. Les activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie sont relativement aussi nombreuses à CFTM qu'à la CBC mais plus nombreuses qu'au CTV.

CFTM, qui a autant de points de ressemblance avec les réseaux anglophones qu'avec Radio-Canada, s'apparente plus aux réseaux anglophones que ne s'y apparente Radio-Canada. En ce qui concerne les sphères d'activité, CFTM se trouve à mi-chemin entre Radio-Canada, d'une part, et les réseaux anglophones, d'autre part.

Existe-t-il des liens entre les caractéristiques des sources de diffusion et le taux de mention des sphères d'activité? Pour ce qui est

du statut privé ou d'état de l'émetteur, il est impossible d'en déceler. Par contre, les taux de mention des sphères d'activité semblent reliés à la langue de diffusion. Il convient toutefois de nuancer cette affirmation. D'une part, en effet, chez les émetteurs de langue anglaise, les répartitions des nouvelles selon le secteur sont remarquablement semblables. D'autre part, les émetteurs francophones diffèrent quant aux proportions de nouvelles qu'ils consacrent à trois des sphères dites importantes. Il ne semble pas que l'on puisse attribuer ces différences entre Radio-Canada et CFTM au caractère local de ce dernier car, pour trois autres des sphères dites importantes, les proportions de CFTM se rapprochent de celles de la CBC et du CTV, qui sont des réseaux nationaux et non des postes locaux. Par suite des différences constatées entre les deux émetteurs francophones et des ressemblances entre CFTM et les émetteurs anglophones, on ne peut pas affirmer que le degré d'intérêt aux sphères d'activité soit fortement lié à la langue de diffusion.

Dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, les quatre émetteurs accordent la priorité aux sphères suivantes : gouvernement-fonction publique, justice, politique de partis et faits divers, et tous accordent aussi quelque importance à la sphère gouvernement-industrie ainsi qu'aux accidents. Toujours à la télévision, les domaines d'activité mis en évidence dans les nouvelles canadiennes se retrouvent-ils dans les nouvelles canadiennes-étrangères? En d'autres mots, comment les sphères d'activité se répartissent-elles dans les nouvelles canadiennes et dans les nouvelles canadiennes-étrangères?

2. Nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères

La description des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères fera ressortir les sphères que les émetteurs présentent comme des domaines d'activité privilégiés, c'est-à-dire les sphères les plus importantes quantitativement (tableau n° 24). Pour assurer une certaine uniformité, nous établissons à 10 % la proportion des nouvelles qu'une sphère d'activité doit recueillir pour être considérée comme importante. Cette norme permettra de dire, en une synthèse, que tel pourcentage d'un sous-groupe de nouvelles portait sur trois, quatre ou cinq sphères quantitativement importantes.

a. Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. D'après les nouvelles de Radio-Canada, les Canadiens concentrent leurs activités sur la politique de partis (21 %), sur la sphère gouvernement-fonction publique (16 %), sur les activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie (14 %) et du travail (10 %), sur la justice (10 %) et les faits divers (10 %). Ces six sphères d'activité groupent 81 % des unités de nouvelles.

Les nouvelles canadiennes-étrangères sont réparties plus inégalement, les deux tiers portant sur trois sphères : gouvernement-fonction publique, politique de partis et faits divers (44, 12 et 11 %). À remarquer que la première de ces sphères est de beaucoup la plus importante quantitativement.

Exception faite d'une proportion égale de nouvelles sur les faits divers, les deux répartitions sont donc assez différentes. Les Canadiens entre eux s'intéressent plus à la politique de partis, à la justice et aux activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail, moins à la religion³ et surtout moins à la sphère gouvernement-fonction publique, que ne s'y intéressent les Canadiens en interaction avec les étrangers.

CFTM. Les Canadiens, dans les deux tiers des nouvelles qui leur sont consacrées, oeuvrent dans l'une des cinq sphères suivantes : justice (19 %), politique de partis (15 %), faits divers (13 %), gouvernement-industrie (10 %), gouvernement-fonction publique (9 %).

D'autre part, 80 % des activités communes aux Canadiens et aux étrangers sont reliées à la sphère gouvernement-fonction publique (36 %), à la justice (14 %), à la politique de partis (11 %), aux faits divers (10 %) et aux sciences-arts-lettres (10 %). On peut mentionner aussi la sphère gouvernement-industrie (9 %).

La justice, la politique de partis, les faits divers et la sphère gouvernement-industrie prennent autant d'importance dans les activités propres aux Canadiens que dans celles communes aux Canadiens et aux étrangers. Les accidents en prennent plus dans les premières que dans les secondes, alors que les sciences-arts-lettres et surtout la sphère gouvernement-fonction publique en prennent moins.

Il est intéressant de noter que les nouvelles canadiennes portent plus souvent sur la sphère gouvernement-travail et sur le secteur privé de l'industrie que les nouvelles canadiennes-étrangères (6 % contre 0 % et 6 % contre 1 %), mais moins souvent sur la religion (0 % contre 5 %), quoique ces sphères soient quantitativement peu importantes.

CBC. Dans quatre nouvelles sur cinq, les Canadiens agissent dans l'un des cinq champs suivants : justice (24 %), gouvernement-fonction publique (22 %), politique de partis (16 %), faits divers (10 %), gouvernement-industrie (10 %).

Les nouvelles canadiennes-étrangères comprennent une proportion très élevée d'unités relatives à la sphère gouvernement-fonction publique (56 %). Une seule autre sphère a une certaine importance quantitative : la justice (12 %).

Comparées aux activités communes aux Canadiens et aux étrangers, les activités propres aux Canadiens sont plus associées à la justice, à la politique de partis et au bien-être social mais beaucoup moins au domaine gouvernement-fonction publique.

CTV. Quatre sphères d'activité se partagent 70 % des nouvelles canadiennes : gouvernement-fonction publique (25 %), justice (21 %), politique de partis (15 %) et faits divers (9 %).

La répartition des nouvelles canadiennes-étrangères est plus inégale, trois sphères groupant 85 % des unités : gouvernement-fonction publique, justice et faits divers (57, 16 et 12 %).

La politique de partis et les accidents prennent plus d'importance pour les Canadiens que pour les Canadiens et les étrangers; par ailleurs, la sphère gouvernement-fonction publique prend moins d'importance.

b. Comparaison entre les émetteurs

Dans les nouvelles exclusivement canadiennes de tous les émetteurs, cinq champs d'action prédominent : gouvernement-fonction publique, gouvernement-industrie (sauf pour le CTV), justice, politique de partis et faits divers. Dans celles de Radio-Canada, il faut en ajouter un sixième : les activités gouvernementales dans le domaine du travail.

Dans les nouvelles canadiennes-étrangères, les émetteurs mettent en relief trois sphères d'activité : gouvernement-fonction publique, justice (sauf pour Radio-Canada) et faits divers (sauf pour la CBC); les émetteurs francophones mettent aussi en relief la politique de partis; CFTM ajoute les sciences-arts-lettres.

Les trois sphères qui, dans les nouvelles télévisées, caractérisent les actions conjointes des Canadiens et des étrangers, caractérisent aussi les actions propres aux Canadiens. Une autre sphère, la politique de partis, est dominante dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères des émetteurs francophones, mais ne l'est que dans les nouvelles canadiennes des émetteurs anglophones. Il y a une sphère qui, d'après tous les émetteurs, ne caractérise que les activités propres aux Canadiens : c'est celle des activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie.

La sphère gouvernement-fonction publique, une des trois sphères prépondérantes dans les nouvelles canadiennes-étrangères, prend encore plus d'importance dans les nouvelles canadiennes. Rappelons que cette sphère inclut, entre autres domaines, les relations diplomatiques, la participation aux guerres et traités, et tous les faits de politique extérieure canadienne non compris dans les autres catégories d'activité gouvernementale.

On a noté que, dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, certains aspects de la vie culturelle et de l'organisation sociale sont presque complètement absents; il convient maintenant de nuancer cette affirmation. Il arrive, en effet, qu'un ou deux émetteurs accordent, dans les nouvelles canadiennes ou canadiennes-étrangères, quelque importance quantitative (soit au moins 5 %, mais au plus 10 %) à l'un ou l'autre de ces aspects de la vie sociale. Ainsi, les deux émetteurs francophones font, dans leurs nouvelles canadiennes, une certaine part aux activités gouvernementales relatives au travail (10 et 6 %) et, dans leurs nouvelles canadiennes-étrangères, à la religion (8 et 5 %). En outre, CFTM consacre une partie de ses nouvelles canadiennes-étrangères aux sciences-arts-lettres (10 %), et la CBC, une partie de ses nouvelles canadiennes au bien-être social (5 %). On voit donc apparaître, dans les nouvelles canadiennes, un certain intérêt à des questions sociales et, dans les nouvelles canadiennes-étrangères, à des questions culturelles. Ce sont surtout les

émetteurs francophones qui apportent ces éléments. Il faut souligner, par ailleurs, l'absence d'éléments culturels dans les nouvelles canadiennes.

Les quatre émetteurs décrivent d'une manière semblable, d'une part, les activités propres aux Canadiens et, d'autre part, les activités communes aux Canadiens et aux étrangers. Les émetteurs ont caractérisé les activités des Canadiens par une prédominance des sphères suivantes : gouvernement-fonction publique, justice, faits divers, politique de partis et gouvernement-industrie. Ils ont caractérisé les activités conjointes des Canadiens et des étrangers par une prédominance des trois premières sphères mentionnées ci-dessus, plus particulièrement de la première. Il y a bien sûr des différences entre ces deux sous-groupes de nouvelles, et quelques-unes sont attribuables à la langue de diffusion : ainsi, il n'y a que les émetteurs francophones qui ont associé la politique de partis et la religion aux nouvelles canadiennes-étrangères et le secteur gouvernement-travail aux nouvelles canadiennes; ces deux dernières différences sont toutefois mineures.

Il faut conclure que la langue de diffusion introduit peu de variations dans les sphères d'activité caractéristiques des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères. Quant au statut de propriété, il n'explique aucune des différences.

L'analyse des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères n'a été conçue qu'en préparation de l'analyse des nouvelles consacrées à tel ou tel groupe ethnique. Comme elle conclut à des différences entre les sphères caractéristiques, d'une part, des activités des Canadiens et, d'autre part, des activités conjointes des Canadiens et des étrangers, c'est à l'intérieur de chacun de ces deux sous-groupes de nouvelles qu'il faudra tenir compte de l'appartenance ethnique des Canadiens.

Les sphères d'activité sont perçues comme une composante des images ethniques que véhiculent les nouvelles. Si une certaine proportion de nouvelles portent sur une sphère donnée, cette activité devient une caractéristique du groupe. Inversement, si les nouvelles portent rarement sur certaines sphères d'activité, le groupe ethnique se trouve défini comme absent de ces sphères ou comme n'y jouant pas un rôle important. La représentation d'un groupe, telle qu'elle se dégage des nouvelles, pourrait alors s'exprimer ainsi : il est caractéristique de ce groupe d'être plus souvent à l'oeuvre dans tels secteurs d'activité que dans tels autres. Cette perspective implique que l'attention se porte sur les sphères les plus importantes quantitativement, c'est-à-dire celles qui obtiennent un taux de mention d'au moins 10 %.

3. Les sous-groupes de nouvelles canadiennes

Analyser les relations entre les sphères d'activité et la mention d'ethnicité amène à faire ressortir les domaines privilégiés de l'activité des Canadiens français et des Canadiens anglais, d'abord

lorsqu'ils oeuvrent séparément et ensuite lorsqu'ils oeuvrent conjointement. Cette étape se termine par l'analyse des sphères d'activité caractéristiques des Canadiens dont l'ethnicité est inconnue du téléspectateur.

a. Canadiens français, Canadiens anglais

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada (tableau n° 25). Cinq sphères d'activité groupent les quatre cinquièmes des nouvelles consacrées aux Canadiens français : la politique de partis (26 %), les activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie (17 %) et du travail (14 %), la justice (13 %) et les faits divers (11 %).

Cinq sphères caractérisent les activités des Canadiens anglais dans 80 % des nouvelles qui leur sont attribuées. Quatre d'entre elles sont identiques à celles des Canadiens français : politique de partis (16 %), gouvernement-industrie (15 %), justice (12 %) et faits divers (9 %). La sphère gouvernement-fonction publique (27 %) se substitue aux activités gouvernementales relatives au travail.

CFTM (tableau n° 26). Les quatre cinquièmes des nouvelles sur les Canadiens anglais sont consacrées aux domaines suivants : politique de partis (23 %), gouvernement-fonction publique (21 %), industrie privée (14 %), justice (11 %) et gouvernement-industrie (11 %).

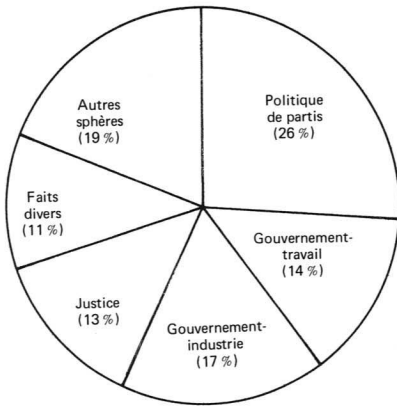
Les nouvelles sur les Canadiens français sont réparties plus également entre les diverses sphères d'activité. Seulement trois obtiennent un taux de plus de 10 % : la justice, la politique de partis et les faits divers (23, 16 et 13 %). Elles ne comptent que pour 52 % des nouvelles consacrées au groupe français. Si l'on y ajoute les activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail (9 et 8 %), on peut rendre compte de 69 % des nouvelles.

En comparant les activités des deux groupes ethniques, on constate que celles du groupe anglais se trouvent plus souvent reliées à la sphère gouvernement-fonction publique et à l'industrie privée alors que celles du groupe français le sont plus souvent à la sphère gouvernement-travail, à la justice et aux faits divers.

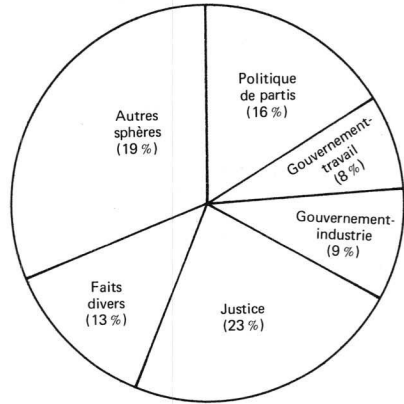
CBC (tableau n° 27). Les Canadiens français concentrent leurs activités à l'intérieur de trois sphères : justice, politique de partis, gouvernement-fonction publique (54, 15 et 11 %). La première est de loin la plus importante : d'après la CBC, les Canadiens français consacrent plus de la moitié de leurs activités à tout ce qui concerne la justice.

Les Canadiens anglais ont un plus large éventail d'activités. Cinq sphères, réunissant 84 % des nouvelles, obtiennent un taux de mention d'au moins 10 % : gouvernement-fonction publique (26 %), politique de partis (20 %), justice (18 %), gouvernement-industrie (10 %) et faits divers (10 %).

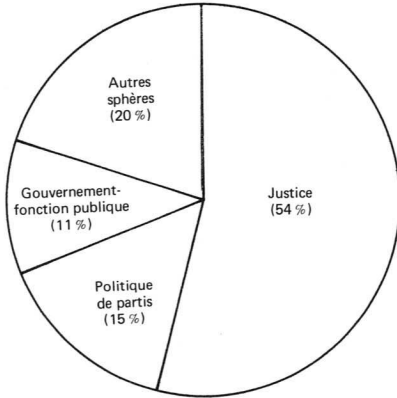
Graphique 3 Répartition des nouvelles de chaque émetteur selon la sphère d'activité



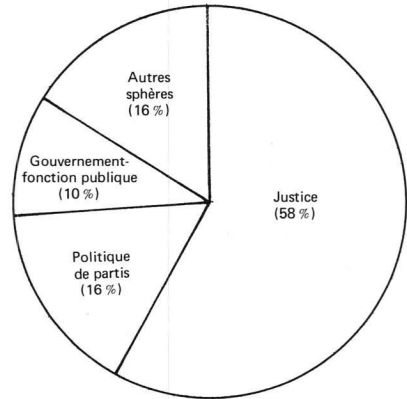
Radio-Canada



CFTM



CBC



CTV

Il y a donc trois sphères : politique de partis, justice et gouvernement-fonction publique, qui caractérisent à la fois les activités des Canadiens français et celles des Canadiens anglais. La justice, déjà importante, proportionnellement, dans les activités des Canadiens anglais, l'est beaucoup plus dans celles des Canadiens français. Par ailleurs, plus d'activités des Canadiens anglais que des Canadiens français sont du ressort de la sphère gouvernement-fonction publique.

CTV (tableau n° 28). Les trois cinquièmes des nouvelles sur les Canadiens français sont consacrées à la justice. La politique de partis et le secteur gouvernement-fonction publique sont aussi quantitativement importants, quoique beaucoup moins que la justice (16 et 10 %). À elles seules, ces trois catégories réunissent 84 % des nouvelles.

Ensemble, les quatre catégories suivantes — gouvernement-fonction publique (27 %), justice (16 %), politique de partis (16 %) et faits divers (13 %) — forment 72 % des nouvelles sur les Canadiens anglais.

Les activités des Canadiens anglais, plus que celles des Canadiens français, se classent parmi les faits divers et parmi les activités relatives au secteur gouvernement-fonction publique. Quant aux activités des Canadiens français, elles sont concentrées à l'intérieur de la justice dans une proportion trois fois plus grande que celles des Canadiens anglais.

Comparaison entre Les émetteurs

Quelle image les émetteurs reflètent-ils des Canadiens français en ce qui concerne les domaines de leurs activités? L'image se ressemblait-elle d'un émetteur à un autre ou varie-t-elle en fonction du statut de propriété et de la langue de diffusion?

D'après les émetteurs francophones, les activités des Canadiens français (graphique n° 3) ressortissent aux cinq sphères suivantes : politique de partis, justice, activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail, et faits divers. Toutefois, les deux émetteurs diffèrent quant au degré d'importance de quatre d'entre elles : Radio-Canada insiste davantage sur l'industrie, le travail et la politique de partis; CFTM, sur la justice.

Dans la description des Canadiens français, les réseaux anglophones soulignent d'abord et avant tout les activités relatives à la justice tout en mentionnant aussi une certaine participation à la politique de partis et au secteur gouvernement-fonction publique.

Les images que présentent les deux émetteurs de même langue se ressemblent. À la CBC et au CTV, les taux de mention des sphères d'activité sont à peu près identiques. Entre Radio-Canada et CFTM, il y a des différences non quant au choix des champs d'action privilégiés mais quant à leur importance relative.

On note plusieurs différences entre les images que diffusent les émetteurs anglophones et celles provenant des émetteurs francophones. En voici le relevé par ordre d'importance :

- 1) Le taux de mention du secteur gouvernement-fonction publique ne diffère guère selon la langue de diffusion. Toutefois, cette sphère se situe quantitativement au sixième rang dans les nouvelles des émetteurs francophones et au troisième rang dans celles des émetteurs anglophones. De ce fait, et malgré le peu de différence entre les taux de mention, les émetteurs anglophones la mettent plus en évidence que les émetteurs francophones.
- 2) Les émetteurs anglophones relèvent moins les activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie que ne le font les émetteurs francophones et surtout Radio-Canada.
- 3) Les réseaux anglophones, contrairement aux émetteurs francophones, ne mentionnent jamais le secteur gouvernement-travail et racontent très peu de faits divers.
- 4) La différence la plus marquante entre émetteurs francophones et anglophones reste sans contredit une insistance fort inégale sur la justice. CFTM la met plus en évidence que Radio-Canada mais beaucoup moins que les deux réseaux anglophones. Ces derniers, en effet, consacrent à la justice et aux activités illégales plus de la moitié de leurs nouvelles sur les Canadiens français.

Ces observations ne nous permettent pas de douter que la langue de diffusion établit une ligne de démarcation entre les émetteurs. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de relation entre le statut de propriété du diffuseur et l'image qu'il a présentée des Canadiens français, car les quelques différences qui existent entre Radio-Canada et CFTM ne se retrouvent pas entre la CBC et le CTV.

Synthétisons l'image des Canadiens français telle qu'elle se reflète dans les sphères d'activité (graphique n° 4). Les émetteurs anglophones présentent une image caractérisée par une prépondérance des activités illégales et de l'administration de la justice, par une certaine insistance sur la politique de partis et, à un moindre degré, sur le secteur gouvernement-fonction publique. Les émetteurs francophones mettent aussi un certain accent sur ces trois sphères, bien qu'ils ne considèrent pas la sphère gouvernement-fonction publique comme importante et qu'ils insistent beaucoup moins sur la justice. Ils soulignent les faits divers de même que les activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail. Les émetteurs francophones proposent donc une image plus diversifiée que ne le font les émetteurs anglophones.

Passons maintenant à l'image des Canadiens anglais (graphique n° 5). Quelles sphères d'activité la caractérisent? Quelles sont les variations d'un émetteur à l'autre?

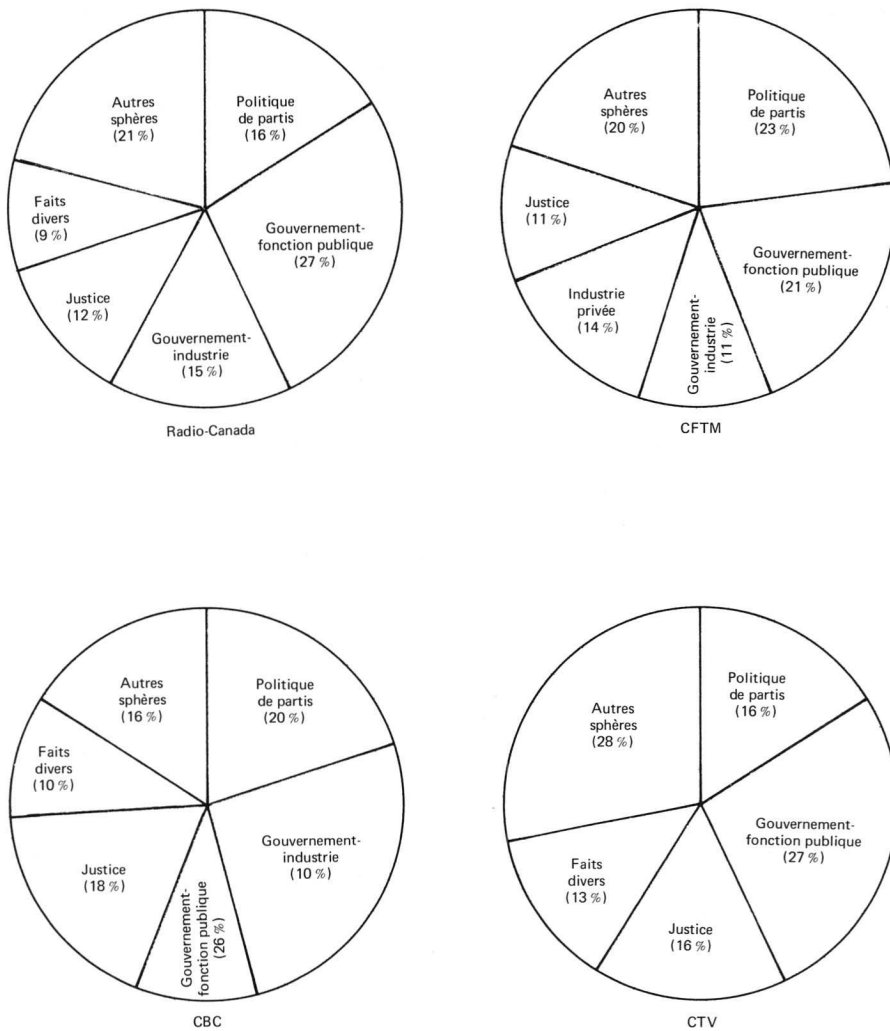
Les deux réseaux anglophones donnent à peu près le même tableau des activités de leur groupe ethnique, tableau qui se compose surtout des sphères suivantes : gouvernement-fonction publique, politique de partis, justice et faits divers. La CBC ajoute à son tableau les activités gouvernementales relatives à l'industrie.

Graphique 4 Sphères d'activité que les émetteurs considèrent comme importantes chez les Canadiens français et chez les Canadiens anglais

Justice	Politique de partis	Gouvernement-fonction publique	Gouvernement-industrie	Gouvernement-travail	Faits divers
Radio-Canada CFTM, CBC, CTV		CBC, CTV		Radio-Canada CFTM	

Gouvernement-fonction publique	Politique de partis	Justice	Gouvernement-industrie	Faits divers	Industrie privée
Radio-Canada CFTM, CBC, CTV			Radio-Canada CFTM, CBC	Radio-Canada CBC, CTV	CFTM

Graphique 5 Taux de mention des sphères d'activité que chaque émetteur considère comme importantes chez les Canadiens anglais



Les émetteurs francophones se servent de trois des sphères que retiennent les émetteurs anglophones, soit politique de partis, justice et gouvernement-fonction publique; ils se servent aussi de celle qu'ajoute la CBC : gouvernement-industrie. Toujours comparativement aux émetteurs anglophones, Radio-Canada a autant de faits divers alors que CFTM en a moins; en outre, CFTM présente plus de nouvelles sur le secteur privé de l'industrie.

Tous les émetteurs présentent les Canadiens anglais comme agissant surtout dans les domaines gouvernement-fonction publique, politique de partis et justice. Exception faite du CTV, tous mettent aussi en évidence la sphère gouvernement-industrie et tous, sauf CFTM, mettent un certain accent sur les faits divers, CFTM étant le seul émetteur à considérer l'industrie privée comme importante.

Si la langue de diffusion est liée à l'image des Canadiens français, elle ne semble pas être liée à l'image des Canadiens anglais. Certes les nouvelles de CFTM et des réseaux anglophones sur les Canadiens anglais comportent des différences : les premières comportent une insistance plus grande sur le secteur privé de l'industrie et moins grande sur les faits divers. Toutefois, trois des sphères quantitativement les plus importantes dans les nouvelles de la CBC et du CTV sont les mêmes dans les nouvelles de CFTM. L'image des Canadiens anglais diffusée par CFTM n'est donc pas radicalement différente de celle diffusée par les émetteurs anglophones. De plus, les différences qui existent ne sauraient être attribuées à la langue de diffusion puisqu'elles ne se retrouvent pas dans les nouvelles de l'autre émetteur francophone.

L'image des Canadiens anglais ne paraît pas non plus reliée au statut de propriété des émetteurs. Les trois réseaux distribuent leurs nouvelles de façon très semblable et CFTM s'oppose aussi bien au réseau privé de langue anglaise qu'aux deux réseaux d'État. Les différences relatives à CFTM s'expliqueraient peut-être par son caractère local, mais non par son statut de propriété privée.

Les émetteurs de langues différentes décrivent d'une manière semblable les activités des Canadiens anglais, alors qu'une telle similitude n'existe pas lorsqu'ils décrivent les activités des Canadiens français.

Les émetteurs de même langue décrivent leur propre groupe ethnique à peu près dans les mêmes termes : gouvernement-fonction publique, gouvernement-industrie, justice, politique de partis, faits divers. Les émetteurs francophones ajoutent la participation des Canadiens français au secteur gouvernement-travail. Certes, la représentation que les émetteurs donnent de leur propre groupe ethnique ne saurait constituer un critère d'objectivité. Mais si la description d'un groupe comprend un éventail plus large d'activités, on peut en tirer sinon un indice d'attitude objective du moins un indice d'attitude positive. En ce sens, le fait que les émetteurs francophones et anglophones représentent les Canadiens anglais à peu près de la même

façon pourrait signifier que les premiers ont, à l'égard des Canadiens anglais, une attitude aussi positive que les seconds. On ne saurait en dire autant de l'attitude que les émetteurs de langues différentes ont à l'égard des Canadiens français. Dans leur représentation des Canadiens français, les émetteurs anglophones accordent une importance démesurée à la justice, en même temps qu'une minime attention aux faits divers et aux activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail. Ces traits découleraient peut-être d'une attitude négative que révèle un manque d'intérêt pour les réalisations plus valables alors que les émetteurs francophones réussissent, dans une certaine mesure, à les mettre en évidence.

Est-il juste de monter d'un cran dans les sources des nouvelles et de parler d'un traitement différentiel de la part des agences de presse à l'égard des deux groupes ethniques? Il faudrait alors que les agences de presse soient la seule source de nouvelles canadiennes-françaises qu'utilisent les émetteurs anglophones tandis que les émetteurs francophones utiliseraient, comme source complémentaire, les reportages de leurs propres journalistes*.

b. Canadiens français associés aux Canadiens anglais

Un certain nombre de nouvelles font mention à la fois de Canadiens français et de Canadiens anglais. Sur quelles sphères portent ces nouvelles? En d'autres termes, quels sont les champs d'action où se rencontrent les deux groupes ethniques?

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Le tiers des rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais ont lieu dans le secteur gouvernement-fonction publique et un autre tiers touche la politique de partis. Il faut aussi mentionner les activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie (9 %). Ces trois sphères comptent donc pour 72 % des nouvelles françaises-anglaises.

CFMT. La justice est l'occasion première de rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais (28 %). Viennent ensuite le domaine gouvernement-fonction publique, la politique de partis et les faits divers (15, 16 et 10 %). Ces quatre sphères d'activité comptent pour 69 % des nouvelles françaises-anglaises.

CBC. Les quatre cinquièmes des nouvelles avec mention de Canadiens français et de Canadiens anglais sont concentrées sur trois sphères d'activité : justice, politique de partis et gouvernement-fonction publique (29, 25 et 25 %).

CTV. Deux catégories groupent, à elles seules, les trois quarts des nouvelles où Canadiens français et Canadiens anglais agissent conjointement. La sphère gouvernement-fonction publique fait l'objet de 49 % de ces nouvelles et la politique de partis, de 26 %.

* Ces hypothèses sont reprises au chapitre IX.

Comparaison entre les émetteurs

Deux sphères d'activité — gouvernement-fonction publique et politique de partis — sont mentionnées par tous les émetteurs comme points de rencontre entre Canadiens français et Canadiens anglais. D'après l'un ou l'autre des émetteurs, trois sphères — justice, gouvernement-industrie et faits divers — sont également des points de rencontre : la première d'après CFTM et la CBC, la deuxième d'après Radio-Canada et la troisième d'après CFTM.

De ces points de rencontre entre Canadiens français et Canadiens anglais, il semble qu'il faille surtout retenir les ressemblances. Quant aux quelques différences, elles ne pourraient s'expliquer ni par le statut de propriété ni par la langue de diffusion des émetteurs.

c. Canadiens sans mention d'ethnicité

Un certain nombre de nouvelles portent sur des Canadiens mais ne fournissent pas d'indication sur leur appartenance ethnique. Comment se répartissent-elles selon les sphères d'activité?

Comparativement aux nouvelles avec mention d'ethnicité, les nouvelles sans mention d'ethnicité se répartissent de façon plus égale entre les diverses catégories. Aucune de ces dernières ne reçoit plus du cinquième des nouvelles sans mention d'ethnicité, alors qu'il arrive qu'une seule remporte plus de la moitié des nouvelles avec mention d'ethnicité. En outre, en ne considérant que les taux de mention supérieurs à 10 %, on tient compte d'au plus 66 % des nouvelles, exception faite du CTV (76 %).

Compte tenu des conditions requises pour obtenir des différences significatives, on constate que tous les émetteurs insistent également sur les accidents (de 14 à 21 %), sur le secteur gouvernement-industrie (de 9 à 18 %) et gouvernement-fonction publique (de 10 à 20 %), et sur les faits divers (de 7 à 20 %). Radio-Canada a, en outre, une proportion assez élevée de nouvelles sur le secteur privé du travail (11 %) et le CTV, sur la justice (15 %) et sur le secteur privé de l'industrie (11 %). On peut donc dire que les sphères d'activité des nouvelles sans mention d'ethnicité ne varient guère d'un émetteur à un autre.

Comment les nouvelles sans mention d'ethnicité se distinguent-elles des nouvelles avec mention d'ethnicité? Les accidents ou catastrophes, sans importance quantitative dans les nouvelles sur les Canadiens français et sur les Canadiens anglais, pris séparément ou conjointement, deviennent une des sphères dominantes dans les nouvelles sans mention d'ethnicité. Le phénomène inverse se produit pour deux catégories : la politique de partis, toujours importante dans les nouvelles avec mention d'ethnicité, n'est pas mise en relief dans les nouvelles qui ne mentionnent pas de groupes ethniques; la justice, qui obtient au moins un 10 % de mention dans les nouvelles canadiennes-françaises et les nouvelles canadiennes-anglaises de tous les émetteurs, ainsi que dans les nouvelles françaises-anglaises de deux des émetteurs, n'a que peu d'importance quantitative dans les

nouvelles sans mention d'ethnicité (sauf pour le CTV). Entre les nouvelles avec et sans mention d'ethnicité, les proportions accordées aux accidents, à la politique de partis et à la justice ne sont pas toujours significativement différentes mais, chez tous les émetteurs, les tendances vont dans le même sens.

4. *Les sous-groupes de nouvelles canadiennes-étrangères*

Quel est le lien entre les sphères d'activité et la mention d'ethnicité dans les nouvelles où des Canadiens sont à l'oeuvre, non pas seuls, mais associés à des citoyens d'autres pays?

a. Canadiens français, Canadiens anglais

Les nouvelles avec mention de Canadiens anglais sont, chez tous les émetteurs, en nombre suffisant pour permettre l'analyse statistique; il est donc possible de les comparer en fonction de la langue de diffusion. Par contre, seuls les émetteurs francophones ont un nombre suffisant de nouvelles avec mention de Canadiens français. En conséquence, les émetteurs francophones sont les seuls à permettre la comparaison entre les nouvelles avec mention de Canadiens français et les nouvelles avec mention de Canadiens anglais.

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Cinq sphères d'activité constituent les principaux points de rencontre des Canadiens français et des étrangers. Ce sont les suivantes : religion (19 %), gouvernement-fonction publique (17 %), faits divers (17 %), politique de partis (14 %) et gouvernement-industrie (10 %).

Trois de ces sphères sont aussi les principaux points de rencontre entre Canadiens anglais et étrangers : les deux tiers des nouvelles relèvent de la sphère gouvernement-fonction publique, 16 % appartiennent à la politique de partis et 9 % à la sphère gouvernement-industrie.

CFTM. Dans les quatre cinquièmes des nouvelles où Canadiens français et étrangers agissent conjointement, leurs activités ont trait à l'une des cinq sphères suivantes : gouvernement-fonction publique (25 %), justice (21 %), politique de partis (11 %), religion (11 %) et faits divers (11 %).

Deux sphères d'activité groupent 80 % des rencontres entre Canadiens anglais et étrangers : le gouvernement-fonction publique et la politique de partis (56 et 24 %).

CBC et CTV. Les activités des Canadiens anglais et des étrangers se groupent autour de deux pôles : gouvernement-fonction publique (63 et 68 %) et politique de partis (11 et 8 %).

Comparaisons entre les émetteurs

L'image des rencontres entre Canadiens anglais et étrangers est donc à peu près la même pour tous les émetteurs, c'est-à-dire qu'elle est caractérisée par la prépondérance de deux sphères d'activité, gouvernement-fonction publique et politique de partis.

Radio-Canada et CFTM donnent des activités conjointes des Canadiens français et des étrangers une image beaucoup plus diversifiée. Leurs points de rencontre tiennent non seulement aux sphères gouvernement-fonction publique et politique de partis, mais aussi à la religion, aux faits divers, aux activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie et, dans le cas de CFTM, à la justice.

b. Canadiens sans mention d'ethnicité

Les sphères d'activité mises en évidence dans les nouvelles canadiennes-étrangères sans mention d'ethnicité sont-elles les mêmes pour tous les émetteurs?

Les trois réseaux consacrent plus de la moitié de leurs nouvelles au secteur gouvernement-fonction publique (de 56 à 64 %). La proportion est moins élevée dans la répartition des nouvelles de CFTM (37 %), où cette catégorie reste toutefois la plus importante quantitativement. Une autre sur laquelle tous les émetteurs insistent quelque peu est celle des faits divers : tous lui accordent environ un dixième de leurs unités.

De plus, à l'un ou l'autre des émetteurs, quelques autres catégories obtiennent un taux de mention d'au moins 10 % : à Radio-Canada, ce sont les accidents (11 %) ; à CFTM, la sphère gouvernement-industrie (14 %) et les sciences-arts-lettres (21 %) ; au CTV, la justice (17 %).

Quel que soit l'émetteur, dans les cas où la comparaison est possible, les nouvelles sans mention d'ethnicité ne diffèrent guère des nouvelles avec mention d'ethnicité. Notons toutefois que le nombre restreint d'unités canadiennes-étrangères — avec ou sans mention d'ethnicité — limite beaucoup la portée de ces observations.

Pour terminer l'analyse des sous-groupes de nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères, il reste à souligner que certains secteurs, d'ordre social ou culturel, obtiennent un taux de mention supérieur à 10 % dans les nouvelles de certains groupes ethniques. Les émetteurs francophones renseignent leur public sur la participation des Canadiens français au secteur gouvernement-travail et sur les rencontres entre Canadiens français et étrangers dans le domaine de la religion⁴. À CFTM, le secteur privé de l'industrie devient un domaine important d'activité pour les Canadiens anglais et, au CTV, pour les Canadiens sans mention d'ethnicité; de même, à Radio-Canada, le secteur privé du travail, pour les Canadiens dont l'ethnicité n'est pas mentionnée. Enfin, les sciences-arts-lettres sont, d'après CFTM, un point de rencontre entre étrangers et Canadiens sans mention d'ethnicité. Le travail, la religion, les sciences-arts-lettres et le secteur privé de l'industrie sont presque toujours mis en évidence par des émetteurs francophones et très rarement par des émetteurs anglophones. Retenons les éléments qui reviennent avec le plus de constance : d'après les sources françaises, les Canadiens français sont associés à un élément de l'organisation sociale — le travail — et à un élément de culture — la religion —, dans ce dernier cas pour autant qu'ils agissent de concert avec des étrangers.

5. Résumé et conclusions

La description détaillée des sphères d'activité dans les nouvelles télévisées a nécessité trois étapes. Essayons maintenant d'en dégager les traits saillants.

L'ensemble des nouvelles canadiennes des quatre émetteurs se trouvent axées sur six sphères d'activité : gouvernement-fonction publique, justice, politique de partis, faits divers, gouvernement-industrie, accidents ou catastrophes. Elles le sont plus sur les quatre premières que sur les deux dernières, les accidents étant la catégorie la moins importante. Pour les émetteurs francophones, il faut ajouter le secteur gouvernement-travail, d'une importance semblable à celle des accidents. Tous les émetteurs n'accordent, par ailleurs, guère d'importance aux faits relatifs à certains secteurs d'organisation sociale (bien-être social, travail, éducation), aux manifestations de la vie culturelle (sciences, arts et lettres, religion, loisirs), non plus qu'au secteur privé de l'industrie.

On peut donc dire que les émetteurs s'intéressent surtout aux phénomènes de la vie politique au sens très large. En effet, ils accordent beaucoup d'importance à l'exercice du pouvoir politique, du moins dans les domaines ne relevant pas de l'organisation sociale : gouvernement-fonction publique et gouvernement-industrie. De plus, ils mettent en évidence la politique de partis qui, en incluant les critiques ou apologies adressées aux détenteurs du pouvoir politique, constitue une recherche de pouvoir politique, une tentative d'en contrôler l'exercice.

On a donc, d'une part, ce qu'il est convenu d'appeler la vie politique et, à l'opposé, les faits divers et les catastrophes qui, survenant de façon aléatoire dans la vie des individus, sont peu susceptibles d'influer sur le cours de la vie sociale malgré l'intérêt qu'ils semblent provoquer. Reste, comme moyen terme, la sphère de la justice, en général très importante (moins toutefois à Radio-Canada). Elle relève à la fois de la vie politique (législation civile et criminelle, maintien de l'ordre social) et des faits divers et accidents (crimes de toutes sortes).

Des sphères qui sont dominantes dans l'ensemble des nouvelles canadiennes, seule l'importance quantitative des faits divers et des accidents est constante d'un émetteur à l'autre. Radio-Canada diffère des émetteurs anglophones quant au degré d'importance de cinq des sphères d'activité et CFTM a autant de ressemblances avec les émetteurs anglophones qu'avec Radio-Canada. Les émetteurs anglophones insistent moins que les émetteurs francophones sur le secteur gouvernement-travail et plus sur le secteur gouvernement-fonction publique. En raison de ce dernier fait, les émetteurs anglophones accorderaient plus d'importance aux activités relevant du fédéral que ne le font les émetteurs francophones.

Comment se compare l'importance relative des catégories dans les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères? Les nouvelles

canadiennes de tous les émetteurs sont caractérisées par la prépondérance de cinq sphères d'activité : gouvernement-fonction publique, justice, politique de partis, faits divers et gouvernement-industrie (pour cette dernière, le CTV fait exception). Dans les nouvelles canadiennes-étrangères d'au moins trois des émetteurs, les trois secteurs suivants sont mis en évidence : gouvernement-fonction publique, justice (Radio-Canada fait exception) et faits divers (la CBC fait exception). Ils caractérisent aussi les nouvelles canadiennes, mais seuls les faits divers ont le même taux de mention dans les deux sous-groupes de nouvelles. Le taux de mention de la justice est plus élevé dans les nouvelles canadiennes alors que celui du secteur gouvernement-fonction publique est plus élevé dans les nouvelles canadiennes-étrangères. Ce dernier fait peut tenir à une forte proportion de nouvelles sur la politique extérieure du Canada.

Essayons maintenant de résumer les principales relations entre les sphères d'activité et la mention d'ethnicité et de relever les différences, s'il en est, entre les nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères. Ces dernières, toutefois, sont si peu nombreuses que, même dans les cas où l'analyse des répartitions est possible, la portée des conclusions reste très limitée. L'effort de synthèse portera donc exclusivement sur les nouvelles canadiennes.

Tous les émetteurs présentent à peu près la même image des Canadiens anglais quant à leurs sphères d'activité avec une prédominance du secteur gouvernement-fonction publique, de la politique de partis et de la justice. Les activités gouvernementales dans le domaine de l'industrie apparaissent aussi comme importantes (le CTV faisant exception), de même que les faits divers (CFTM faisant exception).

Quel que soit l'émetteur, trois sphères sont caractéristiques des activités des Canadiens français : gouvernement-fonction publique, politique de partis et justice. Cette dernière est toutefois l'objet d'une insistance beaucoup plus prononcée chez les émetteurs anglophones que francophones. Si l'on se fie aux nouvelles de langue anglaise, les Canadiens français consacrent à la justice plus de la moitié de leurs activités; si l'on se fie aux nouvelles de langue française, ils y consacrent soit le quart (CFTM), soit un peu plus du dixième (Radio-Canada). Ces trois secteurs sont les seuls que les émetteurs anglophones considèrent comme importants dans les activités des Canadiens français. Par ailleurs, les émetteurs francophones, tout en accordant un peu moins d'importance au secteur gouvernement-fonction publique, donnent de leur propre groupe ethnique une image plus diversifiée en soulignant les faits divers et les activités gouvernementales dans les domaines de l'industrie et du travail.

Tous les émetteurs soulignent deux différences entre les activités des Canadiens français et celles des Canadiens anglais : les premières sont moins souvent du ressort du secteur gouvernement-fonction publique et plus souvent du ressort de la justice, l'écart étant, pour cette dernière, beaucoup plus prononcé dans les nouvelles des émetteurs anglophones. Le contenu même de la catégorie gouvernement-

fonction publique peut expliquer qu'elle prenne plus d'importance dans les activités des Canadiens anglais que dans celles des Canadiens français. Les catégories spécifiques d'activités gouvernementales ne tiennent compte que de champs d'action communs aux gouvernements fédéral et provinciaux. Certaines activités réservées au gouvernement fédéral — diplomatie, défense, etc. — sont donc nécessairement rangées dans la catégorie résiduelle. Une forte proportion des activités relatives au secteur gouvernement-fonction publique seraient donc reliées au gouvernement fédéral et à son administration, où les Canadiens anglais sont en plus grand nombre que les Canadiens français.

Que les nouvelles télévisées soient de langue française ou de langue anglaise, les sphères d'activité des Canadiens anglais demeurent les mêmes. Mais lorsqu'on passe aux activités des Canadiens français, il s'établit une distinction nette entre l'image que diffusent, d'une part, les émetteurs francophones et, d'autre part, les émetteurs anglophones. La langue de diffusion, sans importance dans la représentation des Canadiens anglais, devient donc un important facteur de variation dans la représentation des Canadiens français.

Quels sont les domaines où Canadiens français et Canadiens anglais travaillent ensemble? Le secteur gouvernement-fonction publique et la politique de partis sont les principaux points de rencontre des deux groupes ethniques. D'après CFTM et la CBC, il faut ajouter la justice; d'après Radio-Canada, le secteur gouvernement-industrie; d'après CFTM, les faits divers. Les variations dans l'importance relative des domaines d'activité ne sont rattachées ni au statut de propriété ni à la langue de diffusion des émetteurs.

Les nouvelles où l'ethnicité des Canadiens n'est pas mentionnée portent sur les accidents ou catastrophes, sur les secteurs gouvernement-industrie et gouvernement-fonction publique et sur les faits divers. Les nouvelles sans mention d'ethnicité se distinguent des nouvelles avec mention d'ethnicité en ce qu'elles portent plus souvent sur des accidents ou catastrophes mais moins souvent sur la politique de partis et la justice.

Après avoir étudié les sphères d'activité dans les différents sous-groupes de nouvelles télévisées, compte tenu de deux possibilités de différenciation, soit la langue de diffusion et le statut de propriété des émetteurs, il faut maintenant conclure que :

- 1) Dans toutes les situations étudiées, le statut de propriété n'est jamais un facteur de variation.
- 2) La langue de diffusion ne peut expliquer les différences qui existent entre les émetteurs dans les sphères d'activité caractéristiques de l'ensemble des Canadiens; dans la description des activités propres aux Canadiens et de celles communes aux Canadiens et aux étrangers; dans l'image des activités des Canadiens anglais, des Canadiens dont l'ethnicité n'est pas mentionnée de même que des activités communes aux Canadiens anglais et aux Canadiens français.

3) La langue de diffusion est une ligne réelle de démarcation dans la représentation des activités propres aux Canadiens français. Par rapport aux émetteurs francophones, les émetteurs anglophones rétrécissent le champ d'activités des Canadiens français en plus d'accorder une place de loin la plus importante à toutes les activités relatives à la justice.

Décrire le contenu des nouvelles ne peut se faire que par l'addition progressive des diverses facettes. Après avoir divisé la réalité sociale en différents domaines, il faut maintenant s'attacher aux acteurs mêmes de la réalité sociale dont les nouvelles font mention¹. La notion d'acteur appelle immédiatement celle de rôle, qui représente un des traits de l'individu les plus importants socialement.

Il existe un lien logique indéniable entre les sphères d'activité et les rôles; d'ailleurs la définition des rôles rendra ce lien plus évident. En effet, les acteurs d'un domaine donné de la réalité sociale remplissent certaines fonction particulières à ce domaine. Quelles sont ces fonctions? Et dans quelle mesure sont-elles particulières à ce domaine? Ainsi, à cause de l'importance que le secteur politique prend dans les nouvelles télévisées, il faut s'attendre à une prépondérance des rôles politiques. Mais, pour approfondir l'image que donne l'agencement des pouvoirs, il est nécessaire de connaître les types de rôles politiques mis en évidence.

Une citation contenue dans le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (§ 61) rappelle que les communications de masse sont susceptibles d'attribuer des rôles à un groupe donné : « La culture française telle que nous la dépeignent la télévision et la radio anglaises est réellement une parodie... Elle tend à faire croire à l'anglophone que le francophone est un paysan, un bûcheron, un mangeur de soupe aux pois et de fèves au lard¹. »

À supposer que cette affirmation soit exacte, les nouvelles n'en seraient que partiellement responsables, puisque plusieurs autres genres d'émissions transmettent une certaine image des groupes culturels. Il semble cependant conforme aux fins de la présente étude de poser les questions suivantes : dans quelle mesure les bulletins de nouvelles de langue anglaise diffusent-ils une telle image des Canadiens français? comment cette dernière se compare-t-elle à l'image

des Canadiens anglais? quels rôles les nouvelles de langue française attribuent-elles à l'un et l'autre groupe ethnique?

A. Définition des rôles

Le rôle peut se définir comme un modèle de comportement qui stéréotype une fonction sociale². Il correspond à un système de droits et de devoirs relié à la position d'une personne dans un groupe social.

Il faut prendre garde de confondre « rôle » et « statut ». Le statut a trait à la position globale d'une personne dans la structure sociale; cette position s'évalue abstraitement à partir des valeurs de la société. C'est le statut d'une personne qui détermine sa place dans l'échelle sociale. Par contre, le rôle implique les conduites stéréotypées qui découlent de ce statut social. Une personne n'a qu'un statut, mais elle a plusieurs rôles. Les rôles correspondent aux diverses fonctions sociales qui dérivent de l'appartenance à divers groupes, par exemple, une famille, un groupe d'âge, une confession religieuse, un groupe professionnel, etc. Les rôles constituent donc des indices du statut social.

Chaque personne détient une pluralité de rôles. Toutefois un de ces rôles prend habituellement une importance plus grande à l'égard de la définition du personnage social : c'est le rôle clé. Ainsi un premier ministre sera socialement défini par son rôle politique, même si certains autres rôles sont subjectivement très importants pour lui. Les rôles susceptibles de devenir des rôles clés varient selon les sociétés traditionnelles, par exemple, l'âge est lié à un rôle dominant : les plus âgés, en tant que dépositaires de la tradition, sont aussi des sages et des chefs. Dans les sociétés industrielles et technologiques, le rôle de professionnel³ est souvent le rôle dominant.

Si toute personne et tout groupement exercent plusieurs rôles, il peut donc y avoir à l'intérieur d'une même unité de nouvelle et pour un même secteur, conflit entre différents rôles. Une des règles du codage exige de ne retenir qu'un seul rôle par acteur. Sera retenu le rôle qui motive la mention d'une personne ou d'un groupe dans une nouvelle, c'est-à-dire celui qui indique à quel titre une personne ou un groupe fait l'objet d'une nouvelle, soit en définitive celui que le contexte met le plus en évidence. Ce rôle est souvent le rôle clé de l'acteur, mais il peut arriver que ce soit un rôle tout à fait temporaire et secondaire.

Par ailleurs, une même unité d'énumération peut mentionner plusieurs acteurs qui remplissent chacun des rôles distincts. Les coauteurs choisissaient, jusqu'à concurrence de trois, les rôles que le contexte mettait le plus en évidence. Notons que la mention de plusieurs acteurs ayant une même ethnicité et exerçant un même rôle ne constitue qu'une seule mention de rôle.

Il existe évidemment plusieurs façons de classer les rôles, et le choix du mode de classification se fait en fonction des buts de l'étude. On distingue ici deux grands types de rôles : les rôles individuels et les rôles de groupe; les premiers se subdivisent en rôles majeurs et en rôles mineurs.

Les rôles individuels se rapportent aux personnes mentionnées individuellement dans une nouvelle, même si elles le sont à titre de membres d'un groupe. Ils s'appliquent également à plusieurs personnes exerçant toutes le même rôle mais ne constituant pas un groupe défini comme les premiers ministres des provinces. Un rôle de groupe s'applique à un groupe⁴ comme entité et non seulement à ses dirigeants ou à ses simples membres ou encore à quelques-uns de ses dirigeants et de ses simples membres.

Parmi les rôles individuels, les rôles professionnels et les rôles d'association sont dits majeurs à cause de leur importance fonctionnelle dans l'organisation de la vie publique. Toutes les autres catégories de rôles individuels sont considérées comme des rôles mineurs. Par ailleurs, les rôles d'association peuvent constituer des rôles de groupe lorsqu'on considère l'association dans son ensemble.

Il n'est pas facile de classer les rôles professionnels à cause, d'une part, de la multitude des occupations et, d'autre part, de la nécessité d'adapter les catégories aux besoins d'une analyse des nouvelles. La connaissance empirique des bulletins indique la prédominance des rôles politiques, d'où la nécessité de les détailler. De plus, il y a intérêt à vérifier la fréquence d'apparition de quelques rôles bien particuliers : les rôles religieux, à cause de la structure du pouvoir au Canada français, les rôles de juge, d'avocat et de policier pour autant que l'exercice de ces fonctions relève de la justice et le rôle de chômeur comme un indice de la préoccupation des émetteurs à l'égard des problèmes du travail⁵. À ces aspects, s'ajoute la hiérarchie des occupations en tant qu'expression du statut social et du pouvoir social. Au regard de toutes les exigences précitées, les rôles professionnels se subdivisent comme suit : politiques, religieux, professions libérales, gérants et administrateurs, professions para-libérales⁶, travailleurs des services publics de protection, chômeurs et autres.

La détermination des catégories de rôles individuels d'association repose sur deux critères. L'un d'eux est la position des individus dans la hiérarchie de l'association, les membres étant répartis en deux classes : les membres du bureau ou dirigeants (président, vice-président, secrétaire, etc.) et les simples membres ou un groupe indéterminé à l'intérieur de l'association (permanent, délégué ou porte-parole, mais sans poste exécutif). Le type d'association constitue l'autre critère, qui, au premier abord, paraît introduire une certaine confusion entre rôle et sphère d'activité. En effet, en faisant appel au type d'association, on semble évoquer plutôt un domaine d'activité qu'un ensemble de fonctions propres à un rôle. Mais, en fait, le contenu d'un rôle d'association relève autant du champ

d'action de l'association que du niveau hiérarchique de la fonction considérée. Ainsi le rôle de président d'association serait un rôle sans contenu propre, applicable aussi bien à un chef syndical ou politique qu'à un président d'une association philatélique ou d'une société de protection des animaux. D'où la nécessité de tenir compte du type d'association dans la définition même des rôles d'association. Les associations sont ici réparties en cinq types : syndicales, professionnelles et patronales, économiques, politiques et autres.

Sous le titre de rôles individuels mineurs sont classés les rôles familiaux, sociaux, marginaux et accidentels*, ainsi qu'une catégorie résiduelle.

Les rôles de groupe sont subdivisés de la façon suivante : les corps politiques, les corps administratifs et judiciaires, les cinq types d'associations mentionnés plus haut, les entreprises privées et les groupes spontanés.

Voici maintenant la liste complète des catégories de rôle, suivie d'une explicitation de chacune des catégories.

1. Rôles individuels majeurs

a. Rôles professionnels

Domaine politique

1. Gouverneur général
2. Sénateur
3. Premier ministre
4. Ministre
5. Député
6. Maire
7. Conseiller municipal
8. Haut fonctionnaire

Domaine religieux

9. Cardinal
10. Chanoine, curé

b. Rôles d'association

Associations syndicales

19. Membre du bureau
20. Simple membre

Associations professionnelles et patronales

21. Membre du bureau
22. Simple membre

Associations économiques

23. Membre du bureau

11. Ministre du culte

Domaine des professions libérales

12. Juge, avocat
13. Autres professions libérales

14. Gérant et administrateur

15. Professions para-libérales

16. Travailleur des services
publics de protection

17. Chômeur

18. Autres rôles professionnels

24. Simple membre

Associations politiques

25. Membre du bureau
26. Simple membre

Autres associations

27. Membre du bureau
28. Simple membre

* Ces termes sont définis plus loin.

 2. *Rôles individuels mineurs*

 a. *Rôles sociaux*

29. Citoyen

30. Vedette

 b. *Autres rôles*

31. Rôles familiaux

32. Rôles marginaux

33. Rôles accidentels

34. Autres rôles

 3. *Rôles de groupe*

35. Corps politiques

36. Corps administratifs
et judiciaires

37. Associations syndicales

38. Associations profession-
nelles et patronales

39. Associations économiques

40. Associations politiques

41. Autres associations

42. Entreprises privées

43. Groupes spontanés

Domaine politique

1. Gouverneur général; lieutenant-gouverneur.
2. Sénateur; membre de la Chambre haute, du Conseil législatif.
3. Premier ministre.
4. Ministre; président du Conseil privé, orateur de la Chambre, procureur général, secrétaire de la province, secrétaire d'État.
5. Député.
6. Maire; président d'un conseil exécutif municipal.
7. Conseiller municipal (échevin).
8. Haut fonctionnaire : cette catégorie comprend les personnes occupant des postes de direction dans des organismes gouvernementaux, semi-gouvernementaux ou para-gouvernementaux, ou dans l'administration municipale des capitales fédérale et provinciales et de la métropole du Canada; elle comprend aussi tout acteur qui reçoit explicitement le titre de haut fonctionnaire. Ainsi est considérée comme haut fonctionnaire toute personne qui remplit un des rôles suivants : sous-ministre, directeur de la Sûreté provinciale, de la Gendarmerie royale; directeur de la Société générale de financement, de SIDBEC; directeur de la Banque du Canada; président de Radio-Canada; officier supérieur des forces armées; diplomate, délégué et représentant officiel d'un gouvernement.

Domaine religieux

9. Cardinal, archevêque, évêque; chef d'une confession religieuse pour le Canada, une province ou un territoire ecclésiastique.

10. Chanoine, curé; supérieur de communauté religieuse pour une province ou un territoire ecclésiastique, pour une maison; supérieur(e) d'une maison d'enseignement (du secteur privé) tenue par des religieux.
11. Prêtre, ministre du culte; religieux, religieuse.

Domaine des professions libérales

12. Juge, avocat.
13. Autres professions libérales : notaire, médecin, chirurgien, opticien, dentiste; ingénieur, architecte, chimiste, biologiste; comptable agréé, actuaire; professeur d'université, de collège classique ou d'école spécialisée; économiste, sociologue, psychologue, anthropologue, travailleur social diplômé, diplômé en sciences politiques, en relations industrielles; artiste, écrivain, etc.
14. Gérant et administrateur : gérant ou administrateur d'une entreprise industrielle, commerciale ou financière (usine, grand magasin, banque); industriel entrepreneur, chef de bureau.
15. Professions para-libérales : éditeur, rédacteur, éditorialiste, journaliste, annonceur de radio ou télévision; professeur d'école primaire; infirmière diplômée; pilote, photographe professionnel; sportif professionnel, etc.
16. Travailleur des services publics de protection : pompier, policier, détective; militaire (aviateur, marin et soldat) de rang inférieur.
17. Chômeur : personne mentionnée explicitement comme étant en chômage.
18. Autres rôles professionnels : petit gérant et administrateur; petit commerçant, garagiste, agent de compagnie; fonctionnaire subalterne; employé de bureau et assimilés; employé des services personnels; concierge, garçon de table; ouvrier spécialisé, semi-spécialisé ou non qualifié; cultivateur; les travailleurs en général.

Associations syndicales

19. Membre du bureau (dirigeant).
20. Simple membre.

Le syndicat est un organisme doté du pouvoir de négociation collective. Il peut grouper des ouvriers, des cols blancs ou des membres des professions libérales et s'appliquer à une section locale, à une centrale ou une fédération.

Associations professionnelles et patronales

21. Membre du bureau (dirigeant).
22. Simple membre.

L'association professionnelle vise au maintien des normes d'une profession (critères d'admission, éthique professionnelle, etc.) et à la

protection des membres mais exclut le pouvoir de négociation collective. Cette catégorie comprend le Barreau; le Collège des médecins; la Corporation des psychologues; l'Association des éducateurs de langue française, etc., de même que toute association patronale ou « syndicat » d'employeurs.

Associations économiques

23. Membre du bureau (dirigeant).

24. Simple membre.

Sont appelées ainsi les associations volontaires groupant des personnes qui ne sont pas nécessairement interdépendantes ni même solidaires sur le plan professionnel, mais qui se réunissent pour la poursuite commune d'un but économique : les chambres de commerce, les ligues de consommateurs, les coopératives de consommation, de production, d'épargne et de crédit.

Certaines coopératives qui sont, sous certains aspects, assimilables à des entreprises économiques autant qu'à des associations, sont rangées parmi les associations à cause de leur caractère de mouvement social.

Les associations dites économiques se distinguent des associations syndicales, professionnelles et patronales en ce que ces dernières sont nécessairement caractérisées par une certaine homogénéité — ou interdépendance — des positions et rôles de leurs membres, au moins dans le champ d'action propre à chacune d'elles.

Associations politiques

25. Membre du bureau (dirigeant).

26. Simple membre.

Sont rangés parmi les associations politiques tous les partis politiques (aux niveaux fédéral, provincial ou municipal) ainsi que les sections locales ou régionales de ces partis. Le parti politique se définit par son but : l'obtention du pouvoir qui peut n'être envisagé qu'à moyen ou même à long terme. Cette catégorie inclut également les mouvements révolutionnaires et les mouvements sociaux dont le but est d'influencer l'opinion publique dans un domaine relevant directement ou indirectement de la politique. On y trouve les organismes suivants : la Fédération libérale du Canada, la Fédération libérale du Québec, le parti conservateur, l'Union nationale, le parti communiste, le Nouveau Parti démocratique, le Crédit social; le Rassemblement pour l'indépendance nationale, le parti socialiste québécois; le Front de libération du Québec; le parti civique de Montréal; le Mouvement pour le désarmement nucléaire; la Voix des femmes; Fair Play for Cuba; le club Parti Pris, etc.

Autres associations

27. Membre du bureau (dirigeant).

28. Simple membre.

Cette catégorie comprend les associations civiques, culturelles, artistiques, scientifiques, étudiantes, religieuses, de bienfaisance, mondaines, etc., sauf celles déjà comprises dans les catégories précédentes ainsi que les associations non identifiées.

Rôles sociaux

Les rôles sociaux désignent ceux qui, tout en étant mineurs, impliquent une certaine intervention dans la vie publique, intervention qui n'est ni fortuite (comme dans le cas des rôles accidentels), ni en marge d'une vie sociale intégrée (comme dans le cas des rôles marginaux). Deux rôles sociaux, le citoyen et la vedette, font l'objet de catégories spéciales.

29. Citoyen.

Cette catégorie s'applique à la totalité des habitants d'une aire géographique (pays, province, région, ville, etc.). Elle s'applique également aux individus qui assument certaines responsabilités civiques : témoin ou juré dans un procès, électeur, volontaire, manifestant, etc.

30. Vedette.

On entend par vedette une personne qui a acquis une certaine notoriété dans le domaine du divertissement et des loisirs de masse, ou dans un autre domaine, et dont le mode de vie apparaît comme un modèle (du moins sur certains aspects), par suite de l'information « romancée » répandue par les techniques de diffusion de masse sur sa vie privée aussi bien que professionnelle.

31. Rôles familiaux.

Cette catégorie est applicable lorsque la nouvelle souligne un titre de parenté d'un acteur : époux (épouse), parent, enfant, frère, etc.

32. Rôles marginaux.

Violateur de la loi civile ou criminelle (y compris les jeunes délinquants) et accusé, c'est-à-dire toute personne coupable d'actes illégaux ou faisant l'objet de poursuites judiciaires. Ces rôles sont dits marginaux parce qu'ils impliquent des activités qui vont à l'encontre des normes sociales généralement acceptées.

D'autres rôles, tels ceux de mendiant, de vagabond, répondent à la définition d'un rôle marginal, mais sont rangés simplement parmi les autres rôles mineurs à cause de leur aspect négligeable tant dans la vie publique que dans les nouvelles.

33. Rôles accidentels.

Victime, c'est-à-dire toute personne qui subit ou risque de subir des blessures légères ou mortelles, ou des pertes matérielles au cours d'un accident, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat, d'un crime ou d'une épidémie; malade, infirme. Ces rôles sont dits accidentels parce qu'une personne ne les remplit que par suite de circonstances fortuites.

D'autres rôles accidentels de moindre importance par rapport à la vie publique sont rangés parmi les autres rôles mineurs : témoin d'un fait divers ou d'une catastrophe, à l'exception des témoins à un procès (citoyen); gagnant à une loterie, à un jeu de hasard, etc.

34. Autres rôles mineurs.

Cette catégorie inclut tous les rôles individuels non classifiés dans une des catégories précédentes. Elle s'applique notamment aux personnes qui sont mentionnées dans une nouvelle parce qu'elles se rattachent à un acteur plus important de la nouvelle, par exemple les invités. Elle comprend aussi les personnes déterminées mais identifiées de façon imprécise, comme dans les expressions suivantes : « une source fiable », « un informateur anonyme », « une personne non identifiée », « un ressortissant de... », « un éminent personnage », etc., pour autant qu'aucun autre rôle ne leur est attribué dans le contexte de la nouvelle. Rappelons que cette catégorie comprend les rôles marginaux autres que ceux de violateur de la loi et d'accusé et les rôles accidentels autres que celui de victime.

35. Corps politiques.

Organismes législatifs et exécutifs dont les membres, bien qu'ils exercent des rôles différents, sont considérés dans leur ensemble : conseil municipal; Parlement, Chambre des communes, Sénat, gouvernement, cabinet, conseil des ministres, comité parlementaire; l'opposition; l'État (entendu au sens d'appareil gouvernemental, mais non au sens de l'ensemble des citoyens); « Ottawa », « Québec », « Toronto », etc., lorsque ces expressions désignent un gouvernement.

36. Corps administratifs et judiciaires.

Organismes gouvernementaux ou municipaux chargés de l'exécution des décisions du pouvoir législatif ou exécutif, lorsque ces organismes sont pris dans leur ensemble : ministère, division ou service d'un ministère, comité interministériel, secrétariat d'une province ou du pays; conseils d'orientation économique; commissions royales d'enquête; tribunaux; la Couronne; divisions (départements, services, bureaux, etc.) d'une administration municipale; sociétés étatiques ou mixtes; etc.

37. Associations syndicales.

38. Associations professionnelles et patronales.

39. Associations économiques.

40. Associations politiques.

41. Autres associations.

42. Entreprises privées.

Toute entreprise économique — industrielle, commerciale, financière — du secteur privé, considérée comme une entité, c'est-à-dire comme unité de production de certains biens ou services.

43. Groupes spontanés.

Groupes temporaires qui se forment à l'occasion d'un événement précis et en vue de la poursuite d'un certain but : une mission

commerciale (non-gouvernementale), une délégation de citoyens auprès du gouvernement lors de la discussion d'un bill, etc.

Nous avons donc délimité 43 catégories de rôles. Ce nombre, utile pour l'investigation du contenu des nouvelles, est toutefois trop grand pour la présentation des résultats. Le regroupement des rôles tient compte à la fois de critères logiques et de critères numériques.

Des rôles politiques, le premier ministre, le ministre, le député et le haut fonctionnaire restent des catégories distinctes tandis que le gouverneur général, le sénateur et le maire, parce que rarement mentionnés, sont groupés sous la catégorie « autres rôles politiques ».

À cause du petit nombre de mentions des rôles religieux, il n'y a pas lieu de conserver les distinctions hiérarchiques pré-établies : tous les rôles religieux sont groupés en une seule catégorie.

Parmi les rôles individuels d'association, seuls ceux qui se rapportent aux associations syndicales et politiques comptaient assez de mentions pour mériter d'être distingués; ceux qui concernent les associations professionnelles et patronales de même qu'économiques sont rangés dans la catégorie des « autres associations ».

Les rôles mineurs correspondent aux classifications pré-établies à une exception près : faute de mention, il a fallu retrancher la vedette. Pour bien marquer l'extension des rôles marginaux et des rôles accidentels, les premiers seront désignés par criminel et accusé, les seconds par victime.

Le rôle de groupe spontané n'est apparu dans aucune nouvelle et est nécessairement supprimé. Les autres rôles de groupe ont été gardés tels quels.

Il convient de souligner que les catégories de rôle n'ont pas toutes la même compréhension. Certaines ne désignent qu'un rôle, par exemple celui de député, d'autres en englobent une multitude, par exemple les autres rôles professionnels. Les rôles qui sont désignés comme importants dans les nouvelles peuvent donc se trouver ou sur-représentés ou sous-représentés ou proportionnellement représentés par rapport à leur fréquence dans la population. Le problème de la représentation proportionnelle n'entre pas dans le cadre de l'analyse dont le but est de déceler les types de personnes le plus souvent objets de nouvelles indépendamment du nombre de personnes que caractérise un rôle donné.

Rappelons que le nombre de rôles par unité de nouvelle était variable, que certaines unités n'en comportaient aucun, que d'autres en comportaient plusieurs, et que le système de codage permettait d'en retenir jusqu'à trois. Par conséquent, les chiffres dont font état les tableaux correspondant à la section suivante renvoient non pas à des unités de nouvelle mais bien à des mentions de rôles.

B. Les rôles dans les nouvelles

Dans cette section, nous faisons l'inventaire des rôles que les émetteurs attribuent aux Canadiens français et aux Canadiens anglais. Les Canadiens de chacun des deux groupes sont pris dans leur ensemble, car l'analyse ne tient pas compte du milieu, canadien ou canadien-étranger, dans lequel ils agissent, ni de ce que les acteurs d'un groupe ont ou n'ont pas de partenaires de l'autre groupe. Quelles sont, d'après les nouvelles télévisées, les fonctions que remplissent les acteurs de l'un et l'autre groupe? Certains rôles conviennent-ils plus à un groupe qu'à un autre? Une démarche semblable décrira les rôles des Canadiens dont l'ethnicité reste inconnue aux téléspectateurs.

1. Aperçu général

Avant de présenter les rôles qui caractérisent les individus et les groupes, il conviendrait de donner une image de synthèse en rappelant les grandes subdivisions qui ont permis de rassembler tous les rôles nécessaires à l'investigation des nouvelles (tableaux nos 29 à 32).

Aux rôles individuels, s'opposent les rôles de groupe; aux rôles individuels majeurs, les rôles individuels mineurs; aux rôles professionnels majeurs, les rôles majeurs d'association. À l'intérieur de ces trois types d'opposition, les quatre émetteurs donnent toujours préséance au même terme : les individus ont un taux de mention supérieur (entre 67 et 72 %) à celui des groupes; ils sont plus souvent caractérisés par des rôles majeurs (entre 53 et 56 %) que par des rôles mineurs; leur profession a priorité (entre 42 et 47 %) sur leur appartenance à des associations. Dans cette image de synthèse applicable à tous les Canadiens, les quatre émetteurs ne présentent que deux différences peu considérables : les émetteurs francophones accordent un peu plus d'importance aux rôles d'association que ne le font les émetteurs anglophones (12 % contre 9 %); le réseau d'État français est celui des quatre émetteurs qui insiste le moins (11 %) sur les rôles mineurs.

Lorsqu'on étudie les rôles des Canadiens français et ceux des Canadiens anglais en fonction des trois mêmes types d'opposition, on constate que les quatre émetteurs donnent encore préséance au même terme : les individus sur les groupes, les rôles majeurs sur les rôles mineurs, la profession sur l'appartenance à des associations. Mais comment se comparent, d'un émetteur à l'autre, les taux propres à chacun des deux groupes? Les Canadiens français se voient moins souvent attribuer des rôles de groupe dans les nouvelles en langue anglaise (16 et 13 %) que dans celles en français (26 et 22 %), ainsi que des rôles individuels d'association (6 % contre 15 %), mais plus souvent des rôles mineurs (25 et 30 % contre 10 et 15 %). Et les Canadiens anglais? La description qu'en font les deux émetteurs anglophones est identique en tous points et celle qu'en font les deux émetteurs francophones diffère sur un seul point : les rôles mineurs ont plus d'importance d'après CFTM que d'après Radio-Canada (18 %

contre 7 %). Entre émetteurs anglophones et francophones de même statut de propriété, il n'existe qu'une seule différence : elle concerne les rôles de groupe qui sont plus importants dans les nouvelles de langue française que de langue anglaise (18 % contre 9 % pour les réseaux d'État; 12 % contre 5 % pour les diffuseurs privés).

Toujours d'après les grandes subdivisions des rôles, comment se compare la description des Canadiens français à celle des Canadiens anglais? Dans les nouvelles de tous les émetteurs, les groupes jouent un rôle plus important chez les Canadiens d'expression française (entre 13 et 26 %) que d'expression anglaise (entre 5 et 18 %), alors que l'inverse se produit pour l'occupation des individus. Dans les nouvelles des émetteurs anglophones, il y a deux autres distinctions à établir qui concernent les rôles individuels d'association et les rôles mineurs : les premiers sont plus caractéristiques des Canadiens anglais et les seconds, des Canadiens français.

La moitié ou près de la moitié (entre 46 et 51 %) des rôles attribués aux « Canadiens⁷ » concernent des groupes. Les groupes sont donc mis plus en évidence lorsqu'il s'agit des « Canadiens » que des Canadiens anglais et même que des Canadiens français. Pour les « Canadiens » comme pour les Canadiens des deux groupes ethniques, les rôles majeurs (entre 33 et 39 %) ont priorité sur les rôles mineurs (entre 13 et 17 %), et les rôles professionnels (entre 28 et 34 %) sur les rôles d'association (entre 5 et 8 %).

Alors que le codage en une seule opération des rôles propres aux individus et aux groupes ne posait pas de problème, il a fallu conclure à l'impossibilité de décrire dans un seul tableau les rôles individuels et les rôles de groupe. C'est pourquoi, une fois démontrée l'importance que prend la totalité des rôles individuels par rapport à la totalité des rôles de groupe, il faudra, pour décrire les rôles avec plus de détails, considérer séparément les individus et les groupes.

2. Les rôles individuels

Il faut remarquer que les catégories de rôles individuels ne se présentent pas de la même façon que les catégories de sphères d'activité. En effet, ces dernières ne comptent qu'une catégorie résiduelle au niveau du gouvernement et de la fonction publique, alors que les rôles en comptent six : autres rôles politiques, autres professions libérales, autres professions, dirigeant d'autres associations, membre d'autres associations, autres rôles mineurs. Ces catégories résiduelles, ramassis de rôles dont aucun n'a une importance quantitative suffisante pour être gardé séparément, sont sans intérêt pour l'analyse. S'il fut possible de pointer les sphères qui sont absentes des nouvelles, il ne peut en être de même pour les rôles, puisqu'un certain nombre sont déjà compris implicitement dans les catégories résiduelles. La démarche à faire ne consistera donc qu'à indiquer les rôles mis en évidence : il en sera ainsi lorsque le taux de mention d'un rôle sera d'au moins 6 %. Ce pourcentage tient compte du nombre de catégories de rôles individuels et est, en conséquence, équivalent aux 10 % jugés nécessaires pour affirmer que les

nouvelles mettent en évidence une sphère d'activité donnée (voir tableaux nos 33 à 36).

a. L'ensemble des Canadiens

Dans les nouvelles des quatre émetteurs, deux rôles, celui de ministre (entre 11 et 15 %) et celui de premier ministre (entre 8 et 14 %), sont sources premières d'activités. Trois autres rôles dits majeurs dans l'organisation de la vie sociale apportent une contribution importante à la configuration des activités. Ce sont : le travailleur des services publics de protection (entre 6 et 11 %), le dirigeant d'associations politiques (entre 6 et 9 %) et le haut fonctionnaire (entre 5 et 9 %). Le tableau se complète par deux rôles mineurs : le citoyen (entre 6 et 8 %) et le criminel (entre 3 et 10 %). D'après CFTM, la victime fait aussi partie du tableau (7 %).

De six à huit rôles dont le taux de mention est d'au moins 6 % suffisent pour identifier de 57 à 68 % des mentions attribuées aux Canadiens. C'est là un indice frappant du degré de concentration qu'obtiennent, dans les nouvelles, un nombre restreint de rôles, même si aucun d'entre eux n'apparaît dans plus de 15 % des mentions.

Les quatre émetteurs font donc appel presque aux mêmes rôles dans la rédaction des nouvelles. Quatre de ces rôles impliquent des fonctions politiques et reflètent la configuration du pouvoir politique. Tandis que les décisions (pouvoir législatif) sont entre les mains du premier ministre et du ministre, leur exécution (pouvoir exécutif) serait entre les mains du haut fonctionnaire. Ce dernier pourrait même jouir d'un pouvoir de décision. Quant au dirigeant d'associations politiques, il serait peut-être à l'affût des décisions à critiquer et des suggestions à faire.

Le peu d'importance que les nouvelles accordent au député (taux de mention : 4 et 5 %) doit être signalé, car le député est celui-là même qui, dans notre système démocratique, représente le peuple. Il y aurait là un reflet et un indice du peu de pouvoir que détient le député dans la marche des affaires de l'État⁸.

Même si les quatre émetteurs, dans leurs nouvelles, font reposer sur à peu près les mêmes rôles le déroulement de la vie en société, certains des rôles ne reçoivent pas le même degré d'attention, particulièrement de la part de Radio-Canada et de CFTM. Car, encore une fois, il faut noter la grande similitude des émetteurs anglophones, qui ne se distinguent que dans le taux de mention du haut fonctionnaire : celui-ci revient proportionnellement un peu plus souvent dans les nouvelles de la CBC (9 %) que du CTV (5 %). Les émetteurs francophones se différencient sur plus d'un rôle : le premier ministre, le ministre et le dirigeant d'associations politiques sont l'objet d'une plus grande attention de la part de Radio-Canada que de CFTM, alors que le contraire se produit pour le criminel et la victime ainsi que pour le juge, quoique ce dernier ne réussisse pas à jouer un rôle important, même dans les bulletins de CFTM. Il est peu probable que le statut de propriété soit responsable des différences entre émetteurs francophones, car on ne trouve rien de semblable

entre émetteurs anglophones. Il faudrait probablement attribuer ces différences au caractère local de CFTM.

Si l'on oppose les émetteurs de langue différente, il n'y a qu'une seule différence à faire ressortir : les émetteurs anglophones (10 et 11 %) mettent en évidence le travailleur des services publics de protection plus que ne le font les émetteurs francophones (6 et 7 %).

Pour certains rôles, un émetteur s'oppose aux trois autres : le rôle de premier ministre a moins d'importance à CFTM et celui de criminel à Radio-Canada; le rôle de juge en a plus à CFTM.

b. Canadiens français, Canadiens anglais

Après une vue d'ensemble des rôles qui sont importants pour tous les Canadiens, voici les rôles qui, selon les nouvelles de chacun des émetteurs, appartiennent aux Canadiens des deux groupes ethniques.

Radio-Canada. Deux rôles illustrent principalement les Canadiens français : le ministre (21 %) et le premier ministre (17 %). Cette image se complète par deux autres rôles également à coloration politique : le dirigeant d'associations politiques (10 %) et le haut fonctionnaire (7 %). Quatre rôles comptent pour 55 % des mentions et aucun des autres rôles n'a un taux de mention qui excède 4 %.

Dans le cas des Canadiens anglais, trois rôles représentent les trois cinquièmes des mentions : le premier ministre (22 %), le ministre (20 %) et le dirigeant d'associations politiques (19 %). Cette définition se complète par le député (11 %) et le haut fonctionnaire (8 %). L'image des Canadiens anglais est donc concentrée à 80 % sur cinq rôles, tous reliés à la fonction politique.

L'image des Canadiens anglais et celle des Canadiens français se dessinent donc seulement à l'aide de composantes politiques, qui sont cependant mentionnées plus fréquemment dans l'image des premiers que dans celle des seconds. Deux rôles politiques ont plus de force chez les Canadiens d'expression anglaise que chez ceux d'expression française : le dirigeant d'associations politiques et le député, lequel, d'ailleurs, passe presque inaperçu chez les Canadiens français.

CFTM. Dans l'image des Canadiens français, le ministre a préséance sur tous les autres rôles (16 %). Viennent ensuite sur un pied d'égalité (de 9 à 6 %) : le premier ministre, le haut fonctionnaire, le dirigeant d'associations politiques, le juge ou l'avocat, le criminel et la victime. Sept rôles, dont quatre d'allure politique, permettent d'identifier 60 % des mentions de rôles et aucun des autres rôles n'obtient plus de 4 % des mentions.

Six rôles, dont quatre majeurs à coloration politique et deux mineurs, suffisent pour caractériser les trois quarts des mentions que reçoivent les Canadiens anglais. Ceux-ci apparaissent comme premier ministre (25 %), ministre (14 %), dirigeant d'associations politiques (12 %), haut fonctionnaire (7 %), criminel (9 %) et victime (7 %).

Pour les Canadiens français comme pour les Canadiens anglais, les rôles politiques ne sont pas les seuls éléments du tableau, et les

mêmes rôles composent l'image des Canadiens des deux groupes sauf le juge, qu'on retrouve seulement chez les Canadiens français. Il y a cependant des distinctions quant au degré d'importance de deux des rôles politiques : le premier ministre et le dirigeant d'associations politiques comptent plus de mentions chez les Canadiens d'expression anglaise que d'expression française.

CBC. Selon les nouvelles de la CBC, le criminel est, avec le ministre, le rôle le plus important que remplissent les Canadiens français (20 et 24 %). S'ajoutent au tableau le premier ministre (12 %), le haut fonctionnaire (7 %), le juge ou l'avocat (7 %) et le dirigeant d'associations politiques (6 %). Six rôles suffisent à rendre compte de 75 % des mentions.

L'image des Canadiens anglais se dessine grâce à cinq rôles qui rendent compte des trois quarts des mentions. Quatre rôles politiques se présentent avec un taux de mention supérieur à 10 % : le premier ministre (22 %), le ministre (18 %), le dirigeant d'associations politiques (15 %) et le haut fonctionnaire (11 %). Le cinquième rôle est celui de criminel (7 %).

Canadiens français et Canadiens anglais ont un éventail restreint de rôles dont certains n'ont pas le même degré d'importance pour les uns que pour les autres. Le premier ministre et le dirigeant d'associations politiques sont davantage mis en évidence dans l'image du groupe anglais alors que le juge et le criminel le sont davantage dans l'image du groupe français.

CTV. Les deux rôles qui définissent le plus souvent les Canadiens français sont le ministre (25 %) et le criminel (22 %). S'ajoutent à la définition, le premier ministre (12 %), le député (7 %), le juge ou l'avocat (6 %) et les titres de parenté (7 %). Six rôles, dont trois politiques, caractérisent les quatre cinquièmes des mentions de rôle.

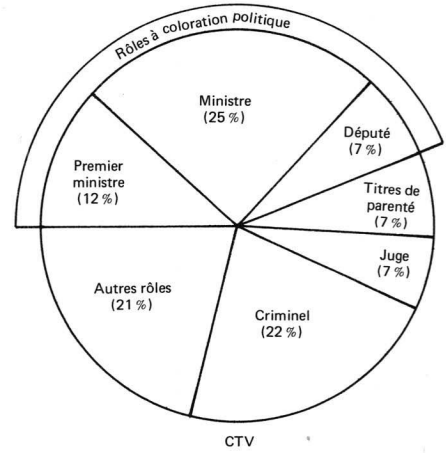
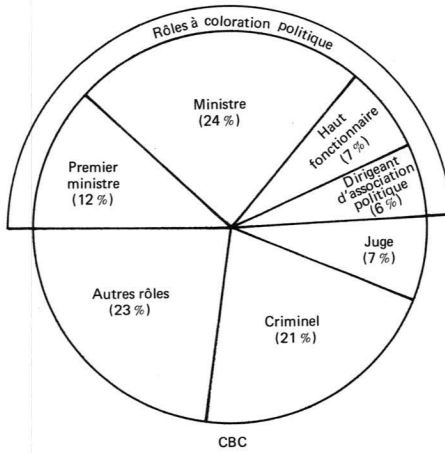
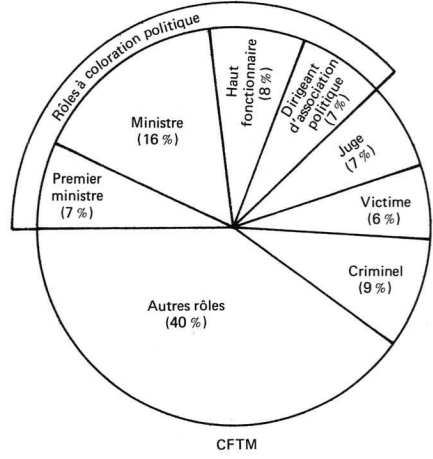
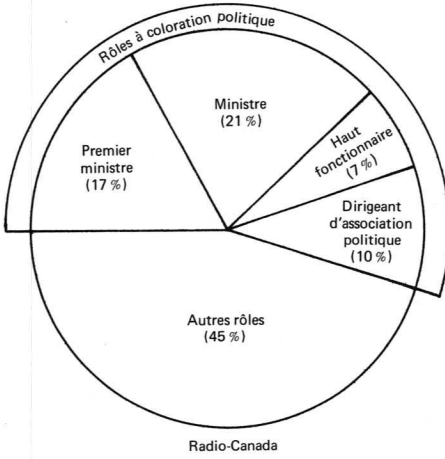
Trois rôles ont une importance première dans la description des Canadiens anglais : premier ministre (22 %), ministre (19 %) et dirigeant d'associations politiques (14 %); trois autres rôles ont une importance moindre mais suffisante pour être mentionnés : député (8 %), haut fonctionnaire (7 %) et criminel (6 %). Six rôles, dont cinq politiques, comptent pour les quatre cinquièmes des mentions.

Trois des rôles politiques, le premier ministre, le dirigeant d'associations politiques et le haut fonctionnaire, contribuent plus à la définition du Canadien anglais qu'à celle du Canadien français. L'inverse se produit lorsqu'il s'agit du juge et surtout du criminel. Le ministre et le député ont la même importance dans les deux définitions.

c. Comparaisons entre les émetteurs

Quelle est donc, par rapport aux rôles qui se dégagent des nouvelles, l'image des Canadiens français? L'image qu'en présentent les deux émetteurs francophones diffère sur plusieurs points (graphique n° 6). Le poste privé offre un éventail de rôles plus large que

Graphique 6 Taux de mention des rôles individuels que chaque émetteur met en évidence chez les Canadiens français



celui du réseau d'État : pour identifier la moitié ou un peu plus de la moitié des mentions, CFTM se sert de sept rôles alors que quatre suffisent à Radio-Canada. Dans la définition des Canadiens français, les deux émetteurs francophones sont d'accord pour retenir quatre rôles reliés à la politique : le premier ministre, le ministre, le dirigeant d'associations politiques et le haut fonctionnaire. Ils les retiennent à peu près dans les mêmes proportions, sauf le premier ministre, dont le taux de mention est plus élevé à Radio-Canada qu'à CFTM. Alors que ces quatre rôles sont les seuls que Radio-Canada considère comme importants, CFTM ajoute au tableau les trois rôles suivants : le juge ou l'avocat, le criminel et la victime.

Pour définir les Canadiens français, les deux réseaux de langue anglaise choisissent huit rôles. Quatre d'entre eux prennent exactement la même proportion à l'un et à l'autre émetteur; ils sont par ordre d'importance : le criminel et le ministre, le premier ministre, le juge ou l'avocat. D'après la CBC, les activités des Canadiens français relèvent aussi du haut fonctionnarisme et de la direction d'associations politiques; d'après le CTV, de la députation et de titres de parenté.

Seulement deux rôles, le premier ministre et le ministre, se retrouvent dans l'image des Canadiens français que présente chacun des quatre émetteurs (graphique n° 7), encore que le ministre ait moins d'importance à CFTM qu'aux trois autres émetteurs. D'après les émetteurs francophones et un des émetteurs anglophones (CBC), deux autres rôles politiques, le dirigeant d'associations politiques et le haut fonctionnaire, en font partie; d'après les émetteurs anglophones et un des émetteurs francophones (CFTM), le juge et le criminel y sont intégrés. Certains rôles sont attribués au groupe français exclusivement par l'un des émetteurs : le député et les titres de parenté par le CTV et la victime par CFTM.

L'image que chacun des quatre émetteurs projette des Canadiens français est composée d'au moins quatre et d'au plus sept rôles dont certains sont identiques pour deux, trois ou quatre émetteurs. Un seul rôle met en opposition les émetteurs francophones et les émetteurs anglophones : ces derniers ont tellement mis en évidence le criminel qu'ils l'ont placé sur un pied d'égalité avec le ministre, ce que les émetteurs francophones sont loin d'avoir fait. Dans le tableau que tracent les émetteurs francophones, le ministre reste une composante importante, mais le criminel perd beaucoup d'importance à tel point qu'il n'est même plus une des composantes du tableau que trace Radio-Canada. Aucune autre différence entre les émetteurs ne peut s'expliquer par la langue de diffusion. Le statut de propriété n'en explique aucune.

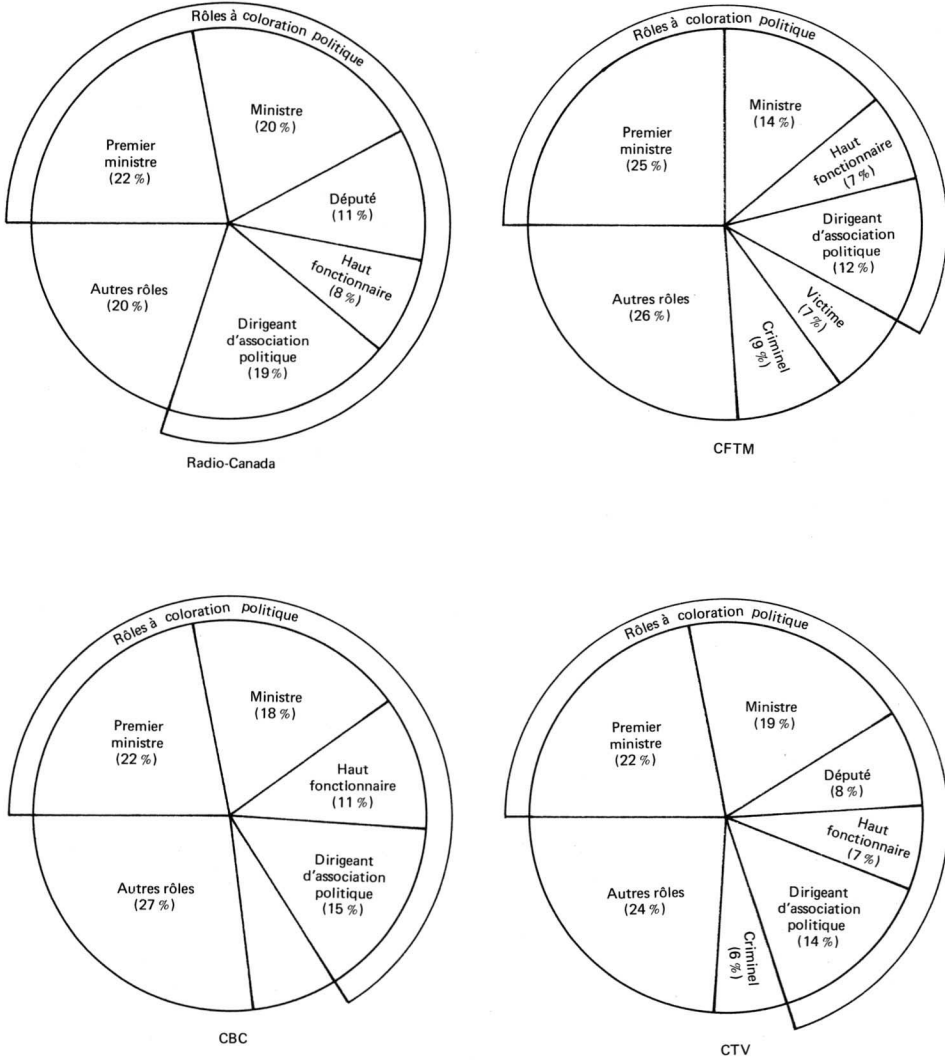
Comment les émetteurs décrivent-ils les Canadiens anglais? Le premier ministre, le ministre, le dirigeant d'associations politiques et le haut fonctionnaire se retrouvent tous les quatre dans les nouvelles que les stations émettrices anglophones et francophones consacrent aux Canadiens anglais (graphique nos 7 et 8). Radio-Canada et

Graphique 7 Rôles individuels que les émetteurs mettent en évidence chez les Canadiens français et chez les Canadiens anglais

Premier ministre	Ministre	Dirigeant d'association politique	Haut fonctionnaire	Juge	Criminel	Député	Parenté	Victime
Radio-Canada CFTM, CBC, CTV		Radio-Canada CFTM, CBC		CFTM, CBC, CTV	CFTM, CBC, CTV	CTV		CFTM

Premier ministre	Ministre	Dirigeant d'association politique	Haut fonctionnaire	Criminel	Député	Victime
				CFTM, CBC CTV	Radio-Canada CTV	CFTM

Graphique 8 Taux de mention des rôles individuels que chaque émetteur met en évidence chez les Canadiens anglais



le CTV se servent aussi d'un autre rôle politique : le député. Le criminel entre dans le tableau que présentent CFTM et les deux émetteurs anglophones, CFTM ajoute la victime. Radio-Canada représente les Canadiens anglais exclusivement en termes politiques alors que CFTM et les réseaux anglophones ajoutent un ou deux rôles de moindre importance par rapport à l'organisation de la société.

Chaque émetteur utilise un maximum de cinq ou six rôles pour décrire les Canadiens d'expression anglaise. Quatre de ces rôles sont constants d'un émetteur à l'autre; les autres rôles n'établissent pas de distinctions entre les émetteurs anglophones et francophones non plus qu'entre les émetteurs privés et d'État.

L'image des Canadiens anglais, telle que la décrivent les rôles dans les nouvelles télévisées, se présente comme plus nette que celle des Canadiens français, parce que le choix des rôles s'avère plus restreint, et plus constant d'un émetteur à l'autre. La description des Canadiens anglais requiert sept rôles dont quatre sont communs aux quatre émetteurs et un seul est exclusif à un émetteur; de plus, les rôles dits importants comptent pour au moins les trois quarts des mentions à tous les émetteurs. Par ailleurs, la description des Canadiens français nécessite neuf rôles dont seulement deux sont communs aux quatre émetteurs et trois, exclusifs à l'un des émetteurs; en outre, les rôles dits importants comptent pour à peine un peu plus de la moitié des mentions par les émetteurs francophones.

Suivant les nouvelles d'au moins trois des émetteurs, cinq rôles apportent une contribution importante à la définition des Canadiens anglais : le premier ministre, le ministre, le dirigeant d'association politique, le haut fonctionnaire et le criminel, Radio-Canada faisant cependant exception dans ce dernier cas. Ces cinq rôles sont repris dans l'image des Canadiens français⁹, avec la contribution d'un sixième, le juge ou l'avocat (ici aussi, Radio-Canada fait exception).

De l'avis de tous les émetteurs, deux des cinq rôles communs aux deux groupes ethniques n'ont pas le même degré d'importance chez les Canadiens français : le premier ministre et le dirigeant d'association politique sont des rôles plus caractéristiques des premiers que des deuxièmes¹⁰. Dans la description des deux groupes, le criminel est le seul rôle qui différencie les émetteurs de langues différentes : pour les émetteurs anglophones, le criminel est un rôle beaucoup plus prononcé chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais, à tel point qu'il devient, chez les Canadiens français, le rôle le plus important avec celui de ministre; pour les émetteurs francophones, le criminel prend un même degré d'importance dans le groupe français que dans le groupe anglais et cette importance n'est pas prépondérante.

À la suite de cette analyse sur les rôles propres à chacun des deux groupes ethniques, une conclusion ne fait pas de doute : c'est la mise en valeur des rôles politiques. La configuration du pouvoir politique se dessine de la même façon tant chez les Canadiens français

que chez les Canadiens anglais, et rappelle celle qui a été esquissée pour l'ensemble des Canadiens avec, toutefois, quelques restrictions quant aux rôles de député et de haut fonctionnaire. Lorsque le CTV décrit les Canadiens français, il donne préséance au député sur le haut fonctionnaire; lorsque le CTV et Radio-Canada décrivent les Canadiens anglais, ils accordent la même importance au député qu'au haut fonctionnaire. Il ne faut donc pas trop se hâter d'affirmer que les nouvelles télévisées sont un indice, tant du côté français que du côté anglais, de la diminution du pouvoir attribué au député en même temps que de la montée du pouvoir de la technocratie. Il n'en reste pas moins qu'elles laissent soupçonner cette tendance.

Le criminel, en tant que rôle caractéristique des Canadiens français, est source de différence entre émetteurs anglophones et francophones. L'analyse des sphères d'activité a déjà montré, par ailleurs, que les émetteurs anglophones associent plus souvent justice et activités des Canadiens français que ne le font les émetteurs francophones. Faut-il croire que ces deux faits sont identiques et qu'il suffit d'en connaître un pour prédire l'autre? En d'autres termes, le rôle de criminel s'identifie-t-il à la sphère de la justice et réciproquement? Il faut, en effet, tenir compte de l'alternative suivante : « justice-criminel » par rapport à « criminel-justice », car il n'est pas possible de savoir si les émetteurs s'intéressent d'abord à la justice ou d'abord au criminel.

Le criminel, même si l'on suppose que la justice est la seule sphère d'activité où il se manifeste — ce qui est plus que probable, bien que le traitement automatique des données ne permette pas de le démontrer —, n'est pas présent dans toutes les nouvelles consacrées à la justice : de 40 à 77 % des nouvelles canadiennes-françaises consacrées à la justice rapportent les activités d'un criminel canadien-français. Le criminel y est toutefois plus présent chez les émetteurs de langue anglaise (59 et 77 %) que chez ceux de langue française (40 et 43 %).

On peut donc s'attendre à ce que les rôles consacrés à la justice ne concernent pas exclusivement le criminel mais aussi d'autres acteurs. Quelle est donc l'importance que prend le rôle de criminel par rapport aux autres rôles? Lorsque les Canadiens français exercent des activités relatives à la justice, les émetteurs anglophones et francophones accordent-ils au criminel le même degré d'importance? Relativement à la justice, les quatre émetteurs retiennent non pas un mais quatre rôles qui groupent de 69 à 82 % des mentions (tableau n° 45). Toutefois, le rôle de criminel vient au premier rang avec des pourcentages variant de 27 à 53 %. Le CTV semble le mettre plus en évidence que ne le font les trois autres émetteurs, mais, à cause du petit nombre de mentions de rôle relatives à la justice, la différence n'est pas significative. Les trois autres rôles sont le juge ou l'avocat, le ministre et le travailleur des services publics de protection (pour ce dernier rôle, le CTV fait exception). À Radio-Canada, le juge ou l'avocat prend presque autant d'importance

que le criminel (22 et 27 %); à CFTM et aux émetteurs anglophones, ni le juge, ni le ministre, ni le travailleur des services publics de protection n'approchent l'importance prise par le rôle de criminel. Parmi les rôles relatifs à la justice, le criminel reçoit donc le même taux de mention chez les émetteurs anglophones que chez les émetteurs francophones; il est loin de réunir toutes les mentions de rôles bien que son taux soit supérieur à celui des autres rôles. Toutefois, à Radio-Canada, cette supériorité est moins marquée que chez les autres émetteurs.

Il ne peut donc être question, ni dans les nouvelles de langue française ni dans celles de langue anglaise, d'identifier la sphère de la justice et le rôle de criminel, bien qu'un certain lien existe entre les deux. Le degré d'importance accordé à la justice dans l'ensemble des sphères d'activité ne préjuge donc pas nécessairement du degré d'importance accordé au criminel pour les rôles relatifs à la justice ni pour l'ensemble des rôles. De même, il faut dire que le degré d'importance accordé au criminel dans l'ensemble des rôles ne préjuge pas nécessairement de la présence du criminel dans les nouvelles consacrées à la justice non plus que de la place de la justice dans l'ensemble des sphères d'activité.

On avait présumé que les rôles religieux auraient une certaine importance dans la définition des Canadiens français. En fait, ils n'obtiennent jamais plus de 3 % des mentions. Afin d'interpréter correctement ces résultats, il faut se rappeler une des règles de codage : un rôle religieux n'identifie un acteur que s'il n'exerce qu'un rôle religieux, de sorte que celui-ci ne doit pas entrer en conflit avec un rôle professionnel. Si un acteur exerce à la fois un rôle religieux et un rôle professionnel, c'est ce dernier qui a prééminence. Par ailleurs, dans le milieu canadien-français, beaucoup de ceux qui assument un rôle religieux sont aussi impliqués dans des domaines d'activité autres que la religion. Le système de codage ne rend pas compte de ces cas de conflit car le codeur ne devait retenir qu'un seul rôle par acteur, et le rôle professionnel prenait le pas sur le rôle religieux.

d. Canadiens sans mention d'ethnicité

Les « Canadiens » exercent les rôles de travailleur des services publics de protection (entre 17 et 29 %) et de citoyen (entre 13 et 17 %). Les quatre émetteurs sont d'accord au sujet de ces deux rôles et trois d'entre eux le sont au sujet d'un troisième rôle : le haut fonctionnaire (de 6 à 9 %; CFTM fait exception). Les deux émetteurs francophones considèrent aussi les « Canadiens » comme membres d'associations syndicales (8 et 6 %) et comme victimes (6 et 7 %); les deux émetteurs anglophones y ajoutent les professions para-libérales (6 %). À côté de points communs de perception, on remarque donc des différences suivant la langue de diffusion. Le CTV est le seul diffuseur à présenter les « Canadiens » comme criminels (7 %).

Le fait de mentionner l'ethnicité des acteurs introduit-il une différence dans les rôles qu'ils accomplissent? Oui, et bien nettement.

En effet, le haut fonctionnaire est le seul rôle qui, d'après trois émetteurs, caractérise les Canadiens avec et sans mention d'ethnicité; le rôle de criminel n'est attribué aux uns et aux autres que par le CTV. Enfin, tous les autres rôles présentés comme distinctifs des Canadiens des deux groupes ethniques sont différents des rôles attribués aux Canadiens sans mention d'ethnicité.

Si l'on reconnaît que l'identification des individus — principal critère pour déterminer l'appartenance ethnique — est un indice du prestige attaché à un rôle, il faut conclure qu'en raison de leur faible prestige, certains rôles, tels le travailleur des services publics de protection et le citoyen, n'ont pu être classés selon l'appartenance ethnique. Toutefois, ces rôles gardent suffisamment d'importance dans le fonctionnement de la société pour apparaître comme distinctifs dans l'ensemble des rôles attribués aux Canadiens.

3. *Les rôles de groupe*

Au début de cette dernière partie du chapitre, rappelons que, comparativement aux catégories de rôle individuel, les catégories de rôle de groupe sont en nombre plus restreint. Elles sont en fait trois fois moins nombreuses, ce qui impose un taux minimal de mention de 18 % pour considérer un rôle de groupe comme important. Le taux minimal, pour un rôle individuel, était de 6 %.

Par rapport à l'ensemble des Canadiens, quels sont donc les groupes dont les nouvelles télévisées rapportent les activités? Deux groupes sont mis en évidence dans les bulletins des quatre émetteurs (tableaux nos 37 à 40) : les corps politiques (entre 35 et 57 %) et les corps administratifs (entre 18 et 24 %). Viennent ensuite, par ordre d'importance, les entreprises privées et les associations politiques, mais ni les unes ni les autres, à aucun des émetteurs, n'obtiennent un taux de mention d'au moins 18 %. CFTM, dont le taux de mention des corps politiques est moins élevé que celui des trois autres émetteurs, ne compense pas en accordant plus d'importance à l'un des autres groupes. Les corps politiques et les corps administratifs, caractéristiques de l'ensemble des Canadiens, le sont aussi des Canadiens français¹¹ et des Canadiens qui ne sont pas présentés comme appartenant à un des groupes ethniques. Par contre, les Canadiens anglais se distinguent : si les corps politiques ont pour eux une importance marquée, la place que prennent les corps administratifs est minime par rapport à celle qu'occupent les entreprises privées¹².

Comme les rôles de groupe prennent, par rapport à l'ensemble des mentions de rôle, une place moins considérable chez les Canadiens anglais que chez les Canadiens français et surtout que chez les Canadiens sans mention d'ethnicité, il semble nécessaire de situer l'importance des entreprises privées canadiennes-anglaises dans l'ensemble des mentions de rôles de groupe (tableaux nos 41 à 44). Les entreprises privées des Canadiens anglais constituent entre 2 et 4 % des mentions de rôle de groupe tandis que les entreprises privées des Canadiens français constituent entre 1 et 3 %. Ce sont, en définitive, les entreprises privées des « Canadiens » (entre 4 et 8 %) qui,

dans les rôles de groupe, sont plus importantes que celles des Canadiens anglais et que celles des Canadiens français. Il ne faut donc pas conclure trop vite à la mise en valeur, dans les bulletins d'informations, des entreprises privées des Canadiens anglais. Elles le sont parmi les groupes qui servent de cadre d'activité aux Canadiens anglais lorsque ceux-ci sont considérés comme un tout, mais non plus lorsqu'ils sont considérés comme une partie de l'ensemble des Canadiens.

Par l'importance des fonctions politiques, les rôles de groupe esquisent une image qui rejoint celle que donnent les rôles individuels. Cette affirmation vaut tant pour les Canadiens français que pour les Canadiens anglais. Il y a, d'une part, prépondérance des corps politiques, et, d'autre part — pour ne retenir que les rôles individuels reliés aux corps politiques —, prépondérance du premier ministre et du ministre mais méconnaissance du député. Une distinction entre les corps politiques qui ne comprennent que les ministres et ceux qui comprennent à la fois les ministres et les députés aurait permis de vérifier si les corps politiques formés exclusivement de ministres ont priorité sur les corps politiques où les ministres sont mêlés aux députés, tout comme les ministres, en tant qu'individus, ont priorité sur les députés.

Les rôles pertinents aux associations aident à dégager un autre lien entre les rôles de groupe et les rôles individuels. Tout d'abord, comparons l'importance des rôles individuels d'association à celle des rôles individuels professionnels et des rôles mineurs (tableaux nos 33 à 36). Si les individus prennent beaucoup moins d'importance par leur appartenance à des associations que par leur profession, les rôles d'association, à deux exceptions près¹³ et compte tenu de la perception qu'ont les quatre émetteurs des différents groupes de Canadiens, ont une importance inférieure ou tout au plus égale à celle des rôles mineurs. Prenons maintenant le taux de mention qu'obtiennent, dans les rôles de groupe, l'ensemble des associations (tableaux nos 37 à 40). Suivant les exigences précédemment posées d'un taux minimal de 18 %, seuls les émetteurs francophones considèrent que les associations jouent un rôle important chez les Canadiens français (25 et 23 %); les émetteurs francophones et la CBC ont cette même perception pour les « Canadiens » (de 19 à 34 %); aucun émetteur ne perçoit les associations comme importantes dans les activités des Canadiens anglais (de 0 à 13 %).

Si l'on se fie aux informations télévisées, il ne semble pas que les fonctions liées aux associations prennent une place importante dans l'organisation de la société. Poussons quand même un peu plus loin l'investigation en tenant compte des types d'associations et du niveau hiérarchique de la fonction. Les quatre émetteurs considèrent le dirigeant d'association politique comme un rôle caractéristique des Canadiens anglais et des Canadiens français¹⁴. De plus, le rôle de simples membres d'associations syndicales est, d'après les émetteurs francophones, propre aux « Canadiens ». Aucun autre rôle d'association, ni individuel ni de groupe, n'est apparu comme important dans les nouvelles télévisées.

Du côté des Canadiens anglais, le dirigeant d'association politique groupe presque toutes les mentions de rôles individuels d'association alors que, du côté des Canadiens français, il n'en compte que pour la moitié, sauf à la CBC, où il les réunit toutes. C'est donc dire que, chez les Canadiens français, le dirigeant et le simple membre d'association autre que politique voient certaines de leurs activités figurer dans les nouvelles. Dirigeants et membres des associations syndicales reçoivent cette attention et obtiennent un taux de mention de 6 % à Radio-Canada et de 5 % à CFTM.

Lorsqu'il s'agit des « Canadiens », c'est aux simples membres que revient au moins la moitié des mentions des rôles individuels d'association, particulièrement aux membres d'associations syndicales dans les nouvelles de langue française (rôle dit important) et aux membres d'associations politiques dans les nouvelles de langue anglaise (taux de mention : 5 %).

Qu'en est-il des différents types d'associations dans les rôles de groupe des Canadiens français (à Radio-Canada et à CFTM) et des « Canadiens » (aux émetteurs francophones et à la CBC)? Bien que les taux de mention ne dépassent jamais 15 %, ce sont les associations politiques qui reviennent le plus souvent, suivies des associations syndicales.

Peut-on parler d'un pouvoir des associations en tant que corps intermédiaires, en tant que groupes de pression auprès des pouvoirs politiques établis? Si le degré d'attention accordé aux associations de divers types reflète le degré de pouvoir qu'elles détiennent dans la société, il semblerait qu'un certain pouvoir revient aux associations politiques, en particulier à leurs dirigeants. Les syndicats sont les seules associations à leur faire quelque peu concurrence, et encore que cette situation n'existe que chez les Canadiens français et chez les « Canadiens », d'après les nouvelles de langue française.

Attardons-nous quelque peu à la place que les associations syndicales occupent dans la sphère du travail, là où elles peuvent davantage exercer une influence bien que ce ne soit pas leur seule possibilité. Les données sont limitées, sujettes à de grandes variations et ne peuvent permettre qu'une certaine exploration : les émetteurs francophones sont les seuls à donner quelque importance au monde du travail, à condition que le gouvernement y soit mêlé et qu'il s'agisse des Canadiens français.

Dans ces nouvelles, quelle est l'importance des fonctions syndicales par rapport aux autres rôles? Une nouvelle dite canadienne-française peut contenir des rôles de Canadiens français et des rôles de « Canadiens » (tableaux nos 46 et 47). Dans les nouvelles relatives à la sphère gouvernement-travail, Radio-Canada et CFTM ont consacré aux membres et aux dirigeants des syndicats 47 et 37 % des rôles individuels de Canadiens français ainsi que 30 et 37 % des rôles individuels de « Canadiens », les syndicats reçoivent 22 et 8 % des mentions de rôle de groupe attribuées aux Canadiens français

ainsi que 9 et 25 % de celles attribuées aux « Canadiens ». À côté des fonctions syndicales des « Canadiens », on voit apparaître les travailleurs qui sont aux prises avec des problèmes de travail, soit les professions para-libérales (25 et 15 %), les cols blancs et les ouvriers (autres professions : 25 et 15 %). En ce qui concerne les Canadiens français, les détenteurs de fonctions politiques continuent d'exercer leur pouvoir soit en tant qu'individus, particulièrement le premier ministre, le ministre (entre 6 et 16 %) et le haut fonctionnaire (16 % à CFTM), soit en tant que groupes, particulièrement les corps politiques (50 et 61 %).

Formulons l'hypothèse que trois grandes forces devraient être à l'oeuvre à l'intérieur du monde du travail et que leurs activités devraient trouver écho dans les nouvelles. Ces forces seraient : les travailleurs eux-mêmes à travers les syndicats, le gouvernement et les employeurs (autres que le gouvernement). Les données sont, il ne faut pas l'oublier, fort limitées. Mais peut-être faudrait-il penser que, lorsqu'il est question de travail, les syndicats reçoivent leur part de nouvelles — et le gouvernement aussi — mais qu'un manque sérieux existe en ce qui concerne le côté patronal. Après avoir constaté une absence presque complète de nouvelles sur les secteurs privés de l'industrie et du travail, une présence passablement restreinte de nouvelles sur le secteur gouvernement-travail, ne faudrait-il pas en venir à penser qu'il manque un aspect fort important — le côté patronal — dans les informations relatives à ce secteur? La définition de la sphère gouvernement-travail n'exclut pas la possibilité que l'employeur soit un autre que le gouvernement. Or, lorsqu'il est question du secteur gouvernement-travail, il y a une absence presque complète d'informations sur les patrons que l'on pourrait reconnaître dans les gérants et administrateurs, les associations patronales et les entreprises privées.

Conclusion

L'objectif premier de ce chapitre était d'analyser et de comparer les rôles individuels et les rôles de groupe que les émetteurs attribuent aux Canadiens sans distinction d'appartenance ethnique de même qu'aux Canadiens groupés selon la mention d'ethnicité. Les différences entre émetteurs sont plus ou moins nombreuses suivant qu'il s'agit de tel ou tel groupe de Canadiens. Une comparaison entre diffuseurs privés et diffuseurs d'État, entre diffuseurs francophones et diffuseurs anglophones permet de constater qu'aucune différence entre les rôles de groupe ne peut être attribuée au statut de propriété ni à la langue de diffusion; qu'aucune différence entre les rôles individuels ne découle du statut de propriété, alors que quelques différences découlent de la langue de diffusion. Ce sont les suivantes : 1) lorsqu'il s'agit de l'ensemble des Canadiens, les émetteurs anglophones mettent plus en évidence le travailleur des services publics de protection que ne le font les émetteurs francophones; 2) les émetteurs francophones sont les seuls à décrire les « Canadiens » comme membres d'associations syndicales et comme victimes; les émetteurs anglophones sont les seuls à les classer parmi les professions para-

libérales; 3) lorsqu'il s'agit des Canadiens français, les émetteurs anglophones insistent beaucoup plus sur les activités du criminel que ne le font les émetteurs francophones. À noter que les nouvelles de langue française donnent des Canadiens anglais une description semblable à celle qu'en donnent les nouvelles de langue anglaise.

L'analyse des sphères d'activité et des rôles des acteurs vise à saisir le contenu des événements qui font l'objet des nouvelles télévisées. Par ailleurs, on fait appel au cadre géographique pour décrire ces événements de l'extérieur plutôt que de l'intérieur et pour les situer dans l'espace. Les circonstances de lieu constituent un indice du champ d'action d'un groupe ethnique et font, à ce titre, partie de son image.

L'introduction du cadre géographique comme élément d'analyse des nouvelles télévisées s'explique par le schème de travail de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Compte tenu de l'existence des provinces du Canada, la Commission a dû reconnaître que des groupes qui partagent une même culture sans partager un même territoire ne sont pas nécessairement identiques¹. Il faut donc parler du groupe français et du groupe anglais de chaque province. Il n'en reste pas moins que, dans le cadre de l'État fédéral canadien, il existe des entités dont la cohésion est peut-être lâche mais qui ne sont quand même pas des constructions de l'esprit comme le sont les groupes statistiques. Ces entités sont les Canadiens français et les Canadiens anglais du Canada tout entier dont le champ d'action se situe particulièrement à Ottawa.

Il n'est donc pas indifférent que les nouvelles fassent connaître les Canadiens français d'Ottawa, du Québec ou des provinces anglophones. Il en va de même pour les Canadiens anglais. D'après les nouvelles télévisées, les Canadiens français oeuvrent-ils seulement au Québec? Ont-ils aussi leur place à Ottawa et dans les provinces où ils sont en minorité? Les Canadiens anglais exercent-ils leurs activités surtout dans les provinces anglophones ou surtout à Ottawa, milieu que certains considèrent comme exclusivement anglais? Et quelle est leur place au Québec? Les Canadiens français et les Canadiens anglais se rencontrent-ils dans la capitale fédérale? Dans l'une ou l'autre des provinces?

A. Définition

Le cadre géographique désigne le lieu où se passent et où se sont passés les événements qui font l'objet d'une nouvelle ou encore, dans le cas de l'annonce d'un événement, le lieu où il se passera. Une première grande division, en ce qui a trait au cadre géographique, partage les événements qui se déroulent au Canada et qui se déroulent à l'étranger.

Les événements qui se passent en territoire canadien se subdivisent de façon à distinguer les événements qui se produisent à Ottawa de ceux qui se produisent dans la province francophone et dans les provinces anglophones. Celles-ci sont divisées de la façon suivante : les provinces Atlantiques, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont l'objet d'une catégorie spéciale. Les catégories détaillant le cadre géographique sont donc les suivantes : Ottawa, Québec, provinces Atlantiques, Ontario (sauf mention expresse d'Ottawa), Prairies, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, extérieur du Canada*.

Le code binaire permettait de combiner, de toutes les façons possibles, ces catégories de base. Le Canada était représenté par la somme de toutes ses parties. Pour l'analyse, il a fallu réduire le nombre des catégories retenues pour le codage. L'utilisation de critères logiques (parenté des catégories regroupées) et de critères numériques (regroupement des catégories numériquement faibles, conservation des catégories quantitativement importantes) ramène les catégories de cadre canadien aux sept catégories de base avec, en plus, une catégorie résiduelle : « autre ». Celle-ci comprend des nouvelles provenant de l'ensemble du territoire canadien (à peu près la moitié des mentions), d'une partie indéterminée, et de plusieurs parties à la fois, par exemple Ottawa et une autre partie du Canada, deux ou plusieurs régions canadiennes. Le nombre de mentions simultanées d'au moins deux régions données ne justifiait pas de garder distinct aucun de ces regroupements. Malgré son importance quantitative — jusqu'à 40 % dans certains sous-groupes de nouvelles —, la catégorie résiduelle est gardée telle quelle et presque toujours laissée de côté dans l'analyse, car elle n'apporte aucune information supplémentaire quant aux parties ou régions du Canada qui servent le plus souvent de cadre aux activités des Canadiens.

* On considère habituellement les lieux où résident de façon permanente les représentants officiels d'un pays à l'étranger (ambassades, consulats, etc.) comme rattachés au pays des représentants. La présente étude ne tient pas compte de cette convention. Ainsi un événement survenu dans un consulat canadien aux États-Unis a pour cadre géographique l'extérieur du Canada.

B. Le cadre géographique dans les nouvelles

D'après tous les émetteurs, la très grande majorité des activités propres aux Canadiens se passent exclusivement au Canada, alors qu'environ un cinquième des activités communes aux Canadiens et aux étrangers se passent exclusivement à l'extérieur du Canada. Le cadre géographique est donc lié à la mention de nationalité, ce qui n'est guère surprenant. C'est là une donnée importante qui influe nécessairement sur les taux de mention de chaque partie du Canada. En conséquence, il n'y aura pas intérêt à approfondir, pour ce qui est du cadre géographique, la comparaison entre nouvelles canadiennes et nouvelles canadiennes-étrangères.

La première partie du chapitre portera sur les nouvelles canadiennes et établira quelles sont les parties du territoire canadien qui servent le plus souvent de cadre aux activités de l'ensemble des Canadiens et des Canadiens groupés suivant leur ethnicité; en conclusion, elle opposera les émetteurs en fonction de la langue de diffusion et du statut de propriété. Une autre partie du chapitre reprendra les mêmes démarches pour les nouvelles canadiennes-étrangères.

1. Les nouvelles canadiennes

a. L'ensemble des Canadiens

Les nouvelles canadiennes des émetteurs mettent-elles en évidence les mêmes régions? Voici donc la part de nouvelles que chaque émetteur accorde aux diverses parties du Canada de même que les différences et les ressemblances entre les émetteurs.

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada (tableau n° 48). La province canadienne qui sert le plus souvent de cadre aux activités des Canadiens est le Québec (55 %), suivie de très loin par la capitale fédérale (14 %). Les régions anglophones n'apparaissent que rarement dans les nouvelles (pour chacune d'elles, le taux de mention est de 5 % ou moins) et toutes ensemble ne comptent que pour 11 % des nouvelles.

CFTM (tableau n° 49). Le Québec sert de cadre aux trois quarts des événements attribués aux Canadiens; Ottawa et l'ensemble des provinces anglophones comptent pour seulement 8 et 2 % des nouvelles canadiennes.

CBC (tableau n° 50). Les activités canadiennes se déroulent principalement à Ottawa (28 %) et au Québec (16 %). Les régions anglophones, prises globalement, constituent le cadre géographique de 26 % des nouvelles; considérées séparément, elles obtiennent de 9 à 4 % des nouvelles : Ontario (9 %), provinces Atlantiques (8 %), Prairies (5 %) et Colombie (4 %).

CTV (tableau n° 51). Les Canadiens exercent le tiers de leurs activités à Ottawa, 14 % au Québec, de 7 à 3 % dans chacune des régions anglophones, ce qui donne 21 % pour l'ensemble des régions anglophones.

Comparaisons entre les émetteurs

Les quatre émetteurs situent au Québec au moins 14 % des activités propres aux Canadiens; ils accordent le même degré d'attention aux activités qui se déroulent à Ottawa (sauf CFTM, 8 %). Il faut cependant faire d'importantes distinctions entre sources françaises et anglaises. Les émetteurs francophones laissent croire que le Québec est témoin de la plus grande proportion des événements canadiens alors que les émetteurs anglophones attribuent ce rôle à Ottawa. De plus, la proportion de nouvelles que les émetteurs francophones accordent au Québec et celle que les émetteurs anglophones attribuent à Ottawa ne sont pas de même grandeur : la première est de beaucoup supérieure à la deuxième (55 et 75 % contre 28 et 36 %). Cependant, les événements d'Ottawa dans les nouvelles des émetteurs francophones, et les événements du Québec, dans les nouvelles des émetteurs anglophones, détiennent des proportions assez semblables (taux de mention d'Ottawa chez les émetteurs francophones : 14 et 8 %, taux de mention du Québec chez les émetteurs anglophones : 16 et 14 %). C'est donc dire que les événements du Québec obtiennent chez les émetteurs francophones un taux de mention nullement comparable à ce qu'ils obtiennent chez les émetteurs anglophones; ce taux est même très supérieur à celui qu'obtiennent les événements d'Ottawa non seulement chez les émetteurs francophones mais aussi chez les émetteurs anglophones.

Et les régions anglophones? Aucune d'elles, quel que soit l'émetteur, ne reçoit un taux de mention d'au moins 10 % et même l'Ontario n'obtient que 9 % à la CBC et 7 % au CTV. Il est difficile d'établir des différences dans le degré d'importance que les émetteurs accordent à l'une ou l'autre des régions anglophones. De toute façon, la place que chacune d'elles occupe dans les nouvelles est toujours relativement minime. Mais la difficulté disparaît si l'on considère les régions anglaises comme un tout : le taux de mention varie alors de 2 à 26 % et il est plus élevé chez les émetteurs anglophones que francophones (26 et 21 % contre 11 et 2 %). Dans les nouvelles de langue anglaise, les régions anglophones prises comme un tout ont un taux de mention suffisamment élevé pour permettre de situer dans une nouvelle perspective leur importance par rapport à l'importance accordée au Québec. Les régions anglophones prises comme un tout sont plus souvent que le Québec le lieu des activités des Canadiens, bien qu'aucune d'elles prises séparément ne le soit aussi souvent. À la CBC, elles sont même aussi souvent qu'Ottawa le théâtre d'activité des Canadiens.

Retenons donc, comme cadre géographique des activités des Canadiens, les trois subdivisions suivantes : la capitale fédérale, la province francophone et les provinces anglophones.

Dans les nouvelles de langue anglaise, la priorité va à la capitale fédérale puis à l'ensemble des régions anglophones et enfin à la province francophone. Dans les nouvelles de langue française, l'ordre d'importance est le suivant : Québec, Ottawa et enfin la totalité des régions anglophones. Voilà donc une première démarcation entre les

émetteurs francophones et les émetteurs anglophones. Mais les différences relatives à l'ordre d'importance ne rendent pas compte de toute la réalité. Il y a entre émetteurs francophones et anglophones une autre distinction importante : elle réside dans les proportions de nouvelles qui se rapportent à l'une ou l'autre partie du Canada. Chez les émetteurs anglophones, ni le Québec ni les régions anglophones ni même Ottawa n'obtiennent plus du tiers des nouvelles alors que, chez les émetteurs francophones, le Québec compte pour la moitié (Radio-Canada) et même les trois quarts (CFTM) des nouvelles.

De cette analyse, il ressort donc clairement qu'un lien existe entre la langue de diffusion des émetteurs et les parties du Canada qu'ils présentent comme cadre d'activité de l'ensemble des Canadiens. Ces différences entre émetteurs de langue différente sont-elles dues exclusivement à la plus grande insistance des émetteurs de chaque langue sur les activités de leur groupe linguistique respectif? Les uns et les autres ont-ils situé les activités des Canadiens français et celles des Canadiens anglais dans le même cadre géographique? Pour bien mettre en relief le cadre géographique des activités canadiennes-françaises, des activités canadiennes-anglaises, des activités communes aux deux groupes ethniques et des activités propres aux Canadiens dont l'ethnicité demeure inconnue des téléspectateurs, il convient de s'arrêter à la description de chaque émetteur et de comparer ces descriptions entre elles.

b. Canadiens français, Canadiens anglais

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Les Canadiens français oeuvrent presque exclusivement au Québec (87 % des nouvelles), très rarement à Ottawa (3 %) et jamais dans les provinces anglophones. Les Canadiens anglais exercent presque la moitié de leurs activités à Ottawa (46 % des nouvelles). Le Québec est plus souvent témoin de leurs activités que l'une ou l'autre des régions anglophones (13 % contre 3 et 7 %), mais non pas de ces régions prises globalement (22 %).

Alors que les Canadiens français concentrent leurs activités dans une seule province, les Canadiens anglais exercent leurs activités dans toutes les parties du Canada, avec toutefois une préférence marquée pour Ottawa.

CFTM. Le Québec est pour les Canadiens français le cadre par excellence de leurs activités (88 % des nouvelles), alors qu'Ottawa et les régions anglophones n'ont aucune importance. Les événements qui concernent les Canadiens anglais se passent le plus souvent au Québec (38 % des nouvelles) et à Ottawa (28 %); très peu se passent dans les régions anglophones (de 1 à 5 %) et même dans l'ensemble de ces provinces (9 %).

Même si le Québec est l'endroit principal où agissent l'un et l'autre des deux groupes ethniques, les nouvelles sur les Canadiens français le mettent le plus en évidence que celles sur les Canadiens anglais, au point d'écarter, comme centres d'activité des Canadiens

français, les provinces anglophones, et surtout Ottawa, qui a pourtant de l'importance pour le groupe anglophone.

CBC. Des événements qui concernent les Canadiens français, presque la moitié (46 %) se passent au Québec, un quart à Ottawa et 4 % dans les provinces anglophones. Un tiers des événements attribués aux Canadiens anglais se déroulent à Ottawa, 16 % en Ontario, 10 % dans les Prairies, 10 % également dans les provinces Atlantiques et la Colombie-Britannique, soit 35 % dans les provinces anglophones; seulement 3 % ont lieu au Québec.

D'après la répartition des nouvelles de la CBC, la chance de s'exprimer à Ottawa serait proportionnellement presque aussi grande pour les Canadiens français que pour les Canadiens anglais. Par ailleurs, les nouvelles témoignent que les Canadiens anglais vivent sur un territoire beaucoup plus étendu que les Canadiens français : pour s'en rendre compte, il faut comparer l'importance accordée aux régions anglophones — en particulier, l'Ontario et les Prairies — comme cadre d'activité des Canadiens anglais à l'importance accordée à la province francophone comme cadre d'activité des Canadiens français.

CTV. Cinquante pour cent (50 %) des nouvelles sur les Canadiens français décrivent des événements qui se déroulent au Québec, 37 % à Ottawa, et 3 % dans les provinces Atlantiques. Aucune nouvelle ne mentionne les régions à l'ouest du Québec. Presque la moitié (44 %) des nouvelles concernant les Canadiens anglais ont trait à des événements dont le cadre est Ottawa. Pour chacune des régions du Canada, le taux de mention est d'au plus 10 %; citons l'Ontario (10 %), le Québec (8 %) et les Prairies (7 %). La totalité des provinces anglophones obtiennent 23 % des nouvelles.

Le Québec et Ottawa sont les deux pôles importants autour desquels s'organisent les activités des Canadiens français, alors qu'Ottawa demeure le seul pôle important des activités des Canadiens anglais, chacune des régions du Canada étant d'importance secondaire.

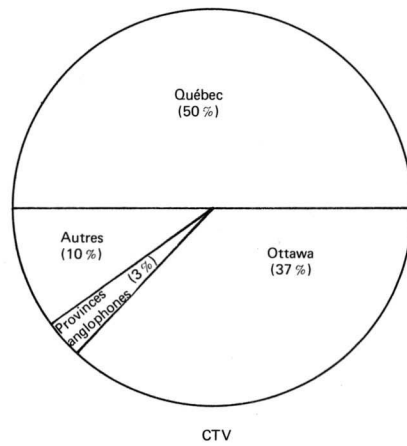
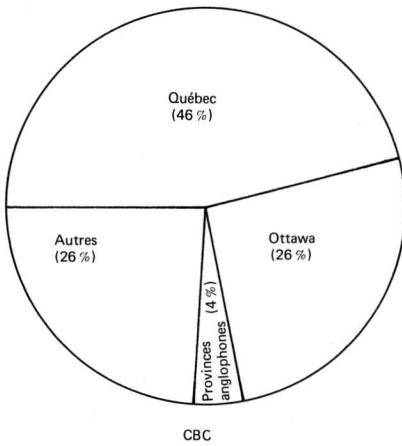
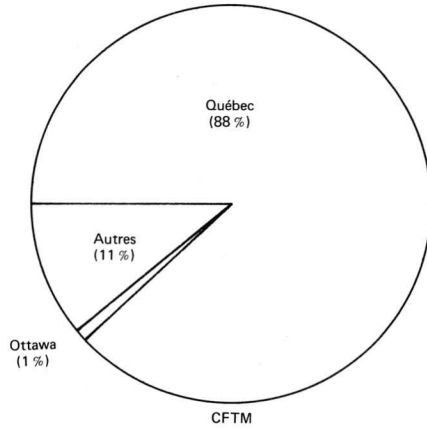
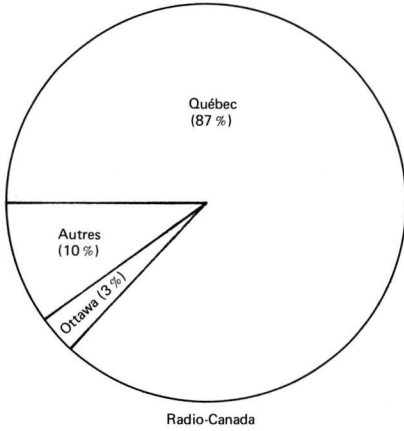
Comparaisons entre les émetteurs (graphique n° 9)

À quelles parties du Canada les émetteurs associent-ils les activités des Canadiens français? Le lien diffère-t-il lorsque diffère soit la langue de diffusion soit le statut de propriété?

D'après les émetteurs francophones, les Canadiens français oeuvrent presque exclusivement au Québec. D'après les émetteurs anglophones, le Québec demeure le lieu principal de leurs activités bien qu'avec un degré moindre de concentration; Ottawa vient en second lieu et prend une importance non négligeable. Un fait est cependant identique chez tous les émetteurs : les minorités françaises, c'est-à-dire les Canadiens français des provinces anglophones, n'ont presque jamais leur place dans les nouvelles télévisées.

Disons, avec plus de précision, qu'ils n'ont jamais leur place dans les nouvelles de langue française et n'obtiennent qu'une toute petite place dans les nouvelles de langue anglaise. Même alors, il n'est jamais question des Canadiens français à l'ouest de l'Ontario.

Graphique 9 Taux de mention d'Ottawa, du Québec et des régions anglophones dans les nouvelles que chaque émetteur consacre aux Canadiens français

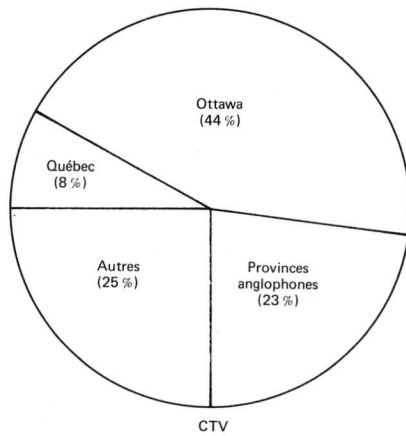
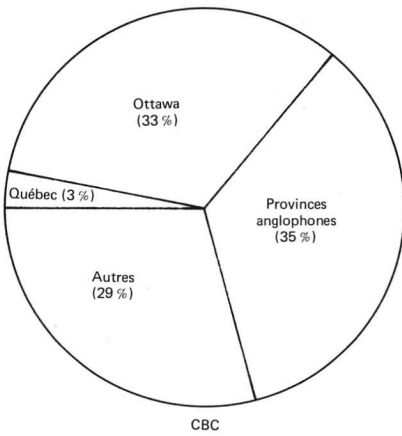
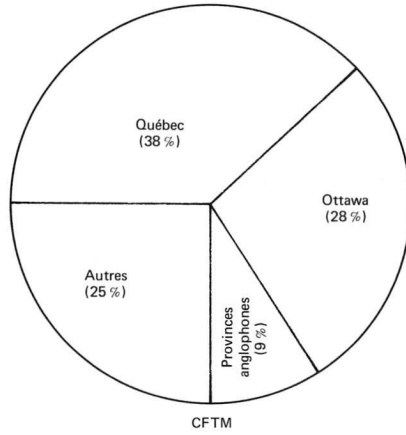
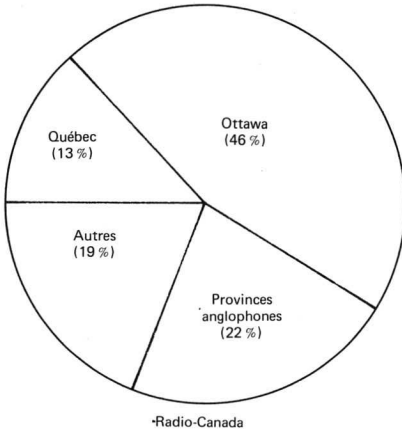


Tous les émetteurs semblent nier la présence des Canadiens français dans les provinces anglophones et affirmer que le Québec est le cadre principal des activités des francophones. Mais les émetteurs se distinguent — et la distinction s'établit selon la langue de diffusion — quant à la proportion de nouvelles sur les Canadiens français du Québec. Si l'on en croit les émetteurs francophones, les Canadiens français seraient enfermés dans la province de Québec. Si l'on en croit les émetteurs anglophones, les Canadiens français auraient la possibilité d'exercer leurs activités non seulement au Québec mais aussi à Ottawa. Les émetteurs se distinguent donc aussi quant à la proportion de nouvelles sur les activités des Canadiens français à Ottawa. Sans doute ces dernières ont-elles, dans l'ensemble des activités canadiennes, peu d'importance (5 % ou moins selon les émetteurs, voir les tableaux n^{os} 51 à 54), mais même alors elles en ont plus chez les émetteurs anglophones que francophones. Pourquoi les émetteurs anglophones prennent-ils en considération les activités des Canadiens français qui s'exercent à l'extérieur de la province de Québec, en particulier à Ottawa? Serait-ce simplement qu'ils sont plus à même d'observer ce qui se passe à Ottawa parce que les courriéristes parlementaires de langue anglaise, en même temps qu'ils prennent note des agissements des Canadiens anglais, ne pourraient pas ne pas prêter une certaine attention aux Canadiens français²?

À quel cadre géographique se rattachent les événements où des Canadiens anglais entrent en jeu? (graphique n^o 10) Les émetteurs francophones sont loin de s'accorder dans la répartition des activités entre Ottawa, le Québec et l'ensemble des régions anglophones, si ce n'est pour attribuer à chacune de ces dernières un taux de mention d'au plus 7 %. Radio-Canada situe les activités des Canadiens anglais d'abord à Ottawa, puis dans les provinces anglophones et enfin dans la province francophone, cette dernière ayant plus de nouvelles que chacune des régions anglophones. D'après CFTM, l'ordre d'importance est le suivant : le Québec, Ottawa et les provinces anglaises. Radio-Canada et CFTM diffèrent non seulement par l'ordre d'importance qu'ils accordent aux diverses parties du Canada, mais par les proportions de nouvelles qu'ils attribuent : CFTM a moins de nouvelles sur les Canadiens anglais d'Ottawa et des provinces anglophones, mais en a plus sur ceux du Québec.

Pour les émetteurs anglophones, Ottawa est le lieu principal des activités des Canadiens anglais. Deux des régions anglophones, l'Ontario et les Prairies, prennent aussi une certaine importance alors que les régions extrêmes du pays, la Colombie-Britannique et les provinces Atlantiques, de même que le Québec, ont peu d'importance. Lorsque les provinces anglophones forment un tout, il ressort une différence marquée entre les deux émetteurs anglophones : la CBC a plus de nouvelles que le CTV sur les Canadiens anglais des régions anglophones. Le réseau d'État accorde à ceux-ci autant d'importance qu'aux Canadiens anglais d'Ottawa alors que le réseau privé réserve la priorité à ces derniers.

Graphique 10 Taux de mention d'Ottawa, du Québec et des régions anglophones dans les nouvelles que chaque émetteur consacre aux Canadiens anglais



Dans la description du cadre géographique des activités des Canadiens anglais, il semble impossible d'établir une ressemblance claire et nette entre les émetteurs de même langue et de même statut de propriété. Deux émetteurs situent les nouvelles sur les Canadiens anglais aux mêmes endroits dans des proportions identiques : ce sont Radio-Canada et le CTV, mais tous deux n'ont ni la même langue de diffusion ni le même statut de propriété. Quelques constantes caractérisent les trois réseaux : proportionnellement peu de nouvelles sur des événements qui se déroulent au Québec (de 3 à 13 %); des proportions variables de nouvelles (ne dépassant jamais 16 %) sur les événements qui se passent dans chacune des régions anglophones, mais qui varient de un quart à un tiers si ces régions sont prises comme un tout; enfin, dans des proportions allant du tiers à la moitié, des nouvelles sur les activités qui se produisent à Ottawa. Ces constantes ne s'appliquent qu'aux trois réseaux, car CFTM a une distribution de nouvelles tout à fait particulière. La localisation que fait CFTM des activités des Canadiens anglais ne tient pas à son statut de propriété privée, puisque le CTV est très semblable à Radio-Canada. CFTM réussit à situer au Québec plus du tiers des activités des Canadiens anglais, ce qui est dû très probablement à son caractère local.

Les émetteurs offrent peu de ressemblances lorsqu'ils décrivent le cadre géographique des activités des Canadiens anglais. Les répartitions les plus semblables se trouvent au réseau d'État francophone et au réseau privé anglophone, bien qu'il se dégage aussi certaines ressemblances entre les trois réseaux : les ressemblances font donc fi de la langue de diffusion de même que du statut de propriété. Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit du cadre géographique des activités des Canadiens français : les deux émetteurs francophones et les deux émetteurs anglophones se ressemblent entre eux et les premiers s'opposent aux deuxièmes. Les émetteurs de langues différentes se distinguent par rapport à l'étendue du territoire qui sert de cadre à l'activité des Canadiens français. D'après les émetteurs francophones, le fait français ne s'exprime qu'au Québec alors que, d'après les émetteurs anglophones, il peut aussi s'exprimer à Ottawa. Faut-il penser que les émetteurs francophones reflètent une idéologie qui veut que le groupe ethnique ou culturel soit associé à un État? Dans ce cas, les événements qui surviennent dans la province française, qu'ils soient attribués aux Canadiens français ou aux Canadiens anglais, présenteraient beaucoup plus d'intérêt que ceux qui surviennent dans les provinces anglaises ou dans la capitale fédérale. C'est, en effet, ce qui se passe. Il est remarquable que les émetteurs francophones consacrent la moitié de leurs nouvelles canadiennes au groupe français du Québec et qu'ils traitent mieux la minorité anglaise du Québec que les minorités françaises des provinces anglophones (tableaux nos 52 et 53). Les émetteurs anglophones sont loin de ce degré de concentration sur les événements qui surviennent dans une même partie du Canada. Ils ont accordé le même pourcentage de nouvelles — qui ne dépasse pas 20 % — aux Canadiens anglais d'Ottawa, à ceux des provinces anglophones et aux Canadiens français

du Québec; de plus, ils n'ont en rien favorisé les groupes minoritaires du Québec et des régions anglophones (tableaux nos 54 et 55). Après s'être révélés plus ethnocentriques que les émetteurs anglophones, les émetteurs francophones se révèlent donc aussi plus centrés sur une seule province.

c. Canadiens français associés aux Canadiens anglais

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Canadiens français et Canadiens anglais se rencontrent au Québec (24 % des nouvelles), à Ottawa (17 %) et dans les provinces Atlantiques (11 %).

CFTM. Le lieu par excellence de rencontre entre Canadiens français et Canadiens anglais est le Québec (55 % des nouvelles); suivent de très loin Ottawa et les provinces Atlantiques (11 et 7 %).

CBC. La capitale fédérale, le Québec et la région Atlantique (32, 22 et 16 %) servent le plus souvent de cadre aux activités conjointes des Canadiens français et des Canadiens anglais. L'Ontario et les Prairies sont parfois témoins de ces activités (5 %).

CTV. C'est surtout Ottawa que Canadiens français et Canadiens anglais utilisent comme endroit de rencontre (34 % des nouvelles). Les deux groupes ethniques agissent aussi conjointement au Québec, dans les provinces de l'Est, en Ontario et dans les Prairies, quoique pas tellement souvent (de 9 à 6 %).

Comparaisons entre les émetteurs

La description des nouvelles sur les activités conjointes des Canadiens français et des Canadiens anglais ne mentionne pas la large part que chaque émetteur consacre à la catégorie résiduelle : ces activités se déroulent moins souvent en une seule partie du Canada que les activités propres aux Canadiens français ou aux Canadiens anglais.

Les émetteurs retiennent trois endroits pour les rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais : le Québec, Ottawa et les provinces Atlantiques. Dans une perspective de bilinguisme, il est intéressant de constater que les provinces Atlantiques, jamais mises en évidence dans les nouvelles sur les Canadiens français ou sur les Canadiens anglais, le sont dans les nouvelles où les deux groupes ethniques sont associés. À l'ouest du Québec — en faisant abstraction d'Ottawa — les rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais sont peu fréquentes. Les provinces Atlantiques, avec environ 10 % des nouvelles, sont, pour tous les émetteurs, le moins important des trois lieux de rencontre. Le Québec et Ottawa se disputent la première place aux deux émetteurs privés. CFTM présente le Québec comme principal endroit de rencontre et le CTV ne lui donne pas plus d'importance qu'aux provinces de l'Est; Radio-Canada et la CBC lui accordent la même importance qu'à la capitale fédérale. Cette dernière obtient la première place au CTV et, à CFTM, elle se situe au même rang que les provinces Atlantiques. Les deux réseaux d'État sont donc semblables; mais les deux émetteurs privés sont différents, en ce qu'ils n'accordent pas la priorité au même endroit.

*d. Canadiens sans mention d'ethnicité**

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada. Le tiers des activités des « Canadiens » se déroulent dans la province francophone (34 %) qui compte à elle seule autant de nouvelles que l'ensemble des régions anglophones (31 %). Deux de ces dernières, les provinces Atlantiques et la Colombie-Britannique, sont l'objet d'un dixième des nouvelles. Quant à la capitale fédérale, elle fait l'objet d'un cinquième des nouvelles (18 %).

CFTM. Le Québec est, de très loin, le cadre principal des activités des « Canadiens » (71 %). Ottawa est le seul autre endroit qui détient quelque importance (15 %). Les régions anglophones n'ont aucune importance (3 %).

CBC. Presque le quart (22 %) des activités des « Canadiens » ont lieu à Ottawa. Prises comme un tout, les provinces anglophones comptent pour 30 % des nouvelles et deux régions sont mises en relief : les provinces Atlantiques (13 %) et la Colombie-Britannique (10 %). Le Québec obtient un peu moins de 10 % des nouvelles (7 %).

CTV. Un quart des événements attribués aux « Canadiens » se passent à Ottawa, un autre quart dans les provinces anglaises — dont presque la moitié dans les Prairies — et 9 % au Québec.

Comparaisons entre les émetteurs

Les quatre émetteurs situent une part des activités des « Canadiens » au Québec et à Ottawa. Si une même proportion de nouvelles sur les « Canadiens » d'Ottawa caractérise les quatre émetteurs, il n'en est pas de même quant aux nouvelles sur les « Canadiens » du Québec. CFTM en a une plus forte proportion que Radio-Canada, et les émetteurs francophones en ont une plus forte proportion que les émetteurs anglophones. Les trois réseaux retiennent les provinces anglophones comme des lieux d'activité, bien que tous trois n'insistent pas sur les mêmes provinces. Radio-Canada et la CBC portent leur attention sur les provinces Atlantiques et sur la Colombie-Britannique; le CTV, sur les Prairies.

La Colombie-Britannique ne prend une certaine importance que dans les nouvelles sur les Canadiens sans mention d'ethnicité et c'est la seule distinction qui les oppose aux nouvelles sur les Canadiens avec mention d'ethnicité.

e. Importance des régions

Dans les différents sous-groupes de nouvelles canadiennes, comment se compare l'importance que détiennent la capitale fédérale et les diverses régions du Canada?

La capitale fédérale, si l'on s'en remet aux émetteurs anglophones, détient une importance semblable dans tous les sous-groupes de nouvelles formés par l'appartenance ethnique des Canadiens. Cette

* Ils sont désignés par l'expression « Canadiens ».

importance lui confère la priorité dans tous les sous-groupes sauf dans les nouvelles sur les Canadiens français. Les émetteurs francophones ne partagent pas la perception des émetteurs anglophones, car ils associent plus souvent Ottawa aux nouvelles sur les Canadiens anglais qu'aux nouvelles sur les Canadiens français et moins souvent à ces dernières qu'aux nouvelles des deux sous-groupes. En outre, les émetteurs francophones décrivent les activités propres aux Canadiens anglais en n'accordant pas la même importance à la capitale fédérale : à Radio-Canada, elle en est le cadre principal alors qu'à CFTM elle est supplantée par le Québec.

Tous les émetteurs considèrent que la province francophone a une importance toute particulière dans les activités des Canadiens français. Les stations francophones donnent même l'impression qu'elle est presque la seule partie du Canada à être témoin de la vie des Canadiens français. L'importance que prend le Québec dans les autres sous-groupes de nouvelles est fonction de la langue de diffusion. Les émetteurs anglophones, dans leurs nouvelles sur les autres groupes que les Canadiens français, accordent très peu d'importance au Québec. Seule la CBC fait exception dans sa description des rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais. Dans les nouvelles de langue française, les activités propres aux Canadiens anglais se retrouvent moins fréquemment au Québec que les activités communes aux deux groupes ethniques et encore moins que les activités attribuées aux Canadiens dont l'ethnicité est inconnue. Il n'en reste pas moins que le Québec réussit à obtenir la priorité pour ces trois sous-groupes de nouvelles à CFTM et, pour le dernier des trois, à Radio-Canada.

Aucune des régions anglophones ne détient la priorité comme cadre d'activité et aucune n'a en fait obtenu plus de 16 % des nouvelles canadiennes de différents sous-groupes. Les provinces Atlantiques ont, à tous les émetteurs, quelque importance dans les rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais de même que, aux réseaux d'État, dans les nouvelles sur les Canadiens dont l'ethnicité n'est pas mentionnée. Ne considérant toujours que les taux de mention d'au moins 10 %, voici dans quels sous-groupes de nouvelles et à quels émetteurs les autres régions anglophones ont une certaine importance : l'Ontario dans les nouvelles de la CBC et du CTV sur les Canadiens anglais; les Prairies dans les nouvelles de la CBC sur les Canadiens anglais et dans celles du CTV sur les Canadiens sans mention d'ethnicité; la Colombie-Britannique dans les nouvelles des réseaux d'État sur les Canadiens sans mention d'ethnicité. Il est donc impossible de dégager un modèle quant à l'importance que prend l'une ou l'autre des régions anglophones. Prises comme un tout, elles ont, aux émetteurs anglophones et à Radio-Canada, à peu près la même importance — importance inférieure à celle de la capitale fédérale — dans tous les sous-groupes de nouvelles sauf dans les nouvelles sur les Canadiens français. À CFTM, bien qu'elles n'obtiennent jamais 10 %, on pourrait dire qu'elles ont plus d'importance dans les nouvelles sur les Canadiens anglais, qu'ils soient seuls ou associés aux Canadiens français.

D'après les nouvelles canadiennes, la vie s'organise autour de deux pôles géographiques : la capitale fédérale et la province francophone. L'attraction qu'exercent ces deux pôles ne s'avère pas de la même intensité si elle est mesurée par des émetteurs de langues différentes. Si l'on se fie aux stations françaises, le Québec est témoin de la moitié (Radio-Canada) et même des trois quarts (CFTM) des événements qui mettent en scène des Canadiens. Si l'on se fie aux stations anglaises, la proportion n'est plus que de 15 %. La différence dans le degré d'attraction est moins grande en ce qui concerne la capitale fédérale. Les émetteurs anglophones, tout en lui donnant la première place, ne lui concèdent que le quart (CBC) ou le tiers (CTV) de leurs nouvelles. Les émetteurs francophones lui en accordent 10 % environ. La perception des émetteurs quant aux pôles géographiques de la vie canadienne est donc clairement fonction de la langue de diffusion.

Mais quelle est donc la place des provinces anglophones dans les activités des Canadiens? Chacune des provinces anglophones — même l'Ontario — revient dans moins de 10 % des nouvelles de chaque émetteur. Ce n'est qu'en les considérant comme un tout qu'on s'aperçoit de leur importance dans les nouvelles de langue anglaise et, à un degré moindre, dans celles de Radio-Canada. Même alors, elles ne prennent pas d'importance dans les nouvelles de CFTM. Ce n'est pas telle ou telle province anglophone qui retient l'attention mais la totalité de ces provinces qui peut s'opposer à la capitale fédérale et à la province francophone. Parce que les provinces anglophones constituent un tout complexe, elles peuvent difficilement être perçues comme un pôle dans le même sens que la capitale fédérale et que la province francophone. Chacune de ces trois divisions territoriales évoque cependant un bloc relativement homogène par rapport à ses caractéristiques linguistiques et politiques. Le degré d'attention que les nouvelles canadiennes prêtent à chacun de ces blocs varie en fonction de la caractéristique linguistique des émetteurs. La province francophone reçoit plus d'attention de la part des émetteurs francophones que des émetteurs anglophones. L'inverse se produit en ce qui concerne les provinces anglophones et la capitale fédérale.

Que devient le tableau des nouvelles canadiennes lorsqu'on introduit l'appartenance ethnique des Canadiens? Les Canadiens français du Québec sont l'objet d'un plus grand degré d'attention dans les nouvelles de langue française que dans celles de langue anglaise et inversement pour les Canadiens français d'Ottawa. Quant aux Canadiens français des provinces anglophones, ils sont, à tous les émetteurs, très peu souvent objets de nouvelles. D'après les émetteurs anglophones, il n'existerait de Canadiens français qu'en deux endroits du Canada : dans la province francophone et dans la capitale fédérale. L'image est encore plus limitée si les émetteurs francophones en sont la source : il ne reste plus que les Canadiens français du Québec.

Dans les nouvelles consacrées aux Canadiens anglais, la ligne de démarcation entre émetteurs francophones et anglophones disparaît.

C'est entre les trois réseaux qu'on note les similitudes suivantes : la plus grande proportion de ces nouvelles va aux événements d'Ottawa et la plus petite à ceux du Québec; les événements des provinces anglophones occupent un rang intermédiaire, sauf à la CBC, où ils sont sur un pied d'égalité avec ceux d'Ottawa. CFTM — dont les nouvelles sur les Canadiens anglais diffèrent complètement de celles des trois autres émetteurs — a accordé la priorité au Québec.

Dans les rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais, une des régions anglophones, la région Atlantique, prend une importance que ne prennent pas les autres et il serait alors inexact de considérer les régions anglophones comme un bloc. Dans ce sous-groupe de nouvelles, les provinces Atlantiques deviennent un pôle géographique bien qu'elles aient un degré d'attraction moindre que les deux autres régions. Seuls les deux réseaux d'État s'accordent sur le degré d'attraction qu'exercent la province francophone et la capitale fédérale : ils laissent entendre que l'un n'est pas supérieur à l'autre. Ni la langue de diffusion ni le statut de propriété ne peuvent ici expliquer les différences entre émetteurs.

Lorsque les Canadiens ne sont pas identifiés par leur ethnicité, le Québec revient plus souvent dans les nouvelles de langue française que dans celles de langue anglaise; Ottawa revient aussi souvent dans les unes que dans les autres. Les trois réseaux retiennent les provinces Atlantiques et la Colombie-Britannique ou les Prairies alors que CFTM néglige les provinces anglophones.

En ce qui a trait aux nouvelles canadiennes en français, il faut conclure que la province francophone, par opposition à la capitale fédérale et à chacune des régions anglophones, constitue toujours le cadre d'activité par excellence des deux groupes ethniques comme des Canadiens dont l'ethnicité n'est pas mentionnée. Il ne faut retenir qu'une seule exception : d'après Radio-Canada, les Canadiens anglais oeuvrent surtout à Ottawa. La province francophone garde la priorité sur les provinces anglophones même lorsqu'elles sont prises comme un tout. Ici encore Radio-Canada comporte une exception : les Canadiens sans mention d'ethnicité exercent leurs activités autant dans l'ensemble des provinces anglophones qu'au Québec.

Quant aux nouvelles canadiennes en anglais, la capitale fédérale a toujours préséance sur la province francophone et sur chacune des régions anglophones sauf dans la description des Canadiens français. Par rapport au degré d'importance d'Ottawa, celui des régions anglophones groupées en un tout est, suivant les émetteurs, ou moindre ou égal ou plus grand. Par rapport au Québec, leur degré d'importance est toujours plus élevé, sauf lorsque la CBC décrit les rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais : il est alors égal. Les sources anglaises attribuent aux Canadiens français, comme cadre d'activité, d'abord le Québec, ensuite Ottawa et très rarement les provinces anglophones.

Pour les émetteurs francophones, les événements du Québec sont donc la source de nouvelles quantitativement la plus importante et la

mention d'ethnicité introduit peu de restrictions à cette affirmation. Pour les émetteurs anglophones, les sources de nouvelles sont plus variées. Ottawa garde cependant la priorité sur chacune des régions du Canada sauf lorsqu'il est question des Canadiens français : la priorité va alors au Québec.

2. Les nouvelles canadiennes-étrangères

Canadiens et étrangers se rencontrent non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. D'après les nouvelles de tous les émetteurs (tableaux nos 56 à 59), les deux cinquièmes des activités communes aux Canadiens et aux étrangers se passent exclusivement au Canada, un cinquième exclusivement à l'extérieur du Canada, et le reste des activités à la fois au Canada et à l'étranger. CFTM semble mettre davantage en relief les événements qui ont le Canada pour cadre exclusif; toutefois les différences ne sont pas statistiquement significatives.

Éliminons les événements qui se passent exclusivement à l'étranger pour étudier la proportion des rencontres qui ont lieu dans la capitale fédérale et dans les différentes régions du Canada et dont l'ensemble constitue 80 % des rencontres entre Canadiens et étrangers.

Répartition pour chaque émetteur

Radio-Canada et CFTM. Le Québec est, plus souvent qu'aucune autre partie du Canada, témoin des activités des Canadiens et des étrangers (33 et 44 %). Ottawa détient le second rang (19 et 13 %) et les provinces anglophones, le troisième (6 et 4 %).

CBC et CTV. C'est d'abord à Ottawa que se rencontrent Canadiens et étrangers (24 et 20 %). Le Québec (13 et 11 %) est un lieu de rencontre mentionné plus souvent que l'une ou l'autre des provinces anglaises. Toutefois, toutes ensemble, celles-ci regroupent 15 et 16 % des nouvelles. Remarquons qu'à la CBC l'Ontario obtient un taux de mention de 9 %.

Comparaisons entre les émetteurs

Quel est donc au Canada le principal lieu de rencontre des Canadiens et des étrangers? La province francophone, laissent croire les sources françaises; la capitale fédérale, laissent croire les sources anglaises. Et l'endroit de rencontre le moins utilisé? Les provinces anglophones, semblent affirmer les émetteurs francophones; le Québec, semblent affirmer les émetteurs anglophones.

Stations francophones et anglophones n'accordent donc pas le même rang à la capitale fédérale, ni à la province francophone, ni aux provinces anglophones. Chez les émetteurs anglophones, à cause d'un écart peu considérable entre les pourcentages, l'ordre n'est pas tellement significatif car le Québec arrive presque *ex aequo* avec les provinces anglophones.

Ottawa arrive au premier rang chez les émetteurs anglophones mais au deuxième rang chez les émetteurs francophones, tout en obtenant le même taux de mention à tous les émetteurs. C'est à CFTM qu'Ottawa obtient le plus faible taux, taux qui n'est cependant pas statistiquement différent des trois autres.

Les taux de mention de la province francophone et des provinces anglophones présentent des différences significatives entre les stations de langues différentes : le premier est plus élevé lorsque la source est de langue française, alors que c'est le second qui l'est lorsque la source est de langue anglaise.

La suite de l'analyse des nouvelles canadiennes-étrangères distingue les Canadiens selon leur appartenance ethnique tout en continuant de considérer les étrangers dans leur ensemble.

Seuls les émetteurs francophones rapportent un nombre suffisant de rencontres entre Canadiens français et étrangers pour qu'il soit possible de les décrire. D'après eux, le Québec est le lieu par excellence de ces rencontres (60 % des nouvelles), Ottawa l'est rarement (5 et 10 %) et les provinces anglophones ne le sont jamais.

Tous les émetteurs, même CFTM, présentent Ottawa comme le lieu principal des activités qu'accomplissent de concert Canadiens anglais et étrangers, mais tous ne lui concèdent pas la même proportion de nouvelles. La CBC lui en accorde presque la moitié, Radio-Canada le tiers, le CTV et CFTM le quart. Toujours à cause du petit nombre d'unités dans cette catégorie de nouvelles, les pourcentages ne sont pas statistiquement différents. Ajoutons que le Québec (sauf à CFTM) et les régions anglophones (sauf au CTV) n'ont alors guère d'importance.

Lorsque l'ethnicité des Canadiens n'est pas mentionnée, les activités prennent place, d'après les trois réseaux, autant dans la capitale fédérale que dans la province francophone et dans les provinces anglophones. Le taux de mention de chacune de ces parties du Canada ne dépasse pas alors 20 %. CFTM se distingue des trois réseaux par la nette priorité qu'il accorde au Québec (35 %), suivi d'assez loin par Ottawa (9 %).

Les restrictions qu'imposent les données empêchent de dégager des constantes. Qu'il suffise de rappeler le degré d'importance de la capitale fédérale et des diverses régions canadiennes dans le tableau d'ensemble des nouvelles canadiennes-étrangères. Les sources françaises n'offrent pas le même tableau que les sources anglaises. Les nouvelles de langue française laissent supposer que les Canadiens agissent de concert avec les étrangers le plus souvent dans la province francophone et le moins souvent dans les provinces anglophones. Par ailleurs, les nouvelles de langue anglaise prétendent que ces rencontres prennent place surtout à Ottawa, la province francophone et les provinces anglophones venant en seconde place, sur un pied d'égalité.

Conclusion

Terminons en rappelant les différences que les caractéristiques des stations émettrices introduisent dans les taux de mention de la capitale fédérale et des diverses régions du Canada. Les régions sont groupées suivant la langue de la majorité de la population et les émetteurs suivant le statut de propriété et la langue de diffusion.

1. Le statut de propriété ne rend jamais compte des différences constatées entre les sous-groupes de nouvelles qui sont objets d'étude.
2. La langue de diffusion fait varier les proportions de nouvelles canadiennes consacrées à la capitale fédérale, à la province francophone et aux provinces anglophones. Le Québec est davantage mis en relief dans les nouvelles de langue française alors que les provinces anglophones et Ottawa le sont davantage dans les nouvelles de langue anglaise.
3. Sont rattachées à la langue de diffusion les proportions de nouvelles canadiennes-étrangères que les émetteurs consacrent à la province francophone et aux provinces anglophones. Les émetteurs ont présenté une plus grande proportion de nouvelles canadiennes-étrangères sur les provinces dont la langue de la majorité est identique à la langue de diffusion. Quant à la capitale fédérale, elle obtient le même pourcentage de nouvelles canadiennes-étrangères à tous les émetteurs.
4. La langue de diffusion des émetteurs sert de ligne de démarcation dans la description du cadre d'activité propre aux Canadiens français. D'après les stations francophones, le fait français ne s'actualise qu'au Québec. D'après les stations anglophones, les Canadiens français exercent la plus grande partie de leurs activités au Québec, mais Ottawa ne leur est pas une ville interdite. Aucun des émetteurs ne témoigne de la présence des Canadiens français dans les provinces anglophones.
5. Il n'y a plus de démarcation entre émetteurs francophones et anglophones lorsqu'il s'agit du cadre géographique des activités propres aux Canadiens anglais, aux Canadiens dont l'ethnicité reste inconnue et des activités communes aux deux groupes ethniques.

Nous voilà au terme d'une longue démarche que certains auront pu trouver ardue. Si l'analyse porte exclusivement sur le contenu même des nouvelles télévisées et ne présente aucune extrapolation sauf sous forme de quelques questions et hypothèses, c'est qu'il est apparu nécessaire d'établir clairement, d'une part, les connaissances qui se dégagent du travail de recherche, et, d'autre part, les interprétations de la vie canadienne auxquelles ces connaissances donnent lieu.

Ce dernier chapitre cherche à prendre un certain recul vis-à-vis des résultats de cette analyse afin d'essayer d'en saisir quelques implications pour la société canadienne. Après un rappel du cadre de la recherche, viendront les faits saillants, accompagnés d'hypothèses explicatives et de données qui illustrent la plausibilité des hypothèses.

Le cadre de la recherche

Sans qu'il soit possible d'en faire une démonstration rigoureuse, le chapitre II essaie de montrer que le journal télévisé n'est pas une réalité négligeable mais qu'il prend suffisamment d'importance pour être étudié à différents points de vue. Du côté des producteurs, on peut se demander comment, de jour en jour, le journal télévisé arrive à prendre la forme que lui connaissent les téléspectateurs. Du côté des téléspectateurs, on pourrait entreprendre une étude plus poussée sur l'écoute, une autre sur l'appréciation des nouvelles de même que sur la perception des événements à la suite de l'écoute des nouvelles télévisées, etc. La présente recherche analyse le message, lequel — une fois assurés les moyens techniques — établit le lien entre les émetteurs et les téléspectateurs. Les perspectives de l'analyse, entièrement suggérées par les objectifs de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, visent à dégager l'image des Canadiens anglais et celle des Canadiens français telles que les projettent les nouvelles de langue anglaise et de langue française.

L'analyse couvre la période du 1^{er} avril 1964 au 31 mars 1965, qui nous semble suffisamment longue pour échapper à de trop grandes fluctuations.

L'étude du contenu des nouvelles s'appuie sur deux postulats : 1) les images des groupes ethniques transmises par les nouvelles reflètent, avec plus ou moins d'exactitude, certaines images qui circulent à l'intérieur du groupe ethnique auquel appartiennent les agents de communication; 2) par les images qu'elles transmettent, les communications de masse exercent une influence sur les relations interethniques. Aucune recherche empirique ne permet de justifier globalement ces deux postulats. Le chapitre premier en donne cependant des justifications théoriques. Ces justifications ne proviennent pas, en effet, d'études directement reliées au problème de la transmission des images de groupes ethniques, mais d'études sur des situations qui s'y apparentent par un ou plusieurs aspects. Ces deux postulats sont absolument nécessaires pour interpréter la portée de l'analyse.

L'importance accordée aux événements canadiens dans l'ensemble des nouvelles télévisées

Seul le contenu des nouvelles canadiennes a été l'objet d'analyse, l'analyse des nouvelles étrangères paraissant moins directement reliée aux principaux objectifs de la Commission. Sont dites canadiennes, les nouvelles rapportant des événements qui concernent des Canadiens, qu'ils agissent seuls ou de concert avec des étrangers.

Pour procéder à l'analyse des nouvelles canadiennes, il a fallu les identifier, d'où un partage entre les nouvelles canadiennes et les nouvelles étrangères. Cette première répartition de l'ensemble des nouvelles établit tout de suite une démarcation entre les émetteurs selon la langue de diffusion : les émetteurs anglophones consacrent les trois cinquièmes de leurs nouvelles aux activités des étrangers alors qu'un des émetteurs francophones (CFTM) ne leur consacre qu'un cinquième de ses nouvelles et que l'autre émetteur francophone (Radio-Canada) occupe une position intermédiaire avec autant de nouvelles étrangères que de nouvelles canadiennes. La décision de concentrer l'analyse sur les nouvelles canadiennes ne vise donc pas la même proportion de nouvelles pour tous les émetteurs. En fait, la recherche a fait connaître certains aspects des quatre cinquièmes des nouvelles de CFTM, de la moitié de celles de Radio-Canada, mais seulement des deux cinquièmes des nouvelles de la CBC et du CTV.

Pourquoi les émetteurs anglophones consacrent-ils une plus grande proportion de leurs nouvelles aux étrangers que ne le font les émetteurs francophones? Examinons une première hypothèse : les journalistes anglophones valoriseraient plus les réalités internationales que ne le feraient les journalistes francophones. L'étude de Francine Chartrand-McKenzie sur les journalistes de la presse écrite¹ fournit un commencement de justification à cette hypothèse. Les

journalistes ont choisi, parmi 11 « réalités », les cinq auxquelles ils sont le plus fiers d'appartenir. Pour les besoins de notre hypothèse, elles sont réparties en deux catégories : celles qui ont une dimension internationale et les autres. La première catégorie comporte quatre réalités : l'O. N. U., le Commonwealth, l'Occident, l'Amérique du Nord. Les autres réalités sont les suivantes : la culture anglaise, la culture française², le Canada, le Canada français, le Canada anglais, la région et la province (tableau n° 60). Dans quelle mesure les journalistes anglophones et francophones sont-ils fiers d'appartenir aux réalités énumérées? Commençons par celles qui ont une dimension internationale. Deux d'entre elles, le Commonwealth et l'Occident, sont valorisées par un plus fort pourcentage de journalistes anglophones que de journalistes francophones (55 et 66 % contre 7 et 35 %)³. Par ailleurs, les deux autres réalités sont également valorisées par les journalistes anglophones et francophones : l'O. N. U. (27 et 34 %) et l'Amérique du Nord (44 et 52 %).

On vient donc de déceler un premier indice de la valeur plus grande qu'accordent les journalistes anglophones aux réalités internationales. Il existe aussi un autre indice qui va dans le même sens : il s'agit de l'ordre d'importance des réalités internationales par rapport aux autres réalités. Chez les journalistes anglophones, l'Occident, le Commonwealth et l'Amérique du Nord occupent les deuxième, troisième et quatrième positions; dans l'ordre des choix, ces trois réalités viennent immédiatement après le Canada. Chez les journalistes francophones, l'Amérique du Nord, la plus valorisée des quatre réalités internationales, occupe la cinquième position; l'O. N. U. et l'Occident occupent ensemble la sixième. Ces indices permettent de penser qu'il est fort probable que les journalistes anglophones accordent plus de valeur aux réalités internationales que ne le font les journalistes francophones. En outre, dans les perspectives des journalistes francophones, toutes les réalités propres à leur groupe culturel, réalités auxquelles il faut ajouter le Canada (entre 71 et 88 %), ont préséance sur les réalités internationales (entre 7 et 52 %), alors que, dans les perspectives des journalistes anglophones, seul le Canada (91 %) a préséance sur trois des quatre réalités internationales (entre 44 et 66 %).

C'est donc à cet intérêt plus grand pour les réalités internationales qu'il faut attribuer, pour une part, le plus fort pourcentage de nouvelles étrangères dans les bulletins de langue anglaise. Après cette brève considération de l'échelle des valeurs des journalistes, allons du côté de l'organisation de l'industrie de l'information. Les renseignements ne portent que sur l'organisation de la Presse canadienne, qui fournit à Radio-Canada et à la CBC de 30 à 35 % de leurs nouvelles nationales; à CFTM, environ 75 %. Toutefois, la proportion de nouvelles étrangères qui proviennent de cette agence de presse et les sources des nouvelles du CTV sont inconnues. Les émetteurs anglophones sont abonnés au service anglais de la Presse canadienne et les émetteurs francophones au service français. Comment celui-ci se compare-t-il au service anglais?

Les nouvelles internationales de Broadcast News (service anglais) et du service français proviennent, en grande partie, des mêmes sources :

All international news is processed originally in New York by a CP desk staff of six men. While CP has some resident foreign correspondents of its own — two in New York, one in Washington, five in London and one in Moscow — the bulk of international news received in New York comes from two principal sources, the Associated Press and Reuther News Agency⁴.

La seule différence dans les sources qu'utilisent les deux services vient de ce que le service français de Montréal reçoit, outre les nouvelles de la Presse canadienne, celles de l'Agence France-Presse.

Every day, on average, the New York office receives 200,000 words of international copy from the various sources. Under optimum conditions, it can transmit 75,000 of edited copy to Toronto, where this material is edited once again⁵.

Toronto is the centre of BN's English language operations. News is distributed by teletype over circuits which operate 24 hours a day, seven days a week. On average an estimated 50,000 words are transmitted each day⁶.

Tout comme le service anglais de Toronto, le service français de Montréal reçoit de New York 75 000 mots anglais. Il en retransmet 30 000 — touchant les nouvelles internationales et les nouvelles canadiennes — de l'anglais au français.

Le Broadcast News peut compter sur le Voice Service, qui n'a pas d'équivalent pour les abonnés du service français : « There are three types of voice report used. First, there is the voice of the person in the News. Second, there is the BN reporter on the scene, commenting upon what is actually happening, or what has just happened. Third, there is a coordination of the previous two⁷. » Le Voice Service couvre une certaine proportion, d'ailleurs inconnue, des nouvelles internationales aussi bien que canadiennes et pourrait expliquer l'attrait spécial qu'exercent les nouvelles internationales sur les émetteurs anglophones.

C'est aux journalistes de langue française qu'il faut laisser le soin de porter un jugement global sur le fonctionnement du service français comparativement à celui du service anglais :

Un journaliste croit que le Service de nouvelles donné par le Service français est plus rapide que le Service de nouvelles donné par le Service anglais, à cause du Service d'Agence France-Presse, qui, dit-il, est reçu dans les bureaux de Montréal avant d'arriver au Service anglais. Deux journalistes, par contre, croient que le Service de nouvelles donné par le Service français est aussi complet et varié mais moins rapide parce que les journalistes anglais sont plus nombreux et en plus les journalistes de langue française doivent d'abord traduire les nouvelles et

parce que les nouvelles en provenance de Toronto et des U. S. A. sont reçues sur le fil français quelquefois une heure et demie plus tard que sur le fil anglais.

Quatre autres journalistes disent que le Service de nouvelles donné par le Service français n'est pas aussi complet, pas aussi varié, pas aussi rapide que le Service de nouvelles anglais. Voici leurs arguments : Le Service de nouvelles français dépend du Service de nouvelles anglais, dit l'un d'eux; les spécialistes de la P. C. sont de langue anglaise, ils conçoivent l'information en anglais pour les personnes de langue anglaise; il n'y a pas suffisamment de personnel de langue française pour aller chercher la nouvelle.

En plus, dit un autre journaliste, la transmission des nouvelles en français se fait sur TTS, tandis que la transmission des nouvelles en anglais se fait sur TT et TTS.

Quoique le fil TTS ait une capacité de transmission plus grande en terme de mots à la minute que le fil TT, la préparation pour la transmission sur TTS est beaucoup plus longue, et, par conséquent, les nouvelles ne parviennent pas à destination aussi rapidement.

Les deux autres journalistes basent leur opinion sur le fait qu'il n'y a qu'un seul fil de transmission à la disposition du Service français tandis que le Service anglais peut se servir de plusieurs fils⁸.

De ces jugements, on pourrait en retenir deux qui retarderaient la préparation des nouvelles internationales : la vitesse de retransmission et la nécessité de traduire de l'anglais au français.

La place des Américains dans les nouvelles télévisées

Afin de tenir compte d'une des préoccupations de la Commission⁹, il a fallu partager les étrangers en deux groupes : les Américains et les non-Américains. Quelle est donc la place des Américains dans les nouvelles télévisées? Le modèle d'analyse oppose les Américains à tous les autres étrangers et ne permet pas de parler de la place des Américains par rapport à telle ou telle autre nationalité étrangère. La nationalité américaine revient plus souvent dans les nouvelles de langue anglaise (20 et 15 %) que dans celles de langue française (10 et 5 %) et, dans les nouvelles de l'une et l'autre langues, elle revient plus souvent lorsque la source est d'État que lorsqu'elle est privée (20 % contre 15 %; 10 % contre 5 %). Le taux de mention de la nationalité américaine est toujours inférieur à celui de la nationalité canadienne et à celui de l'ensemble des autres nationalités étrangères. Il est quand même peu probable qu'il y ait une autre nationalité étrangère dont le taux de mention soit égal à celui de la nationalité américaine.

Partage des nouvelles entre les activités des Canadiens de divers groupes ethniques

Pour satisfaire aux exigences du mandat de la Commission, il n'est pas suffisant de déceler les acteurs qui sont Canadiens de nationalité, encore faut-il les identifier suivant leur appartenance linguistique et culturelle. Il s'est engagé un débat autour des distinctions entre groupes linguistiques et groupes culturels et plus d'un refuse d'accepter la langue comme le critère majeur d'identification d'un groupe culturel. Si l'on reconnaît volontiers au Canada l'existence de deux grands groupes linguistiques, il n'en est pas de même en ce qui concerne les groupes culturels. Aux deux groupes culturels majeurs qui correspondent aux deux grands groupes linguistiques, s'ajoute une troisième catégorie, les Néo-Canadiens, elle-même divisée en plusieurs sous-groupes culturels. Il est aussi deux autres groupes culturels, les Indiens et les Esquimaux, dont on parle beaucoup moins mais dont il ne faut quand même pas oublier l'existence. L'établissement des catégories de groupes ethniques tient compte des cinq groupes mentionnés ci-dessus, lesquels sont caractérisés à la fois culturellement et linguistiquement.

Avant de passer aux deux groupes principaux, Canadiens anglais et Canadiens français, voici quelques mots sur les Néo-Canadiens. Point n'est besoin d'insister sur la difficulté de définir le groupe néo-canadien car, dans l'ensemble du contexte canadien, la perception que les Néo-Canadiens ont d'eux-mêmes et que les Canadiens ont des Néo-Canadiens est un facteur très important de cette définition¹⁰. Dans le cadre d'une analyse du contenu des nouvelles, il est impensable d'introduire cet aspect perceptuel. L'analyse du contenu des nouvelles essaie de dégager ce que peut percevoir l'auditeur à l'aide des éléments — sans doute plus ou moins perceptibles — insérés dans les bulletins, et ne cherche pas à utiliser des éléments qui ne pourraient être découverts qu'après de longues recherches. Devant ces difficultés, l'identification claire et évidente, c'est-à-dire la spécification, dans le contexte même de la nouvelle, de l'appartenance de l'acteur au groupe néo-canadien, sert de critère de définition.

Au plus 1 % des nouvelles sont consacrées aux Néo-Canadiens. Ce faible pourcentage, sans doute relié, pour une part, au critère de définition, suggère quelques hypothèses :

1. Il y aurait peu de « personnalités » néo-canadiennes qui font l'objet de nouvelles, ce qui voudrait dire que les Néo-Canadiens n'auraient pas accès aux secteurs de la vie canadienne qui sont le plus souvent objets de nouvelles, à moins que, dans la fabrication des nouvelles, ils soient systématiquement l'objet d'un traitement différentiel.
2. Les Néo-Canadiens participeraient aux secteurs le plus souvent objets de nouvelles mais seraient suffisamment intégrés à la vie canadienne pour qu'il soit inapproprié de les distinguer des francophones ou des anglophones.

Le groupe des Néo-Canadiens étant identifié, il semble que le groupe des Canadiens anglais et celui des Canadiens français revêtent une plus grande homogénéité linguistique et culturelle.

Comment s'établit, dans les nouvelles canadiennes à la télévision, le partage entre les activités des Canadiens français et celles des Canadiens anglais? Bien que l'étude établisse une comparaison entre les nouvelles uniquement canadiennes et les nouvelles canadiennes-étrangères quant à la mention des groupes ethniques, on ne retiendra, en conclusion, que les mentions faites dans les nouvelles exclusivement canadiennes, de beaucoup les plus nombreuses.

On ne peut répondre à la question sans grouper d'une part les émetteurs francophones et d'autre part les émetteurs anglophones. Dans les nouvelles de langue française, les activités des Canadiens français ont priorité sur celles des Canadiens anglais, lesquelles ont la même importance quantitative que les activités conjointes des Canadiens français et des Canadiens anglais (tableaux n^{os} 10 et 11). Dans les nouvelles de langue anglaise, les activités des Canadiens anglais ont priorité sur celles des Canadiens français, ces dernières ayant la même importance quantitative que les activités où se rencontrent Canadiens anglais et Canadiens français (tableaux n^{os} 12 et 13). On voit déjà se dessiner un attachement spécial, de la part des émetteurs, au groupe de Canadiens dont la langue parlée est identique à la langue de diffusion. Ce fait mérite d'être approfondi et c'est à quatre composantes du phénomène ethnique que se rattachent les observations suivantes :

1. L'intérêt pour l'appartenance ethnique englobe toutes les nouvelles qui portent sur un ou plusieurs acteurs dont on peut identifier l'appartenance à un groupe ethnique. Il se mesure donc par la proportion d'unités avec mention d'ethnicité. Les nouvelles canadiennes de tous les émetteurs ont une plus forte proportion d'unités avec mention d'ethnicité que d'unités sans mention. Il n'en reste pas moins que les unités avec mention d'ethnicité sont proportionnellement plus nombreuses dans les bulletins de langue française que de langue anglaise. On peut donc conclure que les émetteurs francophones manifestent vis-à-vis de l'appartenance ethnique comme telle un intérêt plus prononcé que ne le font les émetteurs anglophones.
2. L'ethnocentrisme fait appel à l'intérêt qu'un émetteur consacre à son propre groupe ethnique, plus précisément à la proportion de nouvelles que les émetteurs anglophones consacrent aux Canadiens anglais et que les émetteurs francophones consacrent aux Canadiens français. Les émetteurs anglophones comme les émetteurs francophones consacrent la plus forte proportion de leurs nouvelles canadiennes à leur propre groupe ethnique encore que l'intérêt pour ce genre de nouvelles ait tendance à être plus prononcé chez les diffuseurs de langue française. La différence entre le CTV et Radio-Canada n'est pas statistiquement significative et c'est en fait pour un même statut de propriété que l'émetteur francophone a un plus fort degré d'ethnocentrisme que l'émetteur anglophone.

3. L'intérêt pour le groupe ethnique autre que le leur est, pour les quatre émetteurs, moindre que leur intérêt envers leur propre groupe ethnique. C'est le poste anglais d'État qui accorde le plus haut degré d'attention au groupe ethnique autre que le sien, en l'occurrence les Canadiens français, encore que ces derniers ne soient l'objet que du cinquième des nouvelles canadiennes. Le CTV a consacré aux Canadiens français la même proportion (15 %) de nouvelles que Radio-Canada (14 %) et CFTM (12 %) consacrent aux Canadiens anglais. Faut-il parler, comme l'ont fait certains participants aux rencontres régionales organisées par la Commission, d'une surabondance de nouvelles sur « l'autre » culture? Il est bien difficile d'établir des critères de surabondance; toutefois, il faut nier celle-ci si l'on compare le degré d'intérêt à « l'autre » groupe à celui qu'on porte à son propre groupe.

4. Tous les émetteurs accordent aux événements où les Canadiens des deux groupes agissent de concert la même proportion de leurs nouvelles, soit trois ou quatre par 25 nouvelles. L'intérêt pour les événements qui concernent les deux groupes simultanément, mis en relation avec l'intérêt pour les événements qui ne concernent que l'un ou l'autre groupe, permet de juger du degré d'isolement des deux groupes. L'intérêt des émetteurs pour les activités conjointes est égal à leur intérêt pour les activités de « l'autre » groupe, mais est de beaucoup inférieur à celui qu'ils portent aux activités de leur propre groupe. En conséquence, le pourcentage des nouvelles qui rapportent les activités propres à l'un ou l'autre des deux groupes dépasse de beaucoup le pourcentage des nouvelles consacrées aux activités conjointes. Si l'on en croit les nouvelles télévisées, les Canadiens français et les Canadiens anglais seraient portés à se voir comme vivant dans des mondes parallèles plutôt qu'intégrés. N'est-ce pas là une autre manifestation du phénomène des deux solitudes, déjà exprimé maintes fois de plus d'une manière?

L'analyse vise principalement à présenter une image du genre d'activités propres aux Canadiens français, propres aux Canadiens anglais et communes aux deux groupes¹¹. Cette image comporte trois aspects : les domaines de la vie sociale qu'impliquent les activités, les fonctions que remplissent les acteurs et le lieu où se situent les activités¹².

Image des Canadiens anglais

Quelles sont, d'après les nouvelles, les sphères où les Canadiens anglais exercent le plus souvent leurs activités? Sur un éventail possible de 15 sphères, c'est à l'intérieur de cinq d'entre elles qu'il convient de classer un minimum de 67 % et un maximum de 84 % des nouvelles que les émetteurs consacrent aux Canadiens anglais (tableaux nos 25 à 28). Chacune d'elles a un taux de mention d'au moins 10 % et est dite importante comme composante de l'image des Canadiens anglais. Ces cinq sphères sont les suivantes : gouvernement et

fonction publique, politique de partis, justice, gouvernement et industrie — sauf pour le CTV — et faits divers — sauf pour CFTM. Trois de ces sphères sont reliées à la politique, une autre tient du sensationnel et la cinquième (la justice) tient à la fois de la politique et du sensationnel.

Si, à ces cinq sphères, on en ajoute trois autres, il est possible de rendre compte de 90 % des nouvelles consacrées aux Canadiens anglais par chacun des émetteurs. Le taux de mention de chacune de ces trois sphères est d'au moins 4 % pour trois des quatre émetteurs. Ces trois sphères sont les suivantes : accidents, sphère qui tient du sensationnel tout comme les faits divers, gouvernement et bien-être social, qui relève du secteur général de la politique, et industrie (secteur privé) — catégorie importante à CFTM —, qui introduit une préoccupation économique.

Sept des sphères d'activité préalablement établies se sont avérées inutiles à la classification des activités des Canadiens anglais telles que les décrivent les nouvelles télévisées. Des domaines aux implications sociales aussi importantes que l'éducation et le travail, avec ou sans participation gouvernementale, sont de ce nombre; il en est de même des domaines qui comportent des perspectives culturelles, tels les sciences, les arts, les lettres et la religion.

Un autre élément d'analyse permet de situer les activités dans leur cadre géographique. Nous retiendrons trois divisions territoriales : Ottawa, la province de Québec et les provinces anglophones. Pour l'instant, il faut écarter CFTM, pour qui la répartition des nouvelles selon le cadre géographique se distingue nettement des trois autres émetteurs. Ces derniers situent à Ottawa la plus grande proportion des activités des Canadiens anglais — du tiers à la moitié (voir les tableaux nos 48, 50 et 51) —, et à Québec, la plus petite proportion (de 3 à 13 %). Les provinces anglophones occupent une position intermédiaire et permettent de localiser entre le cinquième et le tiers des activités. Toutefois, à la CBC, les provinces anglaises sont aussi souvent qu'Ottawa témoins des activités des Canadiens d'expression anglaise. D'après CFTM, celles-ci prennent place d'abord au Québec (38 %), ensuite à Ottawa (28 %) et enfin dans les provinces anglaises (9 %).

Poursuivons la description des Canadiens anglais à l'aide des rôles qui les caractérisent dans toutes les activités qu'ils exercent¹³. Cinq rôles individuels et deux rôles de groupe prédominent. Quatre des rôles individuels sont à coloration politique : premier ministre, ministre, dirigeant d'associations politiques et haut fonctionnaire de même qu'un des deux rôles de groupe : les corps politiques. Le deuxième rôle de groupe, les entreprises privées, évoque des fonctions économiques tandis que le cinquième rôle individuel, le criminel, est un rôle marginal dit mineur dans le fonctionnement de la société. Les rôles mentionnés caractérisent de 67 à 75 % des mentions relatives aux individus et de 76 à 97 % des mentions relatives aux groupes (tableaux nos 33 à 36).

Si l'on se reporte aux hypothèses énoncées au chapitre premier et qui veulent que l'image d'un groupe ethnique soit différente lorsque diffère soit la langue de diffusion soit le statut de propriété des émetteurs, il faut bien conclure que ni l'une ni l'autre de ces deux caractéristiques des émetteurs n'influent sur l'image des Canadiens anglais, du moins dans les composantes analysées.

Image des Canadiens français

La grande majorité des activités des Canadiens français dont font état les nouvelles télévisées se classent à l'intérieur de six sphères (tableaux nos 25 à 28). À Radio-Canada, à la CBC et au CTV, ces six sphères groupent environ 90 % des nouvelles consacrées aux Canadiens français; à CFTM, le degré de concentration est moindre, soit 75 %. Le degré d'insistance sur chacune des six sphères est cependant loin d'être constant d'un émetteur à l'autre, et c'est entre émetteurs francophones et anglophones qu'il est intéressant de faire la comparaison.

Alors que le système de classification des activités offrait une possibilité de 15 sphères, les émetteurs anglophones considèrent que seulement trois d'entre elles sont importantes chez les Canadiens français. Ces trois sphères réunissent, à elles seules, les quatre cinquièmes des nouvelles. Le champ restreint des activités des Canadiens français devient particulièrement évident lorsque l'on constate qu'une des trois sphères, la justice, obtient un taux de mention de plus de 50 % (54 % à la CBC, 58 % au CTV). Les deux autres sphères obtiennent un taux de mention inférieur à 16 % mais supérieur à 10 %. Ce sont la politique de partis et le secteur « gouvernement et fonction publique ».

Les diffuseurs francophones envisagent les Canadiens français dans une perspective plus large et leur accordent cinq sphères importantes d'activité dont aucune ne détient plus du quart des nouvelles. Ces cinq sphères sont les suivantes : politique de partis, justice, faits divers, activités gouvernementales relatives à l'industrie et au travail.

Des six sphères qui servent à décrire la grande majorité des activités des Canadiens français, seulement deux, soit la justice et la politique de partis, sont considérées comme importantes à la fois par les émetteurs anglophones et par les émetteurs francophones. Toutefois, seule la politique de partis se voit accorder par les quatre émetteurs le même taux de mention. Quant au taux de mention de la justice, il est beaucoup plus élevé dans les nouvelles de langue anglaise que dans celles de langue française (54 et 58 % contre 13 et 23 %).

L'importance accordée aux quatre autres sphères varie selon que les émetteurs sont anglophones ou francophones et, en conséquence, ces sphères n'ont pas le même taux de mention chez les uns que chez les

autres. Le secteur « gouvernement et fonction publique » revient proportionnellement plus souvent dans les nouvelles de langue anglaise; les secteurs gouvernement-industrie, gouvernement-travail et faits divers reviennent proportionnellement plus souvent dans les nouvelles de langue française.

Les émetteurs francophones et anglophones se retrouvent dans une absence complète ou quasi-complète de nouvelles sur les secteurs à portée sociale : bien-être social, éducation — sauf à Radio-Canada —, travail (secteur privé) — sauf à CFTM — et sur les secteurs à portée culturelle : sciences, arts, lettres et religion.

L'influence de la langue de diffusion se fait aussi sentir quant aux lieux où se produisent les événements sélectionnés pour les bulletins d'information. Les proportions des activités des Canadiens français dont sont témoins le Québec et Ottawa ne sont pas les mêmes dans les nouvelles de langue anglaise que dans les nouvelles de langue française. En effet, d'après celles-ci, le Québec est le cadre presque exclusif des activités canadiennes-françaises (87 et 88 %) alors que, d'après celles-là, il en est le cadre principal mais non exclusif (46 et 50 %). Dans ce dernier cas, le partage se fait, dans des proportions qui favorisent le Québec, entre la province francophone et la capitale fédérale (46 et 50 % contre 26 et 37 %). Comme point de ressemblance entre les émetteurs, il faut noter qu'ils ne font presque jamais état des activités des Canadiens français qui résident dans les provinces anglophones.

À l'aide d'un dernier élément d'analyse, les rôles, nous pouvons dégager les fonctions qu'exercent les Canadiens français en tant qu'individus et en tant que groupes. En tant qu'individus, plus de la moitié et même les trois quarts de leurs fonctions se résument à l'aide de six rôles dont quatre sont à caractère politique : premier ministre, ministre, dirigeant d'associations politiques et haut fonctionnaire — sauf au CTV —; un autre est à caractère professionnel : le juge ou avocat — sauf à Radio-Canada — et un dernier témoigne d'un élément disfonctionnel dans l'organisation de la société : le criminel — sauf à Radio-Canada (tableaux nos 33 à 36). Deux sortes de groupe, dont les fonctions sont d'ordre politique, soit les corps politiques et les corps administratifs, rendent compte des mentions dans des proportions qui vont des deux tiers au trois quarts.

Un seul de ces rôles établit une distinction entre émetteurs anglophones et francophones : c'est celui de criminel, dont le taux de mention est beaucoup plus élevé chez les premiers que chez les deuxièmes. De 20 % qu'il est à la CBC et au CTV, il n'est que de 9 % à CFTM et que de 4 % à Radio-Canada. C'est donc dire que le criminel reçoit proportionnellement deux fois plus de mentions de la part des émetteurs anglophones que de CFTM et cinq fois plus que de Radio-Canada.

Image des rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais

Le modèle d'analyse permet de connaître les domaines de la vie sociale et le cadre géographique où prennent place les activités conjointes des Canadiens français et des Canadiens anglais. Il n'y a que deux sphères d'activité qui soient prépondérantes dans la description de ces activités. Ces deux sphères, qui sont le secteur « gouvernement et fonction publique » et la politique de partis, ne comptent pas les mêmes proportions de nouvelles d'un émetteur à l'autre (tableaux n^{os} 25 à 28). Ces proportions, prises individuellement ou groupées, n'établissent pas de démarcation entre émetteurs francophones et anglophones, entre émetteurs privés et d'État. À ces deux domaines de rencontre, le poste français privé et le réseau anglais d'État ajoutent la justice. Enfin, CFTM présente les faits divers comme une occasion de rencontre.

Les émetteurs, bien que différents quant à la langue de diffusion ou au statut de propriété, situent dans un même cadre géographique les activités que Canadiens français et Canadiens anglais exercent conjointement (tableaux n^{os} 48 à 51). Tous les émetteurs situent une bonne proportion de ces activités dans plus d'une région à la fois, phénomène qui se produit beaucoup plus souvent que pour les activités propres soit aux Canadiens français soit aux Canadiens anglais. En retournant aux données originales pour connaître les régions qui font simultanément l'objet d'une même nouvelle, on constate que, dans une proportion d'au moins 10 % (à la CBC) et qui atteint jusqu'à 31 % (à Radio-Canada), les rencontres se situent au Canada sans plus de précisions.

D'après les quatre émetteurs, quelles parties du Canada constituent un cadre de rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais? Trois d'entre elles méritent d'être mentionnées : Ottawa, le Québec et les provinces Atlantiques. De ces trois lieux de rencontre, le dernier mentionné est le moins important et n'obtient que 10 % des nouvelles. Dans les bulletins du CTV, la capitale fédérale obtient préséance sur la province francophone (34 % contre 9 %), alors que l'une et l'autre ont la même importance dans les bulletins de Radio-Canada (17 et 24 %) ainsi que dans les bulletins de la CBC (32 et 22 %). CFTM est à l'opposé du CTV en accordant au Québec priorité sur Ottawa (55 % contre 11 %).

Une ligne de démarcation : la langue de diffusion

Après avoir dégagé l'image que les émetteurs francophones et anglophones projettent des Canadiens français et des Canadiens anglais dans leurs activités propres et dans leurs activités communes, on peut conclure que le statut de propriété n'amène aucune différence dans les images étudiées¹⁴. Quant à la langue de diffusion, elle n'introduit pas de différence dans l'image des Canadiens anglais ni

dans l'image des rencontres entre Canadiens français et Canadiens anglais, alors qu'elle en introduit dans l'image des Canadiens français.

Quelles seraient donc les raisons de cet état de chose? Envisageons une première hypothèse dont les éléments se trouvent à la source même de la production des nouvelles. L'hypothèse se formule ainsi : en ce qui concerne un même groupe de Canadiens, une similitude dans les perceptions qu'entretiennent les journalistes francophones et anglophones pourrait expliquer une similitude dans les nouvelles que diffusent les émetteurs francophones et anglophones. Si l'on se fie au contenu des nouvelles, journalistes anglophones et francophones percevraient les Canadiens anglais de la même manière alors qu'ils percevraient les Canadiens français d'une manière différente.

Comment les journalistes perçoivent-ils les Canadiens anglais et les Canadiens français quant aux domaines d'activité qui leur conviennent le mieux, quant aux rôles qui les décrivent le mieux et quant au cadre géographique qui leur est propre? L'étude de Francine Chartrand-McKenzie permet d'aborder, quoique indirectement, cette question des perceptions. Elle présente l'image que les journalistes anglophones et francophones se font des Canadiens anglais et des Canadiens français à partir des quinze traits qui leur étaient soumis¹⁵. Ici, l'intention n'est pas de décrire les traits que les journalistes attribuent aux Canadiens anglais et aux Canadiens français mais de chercher à saisir les différences de perception entre journalistes anglophones et francophones.

Pour décrire les Canadiens anglais, les journalistes des deux groupes linguistiques choisissent six traits identiques : attachement à l'argent, civisme, pragmatisme, respect des libertés individuelles, sens de l'organisation, sens des affaires. Toutefois, à chacune de ces caractéristiques, ils n'attribuent ni le même indice de convenance — sauf pour l'attachement à l'argent — ni le même ordre de convenance comme le montre le tableau n° 61. De plus, les journalistes francophones ajoutent au tableau quatre autres caractéristiques : audace, individualisme, sens artistique, sens de la tradition. Pour décrire les Canadiens français, les journalistes anglophones choisissent sept caractéristiques (tableau n° 62) : attachement à l'argent, civisme, individualisme, religiosité, respect des libertés individuelles, sens artistique, sens de la tradition. Tout en souscrivant à ces sept caractéristiques, les journalistes francophones ajoutent à la description deux autres caractéristiques : anti-américanisme et audace. Pour trois des sept caractéristiques — civisme, religiosité et sens de la tradition — que choisissent les deux groupes de journalistes, l'indice de convenance est le même et pour l'une d'elles — le respect des libertés individuelles —, l'ordre de convenance est le même.

Si l'on admet que ces perceptions ont quelque influence sur le choix des nouvelles et sur la manière de les présenter, les émetteurs de langue différente devraient offrir, de l'un et l'autre groupes

de Canadiens, une image qui comporte des différences. Les différences relatives à l'image des Canadiens anglais pourraient même être plus grandes que les différences relatives à l'image des Canadiens français puisque les différences de perception entre les deux groupes de journalistes sont plus grandes par rapport aux Canadiens anglais que par rapport aux Canadiens français.

Ces données ne sont pas suffisantes pour démontrer que les journalistes de chacun des deux groupes linguistiques ne regardent pas d'un même oeil les Canadiens anglais ni les Canadiens français. Mais elles sont suffisantes pour interdire de penser que les journalistes francophones perçoivent les Canadiens anglais de la même manière que le font les journalistes anglophones. C'est pourtant ce que voudraient laisser croire les nouvelles que les émetteurs francophones et anglophones consacrent aux Canadiens anglais. Existerait-il un système de production des nouvelles qui empêche les différences de perception de se manifester lorsqu'il s'agit de rendre compte des activités des Canadiens anglais, alors qu'elles peuvent se manifester lorsqu'il s'agit des activités des Canadiens français?

Voilà une question qu'il n'est pas facile d'élucider. Je me contenterai de poser seulement quelques jalons. Les nouvelles étant un produit final, il serait plus qu'intéressant — ce serait même nécessaire — de retracer les diverses étapes de fabrication des nouvelles et d'étudier, à chacune de ces étapes, la quantité de nouvelles dévolues aux Canadiens français et aux Canadiens anglais et la façon dont elles sont présentées.

Comment se fait la collecte des nouvelles à la Presse canadienne, qui est une importante source de nouvelles sur les Canadiens? Les nouvelles sont transmises au bureau central de Toronto et aux bureaux régionaux, choisies et de nouveau transmises aux journaux et aux stations de radio et de télévision. Rappelons que la Presse canadienne est une coopérative dont l'un des six bureaux régionaux se trouve à Montréal. La tâche de ce dernier est de « couvrir » la province de Québec. Les cinq autres bureaux régionaux couvrent l'une ou l'autre des provinces anglaises. C'est ainsi qu'il semble facile d'imaginer que les nouvelles sur les Canadiens anglais sont en plus grande quantité que celles sur les Canadiens français. Cette hypothèse serait également confirmée par le type de travail qu'accomplit le personnel du service français. Celui-ci consacre une bonne partie de son temps à la traduction de nouvelles qui portent, dans des proportions inconnues, sur les étrangers, sur les Canadiens anglais et aussi sur les Canadiens français. Le personnel du service français se plaint, en effet, d'avoir à traduire de l'anglais au français des nouvelles qui portent sur des Canadiens français.

Comment les émetteurs francophones réussissent-ils à transmettre une plus grande quantité de nouvelles sur les Canadiens français que sur les Canadiens anglais, à transmettre une plus grande quantité de nouvelles sur les Canadiens français que ne le font les émetteurs anglophones, à diffuser une image des Canadiens français qui présente

des différences avec celle que diffusent les émetteurs anglophones? En choisissant toutes les nouvelles sur les Canadiens français que la Presse canadienne leur fournit? Ce pourrait être le cas de CFTM qui n'a pas ses propres reporters. En utilisant des reporters pour aller chercher de l'information sur les Canadiens français? Ce pourrait être le cas de Radio-Canada dont les reporters recueillent de 30 à 35 % des nouvelles¹⁶. Par quels moyens les émetteurs anglophones réussissent-ils à présenter des Canadiens français une image si différente de celle des émetteurs francophones? Par la sélection qu'ils opèrent dans les nouvelles de la Presse canadienne? Par les reportages qu'ils consacrent aux Canadiens français?

Comment expliquer que les émetteurs anglophones et francophones présentent une même image des Canadiens anglais, du moins par rapport aux composantes étudiées? Un des facteurs de similitude pourrait être la présence d'un système de traduction de l'anglais au français, système qu'on dit bien organisé et dont les journaux, les postes de radio et de télévision se disent satisfaits¹⁷. C'est ainsi que les journalistes anglophones fabriqueraient une image des Canadiens anglais et que les émetteurs francophones diffuseraient cette même image. Même chez les émetteurs francophones, il y aurait identité entre la culture où se vit l'événement et la culture à travers laquelle il est perçu. Mais le facteur de traduction n'est pas le seul qui explique la similitude puisque les émetteurs francophones font état d'un moins grand nombre d'activités des Canadiens anglais que ne le font les émetteurs anglophones. Le taux de sélection est donc plus fort chez les premiers que chez les deuxièmes et pourtant la sélection des nouvelles va dans le même sens. Pourquoi¹⁸?

Toutes les questions sur la méthode de sélection des nouvelles demeurent sans réponse. L'étude du contenu du produit final que constituent les nouvelles télévisées convainc plus que jamais de la nécessité de prêter attention au processus d'élaboration des nouvelles. Les résultats de la présente étude ne peuvent prendre toute leur signification que si on les éclaire par une étude des sources. Une telle étude devrait s'accompagner d'une étude sur les perceptions que les journalistes anglophones et francophones ont des Canadiens anglais et des Canadiens français¹⁹ et sur le lien qui unit les perceptions à la manière de présenter les événements.

S'il existe un lien entre les perceptions des journalistes et la rédaction des nouvelles, si, de plus, il existe un lien entre la présentation des nouvelles et les perceptions du grand public, faut-il laisser à la presse le soin d'assurer la confrontation de différentes perceptions? Ou faut-il plutôt se servir de la presse pour créer, par un système de traduction, une similitude de perceptions dans le grand public? Seuls ceux qui élaborent une politique de la presse pourront, en définitive, prendre position vis-à-vis de cette alternative.

1964

Samedi 4 avril
Mardi 14 avril
Vendredi 24 avril

Lundi 4 mai
Jeudi 14 mai
Dimanche 24 mai

Mercredi 3 juin
Samedi 13 juin
Mardi 23 juin

Vendredi 3 juillet
Lundi 13 juillet
Jeudi 23 juillet

Dimanche 2 août
Mercredi 12 août
Samedi 22 août

Mardi 1 septembre
Vendredi 11 septembre
Lundi 21 septembre

Jeudi 1 octobre
Dimanche 11 octobre

Mercredi 21 octobre
Samedi 31 octobre

Mardi 10 novembre
Vendredi 20 novembre
Lundi 30 novembre

Jeudi 10 décembre
Dimanche 20 décembre
Mercredi 30 décembre

1965

Samedi 9 janvier
Mardi 19 janvier
Dimanche 24 janvier

Mercredi 3 février
Samedi 13 février
Mardi 23 février

Vendredi 5 mars
Lundi 15 mars
Jeudi 25 mars

*A. La mention de nationalité**1. Application de l'élément d'analyse**a. Les agents de communication*

La mention de nationalité n'est pas applicable aux agents de communication de la nouvelle (annonceur, correspondant, etc.).

b. Nationalité inconnue

Lorsque la nationalité d'un acteur d'une nouvelle n'est pas mentionnée et ne peut se déduire avec certitude du contexte, on lui attribue le code « non applicable ».

Ex. : « Un homme a été assassiné rue St-Denis. »

« L'écrasement d'un avion à Ste-Thérèse a fait 118 victimes. »

c. Personnes indéterminées

La nationalité n'est pas applicable aux personnes indéterminées. Il y a « indétermination » chaque fois qu'une nouvelle réfère à des personnes qui ne sont pas des individus concrets, que l'on pourrait nommer, mais plutôt des abstractions ou des personnes sans identité précise, sans existence réelle.

Ex. : « Un bon policier doit... » Le mot « policier » ne désigne pas un individu concret mais une abstraction (un stéréotype).

« Certaines personnes préfèrent... »

« Les gens avisés pensent... »

« What do you do if... »

« Some water sports enthusiasts... »

d. Lieux géographiques

La mention de nationalité n'est pas applicable aux territoires internationaux — par exemple les océans — à l'espace et aux autres planètes.

Ex. : « La lune fait l'objet d'études... »

Un lieu mentionné uniquement comme cadre géographique d'un événement ne constitue pas une mention de nationalité.

Ex. : « M. Lesage a déclaré à la Nouvelle-Orléans... » La Nouvelle-Orléans, mentionnée seulement comme lieu où s'est faite la déclaration, ne reçoit pas de code de nationalité.

Par contre, un nom de lieu — pays, province, ville, etc. — comporte une mention de nationalité s'il désigne l'ensemble des habitants de ce lieu, leur gouvernement ou leur personnel administratif. Le nom de lieu peut alors être remplacé par une expression désignant ces personnes.

Ex. : « Le Canada participera à... » : nationalité canadienne, car « Le Canada » peut être remplacé par « les Canadiens », ou « le gouvernement canadien ».
 « M. Diefenbaker s'intéresse au Viêt-nam » : nationalité canadienne et étrangère-autre-qu'américaine, car il est question du Viêt-nam.

Un territoire pris comme entité juridique (et non seulement comme cadre géographique d'un événement) reçoit un code de nationalité.

Ex. : « Conflit à propos des eaux territoriales américaines... » : nationalité américaine.

e. Objets et abstractions

La mention de nationalité est applicable aux objets et aux abstractions lorsque ceux-ci sont explicitement présentés comme reliés à un pays ou à des citoyens de ce pays. Ainsi, la mention de nationalité s'applique si des termes désignant des objets ou des abstractions sont suivis d'un adjectif exprimant la nationalité et qui pourrait être remplacé par le « de » de possession et le substantif correspondant.

Ex. : « Les navires de guerre américains » : nationalité américaine, car ce sont les navires de guerre des Américains.
 « Les édifices du Parlement à Ottawa » : nationalité canadienne, car ce sont les édifices du gouvernement canadien.
 « La politique extérieure française » : nationalité étrangère-autre-qu'américaine, car il s'agit de la politique extérieure du gouvernement français.
 « Une machine de fabrication allemande » : nationalité non applicable, car l'adjectif de nationalité indique non l'appartenance, mais la provenance d'un objet; on attribue donc le code « non applicable ».

f. Code « non applicable »

Ce code ne se combine avec aucun autre et ne s'applique qu'aux unités d'énumération où rien ne constitue une mention de nationalité.

2. Expressions ayant trait à plusieurs pays

g. Relations extérieures

Lorsqu'il est question des relations extérieures d'un gouvernement, on code seulement la nationalité de ce gouvernement, à moins que les pays avec lesquels il entretient des relations ne soient explicitement nommés.

Ex. : « Les traités auxquels participe le Canada » : nationalité canadienne.
 « Le Canada conduit une entente commerciale avec la Russie... » : nationalité canadienne et étrangère-autre-qu'américaine.
 « M. Johnson défend la politique de son pays en Extrême-Orient... » : nationalité américaine.
 « M. Johnson défend l'attitude de son pays envers le Viêt-nam... » : nationalité américaine et étrangère-autre-qu'américaine.

h. Organisations internationales

Les organisations internationales sont codées « étrangères »; on ajoute le code « canadien » ou « américain » dans les cas où il y a une référence spéciale au Canada ou aux États-Unis.

Ex. : « L'O. N. U. », « l'O. T. A. N. », « G. A. T. T. », « les pays occidentaux » : nationalité étrangère-autre-qu'américaine,
 « La contribution du Canada à l'O. N. U. » : nationalité canadienne et étrangère-autre-qu'américaine.

S'il est question d'une personne détenant un poste à l'intérieur d'une telle organisation, on code la nationalité de cette personne.

B. La mention d'ethnicité

1. Application de l'élément d'analyse

a. Unités d'énumération

Cet élément d'analyse s'applique aux unités d'énumération codées, quant à la nationalité, « canadiennes exclusivement » ou « canadiennes-étrangères ». Il ne s'applique pas aux unités « étrangères » ni aux unités auxquelles le code de nationalité n'est pas applicable.

b. Unités « canadiennes-étrangères »

À l'intérieur des unités d'énumération « canadiennes-étrangères », seuls les Canadiens reçoivent un code d'ethnicité — qu'ils soient considérés individuellement ou associés à des non-Canadiens.

Ex. : « Le premier ministre canadien rencontre le président des États-Unis » : ethnicité anglaise, car seule l'ethnicité du ministre canadien est codée.
 « L'A. F. L. — C. I. O. — F. T. Q. » : sans mention de groupes ethniques canadiens, car cette union groupe des Américains et des Canadiens : un code d'ethnicité est donc attribué à l'association.

c. Agents de communication

La mention d'ethnicité ne s'applique pas aux agents de communication d'une nouvelle : agences de presse, journalistes, correspondants, annonceurs.

d. Personnes indéterminées

La mention d'ethnicité ne s'applique pas aux personnes indéterminées. Il y a « indétermination » chaque fois qu'une nouvelle renvoie

à des personnes qui ne sont pas des individus concrets, que l'on pourrait nommer, mais plutôt des abstractions ou des personnes sans identité précise.

Ex. : « Un bon policier doit... » Ici, « policier » ne désigne pas une personne concrète mais une abstraction (un stéréotype).
 « Certaines personnes préfèrent... »
 « Les gens avisés pensent... »
 « What do you do if you have... »
 « Some water sport enthusiasts... »

e. Personnes indirectement objets de nouvelle

La mention d'ethnicité n'est pas applicable aux personnes qui ne font qu'indirectement l'objet d'une nouvelle. Ainsi reçoivent le code « non applicable » les personnes ou groupes mentionnés seulement pour préciser la fonction d'un acteur ou pour identifier un objet. De même, lorsqu'un acteur est présenté comme agissant au nom d'une autre personne ou d'un groupe, seule l'ethnicité de l'acteur est codée.

Ex. : « M. Thibault, conseiller législatif pour l'Union Nationale » : ethnicité française.

« Le juge Dryer, président de la Commission fédérale de tutelle » : ethnicité anglaise.

Seuls M. Thibault et le juge Dryer reçoivent un code d'ethnicité — celle-ci n'est applicable ni à l'Union Nationale ni à la Commission fédérale, qui ne sont mentionnées que pour préciser les fonctions des acteurs.

« Le rapport Norris » : ethnicité non applicable.

« La proposition Lesage » : ethnicité non applicable.

MM. Norris et Lesage ne sont mentionnés que pour identifier les objets.

« Minister Hellyer laid a wreath on behalf of the federal government » : ethnicité anglaise, car l'ethnicité du gouvernement n'est pas codée car il est le groupe au nom duquel agit l'acteur.

f. Abstractions

La mention d'ethnicité s'applique aux abstractions, lorsque celles-ci renvoient implicitement à des personnes réelles.

Ex. : « Les relations canado-américaines » : sans mention de groupes ethniques canadiens.

« Les ententes fédérales-provinciales » : ethnicité française, ethnicité anglaise, sans mention de groupes ethniques.

g. Objets

Les objets reçoivent un code d'ethnicité s'ils sont explicitement mentionnés comme se rattachant au Canada ou à un de ses groupes ethniques.

Ex. : « Les édifices parlementaires à Ottawa » : sans mention de groupes ethniques canadiens.

h. Lieux géographiques

Les noms de lieu constituent une mention d'ethnicité s'ils désignent les citoyens de ce lieu, le gouvernement ou le personnel administratif; sinon ils reçoivent le code « non applicable ».

Ex. : « Montréal a entrepris... » : sans mention de groupes ethniques canadiens.

« ...dans la ville de Montréal... » : ethnicité non applicable.

i. Le code « non applicable »

Ce code ne se combine avec aucun autre et ne s'applique qu'aux unités d'énumération où rien ne constitue une mention d'ethnicité.

2. Ethnicité des individus

j. Nom et fonction de l'individu

Dans le codage de l'ethnicité des individus, trois cas peuvent se présenter:

— Le nom de l'individu est mentionné. Le code est alors appliqué d'après la consonance anglaise ou française du nom, à moins qu'il soit connu que celle-ci ne correspond pas à la langue maternelle de l'individu (auquel cas on code d'après la langue).

Ex. : « M. Lester B. Pearson » : ethnicité anglaise,

« M. Daniel Johnson » : ethnicité française.

— Le nom de l'individu n'est pas mentionné mais sa fonction précise l'est. Dans ce cas, il faut trouver le nom de l'individu et coder d'après la consonance de ce nom.

Ex. : « Le ministre provincial de l'Agriculture » : ethnicité française, car c'était en 1965 M. Alcide Courcy.

« Le président de la C. S. N. » : ethnicité française, car il s'agit de M. Marcel Pépin.

« Le premier ministre du Canada » : ethnicité anglaise, car c'était alors M. Lester B. Pearson.

— Le nom de l'individu n'est pas mentionné ni sa fonction précise. Seule est mentionnée une fonction générale qui ne permet pas d'identifier l'individu. Le code choisi est alors celui qui est attribué à la fonction, à moins que la nouvelle ne donne des indications de l'ethnicité de l'individu.

Ex. : « Un ministre fédéral est d'avis... » : sans mention de groupes ethniques canadiens,

« Un fonctionnaire du Québec a déclaré... » : ethnicité française.

La fonction générale de ministre ou de fonctionnaire ne permet pas de repérer un individu en particulier; le ministre et le fonctionnaire reçoivent donc le code rattaché à leur fonction.

« Un journaliste de Montréal a lancé la rumeur... » : sans mention de groupes ethniques canadiens, car la fonction générale de journaliste ne permet pas de trouver de qui il s'agit : le code attribué est donc celui d'habitant d'une ville canadienne.

« Certains journalistes de langue française de Montréal participeront... » : ethnicité française; même s'il est impossible d'identifier les individus, ils sont codés d'après l'ethnicité qui leur est attribuée dans la nouvelle.

3. *Ethnicité des groupes*

L'ethnicité d'un groupe est codée en fonction de l'ethnicité des membres qui constituent ce groupe. Si l'on peut considérer que tous les membres sont canadiens-français ou canadiens-anglais, l'ethnicité du groupe sera codée française ou anglaise. Si l'on ne peut faire cette supposition, le groupe sera codé comme sans mention de groupe ethnique.

Ex. : « Société St-Jean-Baptiste » : ethnicité française.

« Le Club Rotary » : sans mention de groupe ethnique.

« Le cabinet Robarts » : ethnicité anglaise.

« Le cabinet Lesage » : ethnicité française.

« Le cabinet Pearson » : sans mention de groupe ethnique.

C. *Les sphères d'activité*

1. *Application de l'élément d'analyse*

Cet élément d'analyse s'applique aux unités d'énumération codées, quant à la nationalité, « canadiennes exclusivement » et « canadiennes-étrangères ». Il ne s'applique pas aux unités exclusivement étrangères ni aux unités auxquelles la mention de nationalité n'est pas applicable.

2. *Distinction entre sphère d'activité et fonctions d'un individu*

La sphère d'activité se réfère à un secteur ou domaine d'activités. Quant aux fonctions, elles précisent à quel titre un individu agit à l'intérieur d'une sphère.

Ex. : « Un évêque se prononce contre le ministre de l'Éducation » : politique de partis. Cette unité d'énumération ne peut être classée dans la sphère « religion ». C'est à titre d'évêque que quelqu'un se prononce sur un sujet qui touche le domaine de la politique.

« Le premier ministre du Québec est en vacances à Miami » : loisirs. Cette unité ne peut être classée dans une des sphères relatives à la politique. C'est parce que l'individu est premier ministre (a une fonction publique) qu'on mentionne son activité dans le domaine des loisirs.

3. *Unité de contexte*

Le codeur se réfère à l'unité complète de nouvelle pour déterminer à quelle sphère appartient une unité d'énumération, lorsque les informations contenues dans une unité d'énumération ne sont pas suffisantes pour déterminer la sphère d'activité.

4. Une seule sphère d'activité par unité d'énumération

On ne choisit qu'une seule sphère d'activité pour chaque unité d'énumération où cet élément est applicable. Lorsque le codeur considère que plus d'une sphère est comprise dans une même unité d'énumération, il choisit la sphère que l'unité d'énumération met le plus en évidence.

5. Critères de choix entre économie et travail

Les unités d'énumération qui traitent de faits proprement économiques sont considérées comme relevant des secteurs public ou privé de l'économie : budget, investissements, financement, crédit, coûts de production, prix, valeur et volume de la production, évolution d'une entreprise ou d'une industrie, taxation, etc.

Les unités d'énumération qui traitent de l'organisation du travail, des transformations et des problèmes qu'entraîne, dans le monde du travail, l'évolution de la situation économique, sont considérées comme relevant des secteurs public ou privé du travail.

Lorsqu'une unité porte sur les aspects financiers et sociaux des problèmes du travail, le codeur choisit, en règle générale, la sphère que l'unité met le plus en évidence.

6. Critères de choix entre gouvernement et politique de partis

a. Débats à caractère partisan

Tout débat et toute activité d'une assemblée législative ou d'un conseil municipal sont classés dans une des catégories relatives au gouvernement et à la fonction publique, même s'ils ont un caractère nettement polémique ou partisan.

Des déclarations à caractère polémique ou partisan, faites en dehors d'une assemblée législative ou d'un conseil municipal, sont par contre classées dans la politique de partis même si leurs acteurs exercent une fonction gouvernementale.

b. Relations entre le gouvernement et le secteur privé

Les relations du gouvernement avec le secteur privé sont classées dans une des catégories relatives au gouvernement et à la fonction publique, lorsqu'il s'agit d'échanges qui passent à travers des canaux de communication officiels : mémoire présenté officiellement par une association à une commission royale d'enquête, à un ministère, à une assemblée législative, à un conseil municipal, etc.; délégation officielle, etc.

Les relations entre le gouvernement et le secteur privé tombent sous le chapitre de la politique de partis lorsqu'elles prennent la forme de critiques ou d'approbations du gouvernement par le secteur privé (ou inversement), de débats et de polémiques portés « sur la place publique », c'est-à-dire en dehors d'une assemblée législative ou d'un conseil municipal.

- Ex. : « Le ministre du Travail offre d'agir comme négociateur dans le conflit qui oppose la Noranda Mines à ses employés » : gouvernement-travail.
- « M. René Lévesque condamne l'attitude de la Noranda Mines » : politique de partis si la déclaration est faite hors de l'assemblée législative, mais gouvernement-travail dans le cas contraire.
- « La Fédération des collèges classiques présente un mémoire au ministre de l'Éducation » : gouvernement-éducation.
- « La F. C. C. dénonce l'attitude du ministre de l'Éducation » : politique de partis.

7. Critère de choix entre travail et bien-être social

Lorsqu'une unité traite de diverses mesures de sécurité sociale reliées aux problèmes du travail (assurance, assurance-chômage), elle est classée dans la sphère gouvernement et bien-être social.

8. Économie, travail, éducation : critères de choix entre le secteur privé et le secteur public

Chacun de ces domaines est subdivisé en deux sphères suivant que les activités dont il est question relèvent du secteur privé ou du secteur public.

Lorsque le secteur privé et le secteur public sont compris dans une même unité d'énumération, on applique l'une des deux règles suivantes :

Si les deux secteurs sont également concernés, on classe l'unité d'énumération dans une des catégories relatives au gouvernement et à la fonction publique. Une nouvelle concernant un mémoire sur le Code du travail présenté au gouvernement par une centrale syndicale sera classée dans la sphère gouvernement-travail.

Dans les autres cas, on classe l'unité d'énumération, en règle générale, dans le secteur qu'elle met le plus en évidence.

Ex. : Dans toute grève légale du secteur privé, la Commission des relations de travail intervient; parfois un ministre peut offrir d'agir personnellement comme médiateur. Si la nouvelle porte avant tout sur le conflit et ne mentionne l'intervention d'un agent gouvernemental que secondairement, par exemple comme une étape normale dans le processus de la grève, on code « travail (secteur privé) ». Par contre, si la nouvelle appuie plus sur l'intervention gouvernementale que sur le conflit lui-même, on code « gouvernement-travail ».

D. Le cadre géographique

1. Application de l'élément d'analyse

Cet élément d'analyse s'applique aux unités d'énumération codées, quant à la nationalité, « canadiennes exclusivement » ou « canadiennes-étrangères » mais non aux unités exclusivement étrangères ni

aux unités auxquelles la mention de nationalité n'est pas applicable. Ainsi, le lieu d'où parvient un reportage inclus dans une nouvelle n'est jamais codé.

Ex. : « Notre correspondant à Ottawa nous dit... » : aucun codage.

Les noms de lieu qui ne sont pas présentés comme le cadre géographique d'une action quelconque mais qui servent à préciser l'identité d'une personne ou à qualifier un objet ne sont pas codés.

Ex. : « Les collègues du Québec » : aucun codage.

« La Chambre de commerce de Montréal » : aucun codage.

Le cadre géographique s'applique aux événements futurs (projets, prévisions).

Ex. : « Ottawa a décidé ... lors de la prochaine assemblée générale de l'O. N. U. à New York » : Ottawa et États-Unis.

« Grève imminente à Montréal, Valleyfield et Drummondville » : province de Québec.

Par contre cet élément ne s'applique jamais aux événements hypothétiques ou fictifs.

Ex. : « Le gouvernement canadien devrait dédommager les cultivateurs d'Ontario »,

« On demande à toute personne qui apprendrait quelque chose à ce sujet de communiquer avec la Sûreté provinciale ».

Le code « non applicable » ne se combine avec aucun autre et n'est attribué qu'aux unités d'énumération où il n'y a aucune mention de cadre géographique.

2. Détermination du cadre géographique

Le cadre géographique n'a pas à être mentionné explicitement pour être codé, encore qu'il doive ressortir clairement du contexte de la nouvelle.

Ex. : « Le conflit qui sévit à la Presse... » : province de Québec.

Il n'est pas nécessaire toutefois que l'on puisse déduire du contexte un endroit précis car certaines des catégories de cadre géographique (catégories de base ou catégories obtenues par combinaison de celles-ci) sont elles-mêmes très vastes. Ainsi, on doit coder le cadre d'un événement dont le contexte indique seulement qu'il se passe quelque part au Canada ou quelque part en Europe, etc.

Ex. : « Les employés de la société canadienne G. M. se sont mis en grève » : Canada, On se sait pas si la grève se déroule au Québec, en Ontario ou dans une autre partie du Canada, mais il est sûr que c'est au Canada.

Lorsque deux codes, dont l'un englobe l'autre, sont applicables :

a. Si la nouvelle mentionne un endroit précis et un ou plusieurs endroits imprécis du Canada, on code l'endroit précis.

Ex. : « La Couronne l'a fait condamner après le meurtre d'un policier à Ville Saint-Laurent » : province de Québec. Les actes de la Couronne auraient le Canada comme cadre parce qu'on ne sait l'endroit précis du procès. On code donc l'endroit précis.

b. Si la nouvelle mentionne deux ou plusieurs endroits précis, dont l'un englobe l'autre ou les autres, on code le cadre le plus vaste.
Ex. : « À travers tout le Canada, on fête la Noël. À Montréal... » :
Canada.

Lorsque la nouvelle est faite d'une déclaration, on code à la fois le cadre de la déclaration et, s'il y a lieu, celui des événements sur lesquels porte la déclaration.

On ne doit pas présumer du cadre géographique d'après l'origine géographique ou le lieu de résidence des acteurs d'une nouvelle. La mention d'une personne ou d'un organisme ne constitue donc pas une mention de cadre géographique.

Une expression désignant l'ensemble d'un gouvernement (le gouvernement, Ottawa, les dirigeants canadiens, etc.) constitue une mention de lieu si ce gouvernement est présenté comme un agent (et non simplement comme un destinataire, un interlocuteur, etc.), et si la nouvelle n'indique pas par ailleurs que son action se déroule dans un cadre autre que la ville où siège ce gouvernement.

Ex. : « Québec vient de créer un comité interministériel » : province de Québec.

« Le Canada étudie la possibilité de contribuer davantage... » : Ottawa.

« ...a laissé entendre aux Communes qu'Ottawa pourrait changer sa politique vis-à-vis la Chine communiste » : Ottawa. La Chine n'est pas codée parce qu'elle n'est présentée ni comme un agent, ni comme le lieu où se déroule le fait rapporté dans la nouvelle.

« ...British Columbian communities made an appeal to the federal government » : cadre géographique non mentionné. Le gouvernement fédéral, présenté comme un interlocuteur et non un agent, n'est pas codé.

3. Combinaisons de catégories

Le code utilisé permet des combinaisons de toutes les catégories. Lorsque plusieurs des catégories sont comprises dans une même unité d'énumération, on utilise la somme des codes.

Ex. : Les Grands Lacs : Ontario et États-Unis.

L'Est du Canada : soit Québec, soit les provinces Atlantiques, soit celles-ci, Québec et Ontario.

L'Ouest du Canada : Prairies et Colombie-Britannique.

Le Centre du Canada : Québec et Ontario.

Le Canada : provinces Atlantiques, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique.

*E. Les rôles**1. Application de l'élément d'analyse**a. Unités d'énumération*

Cet élément d'analyse s'applique aux unités d'énumération codées, quant à la nationalité, « canadiennes exclusivement » ou « canadiennes-étrangères ». Il ne s'applique pas aux unités « étrangères », ni à celles auxquelles le code de nationalité n'est pas applicable.

b. Unités « canadiennes-étrangères »

À l'intérieur des unités d'énumération « canadiennes-étrangères », les rôles des Canadiens sont les seuls rôles codés; les rôles des groupes incluant à la fois des Canadiens et des étrangers sont codés tout comme les rôles des groupes exclusivement canadiens.

Ex. : « Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada » : seul le rôle du premier ministre canadien est codé.
« L'A. F. L. — C. I. O. — F. T. Q. » : le syndicat, groupant à la fois des Canadiens et des étrangers, reçoit le code approprié.

c. Rôle et ethnicité

Tout acteur à qui l'ethnicité n'est pas applicable reçoit également le code « non applicable » pour le rôle. Ainsi, ni l'ethnicité ni le rôle ne sont applicables :

- Aux personnes dont la nationalité est inconnue, c'est-à-dire qu'elle n'est pas mentionnée et ne peut se déduire avec certitude du contexte;
 - Aux agents de communication de la nouvelle (annonceurs, journalistes);
 - Aux personnes indéterminées. Il y a « indétermination » chaque fois qu'une nouvelle renvoie à des personnes qui ne sont pas des individus concrets, précis, que l'on pourrait nommer, mais plutôt des abstractions ou des personnes sans identité, sans existence réelle;
 - Aux personnes ou groupes qui ne font qu'indirectement l'objet d'une nouvelle. Ainsi reçoivent le code non applicable les personnes ou groupes qui ne sont mentionnés que pour préciser la fonction d'un acteur de la nouvelle ou pour identifier un objet. De même, lorsqu'un acteur d'une nouvelle est présenté comme agissant au nom d'une autre personne ou d'un groupe, seul le rôle de l'acteur est codé :
- Ex. : « M. Thibault, conseiller législatif de l'Union Nationale » : conseiller législatif.
« Le juge Dryer, président de la Commission fédérale de tutelle » : haut fonctionnaire.
Seuls M. Thibault et le juge Dryer reçoivent un code de rôle. Le rôle n'est pas applicable à l'Union Nationale ni à la Commission fédérale, qui ne sont mentionnées que pour préciser la fonction d'un acteur.
- « Le rapport Norris » : rôle non mentionné.
 - « La proposition Lesage » : rôle non mentionné.

MM. Norris et Lesage ne sont mentionnés que pour identifier des objets et leurs rôles ne sont pas codés.

« Minister Hellyer laid a wreath on behalf of the federal government » : ministre; le rôle du gouvernement n'est pas codé, car il n'est que le groupe au nom duquel agit l'acteur de la nouvelle;

— Aux lieux géographiques, lorsqu'ils désignent le cadre d'un événement ou qu'ils indiquent la nationalité ou la provenance d'un acteur ou d'un objet. L'ethnicité et le rôle ne s'appliquent donc que lorsqu'un nom de lieu désigne un groupe de citoyens ou un groupe administratif.

Ex. : « M. Lesage a déclaré à Montréal... » : premier ministre.

« Montréal a participé aux réjouissances de la S. S. J. B. » : citoyen.

Dans le premier cas, le rôle n'est pas applicable à Montréal, qui ne désigne que le cadre géographique d'une déclaration, et seul le rôle de M. Lesage est codé. Dans le deuxième cas, Montréal désigne un groupe de citoyens et reçoit un code de rôle.

« Canada's airways » : rôle non mentionné.

« Un médecin d'Ontario » : autre profession libérale.

Le rôle ne s'applique pas au Canada ou à l'Ontario, le premier terme désignant la nationalité, le second la provenance.

d. Rôles familiaux

Certains termes, désignant habituellement des rôles familiaux, sont parfois utilisés pour exprimer une autre caractéristique d'un acteur d'une nouvelle. Dans ces cas, on attribue le code « non applicable » si aucun autre rôle n'est mentionné.

Ex. : « Une grand-mère réussit un exploit sportif » : rôle non mentionné.

e. Expressions désignant des rôles indéterminés

Le code de rôle « non applicable » est attribué aux expressions qui désignent un ou plusieurs rôles indéterminés.

Ex. : « Une délégation du Manitoba s'est rendue... »

« Une mission commerciale canadienne ira... »

Dans les deux cas, il s'agit de rôles indéterminés, car le contexte ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une délégation gouvernementale, d'un groupe privé ou d'un groupe mixte.

f. Expressions qui sous-entendent plusieurs rôles

Lorsqu'une expression sous-entend plusieurs rôles déterminés sans que le contexte permette d'en détacher un, on attribue le code « non applicable ».

Ex. : « For several years, this day has heralded labour violence ».

L'expression « labour violence » peut désigner un rôle de syndicaliste ou celui d'ouvrier. Le contexte ne permettant pas d'opter pour l'un ou l'autre, le code « non applicable » est attribué.

2. Choix du rôle d'un acteur

g. Règle générale

Pour un même acteur, et à l'intérieur d'une seule unité d'énumération, il peut être fait mention de plusieurs rôles. On n'en code qu'un par personne. Le rôle choisi est celui que l'unité de nouvelle met davantage en évidence et qui explique pourquoi, à quel titre, une personne fait l'objet d'une nouvelle.

Ex. : « M. X, maire de Y, subit une attaque cardiaque » : maire.

Rôle majeur et rôle mineur sont ici en conflit; le rôle qui explique la mention de M. X dans une nouvelle — et par conséquent le rôle codé — est le rôle professionnel et non le rôle accidentel de la victime.

« M. Y, débardeur dans le port de Montréal, tué dans l'explosion d'un pétrolier » : victime. Rôles majeur et mineur sont ici aussi en conflit. C'est à titre de victime, et non d'ouvrier, que l'acteur de la nouvelle est mentionné. Le rôle codé est le rôle accidentel de victime.

« M. Chaput, chimiste et président du RIN, a déclaré... » : président d'association politique. Deux rôles majeurs sont ici mentionnés. À moins que le contexte n'indique le contraire, c'est à cause de son rôle d'association, et non de son rôle professionnel, que M. Chaput fait l'objet d'une nouvelle. Le rôle codé est donc le rôle d'association.

h. Rôle actuel, rôle passé, rôle éventuel

Une nouvelle peut avoir trait au rôle actuel d'un acteur, à son rôle passé ou à un rôle qu'il exercera éventuellement. Lorsque, dans une même unité d'énumération, le rôle actuel et le rôle passé ou éventuel d'un acteur sont mentionnés, le rôle codé est toujours le rôle actuel.

Ex. : « Mgr Lussier, recteur de l'U. de M., alors qu'il était membre de la Commission... » : gérant et administrateur.

« M. Marchand, ancien président de la C. S. N. et candidat à la députation dans... » : membre d'association politique.

« Deux anciens officiers de la Sûreté provinciale sont accusés... » : accusé.

Dans ces trois cas, le critère de choix est la préséance du rôle actuel sur le rôle passé.

« 10 000 travailleurs pourraient devenir chômeurs... » : autres rôles professionnels.

« Le professeur X, qui sera peut-être député de... » : autre profession libérale.

Dans ces deux derniers cas, le rôle actuel a préséance sur le rôle éventuel.

Lorsqu'une nouvelle mentionne le rôle passé d'un acteur mais non son rôle actuel, on code le rôle passé.

Ex. : « Former RCMP commissioner says... » : haut fonctionnaire.

Un rôle éventuel n'est jamais codé. Lorsqu'une nouvelle ne mentionne pour un acteur qu'un rôle éventuel, on lui attribue le code de rôle non applicable.

Ex. : « Un député demande la création d'une commission... » : député.
Le rôle de la commission étant éventuel, il n'est pas codé.

Une nouvelle peut attribuer une activité éventuelle à un acteur dont elle précise le rôle actuel. Dans une telle nouvelle, le rôle demeure toujours un rôle actuel et est codé comme tel.

Ex. : « Le gouvernement provincial entreprendra peut-être... » : corps politique. Même s'il est question d'une activité éventuelle, le rôle de gouvernement est un rôle actuel et codé comme tel.

i. Rôles religieux

Lorsque, pour un même acteur, un rôle religieux et un rôle professionnel sont mentionnés, on code le rôle professionnel.

Ex. : « Le frère Jérôme Desbiens, haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation... » : haut fonctionnaire.

j. Chefs des partis d'opposition

Lorsqu'il y a conflit entre le rôle de chef d'association politique et celui de député, c'est le premier qui est codé.

k. Rôles individuels et rôles de groupe

Il y a mention d'un rôle de groupe lorsque la nouvelle a trait à un groupe comme totalité, au moyen d'une expression-synthèse (et non par énumération). Lorsqu'il y a énumération des membres ou des sous-groupes et lorsqu'il y a référence seulement à un ou plusieurs membres du groupe (par exemple « l'exécutif »), il s'agit de rôles individuels.

Ex. : « Le cabinet Pearson » : corps politique; rôle de groupe.
« Pearson et ses ministres » : premier ministre et ministre; rôles individuels.

Certaines expressions désignant des groupes sont parfois utilisées dans un sens plus restreint et n'englobent en fait qu'une partie des membres. C'est l'unité de contexte qui détermine s'il y a référence à un groupe comme tel ou à certains de ses membres — et donc s'il faut coder un rôle de groupe ou un rôle individuel.

Ex. : « La Presse vient de rejeter la proposition Lesage » : gérant et administrateur; « La Presse » désigne les dirigeants seulement.

« ...workers have been laid off by General Motors » : autres rôles professionnels et gérant et administrateur.

« General Motors produit... » : entreprise privée; on désigne ici toute l'unité de production.

Lorsque le contexte ne permet pas de savoir s'il s'agit des dirigeants, d'un certain nombre de membres ou de tout le groupe, on code le rôle de groupe.

Ex. : « La Commission intermunicipale de Richelieu a présenté un mémoire... » : association politique.
 « ...une conférence devant le club Kiwanis-Laval à... » : autre association.

Il est impossible de savoir s'il s'agit de toute l'association ou d'un certain nombre de membres; on code donc le rôle de groupe.

l. Maisons d'enseignement privées

Le personnel administratif des maisons d'enseignement privées reçoit le code « gérant et administrateur ». Les maisons d'enseignement privées (considérées globalement) sont rangées parmi les entreprises privées.

m. Écoles publiques

Le personnel administratif des écoles publiques est rangé parmi les hauts fonctionnaires ou les fonctionnaires subalternes (autres rôles professionnels), selon le cas. Les commissions scolaires sont rangées parmi les corps administratifs municipaux.

n. Grévistes

Les grévistes et tous les travailleurs présentés comme suivant les directives d'une centrale syndicale, sont rangés parmi les membres d'une association syndicale.

Ex. : « Les employés de G. M. se sont mis en grève » : membres d'association syndicale.

« Les dirigeants de la C. S. N. ont décidé de limiter la grève des employés de... » : dirigeants et membres d'association syndicale.

o. Vedettes

Il peut y avoir conflit entre la catégorie de « vedette » et celles d'artiste ou de sportif professionnel (ou peut-être d'une autre catégorie de rôles majeurs). Ces derniers ne sont rangés parmi les vedettes que s'il est clair, d'après le contexte de la nouvelle, que leur popularité n'est pas basée exclusivement sur leur valeur professionnelle.

Lorsqu'une nouvelle a trait à des aspects de la personnalité ou du mode de vie qui n'ont qu'un lien indirect avec la profession, on peut conclure qu'il y a « vedettisation » de l'artiste ou du sportif; de même, si la nouvelle concerne des manifestations collectives d'admiration, voire de fanatisme, à l'égard de ces personnes (mises à part les manifestations « régulières » — applaudissements, ovations — qui ont habituellement cours lors d'un spectacle ou d'une compétition) : informations, romancées ou non, sur la vie privée de l'artiste ou du sportif; « fan clubs »; scènes « d'hystérie collective » au cours d'un spectacle, etc.

En somme, il y a « vedettisation » lorsque la nouvelle est teintée d'un certain sensationnel et souligne le caractère de modèle, d'idéal ou tout simplement de phénomène, dans des domaines débordant la sphère professionnelle,

3. Nombre et choix des rôles codés

p. Nombre de rôles par unité d'énumération

Trois rôles différents attribués à trois acteurs différents, peuvent être codés par unité d'énumération. Lorsqu'un seul rôle, joué par un ou plusieurs acteurs, est mentionné, il est codé dans l'espace « premier rôle ». Les espaces « second rôle » et « troisième rôle » reçoivent alors le code « non applicable ».

Lorsque plus d'un acteur joue des rôles différents, les rôles sont placés dans l'espace « premier rôle », « second rôle » ou « troisième rôle » selon un ordre croissant de « grandeur » qui correspond au code. S'il n'y a que deux rôles à coder, l'espace « troisième rôle » reçoit le code « non applicable ».

q. Choix des rôles

Lorsque plus de trois rôles différents sont mentionnés dans une même unité d'énumération, on code les trois que l'unité de nouvelle met davantage en évidence.

F. Attribution de l'ethnicité aux rôles

La présente étape a pour objet d'obtenir une répartition des rôles par groupe ethnique. Elle consiste à trouver, pour chacun des rôles déjà codés, l'ethnicité de celui ou de ceux qui l'exercent.

Pour chacun des codes définitifs de rôle, repérer dans l'unité d'énumération le ou les acteurs à qui ce code de rôle a été attribué. Pour le trouver, on se référera aux règles utilisées lors du codage des rôles.

Cette première démarche est effectuée pour tous les codes de rôle y compris le code « non applicable ». Ce code peut, en effet, avoir été attribué parce qu'aucun acteur n'est mentionné, auquel cas l'ethnicité n'est pas applicable. Il peut aussi avoir été attribué parce qu'aucun code de rôle n'est applicable à l'acteur mentionné; dans ce dernier cas, il se peut qu'un code d'ethnicité soit applicable à l'acteur.

À l'acteur ou aux acteurs qui exercent le rôle codé, attribuer un code d'ethnicité, en se servant des mêmes règles que lors du codage de l'ethnicité de même que du code définitif d'ethnicité attribué à l'unité d'énumération. Un même rôle peut être joué par un ou plusieurs acteurs d'un même groupe ethnique ou de différents groupes ethniques.

Si un code de rôle convient à un seul acteur, on code l'ethnicité de cet acteur. Si un code de rôle convient à plusieurs acteurs d'un même groupe ethnique, on code l'ethnicité de ce groupe. Si un code de rôle convient à plusieurs acteurs de différents groupes ethniques, on code la somme des différents codes d'ethnicité attribuables aux acteurs qui exercent le même rôle.

Ex. : « Les gouvernements fédéral et provinciaux ». Rôle : corps politique.

Ethnicité du rôle : ethnicité française, ethnicité anglaise, sans mention de groupes ethniques.

Comparer le code d'ethnicité correspondant à chaque rôle au code global d'ethnicité de l'unité d'énumération. Le code d'ethnicité correspondant à un rôle peut être égal au code global d'ethnicité ou plus petit que lui, mais jamais plus grand. Par ailleurs, la somme des codes d'ethnicité attribués aux différents rôles peut être inférieure, égale ou supérieure au code global d'ethnicité.

Le codage s'est fait directement sur des feuilles mécanographiques à raison d'une feuille par unité d'énumération. Après avoir décidé de la catégorie pertinente, il fallait trouver le code correspondant à la catégorie et inscrire ensuite le nombre dans la ou les colonnes réservées à l'élément codé. Cette façon de procéder éliminait les risques d'erreurs reliés à la perforation des cartes. La qualité des données reposait donc sur la qualité du travail des codeurs.

Les éléments d'analyse à coder étant relativement nombreux et complexes, il y avait danger de confusion entre les catégories des divers éléments. Pour cette raison, nous avons reporté en plusieurs étapes la formation des codeurs :

Identification de l'unité et mention de nationalité;
Mention d'ethnicité;
Sphères d'activité;
Cadre géographique;
Rôles;
Attribution de l'ethnicité aux rôles.

La formation des codeurs a débuté par des explications générales sur la nature du travail à effectuer. Le superviseur a défini les termes suivants : bulletin de nouvelle, unité de contexte, unité d'énumération, feuille de codage et il a expliqué la façon d'utiliser les listes de codes et d'inscrire les codes sur la feuille de codage.

La technique consistait à accepter comme norme le choix de la majorité. Seuls les codeurs devaient donc choisir le code qui décrivait l'unité d'énumération. Le superviseur demeurait toutefois à la disposition des codeurs pour discuter des nouvelles ambiguës et pour leur fournir les renseignements nécessaires à l'application des règles de codage.

Chacune des étapes du codage a débuté par la lecture et la discussion des textes se rapportant à l'élément à coder. Ces textes portaient sur la définition de l'élément et les règles précises de codage. Le superviseur et les codeurs faisaient un premier essai en

codant ensemble un certain nombre d'unités d'énumération choisies spécialement pour la formation et en discutant les difficultés propres à chacune des unités. Ensuite, les codeurs codaient, séparément, un certain nombre d'autres unités d'énumération. Il y avait, enfin, comparaison des codes et discussion de tous les cas où l'accord n'était pas parfait entre les codeurs ou entre les codeurs et le superviseur. Ces deux dernières opérations ont été répétées jusqu'à ce que le taux de fiabilité fût jugé suffisant, soit au moins 80 %. Pour chacune des étapes du codage, la durée de la formation s'établit comme suit :

Étape	Durée
Identification de l'unité et mention de nationalité	Une journée et demie
Mention d'ethnicité	Une journée
Sphères d'activité	Une journée et demie
Cadre géographique	Une journée
Rôles	Deux journées
Attribution de l'ethnicité aux rôles	Une demi-journée

Le degré de fiabilité indique dans quelle mesure les catégories choisies correspondent aux réalités exprimées. Les codeurs sont les juges. Le degré de fiabilité s'exprime par la proportion d'unités d'énumération objets d'un choix majoritaire. Un choix est majoritaire lorsque plus de la moitié des codeurs font le même choix. La technique du code majoritaire, appliquée à la présente analyse, est décrite aux pages 27 et 28.

Comment, à partir des tableaux, juger de la valeur des résultats? Théoriquement, nous pourrions utiliser deux points de repère : un test statistique et une comparaison avec d'autres travaux dont la valeur est effectivement reconnue.

Bien que nous ayons consulté de nombreux ouvrages, nous n'avons trouvé aucun barème qui convienne à la technique du choix majoritaire. Nous devons donc nous résigner à un critère qui ne fournit qu'une évaluation indirecte des résultats. Nous prendrons celui de la non-réponse dans les enquêtes avec échantillons préétablis. Il est généralement accepté qu'un taux de réponse de 80 % produit des résultats valables, encore qu'il y ait, même alors, possibilité d'errer sur la valeur des résultats. Acceptons toutefois qu'un taux de fiabilité de 80 % produise des résultats valables. En appliquant ce barème aux tableaux qui suivent, il faut se rappeler, dans les cas où le taux de fiabilité est inférieur à 80 %, que la valeur des résultats est d'autant moins affectée que le nombre de nouvelles comprises dans une catégorie est moins élevé.

Tableau A Fiabilité des mentions de nationalité
 Pourcentage des unités d'énumération, classées par catégorie de nationalité et par émetteur, qui ont été affectées à la catégorie par une majorité de codeurs

Mention de nationalité	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Toutes les mentions	97	4 670	97	1 232	98	1 072	97	1 415	98	951
Canadienne	99	1 841	98	479	99	715	98	390	99	257
Canadienne et étrangère	95	548	94	128	93	138	96	161	95	121
canadienne-américaine	92	103	94	16	90	29	97	35	87	23
canadienne-autre	97	396	95	108	97	97	98	102	97	89
canadienne-américaine-autre	82	49	50	4	67	12	88	24	100	9
Étrangère	98	2 201	98	611	99	203	98	829	99	558
américaine	97	594	96	124	98	51	97	276	99	141
autre	99	1 222	98	379	99	111	99	417	99	315
américaine-autre	98	387	96	108	100	41	99	136	98	102
Non applicable	60	60	64	14	75	16	57	35	53	15

Tableau B Fiabilité des mentions d'ethnicité
 Pourcentage des unités d'énumération, classées par catégorie d'ethnicité et par émetteur, qui ont été affectées à la catégorie par une majorité de codeurs

Mention d'ethnicité	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Toutes les mentions	90	2 390	89	607	89	853	91	552	89	378
Française	89	883	88	280	89	443	90	102	88	58
Anglaise	91	563	92	101	92	113	90	189	89	160
Française-anglaise	90	296	89	83	93	99	90	71	86	43
Autre	85	41	86	14	80	5	100	8	79	14
Sans mention	93	562	93	118	91	170	96	174	93	100
Non applicable	41	45	46	11	48	23	25	8	33	3

Tableau C Fiabilité des mentions de sphère d'activité
 Pourcentage des unités d'énumération, classées par sphère d'activité et par émetteur, qui ont été affectées à la catégorie par une majorité de codeurs

Sphère d'activité	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Toutes les sphères	87	2 389	87	606	85	853	91	552	89	378
Gouvernement-fonction publique	92	558	87	133	88	116	97	176	95	133
Gouvernement-industrie-commerce-finance	84	224	85	78	85	81	83	47	83	18
Gouvernement-travail	80	111	86	49	88	42	33	12	75	8
Gouvernement-bien-être social	82	62	88	16	69	13	81	21	92	12
Gouvernement-éducation	95	39	95	19	93	15	100	3	100	2
Justice	95	391	93	54	95	153	97	112	93	72
Politique de partis	79	354	85	115	74	123	85	73	68	43
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	80	88	100	14	71	44	87	15	80	15
Travail (secteur privé)	85	61	90	19	82	33	100	4	80	5
Éducation	39	13	-	-	39	13	-	-	-	-
Religion	100	26	100	11	100	10	100	2	100	3
Sciences-arts-lettres	75	51	43	7	76	37	100	1	100	6
Sports-loisirs	95	20	100	1	83	6	100	10	100	3
Accidents	96	128	82	28	100	58	100	23	100	19
Faits divers	86	263	84	62	84	109	87	53	90	39

- Aucun cas.

Tableau D Fiabilité des mentions de cadre géographique
 Pourcentage des unités d'énumération, classées selon le cadre géographique et par émetteur, qui ont été affectées à la catégorie par une majorité de codeurs

Cadre géographique	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Tous les cadres	87	2 389	87	607	92	853	83	551	82	378
Canada	89	1 983	90	514	94	757	84	423	84	289
Ottawa	84	375	80	79	93	68	82	127	85	101
Québec	96	996	96	295	98	575	87	78	96	48
Régions anglophones	91	258	92	59	90	21	93	117	89	61
Provinces Atlantiques	96	80	88	26	100	7	100	36	100	11
Ontario	85	82	83	12	89	9	83	42	89	19
Prairies	91	54	100	9	100	2	95	21	82	22
Colombie-Britannique	95	42	100	12	67	3	100	18	89	9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	100	7	100	1	-	-	100	5	100	1
Autre	74	347	78	80	74	93	73	96	72	78
Canada et États-Unis	66	65	73	15	53	15	79	19	56	16
Canada et autres pays	75	161	67	45	83	36	74	47	79	33
Canada, États-Unis et autres pays	74	27	75	4	83	6	78	9	63	8
États-Unis	71	14	*	1	100	3	83	6	50	4
Autres pays	89	105	83	24	83	23	94	34	92	24
États-Unis et autres pays	60	5	100	1	*	1	67	3	-	-
Non applicable	66	29	100	3	67	12	50	10	75	4

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau E Fiabilité des mentions de rôle
 Pourcentage des unités d'énumération, classées par catégorie de rôle et par émetteur, qui ont été affectées à la catégorie par une majorité de codeurs

Rôles	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Tous les rôles	82	4 470	83	1 173	81	1 607	81	1 000	84	690
<i>1. Rôles individuels majeurs</i>										
<i>a. Rôles professionnels</i>										
Premier ministre	94	322	93	104	95	84	89	75	100	59
Ministre	94	414	91	122	94	126	95	99	97	67
Député	90	134	95	37	95	42	79	28	85	27
Haut fonctionnaire	82	223	79	48	88	78	77	69	79	28
Autres rôles politiques	91	93	100	25	83	46	100	12	100	10
Religieux	78	49	83	18	65	23	100	5	100	3
Juge, avocat	86	96	94	17	76	51	100	17	100	11
Autres professions libérales	76	89	80	25	67	36	87	15	85	13
Gérant et administrateur	69	84	74	19	70	47	58	12	67	6
Professions para-libérales	80	84	85	27	83	23	76	21	69	13
Travailleur des services publics	86	255	84	50	94	78	72	74	96	53
Chômeur	100	14	100	4	100	2	100	5	100	3
Autres professions	68	111	74	27	63	41	71	31	58	12
<i>b. Rôles d'association</i>										
Dirigeant d'associations syndicales	82	49	86	21	76	21	75	4	100	3
Membre d'associations syndicales	73	71	75	28	70	37	100	3	66	3

Tableau E (suite)

Rôles	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Dirigeant d'associations politiques	88	233	82	73	92	66	90	59	91	35
Membre d'associations politiques	51	53	50	10	67	12	37	19	58	12
Dirigeant d'autres associations	61	64	44	9	57	44	75	4	100	7
Membre d'autres associations	29	21	17	6	25	12	67	3	-	-
<i>2. Rôles individuels mineurs</i>										
Citoyen	69	222	77	56	73	77	61	49	63	40
Criminel	92	228	93	30	94	82	91	66	88	50
Victime	86	141	79	24	92	71	81	27	79	19
Titres de parenté	79	58	92	12	78	18	80	15	69	13
Autres	36	53	15	13	41	22	43	7	45	11
<i>3. Rôles de groupe</i>										
Corps politiques	84	560	85	163	81	150	87	142	86	105
Corps administratifs	82	294	88	80	81	120	77	53	83	41
Associations syndicales	77	61	74	19	80	30	88	8	50	4
Associations professionnelles	76	29	100	6	72	18	100	1	50	4
Associations économiques	75	16	100	4	64	11	-	-	100	1
Associations politiques	58	135	67	43	58	45	47	32	53	15
Autres associations	84	57	89	9	94	32	50	10	83	6
Entreprises privées	78	157	77	44	69	62	83	35	75	16

- Aucun cas.

Tableau F Fiabilité de l'attribution de l'ethnicité aux rôles
 Pourcentage des unités d'énumération, classées par catégorie de rôle et par émetteur, qui ont fait l'objet d'un choix majoritaire par les codeurs dans l'attribution de l'ethnicité

Rôles	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Tous les rôles	88	4 677	89	1 248	88	1 666	88	1 035	89	728
<i>1. Rôles individuels majeurs</i>										
<i>a. Rôles professionnels</i>										
Premier ministre	96	350	97	113	94	90	95	83	97	64
Ministre	96	427	96	124	96	130	92	102	99	71
Député	81	144	83	41	86	44	67	30	86	29
Haut fonctionnaire	89	228	81	53	86	79	97	68	89	28
Autres rôles politiques	91	97	78	27	100	47	77	13	100	10
Religieux	81	53	89	19	76	25	100	5	50	4
Juge, avocat	78	103	72	18	74	57	88	17	91	11
Autres professions libérales	89	91	92	26	86	37	100	15	77	13
Gérant et administrateurs	89	62	100	20	87	23	69	13	100	6
Professions para-libérales	83	109	78	27	89	45	91	22	67	15
Travailleur des services publics	92	262	96	50	91	82	93	74	89	56
Chômeur	100	14	100	4	100	2	100	5	100	3
Autres professions	87	113	96	26	90	40	74	35	92	12
<i>b. Rôles d'association</i>										
Dirigeant d'associations syndicales	98	49	100	21	95	21	100	4	100	3
Membre d'associations syndicales	89	72	93	28	84	38	100	3	100	3

Tableau F (suite)

Rôles	Tous les émetteurs		Radio-Canada		CFTM		CBC		CTV	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Dirigeant d'associations politiques	88	242	96	75	92	66	84	62	69	39
Membre d'associations politiques	66	53	80	10	75	12	60	20	54	11
Dirigeant d'autres associations	91	67	89	9	91	44	67	3	100	11
Membre d'autres associations	83	23	83	6	86	14	67	3	-	-
<i>2. Rôles individuels mineurs</i>										
Citoyen	89	224	88	60	85	75	90	49	95	40
Criminel	91	231	89	28	85	85	100	67	90	51
Victime	91	148	100	25	88	78	85	26	100	19
Titres de parenté	97	60	92	13	100	18	100	15	93	14
Autres	94	50	100	12	90	20	100	6	92	12
<i>3. Rôles de groupe</i>										
Corps politiques	82	649	82	204	79	173	80	157	86	115
Corps administratifs	91	296	91	80	91	121	92	53	90	42
Associations syndicales	77	64	79	19	67	33	100	8	100	4
Associations professionnelles	97	29	83	6	100	18	100	1	100	4
Associations économiques	94	16	100	4	91	11	-	-	100	1
Associations politiques	89	133	90	42	91	45	84	31	87	15
Autres associations	84	57	70	10	90	30	73	11	100	6
Entreprises privées	84	161	79	48	86	63	85	34	88	16

- Aucun cas.

Tableaux relatifs au chapitre II	n ^{os} 1 à 8
Tableaux relatifs au chapitre IV	n ^{os} 9 à 17
Tableaux relatifs au chapitre V	n ^{os} 18 à 22
Tableaux relatifs au chapitre VI	n ^{os} 23 à 28
Tableaux relatifs au chapitre VII	n ^{os} 29 à 47
Tableaux relatifs au chapitre VIII	n ^{os} 48 à 59
Tableaux relatifs au chapitre IX	n ^{os} 60 à 62

Tableau 1 Auditoire total et auditoire francophone du réseau français de télévision de Radio-Canada, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966

	Population		Auditoire du réseau français de télévision			
	(en milliers)		Total		Francophone	
	Nombre (en milliers)	%	Nombre (en milliers)	%	Nombre (en milliers)	%
Canada	19 785		7 521	38	5 511	28
Terre-Neuve	501		1	*	**	*
Île-du-Prince-Édouard	108		-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	759		25	3	5	1
Nouveau-Brunswick	626		319	51	202	32
Québec	5 712		5 601	98	4 901	86
Ontario	6 832		918	13	341	5
Manitoba	959		657	69	62	6
Saskatchewan	953		-	-	-	-
Alberta	1 456		-	-	-	-
Colombie-Britannique	1 838		-	-	-	-

Source : Radio-Canada, Service de la statistique, « Le rayonnement de la télévision au Canada », Ottawa, 1966, tableaux nos 2-1 et 2-2.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Quantité négligeable.

- Aucun cas dans la catégorie correspondante.

Tableau 2 Auditoire total et auditoire anglophone du réseau anglais de télévision de Radio-Canada, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966

	Auditoire du réseau anglais de télévision			
	Population (en milliers)		Anglophone	
	Total	%	Nombre (en milliers)	%
Canada	19 785	88	17 343	74
Terre-Neuve	501	78	392	78
Île-du-Prince-Édouard	108	90	96	89
Nouvelle-Écosse	759	98	740	97
Nouveau-Brunswick	626	94	492	79
Québec	5 712	73	1 879	33
Ontario	6 832	98	6 517	95
Manitoba	959	90	844	88
Saskatchewan	953	82	770	81
Alberta	1 456	89	1 278	88
Colombie-Britannique	1 838	92	1 668	91

Source : Radio-Canada, Service de la statistique, « Le rayonnement de la télévision au Canada », Ottawa, 1966, tableaux nos 1-1 et 1-2.

Tableau 3 Auditoire total et auditoire anglophone du réseau de télévision CTV, en nombres et en pourcentages de la population — Canada et provinces, estimations au premier janvier 1966

	Auditoire du réseau CTV			
	Population (en milliers)		Anglophone	
	Total	%	Nombre (en milliers)	%
Canada	19 785	61	10 290	52
Terre-Neuve	501	52	258	52
Île-du-Prince-Édouard	108	—	—	—
Nouvelle-Écosse	759	54	410	54
Nouveau-Brunswick	626	*	1	*
Québec	5 712	59	1 701	30
Ontario	6 832	73	4 871	71
Manitoba	959	68	633	66
Saskatchewan	953	24	228	24
Alberta	1 456	66	949	65
Colombie-Britannique	1 838	68	1 237	67

Source : CTV.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

Tableau 4 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de la programmation après 18 h consacré à chaque catégorie — CBFT et CBMT, avril-mai 1960

Émissions d'information	CBFT		CBMT	
	A	B	A	B
Connaissance de l'actualité	36	14	42	9
Connaissance du monde, des faits naturels et sociaux	37	15	31	7
Connaissance des idées	27	11	27	6
Total	100	40	100	22
Heures de diffusion par semaine	16 h 40	41 h 50	10 h 25	46 h 10

Source : Service des recherches de Radio-Canada, document polycopié, novembre 1960.

Tableau 5 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — CBFT et CBMT, saison d'hiver 1961-1962

Émissions d'information	CBFT		CBMT	
	A	B	A	B
Connaissance de l'actualité	30	13	36	8
Connaissance du monde, des faits naturels et sociaux	50	22	46	10
Connaissance des idées	20	9	18	4
Total	100	44	100	22
Heures de diffusion par jour	5 h 16	11 h 59	2 h 17	10 h 24

Source : Gérard Malo, « Une étude de l'adaptation de Radio-Canada à la concurrence d'un poste privé : les programmes des postes CBFT et CFTM », thèse de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1964.

Tableau 6 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie - Quatre groupes de stations, heures d'écoute de l'auditoire général¹, semaine du 15 au 21 janvier 1956

	Stations							
	Anglaises d'État		Anglaises privées		Françaises d'État		Françaises privées	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Connaissance de l'actualité	21	7	27	7	15	6	26	8
Connaissance du monde, des faits naturels et sociaux	65	23	63	17	78	31	64	19
Connaissance des idées	14	5	10	3	7	3	10	3
Total	100	35	100	27	100	40	100	30
Heures de diffusion pour la période	9 h 48	28 h 06	6 h 54	25 h 36	10 h 30	26 h 12	6 h 04	20 h 12

Source : Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, *Analyse des émissions*, pp. 98 et 101.

1. Heures de l'auditoire général : du lundi au vendredi, de 18 h 30 à 21 h; le samedi et le dimanche, de l'ouverture du poste à 21 h.

Tableau 7 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — Quatre groupes de stations, heures d'écoute de l'auditoire adulte¹, semaine du 15 au 21 janvier 1956

	Stations							
	Anglaises d'État		Anglaises privées		Françaises d'État		Françaises privées	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Connaissance de l'actualité	26	5	38	7	26	7	46	11
Connaissance du monde, des faits naturels et sociaux	45	9	38	7	51	13	40	10
Connaissance des idées	28	6	24	5	23	6	14	4
Total	100*	20	100	19	100	26	100	25
Heures de diffusion pour la période	4 h 54	24 h 24	4 h 18	22 h 30	4 h 36	17 h 36	4 h 30	17 h 54

Source : Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, *Analyse des émissions*, pp. 112 et 114.

1. Les heures d'écoute des adultes : chaque jour de la semaine de 21 h à la fermeture du poste.

* Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 8 A. Répartition en pourcentage, entre trois catégories, du temps consacré aux émissions d'information; B. Pourcentage de l'ensemble de la programmation consacré à chaque catégorie — Huit stations, 7 au 13 mars 1965¹

Émissions d'information	CBFT		CFTM		CBLT		CFTO		CBOT		CJOH		CBUT		CHAN	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nouvelles et commentaires	18	7	30	7	20	8	25	7	20	8	36	9	21	8	32	7
Autres	82	33	70	16	80	33	75	21	80	33	64	16	79	30	68	15
Total	100	40	100	23	100	41	100	28	100	41	100	25	100	38	100	22

Source : Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, document polycopié, du 15 février 1966 (ce document ne donne pas la durée totale des émissions).

1. 7 au 13 février 1965 pour CBFT et CFTM.

Tableau 9 Répartition en pourcentage, selon la mention de nationalité, des nouvelles télévisées — Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV

Mention de nationalité	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV
Canadienne	39	67	28	27
Canadienne-étrangère	10	13	11	12
Canadienne-américaine	1	3	2	2
Canadienne-autre	9	9	7	9
Canadienne-américaine-autre	*	1	2	1
Étrangère	50	19	59	59
Américaine	10	5	20	15
Autre	31	10	29	33
Américaine-autre	9	4	10	11
Non applicable	1	1	2	2
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>1 232</i>	<i>1 072</i>	<i>1 413</i>	<i>951</i>

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

Tableau 10 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de Radio-Canada

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes- étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	50	33	46
Anglaise	14	25	17
Française-anglaise	15	10	14
Autre	4	5	4
NC ¹	*	1	*
IE	*	-	*
CF-NC	-	2	*
CF-IE	-	-	-
CA-NC	*	-	*
CA-IE	*	-	*
Autres	1	-	1
Non applicable	2	2	2
Sans mention	17	27	19
Total	100	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>479</i>	<i>128</i>	<i>607</i>

1. NC : néo-canadienne; IE : indienne ou esquimaude; CF : canadienne-française; CA : canadienne-anglaise.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau 11 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de CFM

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	55	38	52
Anglaise	12	18	13
Française-anglaise	12	8	12
Autre	3	4	3
NC ¹	*	-	*
IE	-	1	*
CF-NC	-	-	-
CF-IE	-	1	*
CA-NC	-	-	-
CA-IE	-	1	*
Autres	-	-	-
Non applicable	3	2	3
Sans mention	18	31	20
Total	100	100**	100
<i>Échantillon</i>	<i>715</i>	<i>138</i>	<i>853</i>

1. NC : néo-canadienne; IE : indienne ou esquimaude; CF : canadienne-française; CA : canadienne-anglaise.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 12 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères de la CBC

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	21	13	18
Anglaise	37	29	34
Française-anglaise	16	5	13
Autre	3	3	3
NC ¹	*	-	*
IE	-	2	1
CF-NC	-	-	-
CF-IE	-	-	-
CA-NC	-	-	-
CA-IE	-	-	-
Autres	1	-	1
Non applicable	2	1	1
Sans mention	24	50	32
Total	100**	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>390</i>	<i>161</i>	<i>551</i>

1. NC : néo-canadienne; IE : indienne ou esquimaude; CF : canadienne-française; CA : canadienne-anglaise.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 13 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères du CTV

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	15	17	15
Anglaise	43	41	42
Française-anglaise	14	7	11
Autre	3	7	5
NC ¹	1	2	1
IE	*	2	1
CF-NC	-	-	-
CF-IE	-	1	*
CA-NC	-	-	-
CA-IE	*	-	*
Autres	1	-	1
Non applicable	*	2	1
Sans mention	26	28	27
Total	100**	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>257</i>	<i>121</i>	<i>378</i>

1. NC : néo-canadienne; IE : indienne ou esquimaude; CF : canadienne-française; CA : canadienne-anglaise.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 14 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - Radio-Canada

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	39	7	46
Anglaise	11	5	17
Française-anglaise	12	2	14
Autre	3	1	4
Sans mention	14	6	19
Total	79	21	100
<i>Échantillon</i>	479	128	607

Tableau 15 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CFTM

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	46	6	52
Anglaise	10	3	13
Française-anglaise	10	1	12
Autre	2	1	3
Sans mention	15	5	20
Total	84	16	100
<i>Échantillon</i>	715	138	853

Tableau 16 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CBC

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	15	4	18
Anglaise	26	8	34
Française-anglaise	11	1	13
Autre	2	1	3
Sans mention	17	15	32
Total	71	29	100
<i>Échantillon</i>	<i>390</i>	<i>161</i>	<i>551</i>

Tableau 17 Répartition en pourcentage, selon la mention d'ethnicité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention de nationalité - CTV

Mention d'ethnicité	Nouvelles canadiennes	Nouvelles canadiennes-étrangères	Toutes nouvelles canadiennes
Française	10	5	15
Anglaise	29	13	42
Française-anglaise	9	2	11
Autre	2	3	5
Sans mention	18	9	27
Total	68	32	100
<i>Échantillon</i>	<i>257</i>	<i>121</i>	<i>378</i>

Tableau 18 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes et canadiennes-étrangères — Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV

Ordre de présentation	Nouvelles canadiennes				Nouvelles canadiennes-étrangères			
	Radio- Canada	CFTM	CBC	CTV	Radio- Canada	CFTM	CBC	CTV
Premier tiers	40	39	33	39	41	33	40	42
Deuxième tiers	33	35	35	33	30	35	30	31
Troisième tiers	27	25	33	28	28	33	30	27
Ordre moyen	0,55	0,55	0,51	0,55	0,55	0,51	0,55	0,56
<i>Échantillon</i>	479	715	390	257	128	138	161	121

Tableau 19 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Ordre de présentation	Nouvelles canadiennes			Nouvelles canadiennes- étrangères			Toutes nouvelles canadiennes			
	fran- çais	franç.- angl.	sans mention	fran- çais	an- gl.	franç.- angl.	sans mention	fran- çais	an- gl.	sans mention
Premier tiers	39	44	56	31	43	38	34	40	41	60
Deuxième tiers	40	26	24	28	31	38	37	38	30	22
Troisième tiers	21	30	20	41	26	25	29	22	29	18
Ordre moyen	0,57	0,56	0,63	0,48	0,57	0,56	0,53	0,57	0,56	0,65
<i>Échantillon</i>	238	69	70	83	42	32	13*	35	280	101
										83
										116

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

Tableau 20 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CFPM

Ordre de présentation	Nouvelles canadiennes			Nouvelles canadiennes- étrangères			Toutes nouvelles canadiennes					
	fran- çais	an- glais	franç.- angl. sans mention çais	fran- çais	an- glais	franç.- angl. sans mention çais	fran- çais	an- glais	franç.- angl. sans mention			
Premier tiers	41	42	45	32	36	44	19	41	42	47	28	
Deuxième tiers	35	30	32	42	38	16	46	35	27	30	44	
Troisième tiers	24	28	23	26	26	40	35	24	31	23	28	
Ordre moyen	0,57	0,56	0,58	0,53	0,54	0,52	0,46	0,57	0,55	0,59	0,51	
<i>Échantillon</i>	390	88	88	127	53	25	11*	43	443	113	99	170

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

Tableau 21 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC

Ordre de présentation	Nouvelles canadiennes			Nouvelles canadiennes-étrangères			Toutes nouvelles canadiennes			
	français glais	français angl.	sans mention angl.	français glais	français angl.	sans mention angl.	français glais	français angl.	sans mention angl.	
Premier tiers	26	29	48	37	50	32	29	34	51	35
Deuxième tiers	51	31	35	28	24	29	47	30	34	28
Troisième tiers	23	40	17	35	26	39	24	36	15	37
Ordre moyen	0,52	0,47	0,62	0,52	0,59	0,49	0,53	0,50	0,63	0,50
<i>Échantillon</i>	81	143	63	93	46	8*	102	189	71	173

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

Tableau 22 Répartition en pourcentage, selon l'ordre de présentation, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CTV

Ordre de présentation	Nouvelles canadiennes		Nouvelles canadiennes- étrangères		Toutes nouvelles canadiennes					
	fran- çais	an- angl.	sans mention	fran- an- angl.	sans mention	fran- an- angl.				
Premier tiers	50	35	54	35	48	44	48	39	51	38
Deuxième tiers	26	32	20	41	30	35	26	31	19	39
Troisième tiers	24	33	26	24	22	21	26	29	30	23
Ordre moyen	0,60	0,52	0,61	0,55	0,60	0,59	0,58	0,54	0,58	0,56
<i>Échantillon</i>	38	110	35	66	50	8*	58	160	43	100

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

Tableau 23 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, de l'ensemble des nouvelles canadiennes — Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV

Sphères d'activité	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV
Gouvernement-fonction publique	22	14	32	35
Gouvernement-industrie-commerce-finance	13	10	9	5
Gouvernement-travail	8	5	2	2
Gouvernement-bien-être social	3	1	4	3
Gouvernement-éducation	3	2	*	*
Justice	9	18	20	19
Politique de partis	19	14	13	11
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	2	5	3	4
Travail (secteur privé)	3	4	1	1
Éducation	-	1	-	-
Religion	2	1	*	1
Sciences-arts-lettres	1	4	*	2
Sports-loisirs	*	1	2	1
Accidents	5	7	4	5
Faits divers	10	13	10	10
Total	100	100	100	100**
<i>Échantillon</i>	607	853	551	378

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 24 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes et des nouvelles canadiennes-étrangères - Radio-Canada, CFTM, CBC, CTV

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes				Nouvelles canadiennes-étrangères			
	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV
	Gouvernement-fonction publique	16	9	22	25	44	36	56
Gouvernement-industrie-commerce-finance	14	10	10	5	7	9	6	3
Gouvernement-travail	10	6	2	3	2	-	2	1
Gouvernement-bien-être social	3	2	5	4	2	-	-	1
Gouvernement-éducation	4	2	1	1	1	-	-	-
Justice	10	19	24	21	4	14	12	16
Politique de partis	21	15	16	15	12	11	6	3
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	2	6	4	5	2	1	1	2
Travail (secteur privé)	3	4	*	1	2	1	2	2
Éducation	-	2	-	-	-	-	-	-
Religion	*	*	*	-	8	5	1	2
Sciences-arts-lettres	1	3	-	2	2	10	1	-
Sports-loisirs	*	1	1	1	-	1	4	1
Accidents	5	8	5	7	3	1	2	-
Faits divers	10	13	10	9	11	10	7	12
Total	100**	100	100	100**	100	100**	100	100
<i>Échantillon</i>	479	715	390	257	128	138	161	121

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 25 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - Radio-Canada

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes			Nouvelles canadiennes-étrangères			Toutes nouvelles canadiennes				
	français glais	français angl. mention	sans mention	français glais angl. mention	français angl. mention	sans mention	français glais angl. mention	français angl. mention	sans mention		
Gouvernement-fonction publique	8	27	33	13	17	62	57	9	38	37	26
Gouvernement-industrie-commerce-finance	17	15	9	15	10	9	3	15	13	7	11
Gouvernement-travail	14	4	1	8	2	3	-	13	4	3	6
Gouvernement-bien-être social	*	6	1	8	5	-	3	1	4	1	7
Gouvernement-éducation	5	1	7	1	2	-	-	4	1	6	1
Justice	13	12	7	5	7	-	3	12	8	7	4
Politique de partis	26	16	30	6	14	16	6	24	16	28	6
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	-	6	1	6	2	6	-	*	6	1	4

Tableau 25 (suite)

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes				Nouvelles canadiennes- étrangères				Toutes nouvelles canadiennes					
	fran- çais		sans mention angl.		fran- çais		an- glais		fran- çais		an- glais		fran- çais	
	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.	an- glais	franç.- angl.
Travail (secteur privé)	3	-	11	2	3	-	3	1	1	1	1	1	1	8
Éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Religion	*	-	-	19	-	-	3	3	-	-	-	-	-	1
Sciences-arts- lettres	-	3	2	2	-	-	3	*	*	*	*	*	*	3
Sports-loisirs	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Accidents	3	4	-	17	-	-	11	2	3	3	3	3	3	15
Faits divers	11	9	7	7	17	-	11	12	6	6	6	6	6	8
Total	100	100	100†	100†	100†	100†	100	100†	100	100	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	238	69	70	83	42	32	13**	280	35	101	83	118	118	118

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 26 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFIM

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes			Nouvelles canadiennes-étrangères			Toutes nouvelles canadiennes				
	français glais angl.	français angl. mention sans	français angl. mention sans	français glais angl.	français angl. mention sans	français glais angl.	français angl.	français angl. mention sans	français angl. mention sans		
Gouvernement-fonction publique	5	21	16	10	25	56	37	7	28	20	17
Gouvernement-industrie-commerce-finance	9	11	8	13	8	4	14	9	10	8	14
Gouvernement-travail	8	2	5	5	-	-	-	7	2	4	3
Gouvernement-bien-être social	2	2	3	2	-	-	-	1	2	3	1
Gouvernement-éducation	3	-	3	1	-	-	-	2	-	3	1
Justice	23	11	28	7	21	4	7	23	10	27	7
Politique de partis	16	23	15	7	11	24	5	16	23	14	6
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	4	14	2	5	-	8	-	4	12	2	4

Tableau 26 (suite)

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes		Nouvelles canadiennes- étrangères		Toutes nouvelles canadiennes			
	fran- çais glais	franç.- sans mention glais angl.	fran- çais glais	franç.- sans mention glais angl.	fran- çais glais	franç.- sans mention glais angl.		
Travail (secteur privé)	6	2	1	5	2	-	1	4
Éducation	3	-	1	2	-	-	1	1
Religion	*	-	1	1	11	-	2	1
Sciences-arts- lettres	3	3	-	6	9	-	3	10
Sports-loisirs	*	1	-	1	-	-	1	1
Accidents	5	8	6	15	2	-	5	12
Faits divers	13	1	10	20	11	4	13	18
Total	100	100†	100†	100	100	100	100†	100
<i>Échantillon</i>	390	88	88	127	53	25	443	170

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 27 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CBC

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes				Nouvelles canadiennes-étrangères				Toutes nouvelles canadiennes			
	français glais	français angl.	français angl. mention	français angl. mention	français glais	français angl.	français angl. mention	français angl. mention	français glais	français angl.	français angl. mention	français angl. mention
	26	25	20	63	64	16	35	27	40			
Gouvernement-fonction publique	11	26	25	20	63	64	16	35	27	40		
Gouvernement-industrie-commerce-finance	7	10	-	18	6	7	7	9	-	13		
Gouvernement-travail	-	1	2	7	2	-	2	2	1	3		
Gouvernement-bien-être social	3	4	9	8	-	-	2	3	8	4		
Gouvernement-éducation	3	-	2	-	-	-	2	-	1	-		
Justice	54	18	29	4	4	9	50	15	31	6		
Politique de partis	15	20	25	5	11	2	12	18	24	4		
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	1	3	-	8	-	1	1	3	-	5		

Tableau 27 (suite)

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes		Nouvelles canadiennes- étrangères		Toutes nouvelles canadiennes		
	fran- çais	an- franç.- angl. mention çais angl.	fran- çais	an- franç.- angl. mention çais angl.	fran- çais	an- franç.- angl. mention	
Travail (secteur privé)	1	-	-	4	1	-	2
Éducation	-	-	-	-	-	-	-
Religion	-	1	-	-	1	*	-
Sciences-arts- lettres	-	-	-	2	-	*	-
Sports-loisirs	-	1	2	9	2	3	2
Accidents	-	5	14	-	1	4	8
Faits divers	5	10	14	2	6	8	12
Total	100	100†	100	100†	100†	100	100†
Échantillon	81	143	63	93	21**	46	80
						8**	102
						189	71
							173

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 28 Répartition en pourcentage, selon la sphère d'activité, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité - CTV

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes		Nouvelles canadiennes étrangères		Toutes nouvelles canadiennes					
	français glais	français angl. mention glais angl.	français glais	français angl. mention glais angl.	français glais	français angl. mention glais angl.				
Gouvernement-fonction publique	10	27	49	18	68	56	24	40	49	31
Gouvernement-industrie-commerce-finance	5	4	3	9	6	-	5	5	2	6
Gouvernement-travail	-	5	3	-	-	-	-	4	5	-
Gouvernement-bien-être social	3	5	8	1	-	3	2	4	7	2
Gouvernement-éducation	-	-	-	3	-	-	-	-	-	2
Justice	58	16	8	15	8	17	46	13	12	16
Politique de partis	16	16	26	6	6	3	10	13	21	5
Industrie-commerce-finance (secteur privé)	-	5	3	11	4	-	-	4	2	7

Tableau 28 (suite)

Sphères d'activité	Nouvelles canadiennes		Nouvelles canadiennes- étrangères		Toutes nouvelles canadiennes		
	fran- çais	an- angl. mention çais angl.	fran- çais mention çais angl.	an- angl. mention çais angl.	fran- çais mention çais angl.	an- angl. mention çais angl.	sans franç.- sans angl. mention
Travail (secteur privé)	3	-	3	-	6	2	4
Éducation	-	-	-	-	-	-	-
Religion	-	-	-	-	-	3	2
Sciences-arts- lettres	-	4	-	-	-	-	-
Sports-loisirs	-	1	2	-	3	1	2
Accidents	3	4	21	-	-	2	14
Faits divers	2	13	11	8	12	5	11
Total	100	100	100	100	100	100*	100
<i>Échantillon</i>	38	110	66	20**	50	8**	34
							58
							160
							43
							100

* Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

** Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

- Aucun cas.

Tableau 29 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Rôles	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Individuels	74	81	51	67
Majeurs	64	74	38	56
Professionnels	49	59	31	44
Association	15	15	7	12
Mineurs	10	7	13	11
Groupe	26	18	49	33
Total	100	100*	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>546</i>	<i>228</i>	<i>460</i>	<i>1 248**</i>

* Les pourcentages étant arrondis, le total n'égalé pas nécessairement 100.

** Y compris 14 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 30 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM

Rôles	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Individuels	78	88	54	70
Majeurs	63	69	37	54
Professionnels	48	58	29	42
Association	15	12	8	12
Mineurs	15	18	17	17
Groupe	22	12	46	30
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	<i>779</i>	<i>232</i>	<i>651</i>	<i>1 666*</i>

* Y compris 4 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 31 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CBC

Rôles	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Individuels	83	91	53	72
Majeurs	58	80	39	56
Professionnels	52	64	34	47
Association	6	16	5	9
Mineurs	25	11	14	16
Groupe	16	9	47	28
Total	100*	100	100	100
<i>Échantillon</i>	233	306	483	1 035**

* Les pourcentages étant arrondis, le total n'égalé pas nécessairement 100.

** Y compris 13 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 32 Répartition en pourcentage, selon le rôle des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CTV

Rôles	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Individuels	87	95	49	72
Majeurs	57	82	33	53
Professionnels	51	66	28	44
Association	6	16	5	9
Mineurs	30	13	16	19
Groupe	13	5	51	28
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	118	245	347	728*

* Y compris 18 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 33 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Majeurs</i>	87	91	74	84
Professions	66	72	60	66
Premier ministre	17	22	*	14
Ministre	21	20	1	15
Député	2	11	5	5
Haut fonctionnaire	7	8	6	6
Autres rôles politiques	3	5	2	3
Religieux	3	*	2	2
Juge, avocat	4	1	*	2
Autres professions libérales	2	*	7	3
Gérant et administrateur	2	3	4	3
Professions semi-libérales	3	2	5	3
Travailleurs des services publics	2	*	17	6
Chômeur	-	-	2	*
Autres professions	*	*	10	3
Associations	21	19	14	18
Dirigeant d'associations syndicales	4	-	3	3
Membre d'associations syndicales	2	-	8	3
Dirigeant d'associations syndicales	10	19	-	9
Membre d'associations politiques	2	-	1	1
Dirigeant d'autres associations	2	-	1	1
Membre d'autres associations	1	-	1	1

Tableau 33 (suite)

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Mineurs</i>	13	9	26	16
Citoyen	4	2	14	7
Criminel	4	3	3	3
Victime	2	2	6	3
Titres de parenté	2	2	-	2
Autres	1	-	3	1
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	402	187	235	835**

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 11 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

Tableau 34 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité - CFM

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Majors</i>	81	79	68	77
Professions	62	66	53	60
Premier ministre	7	25	-	8
Ministre	16	14	1	11
Député	3	3	4	4
Haut fonctionnaire	8	7	5	7
Autres rôles politiques	6	4	1	4
Religieux	3	2	1	2
Juge, avocat	7	3	3	5
Autres professions libérales	2	2	5	3
Gérant et administrateur	4	5	2	4
Professions semi-libérales	2	-	3	2
Travailleurs des services publics	2	*	19	7
Chômeur	-	-	1	*
Autres professions	2	*	8	3
Associations	19	13	15	17
Dirigeant d'associations syndicales	2	-	2	2
Membre d'associations syndicales	3	-	6	3
Dirigeant d'associations politiques	7	12	*	6
Membre d'associations politiques	1	-	1	1
Dirigeant d'autres associations	6	1	2	4
Membre d'autres associations	*	-	3	1

Tableau 34 (suite)

RGies individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Mineurs</i>	19	21	32	23
Citoyen	2	2	17	6
Criminel	9	9	3	7
Victime	6	7	7	7
Titres de parenté	2	2	*	1
Autres	*	*	4	2
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	611	203	354	1 170**

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 2 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

Tableau 35 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CBC

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Majeurs</i>	69	87	74	78
Professions	63	70	64	65
Premier ministre	12	22	-	11
Ministre	24	18	2	14
Député	4	4	5	4
Haut fonctionnaire	7	11	9	9
Autres rôles politiques	2	3	1	2
Religieux	1	1	*	1
Juge, avocat	7	1	*	2
Autres professions libérales	*	2	3	2
Gérant et administrateur	-	2	2	2
Professions semi-libérales	*	2	6	3
Travailleurs des services publics	4	1	25	10
Chômeur	-	-	2	1
Autres professions	2	2	8	5
Associations	6	17	10	13
Dirigeant d'associations syndicales	*	*	1	*
Membre d'associations syndicales	-	-	1	*
Dirigeant d'associations politiques	6	15	1	8
Membre d'associations politiques	*	2	5	3
Dirigeant d'autres associations	*	-	1	*
Membre d'autres associations	-	-	1	*

Tableau 35 (suite)

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Mineurs</i>	31	13	26	22
Citoyen	5	1	13	7
Criminel	20	7	4	9
Victime	3	3	5	3
Titres de parenté	3	2	2	2
Autres	-	-	2	1
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	196	277	254	740**

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 13 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

Tableau 36 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité - CTV

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Majeurs</i>	65	87	67	73
Professions	58	70	58	60
Premier ministre	12	22	-	12
Ministre	25	19	-	13
Député	7	8	2	5
Haut fonctionnaire	1	7	6	5
Autres rôles politiques	2	2	2	2
Religieux	3	*	-	1
Juge, avocat	6	1	2	2
Autres professions libérales	-	2	4	2
Gérant et administrateurs	1	2	-	1
Professions semi-libérales	-	2	6	3
Travailleurs des services publics	2	2	29	11
Chômeur	-	-	2	1
Autres professions	-	2	5	2
Associations	7	17	9	13
Dirigeant d'associations syndicales	2	-	*	1
Membre d'associations syndicales	-	-	2	1
Dirigeant d'associations politiques	3	14	2	8
Membre d'associations politiques	2	*	5	2
Dirigeant d'autres associations	-	3	*	1
Membre d'autres associations	-	-	-	-

Tableau 36 (suite)

Rôles individuels	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
<i>Mineurs</i>	35	13	33	27
Citoyen	2	*	16	8
Criminel	22	6	7	10
Victime	4	3	5	4
Titres de parenté	7	3	*	3
Autres	-	1	5	2
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	103	233	171	525**

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 18 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

Tableau 37 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	51	56	47	49
Corps administratifs	18	5	23	19
Associations syndicales	6	-	5	5
Associations professionnelles	1	-	2	1
Associations économiques	1	-	1	1
Associations politiques	15	2	9	10
Autres associations	2	-	3	2
Entreprises privées	7	37	10	12
Total	100**	100	100	100**
<i>Echantillon</i>	144	41	225	413*

* Y compris 3 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 38 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	35	45	34	35
Corps administratifs	32	3	22	24
Associations syndicales	6	-	8	7
Associations professionnelles	2	-	5	4
Associations économiques	3	-	2	2
Associations politiques	8	-	11	9
Autres associations	4	-	8	6
Entreprises privées	10	52	11	13
Total	100	100	100**	100
<i>Échantillon</i>	168	29	297	496*

* Y compris 2 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 39 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité - CBC

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	59	52	52	53
Corps administratifs	19	10	19	18
Associations syndicales	-	-	4	3
Associations professionnelles	-	-	*	*
Associations économiques	-	-	-	-
Associations politiques	8	3	12	10
Autres associations	5	10	3	4
Entreprises privées	8	24	10	12
Total	100**	100**	100	100
<i>Échantillon</i>	37	29	229	295

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

- Aucun cas.

Tableau 40 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des nouvelles classées d'après la mention d'ethnicité — CTV

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques			57	57
Corps administratifs			23	21
Associations syndicales			2	2
Associations professionnelles			2	2
Associations économiques			1	*
Associations politiques			7	7
Autres associations			2	3
Entreprises privées			5	8
Total			100†	100
<i>Échantillon</i>	15**	12**	176	203

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 41 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — Radio-Canada

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	18	6	26	49
Corps administratifs	6	*	13	19
Associations syndicales	2	-	3	5
Associations politiques	5	*	5	10
Autres associations	2	-	3	5
Entreprises privées	2	4	6	12
Total	35	10	55	100
<i>Échantillon</i>	<i>144</i>	<i>41</i>	<i>225</i>	<i>410</i>

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau 42 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — CFIM

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	12	3	20	35
Corps administratifs	11	*	13	24
Associations syndicales	2	-	5	7
Associations politiques	3	-	6	9
Autres associations	3	-	9	12
Entreprises privées	3	3	7	13
Total	34	6	60	100
<i>Échantillon</i>	168	29	297	494

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau 43 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs — CBC

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	7	5	41	53
Corps administratifs	2	1	15	18
Associations syndicales	-	-	3	3
Associations politiques	1	*	9	10
Autres associations	1	1	2	4
Entreprises privées	1	2	8	12
Total	12	10	78	100
<i>Echantillon</i>	37	29	229	295

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau 44 Répartition en pourcentage, selon l'ethnicité des acteurs, des mentions de rôles de groupe des acteurs - CTV

Rôles de groupe	Ethnicité française	Ethnicité anglaise	Sans mention	Tous les Canadiens
Corps politiques	4	3	50	57
Corps administratifs	*	*	20	21
Associations syndicales	-	-	2	2
Associations politiques	1	-	6	7
Autres associations	*	*	4	5
Entreprises privées	1	3	4	8
Total	7	6	87	100
<i>Échantillon</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>176</i>	<i>203</i>

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

Tableau 45 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des mentions, classées par émetteur, de rôles attribués aux Canadiens français relativement à la justice

Rôles individuels	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV
<i>Majeurs</i>	67	59	60	31
Professions	65	57	59	28
Premier ministre	7	1	1	-
Ministre	17	17	16	9
Député	2	3	5	-
Haut fonctionnaire	2	7	11	-
Autres rôles politiques	-	2	1	3
Religieux	-	1	-	-
Juge, avocat	22	15	15	16
Autres professions libérales	-	1	-	-
Gérant et administrateur	-	3	-	-
Professions semi-libérales	-	1	-	-
Travailleurs des services publics	16	7	10	-
Chômeur	-	-	-	-
Autres professions	-	-	-	-
Associations	2	2	1	3
Dirigeant d'associations syndicales	2	-	1	-
Membre d'associations syndicales	-	-	-	-
Dirigeant d'associations politiques	-	2	-	-
Membre d'associations politiques	-	-	-	3
Dirigeant d'autres associations	-	-	-	-
Membre d'autres associations	-	-	-	-

Tableau 45 (suite)

Rôles individuels	Radio-Canada	CFTM	CBC	CTV
<i>Mineurs</i>	33	41	40	69
Citoyen	4	2	7	6
Criminel	27	30	32	53
Victime	-	5	-	3
Titres de parenté	2	3	1	6
Autres	-	-	-	-
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	45	130	82	32

- Aucun cas.

Tableau 46 Répartition en pourcentage, selon le rôle individuel des acteurs, des mentions de rôles attribués aux Canadiens français et aux « Canadiens » dans leurs activités conjointes consacrées au secteur gouvernement-travail — Radio-Canada et CFTM

Rôles individuels	Radio-Canada		CFTM	
	Ethnicité française	Sans mention	Ethnicité française	Sans mention
<i>Majeurs</i>	100	100	100	100
Professions	34	60	50	30
Premier ministre	13	-	6	-
Ministre	10	-	16	-
Député	-	-	3	-
Haut fonctionnaire	3	5	16	-
Autres rôles politiques	-	-	-	-
Religieux	-	-	-	-
Juge, avocat	-	-	-	-
Autres professions libérales	-	-	3	-
Gérant et administrateur	-	-	-	-
Professions semi-libérales	5	25	-	15
Travailleur des services publics	-	-	-	-
Chômeur	-	5	-	-
Autres professions	3	25	6	15
Associations	66	40	50	70
Dirigeant d'associations syndicales	26	10	9	8
Membre d'associations syndicales	21	20	28	31
Dirigeant d'associations politiques	-	-	3	-
Membre d'associations politiques	-	5	-	8
Dirigeant d'autres associations	16	-	9	-
Membre d'autres associations	3	5	-	23

Tableau 46 (suite)

Rôles individuels	Radio-Canada		CFTM	
	Ethnicité française	Sans mention	Ethnicité française	Sans mention
<i>Mineurs</i>	-	-	-	-
Citoyen	-	-	-	-
Criminel	-	-	-	-
Victime	-	-	-	-
Titres de parenté	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	100	100	100	100
<i>Échantillon</i>	38	20	32	13

- Aucun cas.

Tableau 47 Répartition en pourcentage, selon le rôle de groupe des acteurs, des mentions de rôles attribués aux Canadiens français et aux « Canadiens » dans leurs activités conjointes consacrées au secteur gouvernement-travail — Radio-Canada et CFTM

Rôles de groupe	Radio-Canada		CFTM	
	Ethnicité française	Sans mention	Ethnicité française	Sans mention
Corps politiques	50	18	61	6
Corps administratifs	17	55	31	44
Associations syndicales	22	9	8	25
Associations professionnelles	-	9	-	13
Associations économiques	-	-	-	-
Associations politiques	6	-	-	6
Autres associations	-	9	-	-
Entreprises privées	6	-	-	6
Total	100*	100	100	100
<i>Échantillon</i>	18	11	13	16

- Aucun cas.

* Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 48 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	97	92	96	96	96	96
Ottawa	3	46	17	18	14	14
Québec	87	13	24	34	55	55
Régions anglophones	*	22	15	31	11	11
Provinces Atlantiques		6	11	11	5	5
Ontario	-	6	1	7	2	2
Prairies	-	7	3	2	2	2
Colombie-Britannique	-	3	-	11	2	2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-	*	*
Autre	7	11	40	13	16	16
Canada et extérieur du Canada	2	7	-	2	2	2
Extérieur du Canada	1	-	3	-	1	1
Non mentionné	-	-	-	1	1	1
Total	100	100†	100†	100†	100†	100†
<i>Échantillon</i>	238	69	70	83	479**	479**

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 19 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 49 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	97	94	97	98	96	
Ottawa	1	28	11	15	8	
Québec	88	38	55	71	75	
Régions anglophones	-	9	8	3	2	
Provinces Atlantiques	-	1	7	-	1	
Ontario	-	5	-	2	1	
Prairies	-	1	1	-	*	
Colombie-Britannique	-	2	-	1	*	
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-	-	
Autre	8	19	23	9	11	
Canada et extérieur du Canada	1	1	1	2	1	
Extérieur du Canada	1	1	1	*	1	
Non mentionné	1	3	1	1	1	
Total	100	100+	100	100+	100+	
<i>Échantillon</i>	390	88	88	127	715**	

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 22 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 50 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	99	90	99	91	94	
Ottawa	26	33	32	22	28	
Québec	46	3	22	7	16	
Régions anglophones	4	35	26	30	26	
Provinces Atlantiques		5	16	13	8	
Ontario	2	16	5	4	9	
Prairies		10	5	3	5	
Colombie-Britannique		4	-	10	4	
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	1	-	4	1	
Autre	23	18	19	28	23	
Canada et extérieur du Canada	1	8	-	4	4	
Extérieur du Canada	-	1	2	4	1	
Non mentionné	-	1	-	-	1	
Total	100	100	100†	100†	100	
<i>Échantillon</i>	81	143	63	93	390*	

* Y compris 10 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 51 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CTV

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	100	95	100	91	96	
Ottawa	37	44	34	27	36	
Québec	50	8	9	9	14	
Régions anglophones	3	23	21	24	21	
Provinces Atlantiques	3	2	9	3	3	
Ontario	-	10	6	6	7	
Prairies	-	7	6	11	7	
Colombie-Britannique	-	4	-	4	4	
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-	*	
Autre	10	20	36	31	25	
Canada et extérieur du Canada	-	3	-	4	1	
Extérieur du Canada	-	1	-	3	1	
Non mentionné	-	2	-	2	1	
Total	100	100†	100	100	100†	
<i>Echantillon</i>	38	110	35	66	257**	

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

** Y compris 8 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 52 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Cadre géographique	Mention d'ethnicité				Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention	
Ottawa	2	7	2	4	15
Québec	45	2	4	6	57
Régions anglophones ¹	-	3	2	6	11
Canada (autre)	4	2	6	2	14
Canada et extérieur du Canada	1	1	-	*	2
Extérieur du Canada	*	-	1	-	1
Total	52	15	15	18	100
<i>Échantillon</i>					459†

1. Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

† Exclut les cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 53 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CFTM

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Ottawa	1	3	2	3	9	
Québec	50	5	7	13	75	
Régions anglophones ¹	-	1	1	1	3	
Canada (autre)	4	3	3	1	11	
Canada et extérieur du Canada	1	*	*	*	1	
Extérieur du Canada	1	*	*	-	1	
Total	57	12	13	18	100	
<i>Échantillon</i>					<i>684†</i>	

1. Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

† Exclut les cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 54 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CBC

Cadre géographique	Mention d'ethnicité				Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention	
Ottawa	5	13	5	6	29
Québec	10	1	4	1	16
Régions anglophones ¹	1	14	4	8	27
Canada (autre)	5	7	3	7	22
Canada et extérieur du Canada	*	3	-	1	4
Extérieur du Canada	-	*	*	1	1
Total	21	38	16	24	99
<i>Échantillon</i>					379 [†]

1. Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

† Exclut les cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 55 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes classées d'après la mention d'ethnicité — CIV

Cadre géographique	Mention d'ethnicité				Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention	
Ottawa	5	20	5	7	37
Québec	8	4	1	2	15
Régions anglophones ¹	*	10	3	7	20
Canada (autre)	2	9	5	8	24
Canada et extérieur du Canada	-	1	-	1	2
Extérieur du Canada	-	*	-	1	1
Total	15	44	14	26	99
<i>Échantillon</i>					246†

1. Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

* Pourcentage égal ou inférieur à 0,5 %.

- Aucun cas.

† Exclut les cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

Tableau 56 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité — Radio-Canada

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	43	31		40		41
Canada et extérieur du Canada	33	46		49		42
Ottawa					14	19
Québec	5	37			20	33
Régions anglophones	60	3			12	6
Provinces Atlantiques	-	3				4
Ontario	-	-			6	2
Prairies	-	-			-	-
Colombie-Britannique	-	-			-	-
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	-			-	-
Autre	12	34			43	26
Extérieur du Canada	24	22			11	18
Non mentionné	-	-			-	-
Total	100	100†		100		100†
<i>Échantillon</i>	42	32	13*	35		128**

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

** Y compris 6 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 57 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CFIM

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	52	40		41		48
Canada et extérieur du Canada	27	40		40		34
Ottawa	10	24		9		13
Québec	60	12		35		44
Régions anglophones	-	4		2		4
Provinces Atlantiques	-	-		-		-
Ontario	-	4		2		2
Prairies	-	-		-		-
Colombie-Britannique	-	-		-		-
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	-		-		2
Autre	9	40		35		20
Extérieur du Canada	19	16		16		16
Non mentionné	2	4		2		2
Total	100	100		100†		100
<i>Echantillon</i>	53	25		11*		138**

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

** Y compris 6 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 58 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CBC

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention	Total	
Canada	34			20		36
Canada et extérieur du Canada	37			46		36
Ottawa		46		13		24
Québec		2		10		13
Régions anglophones		8		16		15
Provinces Atlantiques			-		2	2
Ontario			6		9	9
Prairies			-		1	1
Colombie-Britannique			2		4	3
Yukon et Territoires du Nord-Ouest						
Autre		15		-	27	20
Extérieur du Canada	19			30		23
Non mentionné	9			5		5
Total	100†			100†		100
<i>Échantillon</i>		21*	46	8*	80	161**

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

** Y compris 6 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

† Les pourcentages étant arrondis, le total n'égale pas nécessairement 100.

Tableau 59 Répartition en pourcentage, selon le cadre géographique, des nouvelles canadiennes-étrangères classées d'après la mention d'ethnicité - CTV

Cadre géographique	Mention d'ethnicité					Total
	française	anglaise	française-anglaise	sans mention		
Canada	28	24		36		
Canada et extérieur du Canada	44	49		43		
Ottawa	26	18		20		
Québec	-	12		11		
Régions anglophones	16	18		16		
Provinces Atlantiques			8	3	5	
Ontario			4	9	5	
Prairies			2	3	4	
Colombie-Britannique			2	3	2	
Yukon et Territoires du Nord-Ouest			-	-	-	
Autre	30	26		32		
Extérieur du Canada	28	24		20		
Non mentionné	-	3		1		
Total	100	100		100	100	
<i>Échantillon</i>	20*	50	8*	34	121**	

* Ce nombre est trop petit pour l'analyse statistique.

** Y compris 9 cas où l'ethnicité n'est ni anglaise ni française.

- Aucun cas.

Tableau 60 Pourcentage des journalistes anglophones et francophones fiers d'appartenir à l'une ou l'autre des réalités ci-dessous

	Journalistes anglophones	Journalistes francophones
<i>Dimension internationale</i>		
O. N. U.	27	34
Commonwealth	55	7
Occident	66	35
Amérique du Nord	44	52
<i>Sans dimension internationale</i>		
Culture anglaise	35	8
Culture française	8	84
Canada	91	71
Canada anglais	18	6
Canada français	4	73
Région	23	31
Province	37	88
<i>Échantillon</i>	155	70

Source : Francine Chartrand-McKenzie, « Les journalistes anglo et franco-canadiens : leurs opinions et leurs comportements vis-à-vis de la coexistence des deux cultures au pays ».

Tableau 61 Indice et ordre de convenance des caractéristiques attribuées aux Canadiens anglais par les journalistes anglophones et francophones

Caractéristiques attribuées aux Canadiens anglais	Indice de convenance		Ordre de convenance	
	Anglo- phones	Franco- phones	Anglo- phones	Franco- phones
Attachement à l'argent	68,5	69,0	2	7
Audace	*	68,5	-	8
Civisme	58,0	84,5	4	3
Individualisme	*	53,5	-	9
Pragmatisme	55,0	71,0	5	6
Respect des libertés individuelles	69,0	76,0	1	5
Sens artistique	*	53,5	-	9
Sens de la tradition	*	80,0	-	4
Sens de l'organisation	50,5	89,5	6	2
Sens des affaires	60,5	90,5	3	1

Source : Francine Chartrand-McKenzie.

* Indice de convenance inférieur à 50.

- Aucun cas.

Tableau 62 Indice et ordre de convenance des caractéristiques attribuées aux Canadiens français par les journalistes anglophones et francophones

Caractéristiques attribuées aux Canadiens français	Indice de convenance		Ordre de convenance	
	Anglo- phones	Franco- phones	Anglo- phones	Franco- phones
Attachement à l'argent	60,0	54,0	3	7
Antiaméricanisme	*	68,0	-	5
Audace	*	50,0	-	9
Civisme	51,0	52,0	7	8
Individualisme	60,0	83,0	3	1
Religiosité	68,5	71,5	2	4
Respect des libertés individuelles	54,0	65,5	6	6
Sens artistique	59,5	80,0	5	2
Sens de la tradition	79,5	78,5	1	3

Source : Francine Chartrand-McKenzie.

* Indice de convenance inférieur à 50.

- Aucun cas.

- ABU-LUGHOD Ibrahim, « International News in the Arabic Press : A Comparative Content Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXVI, n° 4, hiver 1962, pp. 600-612.
- ADKINS et HAGGART, « Visual Materials on Local Television News Programs », dans *Journal of Broadcasting*, vol. III, n° 3, pp. 227-232.
- AUSTER D., « A Content Analysis of Business and Labor Sponsored Films », dans *Social Problems*, vol. IX, n° 4, printemps 1962, pp. 328-336.
- VARCUS, « A Bibliography of Studies of Radio and Television Program Content; 1928-1958 », dans *Journal of Broadcasting*, vol. IV, n° 4, pp. 355-369.
- BERELSON Bernard, *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1951.
- BERELSON Bernard et DE GRAZIA S., « Detecting Collaboration in Propaganda », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. II, n° 2, 1947, pp. 244-253.
- BERELSON Bernard et JANOWITZ (eds.), *Reader in Public Opinion and Communication*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1955 (éd. rev.).
- BERELSON Bernard et SALTER Patricia J., « Majority and Minority Americans : An Analysis of Magazine Fiction », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. X, n° 2, été 1946, pp. 168-190.
- BODD R. W., « U.S. News in the Press Down Under », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXVIII, n° 1, printemps 1964, pp. 39-56.
- BOMBERGER R. B., « An Analytical Comparison of Scope-Depth Balance with Popularity of General Circulation Weekly Magazines in the United States, 1947-1960 », thèse de doctorat en journalisme, State University of Iowa, 1962.
- BROOM L. et REECE S., « Political and Racial Interest : A Study in Content Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIX, n° 1, pp. 5-19.

- BRYSON Lyman, *The Communication of Ideas*, New York, Harper, 1948.
- BUDD Richard et THORP R. R., *An Introduction to Content Analysis*, University of Iowa, School of Journalism, 1963.
- BUSH Chilton R., « A System of Categories for General News Content », dans *Journalism Quarterly*, vol. XXXVII, n° 2, 1961, pp. 313-322.
- CARTER R. E. et JONES Chs. O., « Some Procedures for Estimating « News Hole » in Content Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXIII, n° 3, automne 1959, pp. 399-403.
- « Le Journalisme », numéro spécial de *Cité Libre*, octobre 1963.
- COATS W. J. et MULKEY S. W., « A Study in Newspaper Sampling », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIV, n° 3, automne 1950, pp. 533-546.
- Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965.
- DAVIS F. J. et TURNER L. N., « Sample Efficiency in Quantitative Newspaper Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XV, n° 4, pp. 762-763.
- DAVISON W. P., « An Analysis of the Soviet-Controlled Berlin Press », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XI, n° 1, 1947, pp. 40-57.
- ECKER Judith Koch, « A Content Analysis of Selected Radio and T.V. Newscasts », thèse de journalisme, State University of Iowa, 1957.
- FANON Frantz, « Ici la voix de l'Algérie », dans *L'an V de la révolution algérienne*, Paris, Maspéro, 1960, pp. 51-84.
- FAY Day, « Content Analysis in Mass Communication », dans Nafziger, Ralph, Wilkerson, Marcus (eds.), *An Introduction to Journalism Research*.
- GABEL M. et H., « Texas Newspaper Opinion : I », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. X, n° 1, printemps 1946, pp. 57-70.
- GABEL M. et H., « Texas Newspaper Opinion : II », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. X, n° 2, été 1946, pp. 201-215.
- GARDNER, « A Content Analysis of Japanese and American T.V. », dans *Journal of Broadcasting*, vol. VI, n° 1, pp. 45-62.
- GELLER, KAPLAN, LASSWELL, DWIGHT, *The Differential Use of Flexible and Rigid Procedures of Content Analysis*, Washington, Library of Congress Experimental Division for Study of War-Time Communications, 1943, document n° 12.
- GOLDSTEIN J., « Content Analysis : A Propaganda and Opinion Study », thèse de doctorat, New School for Social Research, New York, 1942.
- GOODE W. J. et HATT P. K., *Methods in Social Research*, New York, McGraw-Hill, 1952.
- GOSSMAN N. J., « Political and Social Themes in the English Popular North : 1815-1832 », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XX, n° 3, pp. 531-542.

- HACHTEN W. A., « The Changing U.S. Sunday Newspaper », dans *Journalism Quarterly*, vol. XXXVIII, n° 3, 1961, pp. 281-288.
- HAMILTON Thomas, « Social Optimism and Pessimism in American Protestantism », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. VI, n° 2, été 1942, pp. 280-283.
- HART J. A., « The Flow of News between the U.S. and America », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVII, n° 1, pp. 91-114.
- HAZARD W. R., « On the Impact of T.V.'s Pictured News », dans *Journal of Broadcasting*, vol. VII, n° 1, pp. 43-51.
- INKELES Alex, « Soviet Reactions to the Voice of America », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVI, n° 4, pp. 612-617.
- JACOBS Norman, *Culture for the Millions : Mass Media in Modern Society*, Princeton, Princeton University Press, 1961.
- JANIS Irving L., « The Problem of Validating Content Analysis », dans *Language of Politics*, New York, G. W. Stewart, 1949, pp. 55-82.
- JANIS, FADNER, JANOWITZ, « The Reliability of a Content Analysis Technique », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. VII, n° 2, été 1943, pp. 293-296.
- JONES Dorothy B., « Quantitative Analysis of Motion Picture Content », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. VI, n° 3, automne 1942, pp. 411-428.
- JONES Dorothy B., « Quantitative Analysis of Motion Picture Content », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIV, n° 3, automne 1950, pp. 554-558.
- JOSSMANN Leila A., « Labor in the Radio News : An Analysis of Content », dans *Journalism Quarterly*, vol. XXII, n° 3, septembre 1945, pp. 207-214.
- KAPLAN et GOLDSSEN, *Reliability of Certain Categories for Classifying Newspaper Headlines*, Washington, Library of Congress Experimental Division for the Study of War-Time Communications, 1943, document n° 40.
- KINGSBURY S. M., HORNELL H. et autres, *Newspapers and the News*, New York, Putman's, 1937.
- KLAPPER J. T., *The Effects of Mass Communications*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1960.
- KNOWER (compilé par), « Graduate Theses and Dissertations on Broadcasting : 1956-1958 », dans *Journal of Broadcasting*, vol. IV, n° 1, hiver 1959-1960, pp. 77-87.
- KNOWER (compilé par), « Graduate Theses and Dissertations on Broadcasting : 1959-1960 », dans *Journal of Broadcasting*, vol. V, n° 4, automne 1961, pp. 355-370.

- KNOWER (compilé par), « Graduate Theses and Dissertations on Broadcasting : 1961-1962 », dans *Journal of Broadcasting*, vol. VII, n° 3, été 1963, pp. 269-282.
- KRIESBERG M., « Soviet News in the « N.Y. Times », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. X, n° 4, 1946, pp. 540-564.
- LASSWELL H. D., « The World Attention Survey », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. V, n° 3, automne 1941, pp. 456-463.
- LASSWELL H. D., LEITES N. et autres, *The Language of Politics*, New York, G. W. Stewart, 1949.
- LASSWELL, LERNER, POOL, *The Comparative Study of Symbols*, Stanford, Stanford University Press, 1952.
- LAZARSFELD Paul, *Radio and the Printed Page*, New York, Duell, Sloan and Pearce, 1940.
- LAZARSFELD Paul (ed.), *The Language of Social Research; A Reader in Methodology of Social Research*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1955.
- LAZARSFELD Paul, BERELSON Bernard et autres, *The People's Choice*, New York, Columbia University Press, 1949.
- LAZARSFELD Paul et STANTON (eds.), *Radio Research 1942-1943*, New York, 1944.
- LEITES N. C. et POOL, *Communist Propaganda in Reaction to Frustration*, Washington, Library of Congress Experimental Division for Study of War-Time Communications, document n° 27.
- LEITES N. C. et POOL, I., *On Content Analysis*, Washington, Library of Congress Experimental Division for Study of War-Time Communications, document n° 26,
- LERNER Daniel (ed.), *Evidence and Inference : The Hayden Colloquium on Scientific Concept and Method*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1959.
- LERNER, LASSWELL et autres (eds.), *The Policy Sciences*, Stanford, Stanford University Press, 1951.
- « L'information, arme idéologique », dans *Parti pris*, vol. II, n° 2, octobre 1964.
- LUNDBERG Geo. A., *Social Research : A Study in Methods of Gathering Data*, New York, Longmans, Green, 1942.
- LYLE et WILCOX, « Television News : An Interim Report », dans *Journal of Broadcasting*, vol. VII, n° 2, pp. 157-166.
- MACCOBY, SABGHIR et COSHING, « A Method for the Analysis of the News Coverage of Industry », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIV, n° 4, hiver 1950, pp. 753-758.
- MARCUS-STEIFF J., *Les études de motivation*, Paris, Herman, 1961.
- MARKHAM J. W., « Foreign News in the U.S. and South American Press », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXV, n° 2, été 1961, pp. 249-262.

- MASSING, « Communist References to the VOA », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVI, n° 4.
- MENDELSON et CAHNMAN, « Communist Broadcasts to Italy », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVI, n° 4, pp. 671-680.
- MERRILL John C., « The Image of the U.S. in Ten Mexican Dailies », dans *Journalism Quarterly*, vol. XXXIX, n° 2, printemps 1962, pp. 203-209.
- MERRITT P., « Public Opinion in Colonial America : Content-Analyzing the Colonial Press », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXVII, n° 3, automne 1963, pp. 356-371.
- MIDDLETON J. A., « Fertility Values in American Magazine Fiction », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXIV, n° 1, printemps 1960, pp. 139-142.
- MILLER G. A., *Language and Communications*, McGraw-Hill, New York, 1951.
- MORIN Violette, « Gagarine sur la rose des vents de la presse parisienne », dans *Communications*, n° 1, pp. 183-193.
- MORIN Violette, « Le voyage de Khrouchtchev en France : essai d'une méthode d'analyse de la presse », dans *Communications*, n° 1, pp. 81-107.
- NORTH R. C. et autres, *Content Analysis, A Handbook with Applications for the Study of International Crises*, Evanston, Northwestern University Press, 1963.
- OSGOOD, SUCI et TANNENBAUM, *The Measurement of Meaning*, Urbana, University of Illinois Press, 1957.
- PARK R. E., « News and the Power of the Press », dans *American Journal of Sociology*, vol. XLVII, n° 1-11, juillet 1941.
- POOL I. de Sola (ed.), *Trends in Content Analysis*, Urbana, University of Illinois Press, 1959.
- « International Communications Research », numéro spécial de *Public Opinion Quarterly*, vol. XVI, n° 4.
- RILEY J. W. et RILEY M. N., « Mass Communication and the Social System », dans Merton, Broom et Cottrell (eds.), *Sociology Today*, New York, Basic Books, 1959, pp. 537-578.
- REISS A. J. Jr., *Occupations and Social Status*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1961.
- SAENGER G., « Male and Female Relations in the American Comic Strip », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIX, n° 2, pp. 195-205.
- SAVEY Audrey, « Stereotyping of Negroes and Whites : An Analysis of Magazine Pictures », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVII, n° 2, pp. 281-287.

- SCHRAMM W. (ed.), *Mass Communication*, Urbana, University of Illinois Press, 1949.
- SCHRAMM W. (ed.), *The Process and Effects of Mass Communication*, Urbana, University of Illinois Press, 1954.
- SCHUTZ William C., « On Categorizing Qualitative Data in Content Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXII, hiver 1958-1959, pp. 503-515.
- SCHUTZ William C., « Reliability, Ambiguity and Content Analysis », dans *Psychological Review*, vol. LIX, mars 1952, pp. 119-129.
- SCOTT W. A., « Reliability of Content Analysis : The Case of Nominal Scale Coding », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIX, n° 3, 1955, pp. 321-325.
- SHANNON Lyle W., « The Opinions of Little Orphan Annie and her Friends », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVIII, n° 2, pp. 169-179.
- SMITH B. L., LASSWELL H. D., CASEY R. D., *Propaganda, Communication and Public Opinion, A Comprehensive Reference Guide*, Princeton, Princeton University Press, 1946.
- SMITHE D. W., « Reality as Presented by Television », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XVIII, n° 2, pp. 143-156.
- Service des recherches de Radio-Canada, « Analyse du contenu des nouvelles, réseaux français de radio et de télévision, 1963 », Montréal, novembre 1964.
- SOMNERS R. (ed.), « Doctoral Dissertations in Radio and Television », dans *Journal of Broadcasting*, vol. I, n° 4, pp. 377-383.
- STEMPEL, « The Prestige Press Covers the 1960 Presidential Campaign », dans *Journalism Quarterly*, vol. XXXVIII, n° 2, printemps 1961, pp. 157-163.
- VICTOROFF D., « Notion de rôle et techniques de persuasion », dans *Revue française de sociologie*, vol. V, n° 2, avril-juin, 1964, pp. 175-179.
- WAPLES D. et BERELSON B., *What the Voters Were Told*, Chicago, University of Chicago, 1941.
- WEINGAST D., « Walter Lippmann : A Content Analysis », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XIV, n° 2, été 1950, pp. 296-302.
- WINICK Chs., « Censor and Sensibility : A Content Analysis of the Television Censor's Comments », dans *Journal of Broadcasting*, vol. V, n° 2, 1961, pp. 117-136.
- WINICK Chs., « Space Jokes as Indication of Attitudes toward Space », dans *Journal of Social Issues*, vol. XVII, n° 2, 1961, pp. 43-49.
- WOLFE Wayne, « Images of the U.S. in the Latin American Press », dans *Journalism Quarterly*, vol. XLI, n° 1, hiver 1964, pp. 79-86.

WOODWARD J. L. et FRANZEN R., « A Study of Coding Reliability », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XII, n° 2, 1948, pp. 253-257.

WYANT et HERZOG, « Voting via Senate Mailbag — II », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. V, n° 4, hiver 1941, pp. 590-625.

ZERNER Elizabeth H., « Rumors in Paris Newspapers », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. X, n° 3, automne 1946, pp. 382-391.

Chapitre premier

1. *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 65.

2. *Ibid.*

3. Voir l'étude effectuée pour la Commission par Monique Mousseau, « La consommation des mass media chez les Montréalais », p. 17.

4. Nous donnons à cet expression le sens d'un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture.

5. John W. Riley et Matilda White Riley, « Mass Communication and the Social System », dans *Sociology Today*, publié sous la direction de Morton, Broom et Cottrell, New York, Basic Books, 1959, pp. 537-578 (c'est nous qui traduisons).

6. Il est commode ici de schématiser le processus de communication et de le ramener à une simple relation entre un émetteur et un récepteur. Rappelons toutefois que, dans le domaine des techniques de diffusion, le véritable émetteur est un émetteur collectif; c'est le groupe de spécialistes qui transmet un contenu symbolique, par le moyen d'inventions techniques, à un auditoire vaste, hétérogène et géographiquement dispersé.

7. J. W. Riley et M. W. Riley, « Mass Communication and the Social System ».

8. *Ibid.*, p. 548.

9. Notamment la famille et, plus tard, les cercles d'amis, le petit groupe de travail, etc.

10. *Ibid.*

11. Les groupes qui, par rapport aux valeurs de l'individu, servent de point de repère, sont dits « groupes de référence ».

12. Ce schéma et les suivants correspondent à ceux que proposent les Riley. Ils ont été légèrement modifiés pour faire ressortir que l'individu n'est pas uniquement soumis à l'influence des groupes primaires, mais qu'il en est partie intégrante.

13. Selon Charles Wright, les communications de masse remplissent quatre fonctions sociales : une fonction de surveillance (nouvelles), une fonction de « corrélation » (commentaires et éditoriaux), une fonction de transmission culturelle et une fonction de divertissement.

14. David Manning White, « The « Gatekeeper » : A Case Study in the Selection of News », dans *Journalism Quarterly*, vol. 27, n° 4, pp. 383-390.

15. L'enquête a été menée dans l'agglomération montréalaise.

16. Service des recherches de Radio-Canada, « Écoute des nouvelles télévisées », Montréal, août 1966, p. 32.

17. Edgar Morin, *L'esprit du temps*, Paris, Grasset, 1962.

18. Allport voit dans les communications de masse les principaux agents de transmission des stéréotypes sur l'ethnicité. Cette hypothèse a été partiellement confirmée, notamment par les recherches de Berelson et Salter sur la littérature de fiction; ils en ont conclu que les contes et bandes dessinées des revues populaires, tout en professant la doctrine de l'égalité, reflètent, à l'égard des minorités, les stéréotypes admis dans la société.

Chapitre II

1. Deux études sur le contenu des journaux ont été effectuées pour la Commission : J. Bruce, « A Content Analysis of Thirty Canadian Daily Newspapers », et D. R. Gordon, « National News in Canadian Newspapers ».

2. Les trois catégories d'émissions d'information se définissent ainsi :

1) Connaissance de l'actualité : actualité non sportive présentée dans les bulletins de nouvelles locales, nationales et internationales;

2) Connaissance du monde, de faits naturels et sociaux : émissions orientées surtout vers la description de divers faits sociaux, géographiques, historiques ou autres; histoire naturelle et sciences; histoire des peuples; agriculture, pêche et autres occupations; reportages sur les personnalités, sur les pays, sur un événement social, familial ou religieux; biographies;

3) Connaissance des idées : émissions orientées surtout vers l'expression d'idées ou d'opinions susceptibles de modifier ou de raffermir

le système de valeurs des auditeurs et portant sur les problèmes politiques ou d'affaires publiques; religieux, sociaux ou culturels; nationaux.

3. Gérard Malo, « Une étude de l'adaptation de Radio-Canada à la concurrence d'un poste privé : les programmes des postes CBFT et CFTM », thèse de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1964.

4. Les regroupements adoptés sont les suivants :

- 1) Connaissance de l'actualité : information sur l'actualité : nouvelles, nouvelles sportives, météorologie, interviews et explications sur ces nouvelles;
- 2) Connaissance du monde, de faits naturels et sociaux : informations sur le monde, les faits naturels et sociaux et les personnalités : émissions d'information sur les réalisations humaines et sur l'univers; autres informations : autopublicité de la station, horaire, etc.;
- 3) Connaissance des idées : émissions d'orientation : émissions présentant des renseignements et des indications pouvant influencer l'attitude et la conduite des auditeurs dans leur contexte social, politique, familial, économique et religieux, émissions de propagande politique; émissions d'opinions et de discussion : interprétation et discussion sur les événements.

5. Les regroupements adoptés sont les suivants :

- 1) Connaissance de l'actualité : nouvelles (nouvelles sportives) et météorologie;
- 2) Connaissance du monde, des faits naturels et sociaux : histoire naturelle et sciences; peuples et pays étrangers; relations sociales et humaines; renseignements divers; vie canadienne et patrimoine national (la moitié du pourcentage effectif); religion, beaux-arts et littérature; agriculture; pêche et autres occupations; vie familiale et achats domestiques; personnalités et curiosités (la moitié du pourcentage effectif);
- 3) Connaissance des idées : questions politiques et autres affaires publiques; vie canadienne et patrimoine national (l'autre moitié du pourcentage effectif); émissions pro domo.

Pour la définition des catégories de Dallas Smythe, voir Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, *Analyse des émissions*, 1957, pp. 12 à 31.

6. Durant la période d'écoute de l'auditoire général, 27 et 26 % pour les stations privées anglaises et françaises, 21 et 15 % pour les stations d'État anglaises et françaises. Durant la période d'écoute des adultes, 38 et 46 % pour les stations privées anglaises et françaises, 26 % pour les stations d'État anglaises et françaises.

7. Nouvelles et commentaires de nouvelles y compris émissions de nouvelles, revues d'actualité, rapport sur l'état des routes, sur les conditions météorologiques et sur les marchés.

8. Événements locaux et sociaux y compris informations sur les activités et les célébrations locales; affaires publiques y compris causeries, discussions, entrevues, éditoriaux, conférences et émissions

documentaires; émissions d'un caractère religieux, émissions éducatives :

a) pour les établissements d'éducation; b) éducation populaire. Voir McLean, « Le problème des masses et des catégories de programmes », dans la *Revue de l'UER*, mars 1965, p. 26.

9. Il s'agit des bulletins de nouvelles dites nationales.

10. Service des recherches de Radio-Canada, « Écoute des nouvelles télévisées », p. 2.

11. Auditeur habituel : qui écoute au moins un bulletin sur deux; auditeur occasionnel : qui écoute moins d'un bulletin sur deux.

12. Service des recherches de Radio-Canada, « Écoute des nouvelles télévisées », p. 26.

13. *Ibid.*, p. 5.

14. *Ibid.*, p. 4.

15. Service des recherches de Radio-Canada, « Connaissances, écoute et appréciation des téléromans, de Pleins Feux et du Hockey (CBFT) », Montréal, avril 1965, p. 90.

16. Sont dites canadiennes les stations dont l'antenne de diffusion est située au Canada.

17. Les journaux sont une source concurrente de nouvelles. Il serait intéressant de comparer, pour une même population et pour une même période, l'écoute des nouvelles et la lecture des journaux. On ne dispose pas de telles données. J'ai toutefois présenté à la Commission une étude sur le taux de lecture des journaux. Les données portent sur la population de Montréal et datent de 1960.

Chapitre III

1. Bernard Berelson, *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1951, p. 18.

2. Les multiples de sept sont à éliminer.

3. Berelson, *Content Analysis*, p. 141.

4. *Ibid.*, p. 135 : « The context unit is « the largest body of content that may be examined in characterizing a recording unit. »

5. *Ibid.*, p. 135 : « The recording unit is « the smallest body of content in which the appearance of a reference is counted » (a reference is a single occurrence of a content element). »

6. Service des recherches de Radio-Canada, « Analyse du contenu des nouvelles, réseaux français de radio et de télévision, 1963 », Montréal, 1964, pp. 53-54.

7. *Ibid.*, p. 17.

Chapitre IV

1. *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, pp. 48-52.

2. Service des recherches de Radio-Canada, « Analyse du contenu des nouvelles », p. 8.

3. Dans la suite de l'analyse, il ne sera pas possible d'estimer le gauchissement de la distribution du CTV, car l'addition de variables rend la démarche trop complexe.

4. De deux pourcentages qui conviennent aux émetteurs de même langue, le premier se rapporte toujours à l'émetteur d'État.

5. L'ensemble des nouvelles canadiennes comprend les nouvelles canadiennes et les nouvelles canadiennes-étrangères.

6. Un autre fait va dans le même sens que celui que nous observons présentement. En 1963, les nouvelles canadiennes du téléjournal de Radio-Canada comportaient 18 % de nouvelles avec mention conjointe de Canadiens français et de Canadiens anglais, pourcentage inférieur à celui des nouvelles avec mention soit de Canadiens français (40 %) soit de Canadiens anglais (24 %). Voir : Service des recherches de Radio-Canada, « Analyse du contenu des nouvelles », pp. 30-31.

7. Le nombre de nouvelles est trop petit pour que la différence de pourcentages soit statistiquement significative.

Chapitre V

1. Service des recherches de Radio-Canada, « Analyse du contenu des nouvelles », p. 43.

Chapitre VI

1. Ce terme est à peu près synonyme de « catégorie de contenu » qui est fréquemment utilisé mais manque de précision.

2. La régie interne d'un ministère, d'une commission, etc., désigne les mesures d'organisation à l'intérieur de l'organisme, par opposition à la réalisation même des buts et des fonctions de l'organisme, par exemple les nominations, la création ou la réorganisation d'un service, la répartition des tâches (en dehors des ententes ou conflits gouvernement-fonctionnaires), le budget, etc.

3. La religion n'est pas une sphère importante dans les nouvelles canadiennes ni dans les nouvelles canadiennes-étrangères.

4. Le Concile du Vatican II, source majeure de ces nouvelles, est un événement très particulier à la période étudiée.

5. Le résumé fait état de variations qui ne sont pas toujours statistiquement significatives pour tous les émetteurs. Pour plus de précisions sur la signification statistique de ces variations, il faut se reporter aux résultats détaillés.

Chapitre VII

1. « L'acteur d'une nouvelle » désigne toute personne ou tout groupe de personnes dont il est fait mention dans une nouvelle, à l'exclusion des agents de communication de la nouvelle (annonceurs, correspondants à l'étranger, reporters).

2. Voir notamment Fichter, *Sociology*, Chicago, University of Chicago Press, 1957, pp. 201-212.

3. Dans le présent texte, le mot profession est employé dans son sens générique : « occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence » (Petit Robert).

4. Le « groupe » est entendu ici au sens strict d'un ensemble plus ou moins structuré de personnes réunies dans la poursuite d'un but commun. Il exclut donc le groupement, simple agrégat statistique de personnes possédant une ou plusieurs caractéristiques communes. Ainsi une association professionnelle constitue un groupe, mais non pas les membres des professions libérales en général.

5. Les rôles d'associations syndicales en sont d'autres indices.

6. Correspond au terme anglais *semi-professionals*.

7. Sont ainsi désignés les Canadiens dont l'ethnicité n'est pas mentionnée dans les nouvelles.

8. Il y a actuellement un mouvement qui cherche à revaloriser le rôle du député.

9. Les exceptions sont les suivantes : le dirigeant d'associations politiques et le haut fonctionnaire au CTV, le criminel à Radio-Canada.

10. En ce qui concerne le premier ministre, la différence n'est pas significative à Radio-Canada.

11. Au CTV, le nombre de mentions attribuées aux Canadiens français n'est pas suffisant pour l'analyse.

12. Ces deux exceptions se rapportent à la description que Radio-Canada fait des Canadiens français et des Canadiens anglais.

13. Pour les Canadiens français, le CTV fait exception.

Chapitre VIII

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, § 45.

2. Quelques résultats de deux études sur les journalistes effectuées pour la Commission semblent confirmer la plausibilité de cette hypothèse : Hawley Black, « French and English Canadian Journalists : A Comparative Study »; Francine Chartrand-McKenzie, « Les journalistes anglo et franco-canadiens : leurs opinions et leurs comportements vis-à-vis de la co-existence des deux cultures au pays ».

Chapitre IX

1. « Les journalistes anglo et franco-canadiens ».

2. Culture anglaise et culture française pourraient avoir une coloration internationale, mais nous préférons les considérer dans une dimension canadienne parce que ces deux réalités sont intimement liées au problème canadien.

3. Pour les journalistes francophones, le Commonwealth pourrait se présenter sous une dimension « anglaise » plutôt qu'internationale; ainsi s'expliquerait le faible pourcentage de ceux qui se disent fiers d'y appartenir. Ce dernier est d'ailleurs égal au pourcentage de ceux qui se disent fiers d'appartenir à la culture anglaise (8 %) et au Canada anglais (6 %).

4. « The Canadian Press », chap. II, pp. 2-3 (document à usage interne).

5. *Ibid.*, chap. II, p. 7.

6. *Ibid.*, chap. V, p. 6.

7. *Ibid.*, chap. V, p. 9.

8. *Ibid.*, chap. VII, pp. 21-22.

9. *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, pp. 48-52.

10. Dans la définition d'un groupe, la perception que le groupe a de lui-même et que les autres ont de ce groupe est toujours un facteur à considérer; il n'en reste pas moins que ce facteur peut prendre plus ou moins d'importance.

11. Les nouvelles sur les Néo-Canadiens, les Indiens et les Esquimaux ne sont pas assez nombreuses pour permettre d'en analyser le contenu.

12. Dans ce résumé, l'ordre de présentation est mis de côté, car il est un élément d'analyse qui, dans les résultats, s'est révélé sans intérêt.

13. Il faut se rappeler qu'à chaque rôle correspond une mention d'ethnicité mais que, dans l'analyse, les rôles qui se rattachent aux activités propres à chacun des deux groupes ne sont pas isolés de ceux qui se rattachent aux activités conjointes des deux groupes.

14. Cette conclusion reste limitée car la station privée de langue française n'a pas le même rayonnement que le réseau d'État de langue française; strictement, on ne peut comparer que les émetteurs anglophones. Il est difficile d'établir des critères qui mesurent le degré d'expression d'une idéologie, mais il n'en reste pas moins que cette constatation fait qu'on s'interroge sur l'existence d'une idéologie aux réseaux d'État : cette idéologie est-elle différente de celle des émetteurs privés? Les émetteurs privés participent-ils implicitement à l'idéologie que les émetteurs d'État formulent explicitement? Les émetteurs d'État ont-ils une idéologie qui leur est propre mais qu'ils ne réussissent pas à exprimer dans les informations?

15. La question est ainsi formulée : « Parmi les traits suivants, lesquels conviennent, conviennent plus ou moins, ne conviennent pas aux anglophones? aux francophones? » Les quinze traits sont les suivants : audace, manque d'ambition, civisme, sens de la tradition, respect des libertés individuelles, antiaméricanisme, lâcheté, sens artistique, sens des affaires, fanatisme, sens de l'organisation, individualisme, attachement à l'argent, religiosité, pragmatisme. L'opinion des journalistes est résumée dans un indice de convenance où le coefficient de pondération est de 1 pour « convient » et de 0,5 pour « convient plus ou moins ». Un trait est caractéristique d'un groupe lorsqu'il obtient un indice de convenance de 50 ou plus.

16. Quelques-uns des reporters sont cependant affectés à l'étranger.

17. Ces renseignements sont tirés d'une étude confidentielle auprès des membres et abonnés de la Presse canadienne.

18. Une analyse du contenu de 24 quotidiens du soir de l'Iowa abonnés à une seule agence de presse « The Iowa-Nebraska Circuit Service of the Associated Press », a fait les constatations suivantes pour les 24 journaux : « (They) differ very little either from each other or from AP in the relative emphasis they choose to give different types of material received over their AP wire. In other words, if these papers were to print all the stories they received over the wire, their patterns of relative emphasis of subject matter would differ little from what they already are. If some of these papers had indeed used almost all the wire copy they received, the approximation of the AP pattern of emphasis would, of course, be inevitable. But since the paper that used the most copy, Council Bluffs, used only 58 per cent of what it received, there was adequate opportunity for any of these papers to have varied considerably from the AP pattern. » David Gold and Jerry L. Simmons, « News Selection Patterns among Iowa Dailies », dans *Public Opinion Quarterly*, vol. XXIX, n° 3, automne 1965, pp. 425-430.

19. Les études de Hawley Black et de Francine Chartrand-McKenzie sont un point de départ.